

« La passion à la fin blessée se tourne en fureur »

## 6 La Ligue : 1582 – 1589

### 6.1 1582-1585 : vers la Ligue

#### 6.1.1 Hubert de Vins recueille l'héritage de son oncle

La mort du comte de Carcès laissa les catholiques provençaux sans leur chef historique. Le temps était venu pour une nouvelle génération qui n'avait connu que les guerres de religions. Si le comte de Sault, François-Louis, héritier d'une des plus ancienne famille de Provence<sup>1</sup>, porta le titre de chef de la Ligue, ce fut Hubert de Vins, son beau frère, dont les talents militaires et les actes de fidélité témoignés à la maison de Lorraine l'avaient fait remarquer par le duc de Guise, qui en fut le lieutenant, et comme l'écrit Gustave Lambert « *l'âme et le bras* ». Le comte de Sault ne laissa pas beaucoup de traces dans l'histoire de la Provence, sa mort prématurée ne lui en donna sans doute pas l'occasion. Par contre son épouse, Chrétienne d'Aguerre, jouera rapidement un rôle politique important dans la province Ils s'étaient mariés le 27 avril 1578. François-Louis était fils de François, ancien page de François 1<sup>er</sup> pour lequel Henri II avait érigé la baronnie de Sault en comté, et de Jeanne de Vesc, issue elle aussi d'une ancienne famille provençale ayant des possessions à Marseille et dans le Dauphiné. François, catholique modéré, combattit dans les rangs huguenots, et fut tué à la bataille de Saint-Denis le 10 novembre 1567<sup>2</sup> avec son frère Jean (ou Gilbert). Charles IX veillera à ce que François-Louis, son frère Jacques, futur seigneur de Saint-André, et sa sœur Marguerite, orphelins (leur mère est morte en 1561) soient élevés dans la stricte tradition catholique.<sup>3</sup>

Le destin d'Hubert de Vins est tout entier inscrit dans celui du comte de Carcès : depuis son père, de petite noblesse, qui épousa la sœur de Jean de Pontevès et qui prospéra dans son ombre, à son oncle, le seigneur de Flassans, fléau des premiers troubles de Provence, et qui à la tête d'une troupe de « bandits » écuma la province. S'il fut à l'origine un des compagnons du futur roi, le manque de reconnaissance d'Henri III pour son acte de courage au siège de La Rochelle, bien qu'il lui sauva sans doute la vie, le parti pris par Carcès contre le roi et pour les Guise par ressentiment contre la cour qui ne lui avait pas octroyé le gouvernement de Provence, le poussaient vers la rébellion sous couleur de catholicisme orthodoxe. Gaufridi le décrit ainsi : « *De Vins avait une âme ambitieuse, une figure imposante, des talens militaires, de la prudence dans le conseil. S'il était vif à servir ses amis, il l'était encore plus à poursuivre ses adversaires. Sa vigilance était extrême, et sa finesse*

<sup>1</sup> Voir le §16.7

<sup>2</sup> « *Un discours en forme d'épithaphe* » sur sa mort fut publié en 1568, [524], dans lequel l'auteur loue le dévouement de François d'Agoult à son roi et à son église : « *Voyla pourquoy aussi ce Seigneur tant paisible / Combattoit hardiment avec cette assurance / Qu'il serait bien heureux, si pour la delivrance / De l'Eglise oppressee, il exposoit son bien / Voire sa vie, qui dure moins que rien.* »

<sup>3</sup> Claudine Allag, [396]

égalait son courage. De sorte qu'on ne pouvait ni le surprendre ni l'épouvanter ; et il s'était tellement fortifié contre tous les accidens de la vie, contre toutes les vicissitudes de la fortune, que jamais son esprit ne déployait plus de ressources que dans les situations difficiles, et que jamais son cœur ne montrait plus de résolution que dans les cas désespérés. »<sup>1</sup>

### 6.1.2 Trêve armée

Il ne se passa pas grand chose en Provence pendant les deux années qui suivirent la mort du comte de Carcès tout comme en France. Mais ce calme apparent cachait des mouvements profonds qui allaient conduire à la reprise de la guerre civile. Le seigneur de Vins utilisa cette trêve pour renforcer sa position dans la province au sein de la noblesse, mais aussi vis-à-vis de la population, au vu et au su du Grand Prieur qui en conçut une haine de plus en plus farouche contre le capitaine catholique<sup>2</sup>. Il su faire œuvre de prodigalité, en particulier lors de son séjour à Aix durant le carnaval de 1583, pendant lequel « il se mêla dans les bals & les mascarades, il fût l'auteur de bien de divertissemens et donna souvent de grand repas. »<sup>3</sup>. Il se présenta aussi comme le soutien de la liberté du peuple, par exemple lors des difficultés qui furent mises à la nomination comme gouverneur de Marseille du seigneur de Meolhon. Pierre Bon, baron de Meolhon avait obtenu de Charles IX le gouvernement particulier de Marseille en absence du conte de Tende. Il jouit de cette fonction de 1566 à 1572. A la mort du



6-1 : Marseille, maison du gouverneur © [415]

conte de Tende, le maréchal de Tavanne est le nouveau gouverneur de Provence ; Meolhon se fait renouveler à Marseille mais le comte de Carcès s'opposa à l'enregistrement de ses pouvoirs, et malgré un recours devant le roi, il ne put reprendre ses fonctions. Son fils, Charles-Antoine Bon, voulut braver l'opposition de Jean de Pontevès en 1578, mais sans succès. Il réessaya en 1583, mais cette fois ce sont les consuls qui s'opposèrent violemment à son établissement le 23 mars 1583 et la maison du seigneur fut assiégée par la populace ; il abandonna définitivement.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Jean-François de Gaufridi, [16] tome 2, pages 598-599

<sup>2</sup> A cette même époque, déjà, Hubert de Vins prenait contact avec Charles-Emmanuel de Savoie pour lui livrer la Provence en échange de quelques lieux dont il garderait la jouissance. L'ambassadeur du roi catholique à Turin, Sfondrati, écrit dans une lettre du 19 novembre 1582 : « Quelqu'un est venu, en grand secret, lui parler de la part de Monsieur de Vins, l'homme le plus important de Provence, lui portant une lettre de créance de sa propre main, et lui disant que Vins, étant très mal traité par le roi [de France], il est résolu de l'aider du mieux qu'il peut, et que si le duc veut entrer dans le jeu, mais en sous-main, il lui donne l'assurance de lui livrer en peu de temps les principaux lieux de Provence, exceptée Marseille, et de lui donner [...] Toulon, se réservant pour lui-même quelque lieu. [497], page 85

<sup>3</sup> Jean-François de Gaufridi, dans [16] page 599.

<sup>4</sup> Ruffi, [394]

En 1583 encore, la ville de Cotignac demanda à son seigneur Jean de Pontevès l'autorisation de faire un « Romirraige » lors de la fête de Notre-Dame-de-Grâces en août. Ce fut le premier romerage à Cotignac, avec « *grande joie et compagnie de gens faisant bravade (escorte militaire, avec de vraies armes, accompagnée de décharges d'arquebuses dans les rues du village), et simulant la petite guerre* »<sup>1</sup>.

L'insécurité règnait dans toute la région ; il n'y eut pas de grandes manœuvres ou de campagnes militaires, mais de partout on sentait que l'on se préparait à reprendre les armes. C'était l'heure des coups de mains et des luttes d'influences.

C'est en 1583 que le capitaine Cartier, qui se faisait connaître sous le nom de grand « pétardier », car efficace dans l'art d'utiliser ce nouvel outil de guerre qu'était le pétard\*, attaqua la ville de Colmars et s'en empara après avoir forcé les portes avec cet engin explosif. Honoré Bouche<sup>2</sup> situe l'action en octobre 1583. Le Grand Prieur prit prétexte de cet assaut pour convaincre la province de lever une troupe afin de reprendre la ville. Il s'y déplaça lui-même et obtint la composition de celle-ci « *à prix d'argent* ». Il garda néanmoins les troupes, ce qui fut une grande charge pour la province. Cartier, qui aurait dû lui en tenir grâce, se retourna plus tard contre le gouverneur pour embrasser le parti d'Hubert de Vins. La Provence restait une préoccupation pour la couronne qui cherchait moyen pour y ramener un calme pérenne. Pour la cour, mais aussi pour le parti du roi de Navarre comme on peut le lire dans une lettre que lui écrivit Philippe de Mornay, seigneur du Plessis, dans laquelle il mentionne que le 21 février 1584, alors qu'il allait être reçu par Henri III, il rencontra le comte de Sault « *que le roi avoit mandé, suivant le moien qu'avions proposé, de remédier à la Provence, par son entreprise envers le S. de Vins son beau frère ; le roi, qui estoit seul en son cabinet, avec le Sr. De Villeroi, le fit appeler, l'y retint bien une heure.* »<sup>3</sup> Le samedi 3 mars, il eut « *la hardiesse de demander à S.M. s'il ne paroissoit rien en Provence. (Le roi lui) dit que Vins ne taschoit qu'a revenir a bien ; & le recherchoit d'oublier tout, & que pour cette cause il auroit encor retenu le comte de Sault, ne l'y voulant envoyer qu'au besoin* ». Hubert de Vins était bien identifié comme celui qui maintenait, ou permettait, un état d'insécurité permanent qui pouvait être source d'opportunités pour la Ligue et pour lui. Mais les propos de Philippe de Mornay étaient par trop optimistes comme le montrent les archives communales qui consignent les dépenses faites pour défendre les villages.

On retrouve ainsi à Guillaumes plusieurs délibérations du conseil qui témoignent de l'état de tension. Telle celle du 27 mai 1584, où il est rapporté que « *les enemys s'assemblent pour donner sur nous et quest necessaire augmenter la garde jusques à vingtz hommes de jour et nuict* » ; celle du 14 juin 1584 où ce sont des vagabonds qui en sont le sujet : « *de toutes partz que les gens dict saudas de mauvaise vie vagabons & sans aveu ce sont assemblés pour nous venir voyr* », ce qui pousse à renforcer la garde et à acheter de la poudre ; le 3 juillet 1584, c'est un messager d'Annot qui prévient que « *de Ceino<sup>4</sup> era sortit deux cens arquebusiers et que nous prengessan bien garde doutant de uno surpriso* » ; le 20 juillet un message similaire envoyé par Barcelonnette, puis le 12 août 1584 décision est prise de porter des vivres au château ; encore le 9 et le 16 septembre. Même si

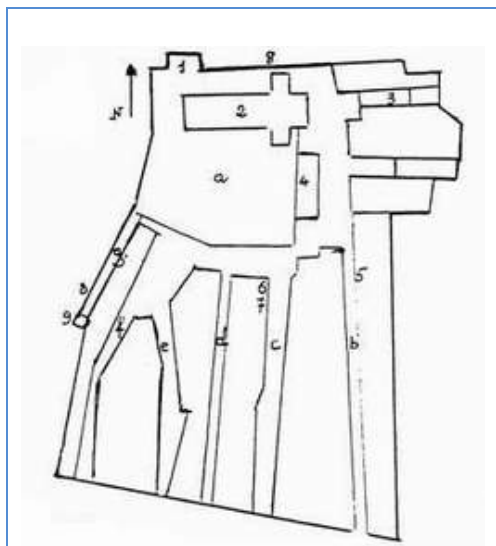
<sup>1</sup> Gabriel-Henry Blanc, [41]

<sup>2</sup> In "L'histoire chronologique de Provence", tome second, pages 685-686, imprimé à Paris chez Rollin Fils, 1736. [349]

<sup>3</sup> Lettre du 09/03/1584, [345] page 313-334.

<sup>4</sup> Seyne-les-Alpes

Guillaumes in fine ne sera pas inquiétée, toutes ces dépenses, à raison de cinq sous par jours pour les arquebusiers et quatre pour les hallebardiers, durent être supportées par la communauté.<sup>1</sup>



6-2 : Le Val : le fort, la bourgade ©

#### Authosserre

1: Tour de l'horloge 2: Eglise 3: Dîme 4: Maison claustrale 5: Maison romane 6: Four 7: Four, maison du saint-Esprit, école, maison communale 8: Barbacane 9: Tour à l'entrée

A Le Val encore où, devant l'insécurité qui montait, la commune avait envoyé deux notables auprès du duc d'Angoulême pour être autorisée à se fortifier et à se garder contre les ennemis du roi. A la date du 1<sup>er</sup> avril 1585 ils reçurent l'accord du Grand Prieur : « *Consuls du Val, Ce mot est pour vous dire et ordonner que vous ayez à faire si bonne garde en votre lieu, qu'il n'y puisse arriver aucun inconvénient, ni surprise de ceux qui se sont soulevés en armes contre l'autorité du roi et repos de la province.* ».

Il fut décidé de mettre en place une garde de 150 à 200 hommes, qui recevraient 4 pains de dix onces<sup>(\*)</sup>, deux pots<sup>(\*)</sup> de vin et une livre de mouton par jour<sup>2</sup>. Ils avaient aussi besoin d'armes et voulurent acheter vingt-cinq arquebuses et deux mousquets à Marseille. Mais leur envoyé fût empêché de sortir de la ville de peur que les armes ne soient destinées aux huguenots ; il fallut un ordre formel du gouverneur pour qu'il puisse retourner au Val avec les armes achetées. Mais le 11 juin

1585, le besoin d'hommes pour les moissons conduisit à réduire la garde et à démolir les murailles et les barrières qui avaient été construites pour protéger la bourgade qui s'étendait autour du fort.<sup>3</sup>

A Cotignac, le conseil nomme en 1585 Jacques Figanières, notaire, gouverneur de la forteresse du Roc ; on lui attribua quatre soldats. La même année on trouve dans les comptes de la ville l'achat de cinq arquebuses (vingt-trois avaient été achetées en 1568), six morrions (casques) et quatre-vingt seize livres de poudre<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Jean-Bernard Lacroix, [9], pages 20&21

<sup>2</sup> Soit de l'ordre de 1,2 kg de pain et 2,6 l de vin.

<sup>3</sup> H. Rey, [308]

<sup>4</sup> Gabriel-Henry Blanc, [41] et photographie §6.8

### 6.1.3 Les Guise

Les Guise, issus d'une branche cadette de la maison de Lorraine (voir §16.5), étaient français depuis la naturalisation du fondateur de la dynastie, Claude en 1506. Ils possédaient des terres dans l'est du royaume de France et en Lorraine, ainsi qu'en Normandie. Le deuxième porteur du titre, François, s'était distingué du temps des guerres de François 1<sup>er</sup> et d'Henri II, et avait été une des figures de tête du camp catholique pendant les premières guerres de religion et le responsable du massacre de Wassy qui en marqua le déclenchement. Tué en 1563 lors du siège d'Orléans par Poltrot de Méré, il avait confié dans son testament à son fils Henri de Lorraine, 3e du nom, la tâche de continuer ses combats et de le venger de ses ennemis, les Condé.



6-3 : Les Guise : Mayenne, Henri et le cardinal (Blois, musée du château) © Marincic

Henri de Lorraine, qui était âgé de 13 ans à la mort de son père, s'était fait un nom au sein de la noblesse française, et bénéficiait d'un prestige qui ne devait rien à ses richesses, bien au contraire. Fils du héros de la première guerre de religion, il incarnait l'idéal chevaleresque, et se sentait réellement investi de la mission de défendre la religion catholique. Réellement ? La question peut effectivement se poser tant toutes ses actions semblent avoir été menées avec l'intention d'affaiblir les Valois pour mieux prétendre au trône de France, sur la base d'une filiation prétendue remonter à Charlemagne<sup>1</sup>. Il était entouré et soutenu par ses deux frères, le cardinal de Guise et le duc de Mayenne, deux personnages puissants et déterminés.

<sup>1</sup> Voir en particulier « le réveille matin des Français » [209]

L'ambassadeur de Venise, Jérôme Lippomano, dont la *Relation* couvre les années 1577-1579 nous offre une description élogieuse des trois frères de Guise :

« Le duc Henri, qui en est le chef<sup>1</sup>, est du même âge que le roi, d'une plus haute taille et mieux fait ; sa figure est majestueuse, ses yeux vifs, ses cheveux blonds et bouclés, sa barbe blonde et rare, avec une balafre sur le visage dont il a été glorieusement marqué, il y a trois ans, en chassant les réîtres, par un traître de soldat qui lui tira un coup d'arquebuse, tandis que le prince, le voyant à ses pieds, lui criait de se rendre. Dans tous les exercices du corps il est admirable d'aisance et de grâce. Personne ne saurait lui résister à l'escrime. Un jour je l'ai vu jouant à la barrière, dans la salle de Bourbon, frapper de l'épée le casque d'un cavalier aussi fort que lui, de manière à le jeter par terre ; mais, au moment de tomber, celui-ci fut soutenu et relevé par les siens. C'est un prince pauvre, qui dépense plus qu'il n'a. Il n'est pas content du train dont vont les affaires ; car il est de cette race catholique qui a tant fait pour le maintien de la foi. Ses rares vertus le rendent respectable à ses ennemis mêmes. Il a le gouvernement de la Champagne, qui lui convient beaucoup parce qu'il se trouve ainsi dans le voisinage de son cousin le duc de Lorraine, et de son frère le duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne.

Le duc de Mayenne a vingt-cinq ou vingt-six ans ; ses manières et sa figure sont telles que je ne crois pas qu'on puisse trouver de plus beau prince au monde. Il est grand de sa personne, il est bien fait, il a le regard doux et s'habille élégamment. Dans les exercices du corps il n'est pas aussi hardi ni aussi adroit que son frère ; mais en revanche il est réputé un prince habile et courageux à la guerre, comme il en plusieurs fois fait preuve en France aussi bien qu'en pays étranger. Sa femme était la fille de Honoré de Savoie, amiral de France : il lui succéda dans sa dignité, et (ce qui vaut mieux) hérita de ses biens.

Le dernier de ces frères est le cardinal, homme d'une extrême bonté, et, quoique jeune, si attaché à la religion qu'on peut en espérer de grands biens. Il est grand et beau de sa personne, ainsi que les autres, qui sont tous de dignes enfants de cette gracieuse princesse Anne d'Este, sœur du duc de Ferrare, mariée d'abord à M. de Guise le vieux, puis au duc de Nemours. Elle lui a donné des enfants beaux comme des anges, qui joindront les perfections du corps à celles de l'âme, et seront, sans nul doute, de dignes princes. »<sup>2</sup>

Comme le notait l'ambassadeur vénitien, Henri de Guise était considéré comme un prince pauvre. Il avait hérité de 600 000 livres de dettes de la part de son père ...alors que ses charges et ses pensions ne lui rapportaient que de l'ordre de 32 000 livres tournois. Somme ridicule par rapport aux revenus des ducs d'Epéron et de Joyeuse, qui se montaient respectivement en théorie à 170 000 et 153 000 livres vers 1585. Dès 1576, le duc de Guise dut vendre plusieurs terres, mais cela ne suffit pas et il dut continuer à emprunter à des particuliers en leur constituant des rentes. Ses dettes<sup>3</sup> auraient atteint 750 000 livres en 1583<sup>1</sup>. Si l'état de ses

<sup>1</sup> ... de la maison de Guise

<sup>2</sup> Jérôme Lippomano, [344] (in [343], tome 2, pages 639-641

<sup>3</sup> Brantôme, [97] tome 4, page 270, et ce malgré son mariage avec une fille de la maison de Nevers, fort riche.

finances<sup>2</sup> ne lui permettait pas de maintenir un grand train de maison, il était entouré d'un nombre important de fidèles qu'il pouvait mobiliser facilement, principalement issus de Champagne, Picardie, Bourgogne et Haute-Normandie. Henri était secondé par ses deux frères, le duc de Mayenne qui s'était distingué en prenant Brouage le 17 août 1577 et en combattant les huguenots dans le Dauphiné en 1580, et le cardinal de Guise, Louis, très engagé dans le travail de réforme de l'église qui suivit le concile de Trente. Les Guise pouvaient aussi compter sur la fidélité de leurs cousins germaines, Charles, duc d'Aumale, Claude, chevalier d'Aumale et Charles, duc d'Elbeuf, originaires de Normandie où se trouvaient leurs principales possessions ; ils s'estimaient mal récompensés par le roi parce que le gouvernement de Normandie ne leur avait pas été octroyé.

Si le duc de Guise était gouverneur de Champagne et de Brie, il était néanmoins obligé de composer avec un officier d'Henri III chargé de contrôler la région, Joachim de Dinteville<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> En 1587, le Toscan Cavriana affirmera que les dettes du duc se montaient à 2 100 000 livres, alors que ses revenus n'excédaient pas 300 000 livres par an. (Nicolas le Roux, [1] page 243).

<sup>2</sup> On pourra comprendre aussi les raisons qui poussaient le duc de Guise à reprocher au roi d'accorder les grandes charges du royaume, les plus rémunératrices, à ceux qu'il considérait comme indignes de les porter.

<sup>3</sup> Nommé en 1580 Lieutenant du roi en champagne, et « en l'absence du duc de Guise, gouverneur d'icelle ». ( Laurent Bourquin, « Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVIe et XVIIe siècle, Publications de la Sorbonne » [385])

### 6.1.4 La mort du duc D'anjou, le soulèvement ligueur

Le duc d'Anjou, qui dans la période précédente s'était à plusieurs reprises dressé contre le roi son frère, allait être le catalyseur de la dernière période des guerres de religion, sans doute la plus longue et la plus meurtrière. Après ses aventures malheureuses aux Pays-Bas, le duc d'Anjou était rentré en France, vaincu et malade.

Il meurt de la tuberculose le 10 juin 1584, et lance ainsi la grave crise de succession qui allait conduire à quinze ans de guerre civile et à l'avènement des Bourbon. Ses funérailles furent organisées à Paris du 24 juin au 26 juin ; le roi s'y montra en grand équipage et aux côtés du duc de Guise. La mort de Monsieur permit aussi d'agrandir les possessions de la couronne de l'ensemble des duchés, comtés et autres seigneuries dont il avait l'apanage<sup>1</sup>, et de récupérer près de quatre cents mille écus de rente.

Dernier fils d'Henri II et de Catherine de Médicis, Henri III n'ayant toujours pas d'héritier, le trône, en cas de décès du roi, devait échoir au roi de Navarre, de la branche des Bourbon (voir §16.3), prince protestant dans une période qui se remettait à peine des guerres de la décennie 1570-1580.

C'est dès le début de l'année 1584 que le duc de Guise s'exprima publiquement contre la possible reconnaissance du roi de Navarre comme héritier légitime de la couronne de France. Il se rapprocha du cardinal de Bourbon, qui était l'oncle du roi de Navarre, et qui bien qu'étant le cadet du père d'Henri pouvait être utilisé pour reprendre la couronne à la mort d'Henri III, même si cela allait à l'encontre de la loi salique. Jérôme Lippomano nous laisse un portrait peu élogieux de ce cardinal « *saint homme, mais peu propre aux affaires*<sup>2</sup> », mais que Catherine de Médicis ménage. Il prend aussi contact avec l'étranger, et entame les discussions qui allaient le mener au traité de Joinville avec Philippe II, véritable acte de trahison envers le roi.



6-4 : Philippe II © V&A museum, London

Ce traité aurait été signé le 17 janvier 1585 ; il stipulait que Philippe II s'engageait à défendre les prétentions du cardinal de Bourbon au trône de France, et de financer les combats à hauteur de 600 000 écus (1 800 000 livres) par an. En contrepartie, les ligueurs s'engageaient à éradiquer le protestantisme de France, à faire recevoir les décrets du concile de Trente, à faire respecter la liberté de la navigation des Indes pour les Espagnols, à remettre les places enlevées à l'Espagne dont Cambrai, et s'il était nécessaire, de fournir des hommes à Philippe II pour les

reprendre et à soutenir le combat des Espagnols aux Pays-Bas<sup>3</sup>. Dès 1586, via la Savoie, les paiements commencèrent ; le 4 mai 1586, le cardinal de Bourbon, le cardinal de Guise et le duc de Guise reconnaissent par écrit avoir touché 300 000 écus. La crise néerlandaise revenait dans les affaires internes de France, et allait armer les troupes rebelles sous couvert de religion. Cette alliance entre le duc de Guise et Philippe II, bien que secrète,

<sup>1</sup> *Les duchés d'Alençon et de Château-Thierry, les terres de Châtillon-sur-Marne et d'Épernay, les comtés du Perche, Gisors, Mantes et Meulan, la seigneurie de Vernon, les duchés d'Anjou, de Touraine et de Berry. [323] tome 1, page 278.*

<sup>2</sup> *Jérôme Lippomano, [344] (in [343], tome 2, page 635)*

<sup>3</sup> *De Thou, [63], tome 9, pages 272-275*



était certainement connue du roi de France. Même si les détails n'en étaient pas connus, on l'utilisa contre la maison de Lorraine et les ligueurs. On notera la parution en août 1585, d'un Pasquil<sup>1</sup> on ne peut plus explicite:

*Le superbe Espagnol, se présumant un Dieu  
Pense dessous les eaux noyer toute la France  
Et ne veult que sauver Noé et son engeance  
Du périlleux naufrage et du profond milieu.  
Guise est le bon Noé, Noé l'industrioux  
Qui prompt exécuteur des désirs du monarque  
Dresse à tous animaux une puissante barque.*

....

*Pour chameau, animal très doux,  
Y entre Bourbon, le bon homme ...<sup>2</sup>*

C'est en mars 1585 que Charles-Emmanuel de Savoie épousa la fille de Philippe II, Catherine-Michelle d'Espagne à Saragosse. Les fiançailles eurent lieu le dimanche 10 mars et le mariage le lundi 11 mars<sup>3</sup>. Cette alliance jouera un rôle important dans les guerres de Provence après la mort d'Hubert de Vins.

Le duc de Guise avait commencé aussi à dénigrer, ou plutôt à faire dénigrer le roi, l'accusant de sympathie envers les huguenots, mais aussi de ne pas agir comme un roi le devrait<sup>4</sup>. La tendance d'Henri III à alterner périodes de fêtes et périodes de mortification lui en procurait le matériau. Henri III, qui était informé des agissements du duc, laissait faire, ou répondait par l'ironie. Pierre de l'Estoile raconte que fin novembre 1584, alors qu'il faisait voltiger et sauter un beau cheval, le roi s'adressa à un gentilhomme du duc de Guise pour lui dire : « *Mon cousin de Guise a-t-il vû en Champagne des moines comme moy, qui fissent ainsi bondir leurs chevaux ?* ».<sup>5</sup>

<sup>1</sup> *Les pasquils ou pasquins étaient de courts poèmes satiriques. Le pasquin doit son nom à une statue antique, exhibée à Rome, que le peuple appela Pasquino, sur laquelle étaient affichés les écrits satiriques de tous les genres, le plus souvent des épigrammes en latin. Tatiana Debbagi Baranova, [La mémoire des guerres de religion – Actes du colloque international de Paris (15-16 novembre 2002)]*

<sup>2</sup> *Cité dans René de Bouillé, [332] page 127*

<sup>3</sup> *Voir [527]*

<sup>4</sup> *Pierre Fayet mentionne dans ses mémoires, [443], que le 01/12/1584 fut pendu en place de Grève Pierre de Guetz, seigneur de Belleville, près Chartres, pour avoir écrit un livre qui parlait mal du roi et de la reine mère.*

<sup>5</sup> *[323] tome 1, page 285. Le duc de Guise aurait effectivement auparavant dit « Le roy fait la vie d'un moine, et non pas d'un roy ». Il anticipait ainsi ce que Sixte Quint dirait plus tard : « Il n'y a rien que ce prince ne fasse pour être moine ; et il n'y a rien que je n'aie fait pour ne l'être pas. »*

Dans ses terres champenoises, le duc de Guise mobilisait ses partisans<sup>1</sup> et faisait venir des convois d'armes ; un de ceux-ci fit quelque bruit quand le bateau qui transportait les armes fut arraisonné le 12 mars 1585 à Lagny-sur-Marne. Il se dirigeait vers Châlons et était conduit par un dénommé La Rochette, écuyer du duc de Guise. C'est huit jours plus tard, alors que le lieutenant général Joachim de Dinteville l'abordait, que le duc de Guise, habituellement avançant dissimulé, s'emporta : « *Indubitablement le sort est jeté et le Rubicon passé, de sorte que sans la grâce spéciale de Dieu, qui tient toujours la plupart de ses effets hors de la connaissance des hommes, la décision ne s'en peut faire que par la voie des armes.*<sup>2</sup> ».

Les événements s'accéléchèrent. Pendant le cours du mois de mars, les Guise s'emparent de Chalon, Dijon, Mâcon et Auxonne. Le 26 mars 1585, le duc de Guise critiquait devant ses partisans le roi Henri III qu'il jugeait indigne d'un roi de justice, préférant des mignons dépourvus de naissance et de vertus aux grandes lignées du royaume. Il insista sur sa descendance supposée de Charlemagne, assertion sous-tendant l'illégitimité des Valois et des Bourbon. Deux jours après, le seigneur de la Rochette était arrêté en Champagne et conduit à Paris où il avoua la mise en place d'une association dans laquelle on trouverait le pape, Philippe II et les princes italiens. Catherine de Médicis décida qu'il était nécessaire de négocier pour empêcher la prise d'armes, et bien qu'elle fut malade, se porta au-devant du duc de Guise.

Le dernier jour du mois de Mars, un nouveau manifeste était publié à partir de Péronne, pour réveiller le souvenir du mouvement royaliste qu'avait porté Jacques d'Humières, et qui s'intitulait « *Déclaration des causes qui ont mû le cardinal de Bourbon, et les pairs, princes, seigneurs, villes et communautés catholiques de ce royaume de France, de s'opposer à ceux qui par tous moyens s'efforcent de subvertir la religion catholique et l'Etat.*<sup>3</sup> ». Dans ce manifeste, les ligueurs déclaraient qu'ils voulaient assurer que la couronne de France ne soit pas donnée à un prince hérétique dont l'intention était de renverser la religion catholique : « *qui est l'intérêt commun de tous, & principalement des grands, qui ont cet honneur de tenir des premières & principales charges & dignités de ce royaume* », et pour s'enrichir au dépens de l'église catholique « *suivant l'exemple de ce qui a été fait en Angleterre.* » Ils continuaient par une charge féroce contre les favoris du roi, sans les nommer, mais de façon suffisamment précise pour que personne ne puisse douter qu'il s'agissait des archimignons : « *Même que chacun connoît assez, & voit à l'œil les deportemens & actions d'aucuns qui s'étant glissés en l'amitié du Roi notre prince souverain, [...] se sont comme saisis de son autorité pour se maintenir en la grandeur qu'ils ont usurpée [...] & ont eu la hardiesse & le pouvoir d'éloigner de la privée conversation de sa Majesté, non seulement les Princes & la Noblesse [...] Ils ont ainsi tiré à eux tout l'or & l'argent des coffres du Roi [...]* ». Ils n'oubliaient pas de critiquer le niveau des impôts, pour l'Eglise, les Nobles : « *la Noblesse annulée, asservie & vilennée, & tous les jours soulevée misérablement de taxes & indues exactions qu'elle paie malgré elle, si elle veut substantier la vie, c'est-à-dire, boire & manger & se vêtir* » et le menu peuple. Après ce tableau, Charles de Bourbon déclarait son engagement, suivi des autres princes, à rétablir l'ordre dans le royaume : « *déclarons avoir tous juré & saintement promis de tenir la main forte, & armes, à ce que la sainte Eglise de Dieu soit réintégrée en sa dignité & en la vraie & seule Catholique Religion, que la Noblesse jouisse comme elle doit de*

<sup>1</sup> *Ainsi que des reîtres et 6 000 Suisses (Arlette Jouanna, [172] page 583)*

<sup>2</sup> *Cité par Nicolas Le Roux, dans [1] page 238.*

<sup>3</sup> [359]

*sa franchise toute entière, & le peuple soit soulagé, de nouvelles impositions abolies, & toutes crûes ôtées, depuis le Regne du Roi Charles Neuvieme* ». Sur les aspects politiques, ils demandaient « *que désormais les Etats généraux, libres & sans aucune pratique, soient tenus de trois en trois ans pour le plus tard.* » Enfin ils en appelaient à Catherine de Médicis, « *supplions tous ensemble très humblement la Reine mere du Roi* » pour que le roi accueille favorablement leurs requêtes : « *de ne nous vouloir à ce coup abandonner, mais y employer tout le crédit que ses peines & laborieux travaux lui devoient justement attribuer, & que ses ennemis lui pourroient avoir infidèlement ravi d'auprès du Roi son fils.* »

Les hostilités étaient déclarées, et allaient conduire par toute la France à des coups de force opposant ligueurs et huguenots. Le roi se voyait isolé à Paris, ne contrôlant plus la Champagne, la Haute-Normandie et la Picardie. Les principaux adhérents du parti ligueur étaient des déçus de la politique royale, Saint-Luc et d'O, installés à Brouage et à Caen, anciens favoris disgraciés, le gouverneur d'Orléans, François de Balzac d'Entragues, Guy de Lansac, un capitaine turbulent, mal vu par le roi et la reine mère, Charles II de Cossé, comte de Brissac, Jean de Saulx, vicomte de Tavanne, fils cadet du maréchal qui avait été gouverneur éphémère de Provence. Marguerite de Navarre, elle même, qui ne vivait plus avec Henri de Navarre, s'empara d'Agen fin mai.

De leur côté les huguenots s'emparèrent de Giens le 17 mai 1585.

Henri de Navarre n'avait pas les moyens pour lancer une offensive d'envergure, s'il prit les armes, il se plaça dans une attitude défensive. Il passa un accord en mars 1585 avec Henri de Montmorency (Damville), gouverneur du Languedoc, qui redoutait que les Joyeuse ne le chassent de la province.

Le roi non plus n'avait pas les moyens, et sans doute pas la résolution qui s'imposait pour combattre le soulèvement ligueur. Soucieux de sa sécurité, il s'entoura d'une nouvelle garde rapprochée, les quarante-cinq, qui étaient des cadets de Gascogne ou de Languedoc dont il pouvait être sûr de leur loyauté. De son côté, Catherine de Médicis jouant l'opposition des partis tenta de ménager le duc de Guise qui jouera, lors de la journée des barricades de cette proximité avec la reine mère. Proximité d'autant plus naturelle pour Catherine qu'elle haïssait le duc d'Épernon. Le 10 juin 1585 le cardinal de Bourbon signa une nouvelle requête, véritable ultimatum au roi, lui demandant de « *faire perpétuellement & inviolablement garder* » le serment fait lors de son sacre, de « *demander à ceux de la nouvelle opinion les Villes qu'ils tiennent, & les retirer avec la force s'ils en font le refus* » et de « *quitter la protection de Geneve* »<sup>1</sup>. Le roi choisit de capituler, et signa avec les ligueurs le traité de Nemours dont on parlera plus avant au §6.2.3.

---

<sup>1</sup> *Requête au roi, et dernière résolution des Princes, Seigneurs, Gentilshommes, Villes, & Communautés Catholiques, présentée à la Reine mere de Sa Majesté, le dimanche neuvieme Juin 1585 [...]: [360]*

## 6.2 1585-1586 : le début de la huitième guerre de religion

### 6.2.1 L'entreprise de Marseille

Sous la direction d'Hubert de Vins, la faction des carcistes se transforma en une branche de la Ligue servant le duc de Guise en Provence. Elle se mit ainsi en lutte ouverte contre les intérêts du roi, et allait alterner coups de force et intrigues politiques pour miner le pouvoir royal.

Au début de l'année 1585, le bombardier Cartier<sup>1</sup> est en campagne tandis que le capitaine Renouare s'emparait de Lançon. Ces actes furent suivis d'autres levées d'armes, sporadiques et vite réprimées, mais qui témoignaient d'une entreprise de déstabilisation et de provocation<sup>2</sup>. Le parlement envoya deux émissaires au seigneur de Vins au mois de mars 1585 : Barras, premier consul, et Roger, chevalier de Saint-Michel. Ils le rencontrèrent dans son château de Forcalqueiret où, à l'imitation de feu son oncle, il jouait au paisible gentilhomme vivant au milieu de sa famille. Il protesta de sa bonne volonté et alla même jusqu'à proposer de donner en otage sa femme et ses enfants.

L'opération la plus importante de ce début de reprise des hostilités fut la tentative organisée par la Ligue de prendre Marseille au roi ; elle devait être menée par Louis de La Motte Dariez, qui était alors deuxième consul. Le plan d'Hubert de Vins était, pendant que Dariez s'occupait de Marseille, de prendre le Puech<sup>3</sup> et Sisteron, les deux places qui lui permettraient de tenir en échec Aix et de contrôler le pays d'outre-Durance. Il envoya un de ses hommes, le capitaine d'une compagnie du régiment Champagne nommé Lafontaine, au Puech au mois de Mars 1585. Mais ce dernier échoua, et capturé par les troupes royales, il fut condamné à mort par le Parlement : *« Il fut pendu sur un gibet, tout vestu de velours verd, sa teste perchée sur un pal à la porte Saint-Jean, et ses membres escartelez mis sur des bigues aux chemins publics, pour donner de l'appréhension et de l'horreur à semblables entrepreneurs et perturbateurs du repos »*<sup>4</sup>.

A Sisteron, où trois compagnies du colonel d'Ornano étaient en garnison, il ne fut pas plus heureux. Il réussit à gagner à sa cause un officier du nom d'Antoine Christophe qui s'engagea à livrer le château à ses partisans. Alphonse d'Ornano était alors à Tarascon ; quand il apprit les tentatives de son capitaine, il envoya sur place du Virailh, cornette de sa compagnie, pour l'éloigner de la ville afin d'en prendre le contrôle et pour faciliter sa capture. Frédéric du Virailh, qui avait dix-neuf ans, réussit à tromper Antoine Christophe, et à le convaincre d'aller rejoindre d'Ornano, sans lui laisser deviner les soupçons qui pesaient sur lui. Après son départ, et malgré la résistance et les injures de sa femme, le jeune lieutenant s'empara de tous ses papiers et prit le commandement

<sup>1</sup> Celui qui sera pris par Hubert de Vins en 1586, et exécuté à Aix (§6.2.6). Jean-Bernard Lacroix ([9]) rapporte que les consuls de Guillaumes furent avertis par le seigneur de Daluis que Cartier était sorti du Dauphiné avec deux mille hommes.

<sup>2</sup> Jean-Bernard Lacroix ([9]) cite une lettre du Grand Prieur reçue à Guillaumes au moi de mars d'un messenger venant de Riez et qui est discutée en conseil : *« pour nous tenir en bonne garde car en Provence avoit es mouvement de grand guerre et surtout en nostre quartier »*.

<sup>3</sup> Puy-Sainte-Réparate

<sup>4</sup> Gustave Lambert dans [6], Augustin Fabre dans [24], page 239.

des troupes. Antoine Christophe fut informé de la manoeuvre dont il avait été le jouet alors qu'il était déjà en chemin, et eut le temps de se réfugier à Sault.<sup>1</sup>



6-5 : Intérieur du château de Forcalqueiret ©  
Marincic

Cela n'arrêta pas Hubert de Vins. Il publia le 3 avril 1585<sup>2</sup> un manifeste dans lequel il expliquait les raisons qui poussaient le duc de Guise et le comte de Sault<sup>3</sup>, son lieutenant en Provence, à prendre les armes contre le roi. Il reprenait la rhétorique guisarde : le roi était dominé et asservi par ses mignons, il était tenu dans l'ignorance totale de ce qui se passait en France, il laissait la religion se perdre, ... ce qui imposait à ses véritables amis, et en particulier Hubert de Vins, à prendre les armes pour, en exposant leurs personnes et leurs biens, défendre le roi ... Il enjoignait les bons catholiques à se réunir sous les enseignes du duc de Guise. Il écrivit aussi au Grand Prieur pour lui signifier « *qu'il prenoit les armes, non pour son propre et particulier intérêt, mais au nom du duc de Guise, pour les princes catholiques et pour le soutien de la religion, que les prétendus réformés voulaient troubler* ».<sup>4</sup>

De Tourves où il était alors, il partit en campagne et s'empara de Puymoisson et de Saint-Paul-la-Durance<sup>5</sup> où il fit sa jonction<sup>6</sup> avec le comte de Sault<sup>7</sup>. Ils essayèrent de prendre Pertuis, mais durent renoncer, et ils se tournèrent

vers Ansouis, la Tour-d'Aigues, La Motte-d'Aigues et d'autres places<sup>8</sup> de ce pauvre Lubéron où ils s'établirent. De Vins les mit sous l'autorité de Jacques d'Agoult, seigneur de Saint-André<sup>1</sup>, son beau frère, qui à la tête de quatre cents hommes venait de se saisir de Beaumont.

<sup>1</sup> Pierre Louvet, [137], tome 1, pages 360-362, et Edouard de Laplane, [36] page 114

<sup>2</sup> C'est à dire juste après le nouveau manifeste de Péronne.

<sup>3</sup> C'est d'ailleurs en avril 1585 que le comte de Sault quitta Paris pour rejoindre son beau-frère en Provence.

<sup>4</sup> César de Nostredame, [31] page 835.

<sup>5</sup> Honoré Bouche, [349] page 687, attribue la prise de Saint-Paul-la-Durance à Cartier, agissant pour Hubert de Vins.

<sup>6</sup> Si le Grand Prieur eut réagit, il aurait sans doute pu stopper l'offensive du parti d'Hubert de Vins qui s'était jeté sur Romolles, et qui dut attendre 10 à 12 jours pour avoir 50 hommes. (Antoine du Puget, [46] page 728)

<sup>7</sup> Les seigneurs de Saint-André, de Meyrargues, de Rousset, de Gréoulx, de Mons, de Salernes l'accompagnaient ; en peu de jours il était à la tête de cinq cents hommes de cavalerie et de deux mille arquebusiers. (Antoine du Puget, [46] page 728)

<sup>8</sup> D'après H. de Meynier, [171] page 46, toutes les places du sieur de Cental.

Pierre de l'Estoile a consigné une pièce satirique, « *l'arche de Noé* » décrivant cette communauté de ligueurs :

« *Le Loup :*

*Vins, comme cauteleux, prend d'un vieux loup la peau*

*Pour en la barque entrer ...*

*Le caméléon :*

*Puis le comte de Saux (Sault) est venu à la danse*

*Lequel ils ont reçu pour un caméléon,*

*Prenant toutes couleurs d'une étrange façon*

*En changeant à tous corps sans aucune assurance.*

*Le lion :*

*La Baulme marche avant, et pour ce fier lion*

*De tous est salué, car sans craindre sa vie,*

*Hérissant son poil, d'une grosse furie*

*Promet en dépêcher, lui seul, un million. »<sup>2</sup>*

La Provence se divisa comme du temps des luttes entre les carcistes et les razats. Le Grand Prieur, Henri d'Angoulême, regroupa autour de lui quelques chefs huguenots et surtout les politiques<sup>3</sup> qui étaient fidèles à la cause royale. Ils amenèrent avec eux nombre de villes<sup>4</sup> dans lesquelles ils avaient obtenu des charges municipales.

Le duc de Guise qui avait été informé du soulèvement qu'Hubert de Vins allait lancer – ou qui l'avait suscité – envoya au Parlement de Provence le manifeste de la Ligue dès le 19 mars, soit près de douze jours avant sa publication officielle, espérant l'entraîner à sa suite.

C'est à ce moment que les catholiques tentèrent de prendre Marseille. On soupçonna le duc de Nevers, Ludovic de Gonzague d'être l'instigateur de l'entreprise, ou du moins celui qui devait en profiter<sup>5</sup>. Prétendant un

<sup>1</sup> Frère du comte de Sault.

<sup>2</sup> Claudine Allag, [396] page 50

<sup>3</sup> Ou « bigarrats » comme on les appelait lors des guerres carcistes.

<sup>4</sup> Et il imposa dans certaines des garnisons chargées de contenir les partisans d'Hubert de Vins, tel à Barjols où les archives communales ([51]) font état des demandes du Grand Prieur pour héberger et nourrir une compagnie de cent hommes commandés par monsieur de Saint-Marc (lettres du 6 avril 1585, du 8 avril 1585 indiquant les contributions des villages voisins aux vivres : Barjols pour deux feux, Pontevès pour un, Varages pour trois feux, Tavernes pour deux feux et La Verdière pour deux feux). Barjols bascule dans le camp de la Ligue dès la mort du Grand Prieur.

<sup>5</sup> Louis Mainbourg, [355] page 68 : « On accusa Ludovic de Gonzague, duc de Nevers, d'avoir été l'auteur de l'entreprise de Marseille, pour s'emparer du gouvernement de Provence ; mais il le nia toujours fortement, et comme en même temps il eut renoncé à la Ligue, le duc de Guise, son beau frère, lui reprocha qu'il ne l'avait fait que par la honte qu'il avoit eu d'avoir manqué un si beau coup. Lui, au contraire, protestoit qu'il n'avoit changé de parti que pour satisfaire sa conscience. »

voyage en Italie pour régler des affaires, il était arrivé en Provence au début du moi d'avril et s'était arrêté à Avignon. Dans le but de le protéger des barbaresques, le grand duc de Toscane avait envoyé fort opportunément quatre galères à Marseille ayant à leur bord quatre compagnies d'arquebusiers florentins. Mais même le duc de Guise doutait des volontés du duc de Nevers ; il lui écrivit le 30 mars 1585 pour essayer de le convaincre de ne pas quitter le royaume : « *Ce porteur vous dira la peine où nous sommes icy de vostre irrésolution [...] Considérez la fortune malheureuse où vous abandonnez vostre femme et vos enfants que nous ne pouvons secourir pour estre trop eslongnéz [...] Vostre allée nous desgoutera Lion, Randan<sup>1</sup> et ce que nous estimions de plus ferme [...]*<sup>2</sup> ».

Le 8 avril 1585, Louis de La Motte Dariez<sup>3</sup> qui était alors deuxième consul, profitant de l'absence du premier consul Antoine d'Arène qui était allé à Aix, fit savoir au gouverneur que Marseille se déclarait pour le *Roy des Roys*. Il fit rechercher les protestants les plus connus ainsi que les politiques les plus influents pour les jeter en prison. La terreur emplit les rues de la ville que des bandes de ligueurs parcouraient en poussant des cris de mort contre les huguenots. Les exécutions sommaires commencèrent, et souvent pour satisfaire de sombres intérêts personnels, tel Claude Boniface<sup>4</sup> qui fit accuser publiquement d'hérésie Jean Boniface, trésorier de France, son frère, et le fit assassiner par ses hommes au seuil de sa maison, en l'attirant sous prétexte de lui donner un colis venant du gouverneur. L'évêque Frédéric Ragueneau, connu pour ses opinions modérées, alla chercher refuge derrière les murs de l'abbaye de Saint-Victor, avant que de se rendre dans son château d'Aubagne puis de rejoindre le gouverneur à Aix.

Le 10 avril, Dariez exigea que tous les bons catholiques portassent une croix blanche à leur chapeau. Pour être sûr de l'application de sa consigne, il parcourut les rues avec Claude Boniface et Charles Casaulx pour faire battre et emprisonner à la tour Saint-Jean<sup>5</sup> ceux qui n'en portaient pas.

Le 11 avril, Dariez convoqua 500 chefs de famille pour une assemblée générale à l'hôtel de ville. Malgré quelques courageux, tel Nicolas de Bausset, ils cédèrent devant les menaces du nouveau chef de la ville qui, à partir de ce moment, crut que tout était arrivé. Il s'empara du Fort Notre-Dame sous prétexte de vérifier qu'il avait son complément de munitions de guerre. Il rentra ensuite à l'hôtel de ville où il réunit les chefs de la faction pour leur faire signer une lettre appelant Hubert de Vins : « *Monsieur, nous vous faisons la présente pour vous assurer que sans aucune dissimulation la ville de Marseille a pris le parti décourtement de Dieu et de l'Estat, pour faire entière profession de la foy catholique, où chacun est résolu d'adhérer de tous ses moyens à la Lignes des princes Chretiens et Catholiques, & à vous, que pour cest effet vous prions vous acheminer vers nous. Et si*

<sup>1</sup> Commune du Puy-de-Dôme, surtout connue pour son château.

<sup>2</sup> René de Bouillé, [332] page 143

<sup>3</sup> Secondé par Altovitis et Villecroze. (Augustin Fabre, [24], page 240)

<sup>4</sup> Capitaine du quartier de Blanquerie, dit « Cabanes » ; son frère, huguenot, n'avait pas d'enfants, d'où la possibilité de récupérer l'héritage (Jean-François Gaufridi dans [16] page 602) . Jacques Auguste de Thou place cet épisode durant la nuit du 7 avril ([63] tome 9, page 289).

<sup>5</sup> D'après Aubigné, [35] tome 3, livre 1, ils en tirèrent 5 au hasard, et deux, Chiousse et l'Embaleur, refusant d'aller à la messe, furent tués et leurs corps jetés par dessus les murs de la ville à la vue des autres prisonniers.

*prenez ces chemins dudit lieu, pourrez venir à Peroieulx, ou à Funeau. Et si prenez autre chemin, prenez à Saint-Zacharie ou Gemenes. Car nous mandons à tous les villages de vous donner vivres & faveurs. Et s'il font autrement, nous les exterminerons, & mènerons le canon s'il est besoin, déclarons nos ennemis ceux qui seront les vôtres, vous prenant en notre protection, comme nous nous mettons à celle des Princes Chrestiens et Catholiques, & à la votre. Aujourd'hui a été pris le fort de Notre-Dame de la Garde, & mis à votre et notre dévotion. Priant Dieu le Roi des Rois vous avoir en sa sainte garde. De Marseille, ce onzieme d'avril 1585. Ainsi Signés, Vos affectionnés amis et serviteurs : Nicolas Roque consul, Dariez consul, Bourgoigne capitaine, Antoine Cornille capitaine, Charles de Casaux capitaine, Claude Boniface capitaine, Teron capitaine de Lauze. »<sup>1</sup>*



6-6 : Les lieux du soulèvement de Dariez © Marincic ([415])

Le 12 avril, il suscita un grand rassemblement d'hommes aux abords de l'hôtel de ville qui devait encourager les consuls aux violences contre les huguenots et les politiques. Ceux-ci, effrayés et irrésolus se rassemblèrent sur les places publiques, pas pour se révolter ou résister, mais plus sans doute pour se rassurer. François Bouquier, qui avait gagné respect de la part des habitants quand il exerçait des fonctions municipales, gagna le rassemblement qui s'était fait sur la place Neuve, et par patriotisme, et sans doute aussi pour des raisons personnelles, harangua la foule pour les pousser à résister par les armes et s'offrit pour les diriger. Il disait avoir une lettre du gouverneur qui lui demandait de rallier le parti du roi et de s'opposer aux desseins de Dariez par la force. Il réussit à rassembler les énergies, et à préparer une contre-offensive. Il assigna aux meneurs leurs postes et pénétra dans le centre de la ville avec une centaine de compagnons.

<sup>1</sup> [363] (in [248] tome 1) « Histoire véritable de la prinse de Marseille par ceulx de la Ligue et la reprise par les bons serviteurs du Roy, confirmée par les lettres de Sa Majesté et aultres y ajoutées. »





6-7 : Marseille, abbaye Saint-Victor © Marincic

A l'hôtel de ville, Dariez fut informé de la rébellion. Il s'enquit de l'arrivée d'Hubert de Vins<sup>1</sup>, mais celui-ci n'ayant pas été annoncé, il résolut de lutter avec ses propres forces. Il demanda aux galères du grand duc de Toscane de débarquer deux cents soldats pour le service du roi, et sortit à la tête d'une compagnie de ligueurs pour se mettre à la recherche de Bouquier. Il avait néanmoins demandé au capitaine de la galère du prieur de Toulouse de se tenir prêt à appareiller si les événements tournaient à son désavantage. C'est au son du tocsin que près de quatre mille habitants

se retrouvèrent les armes à la main dans les rues. Bouquier, qui s'était déjà emparé de plusieurs corps de garde, résolu d'aller à la rencontre de Dariez. Les troupes de ce dernier se défendirent d'abord vaillamment, mais elles durent finalement battre en retraite. Comme souvent la défection vida les rangs des partisans de Dariez qui essaya de se réfugier avec Claude Boniface et cinquante hommes dans un poste de milice. Ils en furent rapidement délogés et furent alors vers le quartier de Saint-Jean pour tenter de rejoindre les compagnies d'arquebusiers florentins. Mais ils tombèrent sur cinq cents hommes en armes. Comprenant qu'ils étaient vaincus, ils se dirigèrent vers le port. C'est alors qu'ils venaient d'embarquer sur une barque pour gagner la galère du prieur de Toulouse, qu'ils furent arrêtés par Bouquier et ses hommes. La cause était entendue.

Bouquier réunit à l'hôtel de ville ceux qui étaient restés fidèles au roi, le troisième consul, le viguier, les juges Balthazar de Grenier et Jean-Paul de Foresta, l'avocat du roi Guérin et plusieurs membres du conseil municipal. Ils y furent rejoints par Henri d'Angoulême vers onze du soir, arrivant botté et éperonné directement d'Aix et accompagné du comte de Carcès<sup>2</sup>. Il embrassa Bouquier en lui disant « *mon ami, vous avez gagné une bataille au roi !* ».

Dariez et Claude Boniface furent condamnés à mort séance tenante et l'exécution fut fixée au lendemain 13 avril 1585. Dariez essaya bien d'obtenir grâce du gouverneur sur la place même du gibet en protestant de sa fidélité au roi : « *Obéissez à Monseigneur, c'est un prince débonnaire et magnanime, et frère du roi ; servez-le mieux que je n'ai fait !* ». Mais devant l'inflexibilité de ce dernier qui assistait à la scène depuis un balcon, il se rétracta violemment : « *Je me rétracte, messieurs, prenez garde à vous ! Il y a dans la ville des personnes qui ont*

<sup>1</sup> Jacques Auguste de Thou indique que Dariez et d'autres conjurés avaient écrit une lettre demandant à Vins de venir achever ce qu'ils avaient commencé. Charles de Cazaulx signa cette lettre [63], tome 9, page 290).

<sup>2</sup> Auquel le grand prieur était reconnaissant d'avoir gardé le parti du roi lors de ces événements, comme le montre sa requête auprès de Catherine de Médicis pour qu'elle plaide auprès d'Henri III afin qu'il lui permette de se refaire de ses dépenses : « [...] le sieur de Carcès [...] s'est constitué en très grande despence pour vostre service [...] lequel vous supplie y avoir consideration et de vouloir donner quelque moien audict sieur de Carcès pour luy ayder à le remettre, tant desdites despenses, que à sortir des grandes debtes que luy a laissées feu son père. ». (Lettre de Catherine de Médicis, datée du 30 juin 1585. [21] tome 8, page 327)

*formé le projet de la livrer au roi de Navarre ; tout ce que j'ai fait ne vient que d'un grand zèle pour la foi catholique ; empêchez tant que vous le pourrez que les religionnaires ne soient les maitres. »<sup>1</sup>.*

Hubert de Vins n'était pas paru devant les murailles de la ville<sup>2</sup>....

Cet événement était clairement identifié par la cour comme une action appartenant à l'entreprise de déstabilisation lancée par la Ligue. Le roi lui-même s'en ouvre au Grand Prieur le 26 avril 1585 en réponse à la lettre du duc d'Angoulême l'informant des événements de Marseille : « [...] j'estime que ce succès aura grandement étonné nos adversaires, & augmente le courage de mes sujets & serviteurs, non seulement en mon Pays de Provence, mais par toutes les autres Provinces [...] d'où nous commençons aussi à connoître déjà que les Auteurs desdits troubles ne tirent telle assistance qu'ils s'étoient promise, chacun reconnoissant, que ce n'est pour restaurer l'Eglise de Dieu, & soulager le peuple qu'ils ont entrepris cette guerre, ainsi qu'ils publient, ains pour établir leur grandeur aux dépens de la mienne. [...] Et combien qu'à ce commencement ils ayent fait montre de vouloir lever, & payer leur gens à graisse d'argent, à present l'on connoit qu'ils en sont très-mal garnis, & que les principaux nerfs de leur entreprise leur manquent. Pour tout cela je ne laisse s'il est possible à vouloir assoupir ce trouble par une bonne paix. Mais il faut que je vous die à mon tres grand regret que je n'y vois les choses si bien disposées, que je doive attendre d'en sortir par cette voye, au moyen dequoy il se faut resoudre à s'aider de celle des armes [...] ».



**6-8 : Chapelle Saint-Louis de Brignoles ©  
Marincic**

Comme cela s'était produit lors des épisodes précédents, la guerre civile entraîna la constitution de bandes de pillards qui, sous prétexte de motifs élevés, allaient sillonner la Provence, extorquant villes et particuliers, et travaillant à assouvir des objectifs personnels. Du Virhail dans ses mémoires<sup>3</sup> en peint un tableau désolant : « On ne voyoit par toutes places et carrefours que gens assemblés par petites troupes et contant des nouvelles à l'avantage de son parti. Les magistrats, partie corrompus, partie pour le respect qu'ils portoient aux personnes, ne donnoient point d'ordres ; mille petits voleurs se levèrent pour piller, comme si le temps autorisoit tout. Les simples et gens de bien ne savoient où se tenir ; on alloit de la ville aux champs et des champs à la ville pour trouver sûreté. ».

Un autre exemple est donné par Brignoles en juillet 1585 ;

<sup>1</sup> Abbé Papon, [15] tome 4, pages 250&251. Il rajoute que le roi, qui avait été informé de la tentative de soulèvement, fut si heureux du dénouement que, rencontrant dans les salons du Louvre les députés de Marseille Darenès et Spinassi, leur dit « mes amis, je vous accorde ce que vous m'avez demandé, & d'avantage, s'il est besoin : ma libéralité ne suffira jamais pour reconnoître votre fidélité ».

<sup>2</sup> Foulquet Sobolis, [327] page 27, indique qu'il tente de prendre Pertuis le 13 avril.

<sup>3</sup> Cité par Gustave Lambert, [6] page 388

on lit dans un extrait des délibérations consignées par maître Jacques Bruni, notaire, alors greffier de la commune : « 30 juillet 1585<sup>1</sup>, réunion dans la salle au dessus de la chapelle de Saint-Louis, où étaient présents : les consuls, les 9 conseillers et le trésorier, 55 chefs de famille, M. Honoré Desparra, tenant le bâton de lieutenant de sénéchal, Antoine Chautard, lieutenant particulier du siège, Balthazard Boysson, viguier de la ville, et Jean de Thoron, avocat du roi au dit siège. Noble Herieys Paul, premier consul, expose que la veille au soir, de 9 à 10 heures, étant chez lui, noble Jean Bellon, intentant à la garde de la ville, accompagné de huit hommes armés, était venu l'avertir que le seigneur de Sièyes, autre intendant à la garde, étant indisposé, l'avait fait prier de faire la patrouille à sa place, et que y ayant consenti, il était allé à sa maison pour voir s'il avait quelques soldats et les lui donner pour l'accompagner, et que, sortant de la maison du dit Sièyes, il venait de rencontrer les sieurs de la Garde et de Ramatuelle et quelques autres assemblés et armés, qui lui faisaient douter que quelque chose se tramait dans la ville, et qu'il venait le requérir de sortir pour donner des ordres. Qu'aussitôt il prit et endossa son corps de cuirasse et il descendit à la rue, faisant appeler quelques voisins et amis. Et alors il entendit une voix venant des quatre coins qui criait : Au palais ! au palais ! il y a des gens armés ! Ils s'acheminèrent alors, avec le dit sieur Bellon et une troupe de gens armés portant un fanal pour être reconnus ; vers les quatre coins, et arrivés devant la maison du sieur Jean Danget de l'Ange, ils virent une troupe de gens armés sans aucune lumière et crièrent : Qui va là ? – Cette troupe répondit : Mais qui va là ? – Auxquels le dit consul répondit que c'était le guet et la patrouille de la ville, et qu'il était le consul. La dite troupe commença alors à les charger, et on reconnut au milieu d'elle les sieurs de la Garde et de Ramatuelle, Marausse, capitaine Lebar et autres suspects de la ville, car on avait mis aux fenêtres des lumières qui permettaient de voir clair comme en plein jour. Le dit Lebar chargea le consul de trois coups de hallebarde, l'un desquels entama son corps de cuirasse et le blessa au doigt. Survinrent alors M. Chautard, lieutenant particulier, le viguier de la ville et autres gens qui vinrent à cause du tocsin, lesquels firent retirer le dit sieur de la Garde et ceux de la troupe, après une infinité de prières et de commandements. »<sup>2</sup>.

Tout cela s'accompagnait d'extorsions aux dépens des habitants. Le capitaine Blaise d'Estagnon, qui était du parti d'Hubert de Vins à l'époque de la tentative de Sisteron, se proposa ensuite au Grand Prieur en sollicitant la permission de lever une compagnie. N'ayant pu l'obtenir, il leva néanmoins une troupe et s'installa à Noyers<sup>3</sup> et à Saint-Vincent où les habitants ne vérifièrent pas ses provisions. Il les quitta après avoir pris tout ce qu'il pouvait obtenir de ces villages, jusqu'aux arrérages, et rejoignit Hubert de Vins aux Mées quand il apprit que ce dernier avait levé une troupe de huit mille à neuf mille hommes.<sup>4</sup>

Le Grand Prieur, sans doute soucieux de ne pas s'éloigner trop vite de Marseille, retourna à Aix où il convoqua la noblesse de la province pour lui faire jurer fidélité au roi et distribuer les villes et places-fortes aux gentilshommes qu'il savait ennemis d'Hubert de Vins. Il réussit à lever près de six mille hommes qui vinrent

---

<sup>1</sup> Jean Broc attribue les troubles du 29 juillet à une initiative d'Hubert de Vins. [17]

<sup>2</sup> E. Lebrun, [8], pages 489-491

<sup>3</sup> Noyers-sur-Jabron et Saint-Vincent-sur-Jabron, Alpes-de-Hautes-Provence

<sup>4</sup> Edouard de Laplane, [33], page 111

renforcer les deux régiments qu'il avait à sa disposition, celui de Champagne et celui de Corse qui était sous les ordres du colonel Alphonse d'Ornano. Les troupes, sous les ordres des seigneurs de Pontevès, de Tourves, de Saint-Jeannet, du marquis d'Oraison, de Saint-Marc, de Buous et du baron d'Allemagne gagnèrent Tourves où fut établi le quartier général. Le 15 mai, l'armée entra en campagne, et se dirigea vers Barjols<sup>1</sup>, puis Aups, Riez et enfin Sisteron.

Les ligueurs s'étaient d'abord repliés<sup>2</sup> aux Mées, mais devant les forces levées par le gouverneur, décidèrent de se replier au-delà de la Durance. Saint-André gagna la Motte-du-Caire avec l'infanterie, tandis que le comte de Sault et Hubert de Vins allèrent à Curban<sup>3</sup>. Le gouverneur ayant gagné le haut de la Provence, les ligueurs reculèrent encore et gagnèrent Gap.

Hubert de Vins n'ayant pas les moyens de tenter une attaque frontale, usa de diplomatie pour se gagner des appuis parmi la noblesse qui avait rejoint le gouverneur. Il eut ainsi accès aux grands conseils où se discutait le déroulement des opérations. C'est grâce à ses appuis qu'il put faire échouer une proposition huguenote de poursuivre les ligueurs hors de la Provence. Devant la réticence de son conseil de guerre, le gouverneur rapatria ses troupes à Aix. Il tomba lui-même assez gravement malade, et ira en convalescence à Salon.

Afin de pouvoir regagner la Provence, Hubert de Vins usa de diversion. Il envoya le capitaine Blaise d'Estagnon prendre le château de Vaumeilh avec sa compagnie. Le Grand Prieur lui envoya le régiment Champagne, puis celui de Corse avant que le capitaine Blaise ne capitule après un siège de huit jours. Mais pendant ce temps, Hubert de Vins avait passé la frontière du côté de Thoard et s'était installé dans la viguerie de Draguignan<sup>4</sup>, tandis que Sault gagnait ses terres avec la cavalerie.<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> L'abbé Vidal, dans son *histoire du village du Val* ([37]), cite une lettre des consuls au Grand Prieur datée du 13 mai 1585 dans laquelle ils confirment avoir fait barricader et fortifier le fort, et y avoir fait loger femmes, enfants, et les habitants bourgeois. Ils se plaignent aussi des tentatives des consuls de Brignoles d'y mettre un capitaine à leur solde pour se soustraire à l'obligation d'étape\*. Les consuls auront gain de cause, choisir qui doit commander le fort, et délibèrent de confier la garde à des hommes capables de porter les armes pour 6 sous par jours, et 5 sous pour les arquebusiers. Le 11 juin 1585, suite à des bruits qui couraient sur la présence de soldats cachés près du village pour, avec l'aide des consuls, livrer Le Val à Hubert de vins, le conseil décida de démolir le fort le jour même car, du fait des moissons, ils ne pouvaient pas trouver assez d'hommes pour le garder.

<sup>2</sup> Catherine de Médicis écrivit le 22 mai 1585 à M. de Villeroy que la « défaite de la compagnie de Sacremore de Birague et des troupes du comte de Saulx et de Vins (lui) donnèrent grande joie... » ; [21] tome 8, page 292

<sup>3</sup> Situé à côté de Tallard.

<sup>4</sup> A Forcalqueiret d'après Pierre Louvet, [137], tome 1, page 377

<sup>5</sup> Jean Broc, [20], rapporte que quand Hubert de Vins était dans le Dauphiné, le parlement intenta un procès aux principaux chefs des ligueurs, lui-même et le comte de Sault étant les principaux accusés ; ils furent décrétés de prise de corps avec saisie et mise sous séquestre de tous leurs biens par un arrêt daté du 27 mai 1585.

## 6.2.2 L'affaire de la prévôté de Pignans

D'après Jean-François de Gaufridi<sup>1</sup>, l'affaire de la prévôté de Pignans, dont on a déjà évoqué un des épisodes au §5.5, eut encore un rebondissement lors du retour d'Hubert de Vins en Provence ; rebondissement que le Grand Prieur aurait essayé d'utiliser contre son adversaire. On se rappelle, voir §5.5, que le seigneur du Revest qui avait attiré dans un guet-apens Nicolin, le fils naturel de Lascaris, pour le tuer, fut ensuite lui-même assassiné par la population qui mit le feu à sa maison. Il semblerait que la mort du seigneur du Revest ait été attribuée à un cadet<sup>2</sup> des Pontevès, Reforciat de Pontevès. En 1585, sur le chemin du retour de Haute-Provence, Hercule de Vintimille, seigneur du Revest, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, accompagnait Hubert de Vins. Ils rencontrèrent un nommé Delpfin, laquais de Reforciat de Pontevès entre Cotignac et Sillans-la-Cascade. Le chevalier du Revest se doutant que Pontevès devait suivre part à sa rencontre avec quelques amis. Celui-ci effectivement suivait, si malade qu'il pouvait à peine tenir sur son cheval. Sans que cela ne l'émeuve le moins du monde, le chevalier du Revest se jette sur lui et le tue.

Informé de l'événement, le Grand prieur décide de rejeter la faute sur Hubert de Vins, et le fait accuser en justice, considérant qu'après les récents échecs de celui-ci, la situation était favorable. Le Parlement instruisit l'affaire de manière diligente<sup>3</sup>, ce qui irrite au plus haut point Hubert de Vins qui ressentit comme un affront d'être traité tel un criminel ordinaire. Il essaya l'intimidation en se levant contre le Grand Prieur, en particulier en insistant sur sa bâtardise, et pas seulement en discours, mais en écrits dans la ville d'Aix. Jean-François de Gaufridi écrit qu'Hubert de Vins disait « *que le Grand Prieur ne luy feroit pas grand mal, de le faire executer en effigie. Mais que s'il luy faisoit cette pièce, elle ne demeureroit pas sans ressentiment. Qu'il le feroit peindre avec un petit enfant entre les jambes, pour désigner qu'il étoit bâtard. Qu'il despereroit de ces portraits par tout le monde.* ». Mais la procédure continue. Hubert de Vins veut alors faire une « *cédule évocatoire*<sup>4</sup> », en faisant acte en particulier de poursuivre son évocation auprès du roi. Mais rien n'y fait. Il dépose ensuite une requête, ce qui est assez ironique, dans laquelle il veut que le Parlement soit considéré comme « *suspect* » du fait de l'influence du Grand Prieur, et que l'appui donné par ce dernier aux hérétiques en faisait son ennemi mortel. La requête n'est pas mieux reçue que les précédentes. Il en vient donc à menacer les officiers eux-mêmes, les prévenant de son « *ressentiment* » s'ils ne donnaient pas préférence à un enfant du pays plutôt qu'à un étranger<sup>5</sup>. L'attitude hautaine d'Hubert de Vins contre le Parlement, contre le gouverneur, ne peut se comprendre que par

---

<sup>1</sup> [16], pages 603&604

<sup>2</sup> Cadet de Balthazar de Pontevès.

<sup>3</sup> Procès intenté par Marguerite de Villeneuve, mère de Reforciat de Pontevès.

<sup>4</sup> Acte qu'on faisait signifier à sa partie adverse pour lui déclarer qu'on entendait se pourvoir au conseil, afin d'être renvoyé à un autre parlement.

<sup>5</sup> On trouve une retranscription de ces menaces dans la vie du duc de Guise de l'abbé Pérau ([331], volume 17, page 515) : « Il manda à ses juges 'que sur leur propre vie ils se gardassent bien de le condamner, parce qu'il y avoit en lui deux personnes, l'une très-riche, & l'autre aussi vindicative que déterminée, & que ne pouvant ignorer que deux mille écus ne lui donnassent deux mille Dauphinois, ils ne devoient point douter aussi qu'il ne fût assez puissant dans Aix, pour se faire livrer une porte, & pour venir quelque matin donner le bonjour à Messieurs.' ».

les nouvelles qu'il avait des progrès de la Ligue à la cour, progrès qui allaient se concrétiser par l'édit de juillet 1585.

La prévôté de Pignans appartenait au seigneur de Cipières, beau-fils du comte de Tende (Claude de Savoie), qui en avait confié la garde à un notable de Pignans. Après la mort de Cipières, son demi-frère, Honoré de Savoie, qui avait hérité du titre de comte de Tende et gouverneur de Provence, força le « gardien » de la prévôté à se démettre en faveur de Lascaris<sup>1</sup>, qui était un bâtard ou le fils d'un bâtard de la maison de Tende. Après la mort d'Honoré de Tende, le premier gardien assigna en justice Lascaris, arguant que sa démission avait été obtenue de force. Il aurait sans doute gagné son procès, soutenu avec passion par Hubert de Vins, si Nicolin, bâtard de Lascaris, ne l'avait tué à Grenoble où le procès se tenait. Hubert de Vins, en représailles, fit tuer Nicolin en 1582 avec l'aide du seigneur du Revest qui prêta sa maison à Lamanon et à trois autres complices (§5.5). Deux jours après, le seigneur du Revest était livré aux habitants de Pignans par les laquais de Nicolin et assassiné.

Malgré la mort de Reforciat de Pontevès, Lascaris jouissait toujours des bénéfices de la prévôté. Craignant néanmoins qu'on ne le force à se démettre, un soir qu'il devait aller chez le seigneur de Tourvès, il gagna Nice.

Fin 1587, quand Hubert de Vins envoya à Nice son député Ricard, le gouverneur de Nice qui avait reçu l'ordre de livrer Lascaris, lui offrit une protection de six soldats ; mais leur mission n'était pas seulement de protéger Lascaris, mais surtout de l'empêcher de fuir. C'est au cours d'un dîner au château, en présence du gouverneur de Nice et de celui du château, que le député d'Hubert de Vins se présenta avec des lettres de démission. Lascaris n'avait pas le choix, il signa, et la prévôté de Pignans changea de main.



6-9 : Les ruines du château des évêques de Marseille à Châteauvert ©  
Marincic

On retrouve trace de cette affaire dans le contrat passé le 3 mars 1590 pour la réalisation du cénotaphe d'Hubert de Vins dans la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix. Dans celui-ci, les sculpteurs Ellie de Lille et le flamand Jean Tabacquet s'engagent à exécuter le tombeau d'Hubert de Vins auprès de Jean-Baptiste de Vins, frère d'Hubert, tuteur de ses enfants et prévôt et seigneur de Pignans. Hubert dans cette affaire avait eu soin d'agir pour le bien de sa famille<sup>2</sup>...

Qu'est-ce qui pousse Hubert de Vins à se battre de cette façon pour

<sup>1</sup> Sans doute Annibal de Lascaris de Tende, dit le bâtard de Pignans. Né le 27 juillet 1544, il aurait eu 22 enfants ! En 1592, il habitait à Esparron-de-Pallières. Le baron d'Allemagne était le cousin germain de son père ([Jean Gallian]).

<sup>2</sup> Voir [342]

la prévôté de Pignans ? On trouve peut-être la réponse dans l'étude de Jean Broc ([17]) sur la prise de Brignoles dans laquelle il cite les plus gros propriétaires terriens de Provence: l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, celle de Montmajour, l'archevêque d'Aix, l'évêque de Marseille et enfin le prévôt de Pignans.

### 6.2.3 L'édit de juillet 1585

L'édit de juillet, ou traité de Nemours, signé le 18 juillet 1585, est très court, deux pages, mais change de manière fondamentale le sort des huguenots en France. Les principaux articles couvraient :

- la défense d'exercer dans toute l'étendue du royaume, toute autre religion que la catholique sous peine de mort, & de confiscation des biens ;
- la révocation et l'annulation de tous les précédents édits qui accordaient le libre exercice de la religion prétendue réformée ;
- l'imposition pour les ministres protestants de sortir du royaume sous un mois ;
- l'imposition à tous les sujets de faire profession de la foi catholique sous six mois, ou de quitter le royaume ;
- la déclaration que tous les hérétiques possédants quelque charge ou emploi public en étaient indignes ;
- la suppression des chambres mixtes et tripartites qui pouvaient exister dans certaines provinces ;
- la reprise des places de sûreté qui avaient été accordées aux protestants ;
- la liquidation des garnisons protestantes ;
- et enfin, le pardon accordé aux ligueurs du fait de leur zèle pour la religion catholique, et attendus qu'ils n'avaient agi que dans ce motif.<sup>1</sup>

Le Grand Prieur reçut copie de l'édit le 29 juillet 1585 et le fit immédiatement publier. Il dépêcha des courriers pour en informer en particulier le comte de Sault et Hubert de Vins qui étaient à la Tour-d'Aigues. Si les deux beaux frères reçurent en même temps les envoyés du duc d'Angoulême, celui nota dans une lettre au roi datée du 8 août 1585<sup>2</sup> : » [...] *d'une instruction par escript comme ilz ait faict signée seulement dudict conte de Sault, a qui par honneur Vins deffere en aparance et en effect c'est luy qui est le chef de leur party.* » Le Grand Prieur envoya aussi des procureurs et hérauts aux réformés, en particulier à Seyne-les-Alpes, mais avec peu d'espoir comme il l'écrivait dans la même lettre : « [...] *pour y fere pareillement publier l'edict et les sommer de rendre les places. A quoy je prevoy plusieurs difficultéz [...]* »

L'édit de juillet permit à Hubert de Vins de retourner dans son château de Forcalqueiret où il put réfléchir à renforcer son parti. Mais la poursuite de son procès pour l'affaire de Reforciat de Pontevès, le força à rester dans son château pendant une grande partie du deuxième semestre 1585.<sup>3</sup>

Comme cela était prévisible l'édit n'eut pas d'effet immédiat sur la soumission des réformés, mais conduisit au contraire à la reprise des hostilités<sup>4</sup> ; le roi réagit en publiant un nouvel édit le 7 octobre 1585, « *Déclaration de Henri III sur son édit du mois de juillet* », dans lequel il s'attaquait aux finances du parti huguenot, et revenait

<sup>1</sup> [68] pages 184-187

<sup>2</sup> Dans [19]

<sup>3</sup> Jean Broc, [20]

<sup>4</sup> Car, pour utiliser une expression contemporaine, « voulant montrer qu'il fallait autre chose que du papier pour les chasser du royaume ».



sur le délai de six mois qu'il avait accordé pour abjurer en le ramenant à 15 jours. En particulier ce nouvel édit imposait :

- que les réformés, et les catholiques qui les auraient aidés, déposent les armes immédiatement sous peine d'être coupables de crime de lèse majesté ;
- que dans le cas où ils refuseraient, tous leurs biens soient saisis au profit du roi, et pour financer la guerre contre les hérétiques ;
- que ceux qui étaient débiteurs des huguenots, n'honorent pas leurs dettes, sous peine d'être condamné au quadruple, et passible de poursuites criminelles ;
- la réduction du délai de six mois octroyé en juillet à quinze jours, sauf pour les femmes qui elles disposaient encore de six mois.<sup>1</sup>

Pour éviter les abjurations de façades, telles celles qui commençaient par « *puisqu'il plait au roi* », Guillaume Rusé, évêque d'Angers, en rédigea un modèle qui fut ensuite utilisé dans presque tout le royaume. On y retrouve en particulier la déclaration de foi qui est toujours en usage au XXI<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> :

- *Je crois de ferme foi, et confesse tous et chacuns les articles contenus au symbole de la foi, duquel use la sainte église romaine: savoir est, je crois en Dieu le père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, de toutes choses visibles et invisibles. Je crois en un souverain seigneur Jésus-Christ, fils unique de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré non pas créé, consubstantiel au Père, par lequel toutes choses ont été faites; qui est descendu des cieus pour nous hommes, et pour notre salut, et a été incarné par le saint Esprit de la vierge Marie, et a été fait homme, et a été aussi crucifié pour nous, sous Ponce Pilate, a enduré mort et passion, et a été enseveli, et est ressuscité le troisième jour selon les Écritures, et est monté au ciel, il est assis à la destre de son père, et de rechef il viendra en sa gloire juger les vivans et les morts : et au Saint-Esprit seigneur et vivifiant, qui procède du Père et du Fils, qui ensemble avec le Père et le Fils est adoré et glorifié, et qui a parlé par les prophètes, et une sainte église catbotique et apostolique. Je confesse un baptême pour la rémission des péchés, et attens sa future résurrection des morts, avec une vic de l'autre monde.*

Et l'affirmation des sujets théologiques qui séparent catholiques et protestants :

- *Je crois la sainte Écriture selon et au sens que la tient et a tenue notre sainte Mere l'église, à laquelle appartient juger de la vraie intelligence et interprétation de ladite sainte Écriture : pourtant je ne la prendrai ni exposerai jamais que selon le commun accord et le consentement des Pères.*
- *Davantage, je confesse qu'il y a sept vraiment et proprement appelés sacremens de la nouvelle loi, institués par Notre Seigneur Jésus-Christ, et nécessaires (mais non pas tous à un chacun) pour le salut du genre humain: c'est à savoir, le Baptême, la Confirmation et la sainte Eurharistie, la Pénit-*

<sup>1</sup> [68] pages 191-194

<sup>2</sup> [68], pages 196-198

tence, l'Extrême-onction, l'Ordre, et le Mariage: et que par iceux, la grace de Dieu nous est conférée, et que trois d'iceux, savoir est le Baptême, la Confirmation, et l'Ordre, ne se peuvent réitérer sans sacrilège.

- *J'approuve tout ce qui a été conclu et arrêté au sacré saint concile de Trente, touchant le péché originel, et la justification de l'homme.*
- *Je proteste qu'en la sainte Messe on offre à Dieu un vrai, propre et propitiatoire sacrifice pour les vivans; et qu'en ce saint sacrement de l'Eucharistie est vraiment, réellement et substantiellement le corps et le sang, l'ame et la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ; et qu'en icelui est faite une conversion de toute la substance du vin au sang, laquelle conversion l'Eglise catholique appelle transsubstantiation. Je confesse aussi que sous l'une des espèces on prend et on reçoit Jésus-Christ tout entier et son sacrement.*
- *Je tiens pour tout certain qu'il y a un purgatoire, et que les ames qui y sont détenues peuvent être soulagées et aidées par les suffrages et bienfaits des fidèles.*
- *J'avoue davantage que notre dit Rédempteur a laissé en son Église la puissance des pardons et indulgences, desquels l'usage est très salutaire au peuple chrétien.*
- ...

Les princes ligueurs obtinrent de leur côté des gardes, des pensions et des places de sûreté : le cardinal de Bourbon reçut Soissons, le duc d'Aumale, Rue<sup>1</sup>, le duc de Mayenne, Beaune et le château de Dijon, le duc de Mercoeur<sup>2</sup>, Dinan et Concarneau, le duc de Guise, Toul, Verdun, Saint-Diziers et Châlons-en-Champagne ; il fallait tenter d'acheter ceux que l'on ne pouvait pas vaincre. Ce sera plus tard aussi la politique d'Henri IV.

Cet édit fut un rude coup porté à la cause huguenote, et Agrippa d'Aubigné écrivit qu'il « *fit aller à la messe trois fois plus de réformez que n'avoit fait la saint Barthelemi* ». <sup>3</sup> Le [Pape Sixte Quint](#), qui venait de succéder à Grégoire XIII, émit une bulle <sup>4</sup> datée du 9 septembre 1585 dans laquelle il déclarait le roi de Navarre et le prince de Condé déchus de leurs droits à la couronne :

- *« Prononçons & déclarons Henry jadis Roi, & Henry Prince de Condé, être tels que dessus, & être Hérétiques & relaps en hérésie, & non repentans, être chefs, fauteurs, protecteurs manifestes, publics & notoires, & par ainsi coupables de lèse-Majesté divine, & ennemis jurés de la Foi Catholique,*

<sup>1</sup> Ville de Picardie

<sup>2</sup> Jérôme Lippomano, ambassadeur de Venise en 1577, écrit de lui : « [...] frère de la reine régnante, de la maison de Lorraine, est très-jeune et n'a pas eu encore de grandes charges à la guerre ; mais il a beaucoup de courage, et ne démentira pas sa noble origine. » [344]

<sup>3</sup> Agrippa d'Aubigné, [35], tome 2, page 484

<sup>4</sup> [358]

- *Etre par le même droit privés, savoir est Henry, jadis Roi, de son prétendue Roïaume de Navarre & de la partie qu'il occupe encore pour ce jourd'hui, ensemble aussi de Bearn, el l'aute Henry de Condé, eux deux & tous leurs successeurs de tous & quelconques autres Principautés, Duchés, Domaines, Seigneuries, Cités, Lieux, Fiefs, & même amphiteuses, successions [...]*
- *& Pareillement qu'ils sont par le même droit, privés, incapables, & inhabiles de succéder à quelque Duché, principauté, Seigneurie & Roïaume, & spécialement au Roïaume de France,*
- *& délivrons par l'autorité des présentes, commandons & interdisons à tels Sujets de ne leur rendre obéissance aucune,*
- *Au reste, nous exhortons notre susdit Fils en Jesus-Christ, Henri, Roi de France, très Chrétien [...] d'exterminer les Hérétiques. »*

Cette ingérence dans les affaires du royaume fut peu appréciée, et le parlement de Paris protesta contre cette proscription sans jugement. Elle ne fut pas publiée en France. Le roi de Navarre fit apposer sur les murs de Rome une protestation dans laquelle il déclarait nulle la bulle, déclarait Sixte, « *soi-disant Pape [...] lui même Hérétique [...] Antechrist [...]* », lui déclarait « *guerre perpétuelle & irréconciliable* », et se réservait le droit d'exiger, tant du pape que de ses successeurs, satisfaction de l'outrage qui lui était fait : « *Proteste cependant de nullité, et de recourir contre lui et ses successeurs pour réparation d'honneur de l'injure qui lui est faite, et à toute la maison de France, comme le fait et la nécessité présente le requiert. Que si, par le passé, les princes et les roys ses prédécesseurs ont bien sçû châtier la témérité de tels galans, comme est ce prétendu pape Sixte, lorsqu'ils se sont oubliés de leur devoir, et passé les bornes de leur vocation, confondant le temporel avec le spirituel [...]*<sup>1</sup> »

Henri de Navarre publia de son côté un édit équivalent en faveur des réformés le 30 novembre 1585.<sup>2</sup> Il avait aussi écrit aux chefs de son parti en Provence et en Dauphiné, se réservant de leur donner le signal au moment où il faudrait reprendre les armes. Pierre Louvet cite de larges extraits<sup>3</sup> de cette lettre : « *il les avertissoit de prendre garde aux faits plutôt qu'aux paroles du duc de Guise, qui sous prétexte de vouloir chasser les heretiques du royaume, se vouloit emparer de l'estat, & ne se soucioit d'en faire part aux estrangers, pourveu qu'il luy en restât une bonne piece : que l'experience passée nous devoit faire certains, que la guerre civile estoit un violent remede & tres dommageable à la religion : qu'il falloit bânnir l'héresie par doctrine & bon exemple, sans introduire la guerre civile, laquelle au lieu de devotion engendre une infinité d'atheistes, corrompant les bonnes mœurs ouvre la porte à la servitude estrangere, dequoy il les vouloit bien avertir, sçachant qu'ils étoient bons françois & serviteurs du roy, afin qu'ils ne laissassent piper aux partisans de la Ligue qui avoient sans doute quelques mauvais dessein contre la personne du roy. »*

<sup>1</sup> Pierre de l'Estoile, [323] pages 300&301, et [357].

<sup>2</sup> [68] pages 194-195

<sup>3</sup> [137] tome 1, pages 381-382

En Provence la situation était toujours tendue. Dans le Dauphiné et le Languedoc, ce sont les protestants qui contrôlaient le territoire, la province était ainsi isolée de la France catholique. Pour rejoindre Paris sans risquer d'être intercepté, il fallait passer par le Piémont.<sup>1</sup> Pour faire régner l'ordre le Grand Prieur ne disposait que d'un millier d'hommes, sa compagnie de gendarmerie et sept compagnies corses qui auraient dû être payées par le trésor royal, mais la solde était interceptée<sup>2</sup> par les huguenots... Il lui fallait plus d'hommes pour pouvoir contrôler la province ; il s'en était déjà ouvert au roi dans une lettre datée du 8 août 1585 pour que cela ait lieu avant la mauvaise saison : « [...] que s'il se fault mectre en campagne pour les sortir de la par la force [...] il sera besoing qu'elle nous secoure promptement de moyens [...] ». Il convoqua une assemblée générale des communautés à Salon le 16 décembre 1585. Mais les discussions furent difficiles, il dut faire acte d'autorité mais fut contraint de diminuer le nombre d'hommes qu'il demandait.<sup>3</sup>

La soumission des réformés, que l'on pouvait assimiler, du moins pendant un cours moment, à une paix entre les catholiques, conduisit à l'affaiblissement de la Ligue. Le roi avait repris l'initiative par des campagnes militaires contre les huguenots, mais aussi par des actes répétés de dévotion et d'expression de sa ferveur religieuse.



**6-10 : Armure de Jean de Saulx, vicomte de Tavanne © Dijon, musée des Beaux-arts**

Agen se souleva contre Marguerite de Navarre en octobre 1585 ; le même mois Henri III repris le château d'Angers pour le confier à un des ses proches, le comte du Bouchage, frère d'Anne de Joyeuse ; le premier novembre, les habitants d'Auxonne en Bourgogne, se soulevèrent contre le vicomte de Tavannes (Jean de Saulx, fils de Gaspard de Saulx) qu'ils suspectaient de vouloir ouvrir les portes de la ville aux Espagnols. Le duc de Nevers quitta officiellement la Ligue et se rapprocha du roi.

L'année 1586 se passa en opérations de petites envergures, mais cristallisa l'opposition qui se dévoila entre Joyeuse et la maison de Guise. Joyeuse se positionnait en alternative au duc de Guise pour être le champion de la cause catholique. Sa campagne dans le massif central, qu'il mena avec une grande sévérité, lui donna un crédit indéniable. Celle-ci dura cinq mois, de juin à Décembre ; les chefs des places prises furent systématiquement exécutés. Les habitants du village de Marvejols

qui capitula en août 1586, furent tous passés au fil de l'épée et la ville livrée aux flammes. Le duc de Mayenne

<sup>1</sup> Jean Broc, [20]

<sup>2</sup> Dans une lettre au roi datée du 8 août 1585 ([19]), il indiquait au sujet d'une somme reçue du roi : « cella durera si peu de temps que si elle ne faict valloir les autres assignations ilz seront bientost a la faim, et principalement les Corses. ». Le colonel Aphonse d'Ornano était aussi reconnu dans la lettre comme prenant sur ses biens pour entretenir ses compagnies de Corses.

<sup>3</sup> Jean Broc, [20]

ne fut pas autant victorieux en Guyenne où il dut rompre devant Henri de Navarre. En revenant, il enleva de force la demoiselle de Caumont, âgée de douze ans et instruite en religion, pour la marier à son fils aîné qui avait onze ans. La demoiselle devait en effet hériter de Caumont, Fronsac, Lustrac et d'autres terres dont les revenus se montaient à plus quatre vingt mille livres de rente. Les huguenots s'en moquèrent en disant « *que n'ayant pas pu prendre la Guyenne, il avait pris une fille* ». <sup>1</sup>

En plus des opérations militaires, les français eurent à souffrir de la faim et de la peste. Le duc d'Épernon, lors de son voyage vers son gouvernement de Provence lors de l'été 1586, écrivait au roi : « *Nostre voyage depuis Saint Saphourin Douzon, d'où j'escrivis à vostre Majesté, a esté plein de beuacoup d'incommoditez, principalement pour le fait des vivres, à cause de la peste ; laquelle voulant éviter tant qu'il nous seroit possible, nous avons resolu de loger toujours en la campagne, & n'entrer en aucune ville, ny lieu infecté de cette maladie. Nous avons fait le premier, mais nous n'avons peu observer l'autre ; parce que les villages, pour la mesme occasion ; sont presque tous abandonnez, & ne s'y trouvoit aucune sorte de vivres. De façon qu'avons esté contraints de recourir aux villes pour en estre secourus, où il y a eu grande difficulté d'en recouvrer, pour le peu qui s'y en trouve, & non moindre peine à pouvoir rencontrer personnes non suspectes de contagion.* » <sup>2</sup>

Pierre de l'Estoile écrit quant à lui : « *En ce mois d'août, presque par toute la France, les pauvres gens mourans de faim alloient par troupes couper les épis à demy murs, qu'ils mangeoient sur le champ, menaçans les laboureurs de les manger eux-mêmes, s'ils ne leur permettoient de prendre ces épis*. » <sup>3</sup>

A Paris, la situation n'était pas meilleure. Jehan de la Fosse le note de manière régulière dans son journal, tout en mettant sur le dos d'Henri III une partie de la responsabilité de la cherté des vivres. Ainsi en 1585 :

« *Et fut une grande cherté de vins et bleds au royaume de France, et crois que l'occasion des chertés des bleds procédoit de ce que le roy avoit fait saisir plusieurs bleds ès provinces pour envoyer aux camps, toutefois la plupart ne fut transporté, mais vendu plus chèrement qu'on ne les avoit acheptés, la cherté continua du bled et vin, parce que l'année faillit à rapporter, et estoit vendu le petit vin 10 et 11 écus, et le septier du bon bled, 18 livres.* »

Les pauvres devenaient une menace pour la ville et il fallait les aider. Le même note toujours pour 1585 :

« *A cause de ceste cherté furent commis gens d'honneur de chascune paroisse pour quester les pauvres, dont aucune donnèrent jusques à 6, 7, 8, 9 et 10 escus, les aultres plus, les aultres moins, et en fut fait registre qui fut porté à la cour. A cause de ceste cherté furent aussy deffendues les provisions sous peine de grosse amende aux délinquants.* ». En 1586 : « [...] *et fut vendu le septier de bled de Paris jusques à 24 et 25 livres, et je crois que ceste cherté vint à cause que le roy Henry III avoit fait saisir grand nombre de bleds par toutes les provinces, afin de subvenir aux camps qui marchaient tant en Guyenne que dans le Languedoc. Et lors il y avoit quatre camps [...] la cour ordonna que quatre des principaux de la paroisse iroient par la paroisse faire queste pour les pauvres, lesquels on faisoit travailler à ung atelier près la porte Saint-Honoré, et leur estoit distribué*

<sup>1</sup> Pierre de l'Estoile, [323] tome 1, page 320.

<sup>2</sup> Lettre au roy datée du 10 septembre 1586. [19]

<sup>3</sup> [323] tome 1, page 319

*chascun deux pains par jour et deux sols. Aultre cause de ceste cherté estoit que les bleds et les vins faillirent ceste année. ».*

Encore en 1587 : « *Les vivres continuèrent estre chers durant ceste année, et à cause du grand nombre des pauvres [...] falloit que chascun paya trois fois autant comme il estoit cotisé pour l'année. » ; « La cherté des grains dura jusqu'à la fin de juillet[...] Nonosbtant, la malice de ceulx qui avoient des grains car leur avarice continua si fort, que le septier de grains, mesure de Paris, fut vendu le jour de la Magdeleine 22 juillet et le lendemain la somme de 39 livres. Et voyant le peuple la cherté du pain, s'esmeut de telle façon qu'il pilla ledict jour de sainte Magdeleine le pain aux boulangers tant aux Halles, place Maubert, qu'au cimetièrre de Saint-Jehan, et y eust aux Halles plusieurs personnes tuées [...]. »<sup>1</sup>*

C'est sans doute dans ce contexte que Catherine de Médicis essaya de convaincre le roi de Navarre d'une trêve pour éviter que la famine, en sus de la guerre, ne conduise à des émeutes. Elle sollicita une entrevue dès l'été 1586, mais le Béarnais la fit patienter et aller de places en places pour lui montrer qu'il était maître du temps et du lieu où il la rencontrerait. Il lui fixa enfin rendez-vous au château de Sainte-Brice entre Cognac et Jarnac le 13 décembre 1586. Le dialogue entre les deux personnages, la reine mère qui avait tant fait pour la France mais qui était sur le déclin, et le Béarnais, fier et orgueilleux, qui se forgeait un destin de roi, a été retranscrit, sans doute de manière un peu romancée, par Pierre Mathieu dans son *Histoire de France*, et reproduit dans le recueil des lettres de Catherine de Médicis<sup>2</sup> et que l'on a reproduit sur les deux pages suivantes. L'ambassade, qui dura jusqu'au printemps, échoua. Le roi de Navarre n'était pas prêt à céder sans combattre.

Le 18 juin 1586, l'ambassadeur de Savoie écrivait qu'Henri III avait plus de forces que les Guise, et que « *le roi, avec ses extraordinaires dévotions, a gagné beaucoup de crédit et est entré en opinion de piété et de saintimonie, tant vers le pape que vers ses sujets. »*<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> *Jehan de la Fosse, [325] pages 200,203, 205 et 206.*

<sup>2</sup> [20] tome 9, pages 113-114

<sup>3</sup> Cité par Nicolas le Roux,[1] page 243.

### Retranscription romancée de l'entrevue du 13 décembre 1586 entre Catherine de Médicis et Henri de Navarre



6-11 : Catherine de Médicis à la fin de vie © Louvre



6-12 : Henri de Navarre vers 1575 © Château de Pau

CdM : Eh bien, mon fils, ferons-nous quelque chose de bon ?

HdN : Il ne tiendra pas à moi : c'est ce que je désire

CdM : Il faut donc que vous nous disiez ce que vous desirez pour cela.

HdN : Mes désirs, Madame, ne sont que ceux de vos majestéz.

CdM : Laissons ces cérémonies, et me dites ce que vous demandez.

HdN : Madame, je ne demande rien et ne suis venu que pour recevoir vos commandemens.

CdM : Là, là, faictes quelque ouverture.

HdN : Madame, il n'y a point icy d'ouverture pour moy.

CdM : Mais quoy, voulez-vous estre la cause de la ruyné de ce royaume ? Et ne considerez-vous point qu'aultre que vous, après le Roy, n'y a plus d'interest ?

HdN : Madame, ny vous ny luy ne l'ont creu, ayant dressé huict armées pour cuider me ruyné

CdM : Quelles armées, mon fils ? Vous vous abusez. Pensez-vous que si le Roy vous eust voulu ruyné, il ne l'eust pas fait ? La puissance ne luy a pas manqué ; mais il n'en a jamais eu la volonté.

HdN : Excusez-moy, Madame, ma ruyné ne depend point des hommes ; elle n'est ny au pouvoir du Roy, ni au vostre.

CdM : Ignorez-vous la puissance du Roy et ce qu'il peut ?

HdN : Madame, je sçay bien ce qu'il peut, et encore mieux ce qu'il ne pourroit faire.

CdM : Et quoy donc ! Ne voulez-vous pas obeir à vostre Roy ?

HdN : J'en ay toujours eu la volonté, j'ay désiré de luy en tesmoigner les effects, et l'ay souvent supplié de m'honorer de ses sommandemens, pour m'opposer, sous son autorité, à ceux de la Ligue, qui s'estoient eslevez en son royaume, au prejudice de ses Edicts, pour troubler sont repos et la tranquillité publique.

CdM : Ne vous abusez point, mon fils, ils ne sont point liguez contre le royaume ; ils sont françois, et tous les meilleurs catholiques de France, qui apprehendent la domination des huguenots, et pour le vous dire tout en un mot, le Roy connoist leur intentin, et trouve bon tout ce qu'ils ont fait. Mais laissons cela : ne parlez que pour vous, et demandez tout ce vous voulez : le Roy vous l'accordera.

HdN : Madame, je ne vous demande rien : mais, si vous me demandez quelque chose, je le proposeray à mes amys et à ceux à qui j'ay promis de ne rien faire ny traicter sans eux.

CdM : Or bien, mon fils, puisque vous le voulez comme cela, je ne vous diray autre chose, sinon que le Roy vous aime et vous honore, et desire vous voir auprès de luy et vous embrasser comme son bon frere.

HdN : Madame, je le remercie très humblement, et vous assure que jamais je ne manqueray au devoir que je luy dois.

CdM : Mais quoy, ne voulez-vous dire autre chose ?

HdM : Et, n'est-ce pas beaucoup que cela ?

CdM : Vous voulez donc continuer d'estre cause de la misere et à la fois de la perte de ce royaume ?

HdN : Moy, Madame, je sçay qu'il ne sera jamais tellement ruyné, qu'il n'y en ait toujours quelque petit coin pour moy.

CdM : mais, ne voulez-vous pas obeyr au Roy ? Ne craignez-vous pas qu'il ne s'enflamme et s'irrite contre vous ?

HdN : Madame, il faut que je vous dise la verité : il a tantost dix-huit mois que je n'obeys plus au Roy.

CdM : Ne dictes pas cela, mon fils !

HdN : Madame, je le puis dire, car le Roy, qui m'est comme pere, au lieu de me nourrir comme son enfant, et ne me perdre, m'a faict la guerre en loup ; et quant à vous, Madame, vous me l'avez faicte en lionne.

CdM : Eh quoy ! ne vous ay-je pas tousjours esté bonne mere ?

HdN : Ouy, Madame : mais ce n'a esté qu'en ma jeunesse ; car, depuis six ans, je reconnois vostre naturel fort changé.

CdM : Croyez, mon fils, que le Roy et moy ne demandons que vostre bien.

HdN : Madame, excusez-moy, je reconnois tout le contraire.

CdM : Mais, mon fils, laissons cela ; voulez-vous que la peine que j'ay prise depuis six mois ou environ demeure infructueuse, apres m'avoir tenue si longtemps à baguenauder ?

HdN : Madame, ce n'est pas moy qui en suis cause ; au contraire, c'est vous. Je ne vous empesche que reposiez en vostre lict ; mais vous depuis dix-huit mois m'empeschez de coucher dans le mien.

CdM : Et quoy ! serais-je tousjours dans ceste peyne, moy qui ne demande que le repos ?

HdN : Madame, ceste peyne vous plaist et vous nourrit ; si vous estiez en repos, vous ne sçauriez vivre longuement.

CdM : Comment ? je vous ay veu autrefois si doux et si traictable, et à present je vois sortir vostre courroux par les yeux, et l'entends par voz paroles.

HdN : Madame, il est vray que les longues traverses et les fascheux traitemens dont vous avez usé à mon endroit m'ont faict changer et perdre ce qui estoit de mon naturel.

CdM : Or bien, puisque vous ne pouvez faire de vous-mesme, regardons à faire une tresve pour quelque temps, pendant lequel vous pourrez conferer et communiquer avec voz ministres et voz associez, afin de faciliter une bonne paix, sous bons passeports, qui à ceste fois vous seront expediez.

HdN : Et bien, Madame, je le feray.

CdM : Et quoy, mon fils, vous vous abusez. Vous pensez avoir des reistres, et vous n'en avez point.

HdN : Madame, je ne suis point icy pour en avoir nouvelles de vous.



### 6.2.4 L'élection du baron d'Allemagne

Si quelques capitaines huguenots avaient rejoint les troupes du gouverneur de Provence, c'était plutôt par inimitié contre le seigneur de Vins que comme représentants d'un soulèvement huguenot. Pour la plupart les réformés étaient plutôt restés spectateurs des événements, d'autant que leurs forces étaient minées par des rivalités personnelles. Les trois grands capitaines de l'armée huguenote, Pierre-Isaac Bougerel, dit capitaine Bougarelly, qui avait été pourvu par le roi de Navarre du gouvernement de Seyne, le capitaine La Bréole et le seigneur Du Collet se disputaient le commandement général. Il fallut que Lesdiguières se rende<sup>1</sup> à Seyne à la fin de l'année 1584 pour qu'un équilibre précaire s'établisse. Il confirma Bougarelly gouverneur de Seyne, et lui donna le commandement de l'infanterie ; Du Collet reçut pour sa part la cavalerie, avec comme lieutenant un neveu de Paulon de Mauvans, Arnaud d'Entrevènes ; enfin, La Bréole reçut dans son château situé à peu de distance de Seyne une garnison de cent hommes de pieds et de douze maîtres.



6-13 : Tallard © Marincic

Le baron d'Allemagne cherchait à se faire élire comme général des églises réformées de Provence, il lui fallait un fait d'arme. Ce fut ainsi un des plus acharnés à la reprise des hostilités. Il conçut le plan de prendre Fréjus au sud, et Castellane au nord, pour en faire des bases d'opérations et de ravitaillement. Il décida de commencer par Fréjus. Il envoya des lettres aux commandants des forces huguenotes à Seyne<sup>2</sup> pour les convaincre de l'aider dans son entreprise. Les discussions furent difficiles, La Bréole s'opposant à l'action et Bougarelly l'appuyant de son côté. Il fut néanmoins décidé que Du Collet conduirait une troupe de cent

<sup>1</sup> *Après avoir pris Chorges (Pierre Louvet, [137] tome 1, page 380)*

<sup>2</sup> *D'où les protestants lançaient des attaques dans la région, telle celle rapportée à Guillaumes, le 5 octobre 1585, qui fut repoussée mais qui conduisit les ennemis à ravager le territoire (brûler les massages...). Jean-Bernard Lacroix, [9].*

arquebusiers à cheval et de quarante cinq maitres pour aider le baron d'Allemagne. Ils arrivèrent après une marche pénible à Vidauban, fatigués et mal armés. Du Virhail les décrit dans ses mémoires comme « *assez mal montés et mal armés, car ceulx qui avoient un pot ou un morion estoient réputés bien armés.* »<sup>1</sup>. Le baron d'Allemagne rejoignit Du Collet avec seulement vingt hommes à cheval. Ils partirent néanmoins le jour de la Toussaint, le premier novembre 1585, vers minuit pour se rapprocher de la ville côtière. La troupe, après avoir peiné à traverser les Maures, arriva alors que le jour était levé depuis longtemps devant les murs de Fréjus. Mais l'alerte avait été donnée, et le baron d'Allemagne dû faire retraite et ramener ses troupes exténuées à Seyne.

Dans la ville huguenote régnait toujours l'indécision et les querelles personnelles. Sans doute aidé par Lesdiguières, le baron d'Allemagne fit se réunir un grand conseil de toutes les compagnies qui étaient présentes à Seyne. Il réussit à se faire élire général des églises réformées de Provence, succédant à Paulon de Mauvans dix-sept années après sa mort. De Seyne, il gagna les châteaux du Poët et d'Espinouse qu'il arma et où il installa garnison. Il était près à tenter la prise de Castellane. Mais il avait besoin de Lesdiguières, et il se rendit auprès de lui à Tallard pour essayer de le convaincre.

---

<sup>1</sup> Gustave Lambert, [6] page 394.

### 6.2.5 Le siège de Castellane

Au début du mois de janvier 1586, Lesdiguières avec deux cents maitres et autant d'arquebusiers, et le baron d'Allemagne avec soixante maitres<sup>1</sup> et cent arquebusiers à cheval, se rejoignirent aux environs de Ribiers. Les troupes descendirent la vallée du Jabron et traversèrent la Durance à gué en face des Mées<sup>2</sup>. Ils arrivèrent le 28 janvier à Barrême où ils campèrent, et prirent la route pour Castellane le lendemain vers une heure du matin pour arriver devant les murs de la ville au point du jour. Bien qu'ils aient pris des précautions pour avancer en faisant le moins de bruit possible sur des routes enneigées, leur convoi fut signalé et l'alerte donnée dans la ville.

Quand les huguenots arrivèrent la ville était en état de défense et, malgré leur nombre, Lesdiguières décida de ne pas tenter l'assaut, allant contre l'avis du baron d'Allemagne. L'armée se retira pour prendre le temps d'examiner la situation ; Lesdiguières s'établit vers la montagne de Rayaup, d'Allemagne dans la plaine de Saint-Lazare, et Gouvenet au couchant de la plaine.



6-14 : Castellane (porte de l'annonciade) © Marincic

<sup>1</sup> Le nombre total d'hommes était bien supérieur à ces chiffres ; chaque maitre était en effet accompagné de plusieurs valets qui portaient en particulier leurs armes et armures, il fallait y rajouter ceux qui s'occupaient des mules qui transportaient les pétards\*, le transport des bagages, et les hommes qui protégeaient ceux-ci (des salades en l'occurrence pour cette expédition de Castellane).

<sup>2</sup> Du Virailh rapporte que Lesdiguières, monté sur un gros roussin, se tint constamment au milieu de l'eau, pour montrer le gué à ses soldats, et que sans lui le passage n'aurait pu s'effectuer, au moins sans pertes. (Cité par Gustave Lambert, [6] page 399).

Le lendemain, le 30 janvier 1586, l'armée essaya d'investir la ville. Mais les habitants avaient renforcé du mieux qu'ils avaient pu les murailles<sup>1</sup> et se défendirent avec acharnement. Toute la journée, les huguenots essayèrent de passer, mais en vain. Le baron d'Allemagne fut d'ailleurs touché à l'épaule par une balle qui, grâce à son armure, ne lui causa qu'une contusion. Le capitaine des pétardiers\*, Jehan Motte, fut écrasé et brûlé sous une cuve de goudron enflammé que l'on dit avoir été jetée par une femme. Le soir les huguenots se retirèrent dans leurs camps. Le conseil de guerre que les réformés tinrent ce soir-là fut orageux. Lesdiguières s'estimait avoir été

Or, voilà le-beau fruit  
Du Gouverneur de Seyne,  
Qui, le jour et la nuit,  
Se donna tant de peine  
Autour de nos remparts  
Roulant de toutes parts  
Pour s'en rendre le maître  
Mais il s'en est allé  
Avec son dos gallé.  
Comme un renard champêtre.

Encart 6-3 : Chanson du pétard  
(extrait)

trompé par le baron d'Allemagne qui lui avait promis une campagne facile et un soulèvement des huguenots vivant dans Castellane. Il voulait repartir vers Seyne alors que d'Allemagne voulait retenter un assaut le lendemain. Ce fut l'avis du Dauphinois qui l'emporta, et c'est une troupe défaite et au sein de laquelle le ressentiment montait entre les provençaux et les dauphinois, qui reprit le lendemain le chemin de Seyne. Cette expédition, comme celle de Fréjus, fut un échec pour les huguenots. Castellane y gagna longtemps le surnom de « vaillante ». Une procession annuelle fut organisée le 31 janvier pour commémorer l'événement, pendant laquelle, en sus des chants religieux, une chanson spécialement composée pour cette occasion était chanté par les hommes du peuple : le Pétard.

Les religionnaires remontèrent vers la Durance pour gagner de nouveau Seyne. Lesdiguières marcha vers Sisteron pour faire diversion tandis que les provençaux devaient passer à quelques lieux de la place. C'est dans cette manœuvre que le baron d'Allemagne fut bien prêt d'être saisi par un « commando » catholique qui était parti de Sisteron sous le commandement de Blaise d'Estagnon pour le surprendre. Mais celui-ci, alors qu'il était bien prêt de réussir, dû prendre la fuite devant les huguenots venus à la rescousse de leur capitaine.

Ce nouvel échec de l'armée huguenote ne suffit pas à ramener le calme dans la province, et de manière désordonnée les huguenots de Provence, ainsi que quelques bigarrats, prirent les armes, menaçant les villes et remportant parfois des succès dérisoires. Cela conduisit néanmoins le gouverneur à venir au secours des villes menacées, et à mettre garnison dans les places principales. Les huguenots furent ainsi conduits à remonter vers le nord, par delà la Durance.

Le baron d'Allemagne fit néanmoins reprendre les armes en avril 1586. Il divisa ses troupes en deux colonnes. Arnaud d'Entrevènes devait parcourir le haut-pays afin de forcer les villages à payer leurs contributions à Seyne, ce qu'ils avaient cessé de faire depuis plusieurs mois. Le baron d'Allemagne descendit lui vers Sisteron, passa la Durance et prit après un siège de quelques jours le village de Thorame-Basse<sup>2</sup>. L'exemple

<sup>1</sup> En particulier une porte où les huguenots avaient décidé de mettre un pétard\*.

<sup>2</sup> Les habitants avaient fortifié le clocher de leur église, croyant que cela serait suffisant pour décourager les huguenots. Mais ils avaient sous-estimé l'opiniâtreté de leurs assaillants qui mirent le feu au ravelin qui jouxtait le clocher. Le feu se propageant, les assiégés durent demander miséricorde, et perdirent tous les objets de valeur qu'ils avaient stockés dans le clocher pour les protéger des soldats.

poussa les villages des alentours à satisfaire les besoins de l'armée des religionnaires comme le mentionne du Virailh dans ses mémoires : « *Cette prinse, encore qu'elle cousta cher aux huguenots, les mit en telle réputation, que les villages de ceste montagne, qui faisoient auparavant les rétifs, portèrent l'argent de leur cotisation ou baillèrent ostages pour l'assurance de paiement aux termes qu'ils prenoient.* ».<sup>1</sup> D'Allemagne sortit des Mées pour descendre vers le Luc qu'il tenta de prendre, puis se replia à Trans où il fut rejoint par Du Muy. De cette place ils firent des courses nombreuses à la Roquebrussanne, à Camps, à Besse et dans les environs de Brignoles, certainement pour surveiller Hubert de Vins qui était dans son château de Forcalqueiret, et dans l'espoir de le saisir. Mais Forcalqueiret ne pouvaient être pris. Il fit occuper le village du Canet par le sieur de Romoules, et le village de Le Val (Le 5 juin 1586).

Cette pression venue du Dauphiné était renforcée par la menace qui venait de l'ouest d'où les troupes de Montmorency-Damville pouvaient pénétrer dans la province. Le Grand Prieur, en ce début d'année 1586, envoya lettres sur lettres aux villages de Provence pour leur demander de faire bonne garde et de mettre à l'abri les récoltes. Le 30 avril 1586 il informe lui-même le Parlement que les rebelles sont entrés en Provence à Tarascon. Le 18 mai 1586, les consuls de Barjols écrivent à Saint-Maximin pour les prévenir que les huguenots avaient traversé le Verdon à Bauduen. Le 20 mai 1586, alors que le Grand Prieur avait quitté Aix pour mater une conjuration à Arles, le viguier, les consuls et l'assesseur informent le Parlement que le baron d'Allemagne et Blacon sont à Allemagne et dans les villages voisins, et qu'ils attendent des renforts de Seyne. L'effroi gagne la ville, mais les huguenots ne se dirigèrent pas vers la capitale mais vers Le Luc. Le 25 mai, dimanche de Pentecôte, sur la conduite du capitaine Pons Boisson, ils saccagent l'église paroissiale et son cloître, brûlent tous les autels, mettent en pièces une grande croix d'argent doré et s'emparent d'une grande quantité de pierreries dont elle était sertie...

### 6.2.6 La mort du Grand Prieur

Depuis l'édit de juillet, Hubert de Vins était resté en dehors des manœuvres militaires et travaillait à attiser le ressentiment de la province contre le gouverneur, avec l'espoir de le faire évincer pour en prendre la place, lui qui était le général de la Ligue. Le Grand Prieur était dépeint comme coupable d'indulgence envers les huguenots, ce qui les poussait à être de jour en jour plus arrogants et à ne plus hésiter pour rançonner villes et villages.

Le roi avait aussi essayé de se concilier quelques grand seigneurs en leur confiant missions et honneurs, tel le comte de Sault qui se vit offrir le collier de l'ordre du Saint-Esprit. Ce dernier quitta la Provence fin 1585 pour être intronisé le premier janvier 1586 à Paris ; il y restera six mois.

Alors que la Provence orientale était plus ou moins pacifiée, une faction de la Ligue avait essayé de livrer Arles à un parti du Languedoc. Le Grand Prieur voulut frapper les esprits en se rendant sur place pour faire condamner et exécuter le chevalier d'Eguyères, le chef du complot, et ses principaux complices. Mais son retour à Aix fut des plus glacial, résultat des intrigues ourdies par le seigneur de Vins et relayées dans toutes les assemblées par ses amis. Pour déconsidérer celui qui était devenu son adversaire, le Grand Prieur le fit

<sup>1</sup> Pierre Louvet, [137] tome 1, pages 408-4111

comparaître devant le Parlement comme rebelle et fauteur de troubles. Dans un geste d'insubordination ouverte, Hubert de Vins déclara le 26 avril 1586 qu'il refusait de se rendre à Aix, et prétexta de son observation stricte de l'édit de juillet.

Henri d'Angoulême aurait sans doute pu réagir par la force, il préféra la manœuvre. Il s'adressa à la fois aux bigarrats et aux ligueurs pour les convaincre de s'unir pour lancer une expédition afin de chasser les huguenots au-delà des montagnes du nord de la Provence. Mais il lui était nécessaire de lever une armée provinciale pour s'assurer que les ligueurs ne profiteraient pas de son absence pour se soulever. Il essaya d'assembler plusieurs fois les communautés dans ce but, mais les menées d'Hubert de Vins arrivèrent toujours à empêcher la constitution de l'armée.



6-15 : Renée de Rieux © Madrid, Prado

Le gouverneur avait un autre ennemi puissant en Provence, pas forcément par ses forces, mais par l'accès qu'il avait au roi. Philippe Altovitis, issu d'une famille venue de Florence vers la fin du XVe siècle, était le mari complaisant d'une ancienne maîtresse d'Henri III que celui-ci maintenait néanmoins à la cour dans la suite de Catherine de Médicis, Renée de Rieux, appelée aussi la belle Châteauneuf<sup>1</sup>. Sans doute autant par inimitié personnelle, que par calcul politique, il envoyait des lettres dénonçant le bâtard d'Henri II à sa femme pour qu'elle les communique à Catherine de Médicis. Il dénonçait le gouverneur comme protégeant les huguenots et opprimant le peuple, fomentant les divisions pour faire durer la guerre, et ruinant le pays par ses exactions. Le Grand Prieur

avait déjà écrit au roi le 8 août 1585 ([19]) sa défiance envers Altovitis au sujet de Marseille : « [...] Pour le repos de laquelle il est aussy necessaire de garder que Altovitis qui est maintenant à Paris, ne revienne, pour ce que c'est luy a qui tous les turbullans et les mauvais serviteur de Vostre Majeste en ladicte ville s'atendent pour remestre leur faction en avant, laquelle est presque extaincte et toutes foyz par sa presence reprendrait beaucoup de force [...] ».

Une des lettres d'Altovitis tomba entre les mains du roi qui dépêcha le colonel Alphonse d'Ornano pour la remettre au Grand Prieur afin qu'il puisse se disculper. C'est le 31 mai 1586, alors qu'il revenait d'Arles que celui-ci pu lire ces lettres. Le lendemain, qui était un dimanche et alors qu'il était à la messe, il laissa éclater sa fureur : « On veut me chasser, mais avant de partir j'arracherai la barbe à quelqu'un ! »<sup>2</sup>. François de Vintimille, seigneur de Tourves, aurait essayé de le calmer : « Monseigneur, commandez-le, il sera fait justice, ne courez pas à danger. » Plus tard, lors du déjeuner, le président de Coriolis, au contraire, lui aurait conseillé de « tuer quelqu'un de sa main pour intimider les autres. »<sup>3</sup> Il prit ses armes et courut à l'hôtellerie de la Tête-

<sup>1</sup> Le roi lui aurait donné la terre de Castellane. Jean-François Gaufridi, [16] page 607 et [366] page 367..

<sup>2</sup> Cité par Gustave Lambert, [6] page 410.

<sup>3</sup> Jean Broc, [20]

Noire<sup>1</sup> ou Altovitis résidait ; les Etats Généraux étaient rassemblés à Aix, et Altovitis et Antoine d'Arène, premier consul de Marseille, y assistaient comme représentants des terres adjacentes.

Henri d'Angoulême pénétra dans l'auberge suivit du capitaine Séguiran et de quelques hommes de sa garde. Altovitis était assis sur son lit en train de travailler avec d'Arène. Henri lui montra la lettre et lui demanda s'il l'avait écrite, mais en même temps il lui porta deux coups d'épée. Altovitis demanda la vie, mais devant la détermination du gouverneur il prit une dague sous le lit et en porta un coup à son agresseur qui s'effondra. Au même moment Séguiran pénétra dans la chambre ; voyant leur maître agoniser, les gardes se précipitèrent sur Altovitis pour l'achever et jetèrent son corps par la fenêtre. D'Arène, qui essayait de se sauver, tomba dans les escaliers sur des gardes du gouverneur qui, croyant qu'il était le meurtrier, le tuèrent d'un coup de dague dans le dos.

Le Grand Prieur fut transporté au palais, mais son état était critique. Il expira le lendemain, le 2 juin 1586.

S'il avait toujours démontré vouloir apporter la paix dans la province, Henri d'Angoulême avait plus fait preuve de bonne volonté que de détermination. Il était néanmoins impulsif, comme l'épisode Altovitis l'a démontré, et prompt à se courroucer et à prendre les armes. Il développa à la cour de Provence un goût pour les plaisirs artistiques en y invitant peintres, sculpteurs et poètes. François Malherbe l'avait d'ailleurs accompagné en tant que secrétaire, et avait épousé Magdeleine de Coriolis, fille d'un président au Parlement, veuve, laide et plus âgée que lui : *licence poétique*, disait-il. Le roi donna le grand-prieuré<sup>(\*)</sup> et tous les biens et bénéfices du défunt au fils que Charles IX avait eu de Marie Touchet, Charles de Valois<sup>2</sup>.

La mort du gouverneur, et celle de deux consuls de Marseille, suscitèrent une grande émotion dans la ville d'Aix où nombre d'étrangers étaient présents du fait de la tenue des Etats généraux. Le président de Coriolis, les conseillers Bermond, Fabri, Espagnet, Foresta, Tressemany et l'avocat général de Piolenc parcoururent les rues à cheval et en robe rouge, précédés de Séguiran qui portait la dague qui avait tué Henri d'Angoulême et l'épée qui avait tué Altovitis, pour inciter la population à rester calme. Le Parlement endossa le gouvernement. Il fit voter une levée de six milles hommes et se mit en relation directe avec les commandants des places fortes et les consuls des communautés. Le président Saint-Jean, les conseillers Vento et de Foresta allèrent à Marseille avec l'avocat général Monnier pour calmer l'effervescence. Il envoya le gentilhomme Du Buysson pour informer la cour de la mort du Grand Prieur.

Si les bigarrats furent atterrés, Hubert de Vins accueillit avec joie la nouvelle, c'était une opportunité pour les ligueurs. Il envoya ses parents et ses amis les plus dévoués, Besaudun<sup>3</sup>, Saint-Marc, Ampus<sup>4</sup>, de Glandevès-

---

<sup>1</sup> Tenu par Jean Perrinet, derrière les Carmes (Jean-François Gaufridi, [16], page 607)

<sup>2</sup> Pratique facile pour donner aux bâtards une situation et éviter toute descendance, du moins officielle.

<sup>3</sup> Louis de Castellane, sieur de Besaudun, né le 8 mai 1559, et mort le 17 avril 1594 à Sénas près d'Orgon, tué sous l'ordre du duc d'Épernon. Son frère (Ampus) périt à l'assaut de Tarascon le 10 janvier 1591. [48]

<sup>4</sup> Balthazar de Castellane, seigneur d'Ampus

Gréoux et La Mole pour faire pression sur les députés du pays afin qu'ils confient le commandement de l'armée de Provence au chef de la Ligue. Jean-François Gaufridi rapporte<sup>1</sup> que Besaudun dit que « *Le seigneur de Vins et la noblesse qui suivoit ses armes, se croyoient obligés de témoigner en cette rencontre à l'assemblée la passion qu'ils avoient de voir la province purgée d'huguenots. Que c'étoit pour cela qu'ils venoient lui offrir leurs biens, leurs personnes, leurs vies, celles de tous leurs parents, de tous leurs amis ; qu'ils offroient en outre deux mille hommes de pieds et deux cents chevaux, sans qu'il en coutât rien à la province ; qu'ils croyoient bien que cela pouvoit suffire pour l'assurer de leur zèle envers le public, et que, du reste, leurs actions seroient de bons garants que personne n'avoit plus de passion qu'eux pour l'avantage et pour le besoin de leur patrie.* ». Du côté des bigarrats, c'était le marquis d'Oraison qui pouvait prétendre au commandement ; Valavoire<sup>2</sup> fut chargé de présenter leur offre : « *Il ne le cédoit en zèle pour la patrie à nul autre, et qu'il envoyoit offrir toutes choses à l'assemblée pour arrêter ceux qui avoient les armes à la main ; qu'on verroit par la chaleur avec laquelle il s'y porteroit, combien il avoit à cœur le soulagement de la province ; qu'il prioit en tous cas l'assemblée de ne vouloir pas préférer à ses offres celles que lui faisoient ses ennemis ; de considérer qu'on jetteroit dans le désespoir des gens qui, dans la conjoncture du temps, pourroient se porter à tout entreprendre.* ». Les Etats choisirent Hubert de Vins, il ne restait plus que la ratification du Parlement. De Vins vint lui-même à Aix pour accélérer par sa présence la décision. Il rendit visite aux membres du Parlement afin de s'assurer de leur support. En séance solennelle, le 6 juin 1586, la cour ratifia la nomination du baron de Vins, et nomma une commission constituée des conseillers, Bermond, Espagnet et Sommat, pour assister le nouveau chef des armées et lui donner une image plus officielle<sup>3</sup>.

En quelques jours ce fut le désordre en Provence. Les bigarrats avaient perdu le pouvoir, ils restèrent modérés, tandis que les réformés se levèrent et entrèrent résolument en campagne. Un corps de religionnaires du Languedoc conduit par Hector de Mirabel, seigneur de Blacons<sup>4</sup>, traversa le Rhône à Tarascon et rejoignit le baron d'Allemagne au Luc. Un certain Saint-Michel chassa les ligueurs de la Tour-d'Aigues et la livra au marquis d'Oraison qui, avec cent cinquante cavaliers bigarrats s'empara de Venelles et de Tourvelles ; il s'approcha des murs d'Aix et réquisitionna soixante-dix mulets chargés de sel qui venaient de Berre. Les huguenots des vigueries de Forcalquier et de Draguignan se fortifièrent à Ongles et au Cannet. Les habitants de Lurs chassèrent la garnison protestante du château et rallièrent la Ligue, il en fut de même au Muy.

<sup>1</sup> Jean-François de Gaufridi, [16] page 610

<sup>2</sup> Palamède de Forbin, seigneur de Valavoire, marquis de Volx. A la bataille de Saint-Denis en 1567, il avait 1' & ' ans. Il meurt entre 1603 et 1607. (Abbé J. Corriol, [416])

<sup>3</sup> Le Parlement écrivit aussi au comte de Carcès pour lui demander de revenir en Provence. Celui-ci était en Guyenne auprès du duc de Mayenne pour « apprendre le métier de la guerre. » (Jean-François Gaufridi, [16] page 611).

<sup>4</sup> Capitaine de cinquante lances et gouverneur & lieutenant général de la ville d'Orange.



Quand il apprit la mort du Grand Prieur, le baron d'Allemagne était à Correns. Il était nécessaire d'agir pour ne pas se faire prendre de vitesse par les catholiques. Il écrivit à Du Muy<sup>1</sup> pour qu'il le rejoigne au Luc, ainsi que la troupe de languedociens qui était menée par Blacons. De là il voulait rejoindre le marquis d'Oraison à Cadenet où il avait convoqué tous les chefs huguenots et razats afin de tenter de faire revivre l'ancienne ligue. Ayant des intelligences dans la ville de Draguignan qui était à proximité, il résolut d'essayer de s'emparer des armes et des chevaux d'une compagnie de gendarmes du gouverneur qui y était stationnée. Il partit du Luc le 8 juin 1586 et arriva devant la ville dans la nuit du 8 au 9 juin. Il ordonna à La Bréole et à un lieutenant de Blacons, Paradis, d'escalader les murailles avec 25 arquebusiers pour rejoindre une place située avant les premières maisons. Au cri de « *Vive les razats ! Fore les Carcistes !* », les bigarrats de la ville devaient se joindre à eux, ouvrir les portes, et contenir les gendarmes tandis que les hommes du baron s'empareraient de leurs équipages. Mais soit que les intelligences aient été surestimées, soit qu'ils aient été trahis, quand Paradis, qui était le premier, arriva sur la place, il fut surpris de tomber sur un mur de clôture peu élevé. Regardant par la fente d'une porte, il vit des gendarmes autour d'un feu de camp ; il essaya d'avancer mais il reçut un coup d'arquebuse qui le renversa mort. La Bréole, qui arrivait avec Arnaud et du Virailh, se hâta au bruit du coup de feu, mais ne put faire autre chose que de décider la retraite en essayant d'emporter le corps de leur camarade. La ville pendant ce temps se mobilisait. C'était une nouvelle défaite<sup>2</sup> pour le baron d'Allemagne qui n'eut pas beaucoup plus de succès dans la suite de son offensive. Il avait donné rendez-vous à quelques compagnies de bigarrats à Trans, mais quand il y fut, il n'y trouva personne. En traversant le territoire d'Aix, il voulut braver la ville, et passa le 24<sup>3</sup> juin à quelques portées d'arquebuse devant les murs de la ville, avec toute sa cavalerie en ordre de bataille. Le Parlement dépêcha trois compagnies de gendarmes (commandées par le seigneur de Saint-Marc), mais un violent orage mit fin au combat avant qu'il ne commence... Le baron continua sa route en pillant les maisons de campagnes sur son passage et volant les troupeaux pour les revendre à leurs propriétaires le lendemain matin.

A Cadenet, si quelques gentilshommes avaient répondu à l'appel du marquis d'Oraison, les barons de Senas et de Vence, les seigneurs de Pontevès, de Janson, de Bormes, de Soleillas, les anciens razats n'avaient pas répondu<sup>4</sup>. La fin des exactions des Carcistes avait fait se ranger la population du côté catholique. Il fallait

---

<sup>1</sup> Jean-Baptiste de Rascas, seigneur du Muy

<sup>2</sup> Gustave Lambert ([6] page 410) cite un extrait des archives communales de Draguignan en date du 24 août 1586 et relatant cet épisode : « *Le premier consul expose que les huguenots qui sont commandés par le baron d'Allemagne et le seigneur du Muy, commettent toutes sortes de crimes ; qu'ils massacrent, dans les villages fidèles au roi, les pauvres habitants, pillent et violent leurs femmes et leurs filles, dévastent les églises et les campagnes ; que le 9 du mois de juin dernier, ils vinrent attaquer et assaillir cette ville jusqu'aux barricades d'icelle pour, avec l'appui des traîtres huguenots et bigarrats, s'en saisir ; que la ville a été délivrée de ce grand malheur par la Providence et les soins du sieur Saint-Martin, lieutenant de feu monseigneur le Grand Prieur de France, en son vivant gouverneur, et par sa compagnie de gendarmes légers. Délibéré de poursuivre les traîtres par voie de justice criminelle, pour donner un exemple à la postérité.* ».

<sup>3</sup> Le 14 juin selon Foulquet Sobolis dans [327] page 31.

<sup>4</sup> « *Tous ces messieurs qui estoient malveillans à Monsieur de Vins* » comme l'écrit Antoine du Puget dans ses mémoires. [46] page 730.

reprendre langue avec la bourgeoisie pour tenter de reconstituer une force capable de s'opposer à Hubert de Vins.

Du côté catholique le temps était aussi à l'union. Le Parlement s'inquiète des différents entre Hubert de Vins et le comte de Carcès, et essayera de promouvoir la réconciliation comme on le voit dans cette délibération du 3 juin 1586:

*« Ledit sieur accesseur a remonstré que les querelles et divisions que sont par ce jourd'huy entre aulcuns gentilzhommes de ce pais est la toutalle ruyne d'icelle, d'autant que voyant les ennemys la désunion qu'est entre eux, leur baille argument est cause qu'ilz entrent librement dans ce pais et font les ravaiges et sacquegemens que chacun voit sans aulcuns empêchemans ny résistance [...], qu'est une honte et grand escandalle au pais de le supporter, y ayant sy grand nombre de braves seigneurs et gentilzhommes ; Isquelz sy estoient unis et confédérés, l'ennemy n'auzeroit entreprendre y entrer. Et d'aaultant qu'entre le sieur de Vins et les de Pontevès, qui sont telles personnes de valleur et autorité qu chacun sait, y a quelque différant, que Messieurs de l'assablée debvroient moyéner et y employer Messieurs de la court de parlement et beaucoup d'aultres grand seigneurs et gentilzhommes que se treuvent présents en ceste ville, se assurant que le pais en auroit un grand contantement, proufit et soullagement, et que les ennemys en seront grandement endommaigés. Ladite assablée, après avoir sur ce fait murement advisé, ont dict que Messieurs de la cour de parlement seront très humblement suppliés de voulloir moyéner de appointer les querelles et divisions que sont entre lesdits sieurs de Vins et de Pontevès et aultres gentilzhommes du pais, donné pouvoir et charge à Messieurs les conseulx d'Aix, procureurs du pais, de faire lesdites réquisitions et y ce employer à tout leur pouvoir. »<sup>1</sup>*

De son côté, de Vins suivit le baron d'Allemagne avec un corps d'observation et se mit en position à Peyrolles<sup>2</sup> pour garder le pont de Cadenet. Il demanda au Parlement de lui envoyer des troupes, pensant être en mesure d'engager l'armée huguenote et de la vaincre<sup>3</sup>. Le Parlement lui envoya un renfort de huit cents arquebusiers commandés par Puget de Saint-Marc, et quelques jours après quatre compagnies d'infanterie. Le but du baron d'Allemagne était de revenir vers Aix pour tenter de prendre la ville, comptant sur la mobilisation des bigarrats qui y vivaient. Il fit passer la Durance à six cents fantassins et quatre cents chevaux légers, et l'armée s'installa dans Sénas qui lui avait ouvert ses portes. Hubert de Vins prévint la manœuvre en quittant Peyrolles pour se porter vers Allein, puis vers Salon, Rognes et Lambesc où il prit position. Il pouvait compter à ce moment de sept régiments commandés par Puget-Saint-Marc, Saint-Cannat, Ventabren, Ampus, de Gréoulx, de Mirabeau et La Mole. C'était trop pour les huguenots qui bientôt rebroussèrent chemin et abandonnèrent Senas où ils ne se sentaient pas en sécurité.

<sup>1</sup> Cité dans Fabrice Micallef, [497] page 975.

<sup>2</sup> Le 18 juin selon Foulquet Sobolis dans [327] page 31.

<sup>3</sup> Honoré de Meynier, [171]page 47, indique que cela n'était qu'une ruse du seigneur de Vins pour recevoir des forces supplémentaires, et faire sortir de la ville d'Aix un canon dont il espérait pouvoir se servir en campagne.

Hubert de Vins sépara son armée en trois corps. Il donna le commandement du premier à Antoine Boyer d'Ollioules<sup>1</sup>, le fils d'Etienne Boyer qui lui avait causé une cuisante défaite à Cuers en 1579, il était accompagné du conseiller Bremond ; le second fut donné à Pontevès-Buons auquel s'adjoint le conseiller Espagnet, et enfin il garda pour lui le troisième, avec le conseiller Sommat<sup>2</sup> ; ils se dirigèrent vers Boulbon pour y mettre le siège. Ils reprirent alors l'offensive. Boyers réussit à reprendre Le Cannet aux protestants, et les dispersa. Pontevès-Buons<sup>3</sup> prit Ongles, qu'il mis à sac, et rejoignit ensuite Boyer pour monter à la Tour-d'Aigues d'où ils chassèrent le marquis d'Oraison. Ce dernier se replia à Boulbon. Ceci fait, Boyer et Pontevès-Buons repassèrent la Durance et rentrèrent à Salon. De Vins échoua devant Boulbon et dû se retirer vers Tarascon qui lui avait refusé des canons pour continuer le siège de Boulbon.

Pendant ce temps, le Baron d'Allemagne, qui avait reçu de Montmorency-Damville quelques compagnies de cheveu-légers, essaya de faire sortir Hubert de Vins de Salon pour engager bataille dans la plaine. Mais celui-ci ne céda pas à la provocation et resta dans ses lignes, fatiguant les troupes huguenotes. Quand le maréchal rappela ses troupes en Languedoc, le baron d'Allemagne monta rejoindre le marquis d'Oraison à Boulbon où il apprit la chute du Cannet, d'Ongles et de la Tour-d'Aigues. Ils décidèrent, devant leur échec à faire se soulever les bigarrats, de se retirer en Languedoc. Le baron d'Allemagne y laissa son armée sous le commandement des capitaines Bougarelly et La Bréole, tandis que lui revenait en Haute-Provence pour préparer de nouvelles opérations. Ce retrait du seigneur d'Allemagne permit à Hubert de Vins et à son parti de lancer une campagne de propagande pour convaincre le peuple qu'ils avaient réussi à chasser les huguenots de Provence là où le grand Prieur, et donc le roi, avait échoué.

Montmorency-Damville se montrait sans pitié pour le contingent provençal, l'envoyant souvent en première ligne et l'oubliant pour le partage du butin. Bougarelly, qui avait une rancune tenace envers le Baron d'Allemagne depuis que ce dernier l'avait démis de ses fonctions de gouverneur de Seyne au profit de Du Collet, profita du mécontentement des troupes pour en décider une partie à retourner en Provence plutôt que de se battre pour des raisons politiques loin de leurs familles. Après une longue marche, ils passèrent le Rhône à Montélimar et rejoignirent Seyne épuisés. Peu après, le Maréchal de Montmorency-Damville renvoya le reste du contingent provençal à Seyne à la demande du baron d'Allemagne.

La retraite de l'armée huguenote permit aux ligueurs de quitter Salon. Ils se portèrent devant Boulbon, mais le village fortifié résista et Hubert de Vins dû retourner vers Aix. Il en profita pour débarrasser la Provence de Cartier, un bandit de grand chemin qui, depuis sa place forte d'Allamanon, rançonnait la contrée. Mi-brigand, mi-soldat, il avait réussi à prendre Colmar en 1583 et à forcer le Grand Prieur à lui verser une forte somme d'argent pour récupérer la ville. Hubert de Vins assiégea la place forte avec un régiment et deux couleuvrines.

---

<sup>1</sup> *Frère de Vincent Boyer, conseiller au Parlement (Jean broc, [20]).*

<sup>2</sup> *Le Parlement avait en effet décidé d'envoyer un conseiller pour chaque corp d'armée afin de bien signifier que ces mouvements étaient faits sur ordre de la Cour, et non pas des initiatives personnelles.*

<sup>3</sup> *Branche cadette des Pontevès, dont l'origine remonte au XIV<sup>e</sup> siècle. Voir l'arbre généalogique des Sault/Pontevès en (§16.8)*

Les assiégés durent se rendre<sup>1</sup>, c'était le 17 août 1586. Cartier et douze de ses compagnons furent menés à Aix. Cartier fut tenaillé puis tiré à quatre chevaux, tandis que ses douze complices furent rompus vifs. Jean Scholastique Pitton<sup>2</sup>, que l'on ne peut pas soupçonner d'amitiés avec les huguenots, insiste sur le fait que Cartier était avant tout un homme de Garde de Vins<sup>3</sup> et que ce dernier le sacrifia pour obtenir une certaine reconnaissance du peuple d'Aix excédé par les exactions du fier capitaine : « *Cartier, quoy que très-méchant homme, avoit rendu de tres-bons services au sieur de Vins, qui l'abandonna à la fureur du peuple. ... les ambitieux sont toujours en état de tout quitter pour monter a un nouveau degré d'honneur, ou pour se maintenir dans celui qu'ils possèdent. L'ambition est un vice qui même fait faire toutes choses à prix d'argent.* »<sup>4</sup>

Quand le Parlement avait choisi d'envoyer le gentilhomme Du Buysson à la cour pour l'informer de la mort du Grand Prieur, c'était sous l'influence d'Hubert de Vins qui voyait en ce dernier, ancien page du duc de Guise, le messager idéal pour défendre sa cause auprès du roi afin qu'il fut désigné gouverneur de Provence. Mais Louis de Nogaret entra en lice et réclama le poste. Du Buysson, comprenant que la cause était perdue, prit fait et cause pour le duc d'Epéron, allant jusqu'à lui donner une lettre que le duc de Guise avait envoyé à Hubert de Vins, et dans laquelle il écrivait : « *qu'il falloît s'opposer à l'entrée en Provence du duc d'Epéron ; qu'il luy avoit fait faire la même chose en Normandie. Qu'assurément le roy n'en seroit pas beaucoup fasché, parce que d'Espéron luy estoit à charge ; que pour ce qui estoit des huguenots, il ne les falloît pas pousser à outrance, qu'il falloît seulement retenir les choses dans un équilibre qui leur donnât un injuste prétexte d'estre toujours sous les armes.* »<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Foulquet Sobolis ([327] page 34, rajoute que de Vins distribua le butin de Cartier à ses hommes. Antoine du Puget indique que le siège dura de l'ordre de 15 jours.

<sup>2</sup> Jean Scholastique Pitton, [50] page 309

<sup>3</sup> Ce que le duc d'Angoulême avait écrit au roi dans une lettre du 8 août 1585 ([19]) quand il exprimait ses doutes sur la réelle volonté du comte de Sault et d'Hubert de Vins à respecter le traité de Nemours : « *Mais je ne pense pas que les effectz soyent conformes a leurs parolles et escripts [...] car ce gallant de Cartier [...] est de leur part dedans St. Pol [...]* »

<sup>4</sup> C'est aussi ce que sous-entend Jean-François Gaufridi, très mesuré néanmoins, quand il narre le détail de la capitulation de Cartier qui aurait crû, jusqu'au dernier moment, que son amitié avec de Vins le sauverait.

<sup>5</sup> Jean-François Gaufridi, [16] page 614.

### 6.2.7 Le siège d'Allemagne

Le siège d'Allemagne témoigne du caractère orgueilleux et téméraire d'Hubert de Vins, mais aussi de ses piètres qualités de chef de guerre. Il voulait par cette opération dirigée contre le baron d'Allemagne prendre l'avantage sur le duc d'Epéron avant qu'il n'arrive en Provence pour prendre ses fonctions. Mais il eut affaire dans ce petit village de Haute-Provence, non pas à des paysans et des villageois, mais à des troupes aguerries et à des adversaires, comme Lesdiguières, qui avaient déjà montrés, et qui montreront, de grandes capacités militaires. Est-ce ce qu'avait vu Henri III et qui justifiait son désintérêt vis-à-vis du capitaine provençal malgré le siège de La Rochelle ?



6-16 : Allemagne © Marincic

Allemagne, terre du baron d'Allemagne, est un petit village situé à neuf kilomètres de Riez, dans la vallée du Collostre. Le château est construit en face du village, sur une presqu'île formée par le Collostre et le torrent de Montagnac.

Les huguenots, toujours en situation de faiblesse par rapport aux forces ligueuses<sup>1</sup>, étaient mal armés et mal équipés. Ils menaient des actions de guérilla dans la Haute-Provence, taxant les villages attaqués d'armes, de

<sup>1</sup> Il est intéressant de noter une délibération du conseil de Le Val datée du 6 août 1586 ([37]) qui rapporte la décision de barricader la bourgade et de ne donner aucun vivre aux seigneurs de la Ligue. Ils mettent sur pied cent hommes pour garder le fort, et cent hommes pour la bourgade, aux gages de 6 sols par jour. [37] donne aussi le décompte des sommes payées par la commune en 1586 à partir de mars : 623 florins en mars, 26 écus en avril, 3454 florins 9 sols 3 deniers en juin, 50 écus et 1811 florins 20 sous et demi en juillet, 315 florins en septembre, 1635 florins en novembre, 40 écus en janvier 1587.

chevaux et d'argent<sup>1</sup>. Une de ces bandes était commandés par Scipion de Villeneuve seigneur d'Espinouse, beau-frère du baron d'Allemagne. Il s'établit dans les environs de Riez, et pilla la campagne alentour, tout en évitant de s'attaquer de front aux murailles de la ville. Les habitants de celle-ci demandèrent la protection du Parlement qui accepta d'y envoyer un corps de troupes. Ce fut Hubert de Vins lui-même qui en prit le commandement, saisissant le prétexte qui lui était offert par la petite ville de Riez. Le nouveau gouverneur l'écrivit au roi le 28 septembre 1586 : « ... *Mesmes le premier President m'a confessé depuis que je suis icy, que Vins, sous couleur du siège d'Allemagne, avoit choisi ce quartier là pour s'y tenir fort et ne me voir qu'à son advantage, comme il a fait à d'autres gouverneurs, sans l'accident qui luy est survenu...* »<sup>2</sup>. Hubert de Vins fit partir Ampus avec deux mille hommes, et le suivit peu de temps après avec un régiment de cavalerie, cent trente maîtres et mille six cents fantassins<sup>3</sup>. Le 23 août 1586, Hubert de Vins campa devant Allemagne.

Dès qu'Espinouse apprit que le général des ligueurs venait à sa rencontre, il alla s'installer dans le château d'Allemagne. De son côté, le baron d'Allemagne avait mis sa famille à l'abri au Poët et décidé de prendre l'offensive. Il envoya le seigneur de Seillons en délégation auprès de Lesdiguières qui était à Nyons, pour lui demander assistance. Il écrivit aussi à tous les chefs huguenots et bigarrats pour leur demander de mettre leurs armes à son service. Le chef dauphinois répondit à l'appel du baron d'Allemagne et le rejoignit à Oraison avec quatre cents arquebusiers à cheval et deux cents maîtres. Là, ils firent leur jonction avec le marquis d'Oraison, Senas, La Goy, Tourvès, Grasse du Bar, de La Javie et de Romoles qui avaient avec eux des contingents huguenots mais aussi bigarrats, la nomination du duc d'Épernon les ayant sortis de la torpeur dans laquelle ils étaient depuis la mort du Grand Prieur.

L'armée se mit en route le 4 septembre 1586. Le vendredi 5 septembre, vers quatre heures du matin, Hubert de Vins était informé que les ennemis arrivaient sur les hauteurs. Il fallait agir, soit rester pour combattre, soit se replier sur Riez dont les fortifications permettraient de résister aux troupes aguerries de Lesdiguières et du baron d'Allemagne. Il assembla un conseil de guerre pendant lequel les deux options furent longuement discutées. Les capitaines catholiques étaient divisés entre ceux qui reconnaissaient la faiblesse de leurs milices provinciales, et les autres qui, voulant suivre leur chef, professaient la nécessité de se battre pour l'honneur. De Vins interrompit les discussions en levant la séance et en donnant l'ordre à tous de monter à cheval pour combattre.

Hubert ne laissa que cinq cents hommes à Ampus sur la ligne de siège afin de s'opposer à une sortie d'Espinouse. Il rallia avec le reste de l'armée l'arête du coteau de Saint-Marc, l'avancée du Vaugisclé qui s'élève à cent dix mètres au-dessus du village. Il plaça cent hommes et deux couleuvrines pour contrôler le chemin qui mène au village. Il donna ordre à la cavalerie qui était à Riez de venir le rejoindre. Mais l'effervescence régnait

---

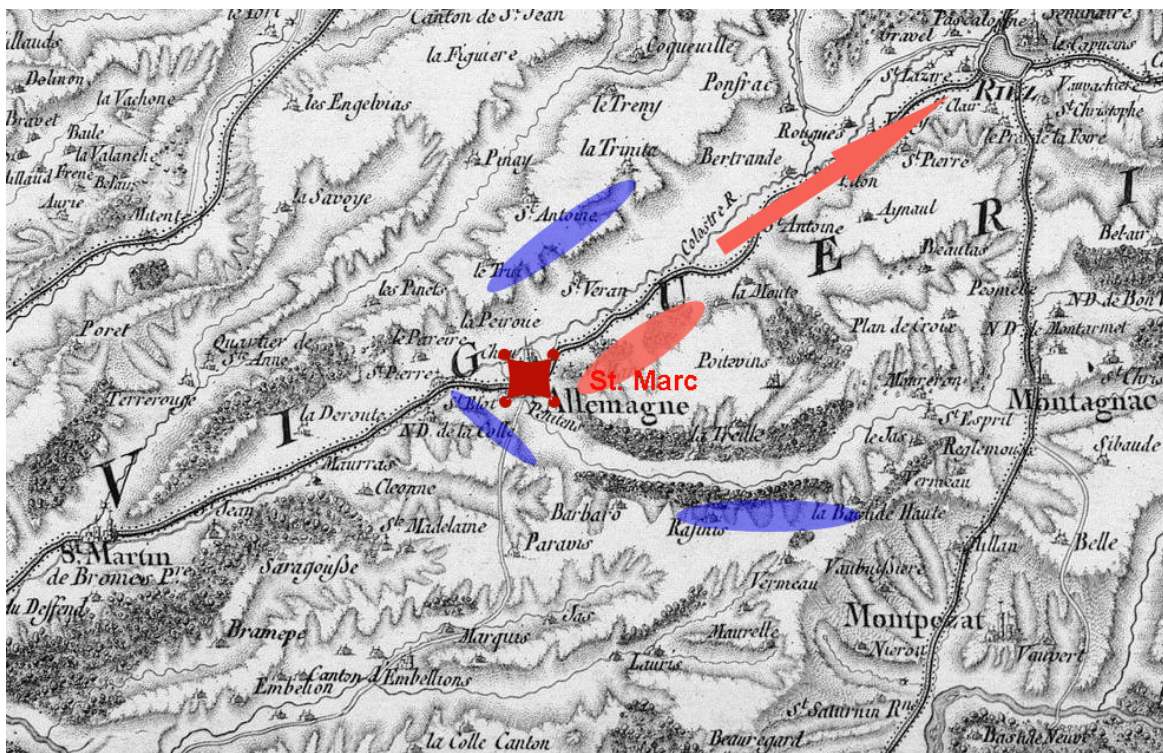
<sup>1</sup> *Ces actions étaient monnaie courante . On trouve dans les archives de Cotignac, pour l'année 1586, une lettre adressée à M. de Vins faisant état de « grandes plaintes que plusieurs soldats de ce lieu sortent et se sont placés en embuscade, à present terrorisent et destroussent et attaquent indifféremment tous les passants, tant à pied que à cheval ». Gabriel-Henry Blanc, [41]*

<sup>2</sup> [222] page 107.

<sup>3</sup> *On trouve dans les archives de Barjols que ses consuls écrivirent à Hubert de Vins en juin, alors qu'il se trouvait déjà à Aups.*

dans la ville et les conseillers Sommat et Cezari refusèrent, prétextant que si celle-ci quittait la ville, les huguenots se soulèveraient et empêcheraient l'armée catholique de revenir dans la ville en cas de retraite. Le général catholique s'obstina, croyant ne pas avoir besoin de la cavalerie étant sur un terrain accidenté, et leur écrivit : « *Je me suis tellement opiniastéré à ce siège, que j'ay quasi envie de m'y faire rompre la teste ains que d'en partir et démordre. Envoyez-moi seulement du pain et du vin pour les soldats ; quand à la cavalerie, qu'elle ne bouge de Riez.* »<sup>1</sup>

La bataille ne dura pas longtemps.



6-17 : La bataille d'Allemagne © Marincic

L'avant-garde des huguenots arriva sur la crête du coteau opposé à celui qu'occupait les ligueurs vers midi. Les réformés formèrent deux colonnes, une, sous les ordres de Lesdiguières côtoya le vallon, sur la gauche des troupes d'Hubert de Vins ; la deuxième, commandée par le baron d'Allemagne, prit sur la droite de l'armée catholique dans un mouvement de contournement. De Vins, voyant qu'il allait être attaqué de deux côtés, fit revenir à lui Ampus et ses cinq cents hommes, laissant la possibilité à d'Espinouse de sortir du château et d'ouvrir un troisième front. Il fit partir le capitaine Marenq de Marseille avec trois cents arquebusiers pour dégager la route de Riez en cas de retraite. Il divisa son armée en trois colonnes, sous les ordres de Forbin-Saint-Cannat, de Le Gaud et Jacques de Sainte-Colombe, et se plaça lui même au milieu.

Au même moment le baron d'Allemagne arrivait près de la chapelle Saint-Marc ; il fit mettre à pied la cavalerie et engagea le combat avec la colonne de Saint-Cannat. En même temps, d'Espinouse sortit du château

<sup>1</sup> César de Nostredame, [31] page 848.

et attaqua vivement Sainte-Colombe dont la colonne se débanda rapidement et alla semer le trouble parmi les soldats de Le Gaud où se trouvait Hubert de Vins. Saint-Cannat réussit à rappeler les cent hommes qui gardaient la chapelle de Saint-Marc, et réussit à arrêter Espinouse. Il rejoignit Hubert de Vins qui devait aller avoir à soutenir l'assaut combiné du baron d'Allemagne et d'Espinouse. L'assaut fut rude, le baron d'Allemagne menant l'attaque avec toute l'impétuosité dont il était capable. Ce fut la débandade dans les rangs catholiques. Les soldats, jetant leurs armes, s'enfuirent dans les bois. De Vins fit sonner la retraite qui se fit dans une extrême confusion et dans la panique. Ventabren, Chateaufort et Fontanilles furent tués alors qu'ils essayaient de donner du temps à de Vins pour reformer ses troupes. Senas et le baron de Tourvès, avec cent cavaliers bigarrats avaient eux dispersés les soldats d'Ampus et de Saint-Cannat. La seule unité encore capable de combattre était la compagnie d'arquebusiers de La Mole. Le baron d'Allemagne voulut lui-même l'attaquer, mais il fut victime de sa témérité. La chaleur en effet était extrême, et il avait enlevé son casque malgré les conseils de ses hommes. Il fut frappé d'une balle d'arquebuse à la tempe, et mourut une heure après. Les catholiques fuirent à travers champs vers Riez. Le baron de Vins, dont le cheval avait été tué sous lui, dut la vie à Forbin-Saint-Cannat et Ampus qui l'entraînèrent vers Riez. Les portes de la ville furent ouvertes par Besaudun qui y était resté avec la cavalerie italienne qui lui avait été fournie par le légat d'Avignon ; les fuyards y entrèrent pêle-mêle, dans la plus extrême confusion. De son côté, Lesdiguières s'était contenté d'observer la bataille, répondant à ceux qui le pressaient d'y prendre part, qu'il « *était venu faire la guerre, pas la chasse !* ». Il écrivit à son épouse : « *Ma mie, j'arrivay hier icy. J'en pars aujourd'huy, les Provençaux ont été défaits, Adieu.* <sup>1</sup> ».

Les pertes furent considérables pour l'armée catholique. César de Nostredame<sup>2</sup> en fait le décompte suivant : onze gentilshommes tués, quarante capitaines ou lieutenants, six cents soldats, cent prisonniers et deux cents blessés, dix-huit drapeaux tombés aux mains des huguenots sur vingt-deux. L'armée des huguenots subit peu de pertes, mais le baron d'Allemagne, décrit comme étant froid et hautain, mais remarquable homme de guerre, y fut tué. Les soldats portèrent son cadavre dans le château et passèrent par les armes douze prisonniers ligueurs sur sa tombe. Certains historiens rapportent que cette exécution se fit alors que le pasteur chantait le psaume « de profundis » :

*« Du fons de ma pensée,  
Au fons de tous ennuis,  
A toy s'est adressée  
Ma clamaeur, jour et nuictz.  
Enten ma voix plainctive,  
Seigneur, il est saison,  
Ton oreille ententive  
Soit à mon oraison »*

Un prisonnier étant tué d'un coup de pistolet à la fin de chaque strophe...<sup>3</sup>

<sup>1</sup> *Actes et correspondances de Lesdiguières, [269], page 70. Billet daté du 6 septembre 1586.*

<sup>2</sup> *Dans [31], page 849*

<sup>3</sup> *Ludovic Legré, [23], traduction de Clément Marot.*



Les cadavres laissés sans sépultures dans les champs furent sans doute l'origine d'une peste qui se développa à Allemagne et jusqu'à Riez. Jean-Joseph-Maxime Féraud dans son histoire de Riez<sup>1</sup> évoque la puanteur des champs de bataille, et les premières apparitions de la maladie dès le 20 septembre 1586, date à laquelle le conseil municipal délibère pour acquérir les services de deux médecins. L'épidémie dura du 16 octobre 1586 au mois d'avril 1587. Plus aucun cas n'ayant été constaté pendant le mois de juin, la libre entrée dans la ville fut octroyée en juin. Il fallait remercier Dieu de la fin de la peste, et pour cela outre les messes, il fallait que le peuple témoigne de sa foi. Le 2 juillet 1587, le conseil décide qu'une amende d'un écu, pour chacun et pour chaque contravention, sera infligée « à toutes personnes de quelque estat ou condition qu'elles soient, qui, entendant le son de la cloche, à midi et à 7 heures du soir, ne se seront pas mises à genoux, la teste decouverte, pour remercier Dieu d'avoir mis la ville en santé et de le prier d'apaiser sa colère contre nous. ».

Lesdiguières rentra en Dauphiné, et Hubert de Vins, honteux<sup>2</sup>, reprit le chemin d'Aix avec ce qui lui restait de soldats, trois jours après la défaite, honteux de s'être laissé surprendre, et furieux des bruits qui courraient sur lui<sup>3</sup>. L'armée ne rencontra sur son passage que la réprobation et l'hostilité des populations. Antoine de Puget-Saint-Marc écrivit<sup>4</sup> : « Sans la mort d'Allemagne, nous n'eussions pas esté bons à donner aux chiens ; cela accoustra un peu nostre faict ; huit jours après la Cour manda casser les troupes, ainsy personne de nous vouloit plus. ».

---

<sup>1</sup> [244]

<sup>2</sup> Le lendemain de la défaite, un trompette vint à Riez porteur d'un « cartel » du seigneur de Janson le provocant en duel ; Hubert de Vins ne voulut pas le recevoir...

<sup>3</sup> Jean-François Gaufridi ([16] page 618), écrit que La Molle, répondant à ses questions, l'informa de ce que l'on disait de lui : « Que le matinier s'est laissé surprendre : qu'il a trouvé des gens plus matiniers encore que lui. » Le duc d'Epéron, dans une lettre écrite le 13 septembre 1586 du Pont-de-Sorgeus à Villeroy, n'en dit pas moins : « [...] par la precipitation de ceux qui vouloient plus entreprendre qu'ils ne pouvoient. »

<sup>4</sup> [46], page 731

### 6.2.8 L'arrivée du duc d'Épernon en Provence

Henri III, qui avait essayé de contrôler la Ligue, comprenait qu'il ne pouvait pas compter simplement sur la politique pour sauver son trône, il se devait de réagir contre ceux qui se dressaient sous couvert de religion contre les Valois. Pour cela il fallait qu'il reprenne l'offensive guerrière, qu'il montre qu'il était capable de mener l'armée et restaurer la paix dans son royaume. Il ne pouvait pas s'attaquer ouvertement aux troupes du duc de Guise, et il restait donc comme potentiel de victoire la lutte contre les huguenots. Il décida, sans doute au mois de juin 1586, de diviser les forces catholiques, et de les confier à des amis fidèles. Il créa quatre corps d'armée qui chacun pouvait opérer isolément. Le maréchal de Matignon prit le commandement du premier et rejoignit les troupes de Mayenne en Guyenne où les marches, les sièges, les épidémies et les désertions avaient fait se fondre les effectifs. Le second corps d'armée fut confié à un des archimignons, le duc de Joyeuse, qui marcha en Auvergne et en Languedoc. Si Matignon fut fidèle, ce ne fut pas le cas de ce compagnon de longue date qui rallia secrètement la Ligue, et se comporta de manière odieuse en laissant commettre les pires atrocités à ses soldats au siège de Marvejols<sup>1</sup> dans le Gévaudan, et ensuite dans le Rouergue et le Toulousain où il avait rejoint son père, le maréchal de Joyeuse. Le troisième corps d'armée fut confié à Biron, et s'installa en Saintonge.

C'est le duc d'Épernon qui obtint le quatrième corps d'armée avec le gouvernement de Provence. Il était jaloux de la promotion de Joyeuse et de la confiance que le roi lui avait témoigné, et avait sollicité directement auprès du roi le gouvernement de cette province.

Le duc d'Épernon fut investit des pouvoirs les plus étendus par des lettres patentes données à Saint-Maur le 10 juin 1586, et à Paris le 21 juillet 1586. Outre gouverneur de Provence, il était nommé amiral des mers du levant, commandant général des forces en Dauphiné et en Provence, et avait pouvoir de convoquer, suspendre et nommer les magistrats de la cour d'Aix : *« D'autant que nous avons esté advertis des mauvais deportemens et malversations d'aucuns nos officiers, tant de nostre cour de Parlement dudit pais, que des juges des sièges et juridictions subalternes, & mesmes qu'ils ne vacquent en la distribution de notre justice avec telle diligence & sincerité qu'il convient, & que nous desirons, que estant sur les lieux, vous pourvoyez aux desordres & inconveniens qui en pourroient arriver à notre service [...] Nous vous avons donné et donnons par ces présentes plein pouvoir, puissance, autorité, commission & mandement special, de mander et faire venir devers vous toutes et quante fois que vous aviserez, nos officiers, tant de nostredite cour de Parlement, que desdits sièges et juridictions subalternes [...] et s'il y a aucuns d'eux qui ne se comportent selon leur devoir, les suspendre de l'exercice de leurs estats et offices [...] et en leur lieu commettre personnes dignes ... »*<sup>2</sup>. La nouvelle de l'arrivée du duc en Provence, et de l'armée qu'il commandait, changea la donne et encouragea les belligérants à faire preuve de modération et à chercher à obtenir pardon et faveurs du nouveau représentant du roi. Si Hubert de

<sup>1</sup> Entièrement rasée, la ville ne sera reconstruite qu'à partir de 1589, date à laquelle le roi Henri IV apporte son soutien aux habitants. Elle sera totalement reconstruite en 1607. « En 1586, j'ai été détruite de fond en comble par la cruauté des ennemis conjurés du royaume, mais le très auguste roi Henri IV, père de la patrie, m'a relevée en 1607" : Indication en latin inscrite sur la Porte de Chanelles.

<sup>2</sup> "Pouvoir de Monsieur le Duc d'Espèrnon, pour convoquer les Officiers de la justice en Provence, & les suspendre de leurs charges s'il y eschet", daté du 22 juillet 1586, in [222] pages 14&15.

Vins essaya de se positionner en tant qu'homme fort du pays, sa défaite à Allemagne lui imposa de chercher des accommodements. Il devint celui qui devait solliciter alors que jusqu'alors le duc d'Epéron essayait de l'amadouer.

Le roi avait demandé au comte de Sault, connu pour ses positions modérées – le caméléon de la satire de l'arche de Noé – d'accompagner le duc d'Epéron, sachant que son inimitié vis-à-vis de la Ligue serait mal perçue par la noblesse provençale. Le nouveau gouverneur arriva en Avignon le 13 septembre 1586. Le vice légat du pape était venu le chercher au Pont-de-Sorgues, et il ne fallut pas longtemps au duc d'Epéron<sup>1</sup> pour se rendre compte que sous couvert de zèle pour la religion catholique, celui-ci était d'étroite intelligence avec Hubert de Vins et qu'il lui avait fourni des hommes de pieds et des cavaliers pour supporter ses entreprises. Il comprit aussi que le vice légat avait été un des acteurs clé pour faire propager le bruit que le duc d'Epéron, après avoir atteint Lyon, avait décidé de retourner à Paris, cela pour favoriser en Provence le ralliement des modérés à Hubert de Vins. D'ailleurs, les consuls et assesseurs d'Aix, qui étaient venus le trouver en Avignon, n'avaient rien organisé pour faire passer la Durance aux troupes du nouveau gouverneur, et n'avaient rien prévu pour fournir les vivres nécessaires, de tels préparatifs auraient pu laisser comprendre à la population que l'arrivée du gouverneur du roi était proche.



6-18 : Avignon, les palais © [415]

Il avait avec lui Antoine Séguier, conseiller d'état et lieutenant civil de la prévôté de Paris, les comtes de Guiche<sup>2</sup>, de Thermes<sup>3</sup> et de Crillon<sup>4</sup>, ainsi qu'une armée considérable, qui comptait, hors l'artillerie, près de dix

<sup>1</sup> Voir sa lettre au roi, datée du 28 septembre 1586, [222]

<sup>2</sup> Antoine II de Gramont ?, mais il aurait eu 14 ans en 1586 ; son père était lui mort en 1580.

<sup>3</sup> Jean de Saint-Lary de Bellegarde, oncle des deux frères Nogaret de La Valette.

<sup>4</sup> Louis des Balbes de Berton de Crillon – 1543 - 1615

mille hommes<sup>1</sup> pour un coût de 145 000 livres par mois. On comprend que le duc d'Epéron reconnaisse la générosité du vice légat qui nourrit la troupe pendant toute la durée où elle dû rester en Avignon.

Les principaux chefs de partis vinrent à sa rencontre pour faire leur soumission et gagner leur pardon. Le marquis d'Oraison, qui ne cherchait qu'à rétablir sa fortune et discréditer Hubert de Vins<sup>2</sup>, n'hésita pas à promettre de renier la doctrine huguenote et à s'engager à remettre les places qui avaient été prises par le baron d'Allemagne et celles qui étaient tenues par Espinouse et du Muy. Senas et Tanneron, s'ils avaient consentis à libérer leurs hommes, n'avaient pas acceptés de renoncer à leur foi. D'Epéron demanda à Oraison de se retirer à Cadenet. Il lui accorda plus tard une sauvegarde pour la veuve du baron d'Allemagne qui venait d'abjurer le protestantisme, et permit que les biens de son mari lui fussent restitués. Le duc d'Epéron prit aussi soin des gentilshommes catholiques bigarrats tels que Janson, Tourvès et Soleillas qui l'accompagnèrent à Aix.

Le 14 septembre 1586, le duc d'Epéron écrit à Hubert de Vins pour l'avertir de son arrivée en Provence



6-19 : Jean-Augustin de Foresta de Trets ©  
[cabinet de gravures de Louis Philippe]

avec ses troupes, et pour lui demander, comme au vicomte de Cadenet, de s'astreindre à ne déclencher aucun acte d'hostilité. Le 16 septembre 1586, le Parlement révoqua la commission de généralissime des forces provençales qui avait été donnée à Hubert de Vins, et transféra tous ses pouvoirs au duc d'Epéron. Il condamna en outre les barons d'Allemagne et de Ceyreste, La Goy, de La Javie, Espinouse, Romoles et le bigarrat Du Muy à mort comme rebelles et criminels de lèse-majesté divine et humaine. Il leur imposa une amende de 100 000 livres et abolit les titres de noblesse pour leurs enfants et familles, et ordonna le bris de leurs armoiries et écussons.

De son côté Hubert de Vins, qui avait fait tâter le terrain à Avignon par son beau frère, le comte de Sault, vint rencontrer le duc d'Epéron à Salon vers le 18 ou le 19 septembre pour faire acte d'allégeance. Le gouverneur en rendit compte au roi en ces termes : « *Il entra audit Salon avec deux ou trois de ses gens seulement. Son langage ne fut principalement que de*

*l'obeyssance et service qu'il veut rendre à vostre majesté, et d'amander les faultes passées qu'il ne peut nier mais bien excuser, comme procédées principalement de nécessité pour sa conservation contre les persécutions*

<sup>1</sup> L'état de cet armée est donné de manière très précise par une lettre signée le 28 juillet 1586, par Neufville pour le roi [222] : « *Estat de la despense que le roy à ordonné estre faite par chacun mois pour le payement tant de la gendarmerie que des gens de guerre à pied & à cheval ...* ». On dénombre ainsi, 13 compagnies de gens d'armes, 200 arquebusiers à cheval, 30 « bandes » de gens (200) de pieds, 400 Italiens, 1200 Suisses et 900 lansquenets. L'artillerie était payée par les troupes du gouverneur du Dauphiné, le duc d'Epéron disposait de quatorze pièces de canon. Le nombre total de soldats et d'aides devait se monter à près de 15 000 hommes.

<sup>2</sup> Hubert de Vins qui fut « fort fâché » du cérémonial offert par la ville d'Aix au nouveau gouverneur qu'il considérait comme un affront à sa personne qui venait juste à la suite de son cuisant échec à Allemagne. (H. de Meynier, [171], page 49)

qui luy étoient dressées ; et qu'il ne désire pour son plus grand heur que de rentrer en la bonne grâce de vostre majesté. Il soupa et demeura longuement le soir avec moy, où je lui fis toute la bonne chère que je pus, au contraire de ce qu'on luy avoit fait entendre, à ce qu'il m'a dit. Il disiroit fort de m'accompagner à Aix, et à ceste fin partit le lendemain matin et alla reprendre sa troupe, avec laquelle il m'attendit sur le chemin ; mais n'estimant pas à propos de l'y mener, je luy mis en considération la jalousie que les autres en pourroient prendre.<sup>1</sup> ».

Si le gouverneur parut enclin au pardon avec Hubert de Vins, il ne s'en méfiait pas moins, telle cette lettre écrite au roi le 14 novembre 1586 quand il était à La Bréole : « (Il) a beaucoup de part en ladite cour; l'opinion du peuple est pour lui, sous prétexte de la religion catholique, couvrant de la cause d'icelle toute la haine que les autres luy portent, et ses desseins et entreprises ; et outre ce, à sa dévotion tous les mauvais garnimens, prévenus de justice, qui règnent sous le support qu'il leur fait, et autres enclins à remuer, desquels il y a peu de villes qui soient exemptes et qu'il ne puisse par ce moyen brouiller. Si on le pouvoit rendre bon serviteur de vostre majesté, ce seroit un grand bien pour le païs, mais j'y vois bien peu d'apparence. Car il veut du bien, parce qu'il a accoustumé d'avoir de la suite, qu'il ne peut entretenir du sien. Il veut de l'honneur pour conserver et accroître son crédit : néanmoins sa vie passée, & son naturel plein de défiance, le tiennent en toute autre opinion que d'espérer ces gratifications de vostre majesté, et selon les advertissemens que j'ay, il continue de bastir sa fortune sur autres fondemens. »<sup>2</sup>. On ne peut plus clairement exprimer, de la plume de ce défenseur de la religion catholique, les réels motifs d'Hubert de Vins, utilisant le prétexte de la religion et se servant d'une troupe de hors-la-loi, pour accroître sa fortune, et n'hésitant pas à trahir son roi parce qu'il pense ne pas pouvoir en obtenir tout ce qu'il souhaite.

Le nouveau gouverneur fit son entrée triomphale<sup>3</sup> à Aix le dimanche 21 septembre 1586, jour de la saint Matthieu. Quand le duc d'Epéron s'approcha d'Aix, le Parlement voulu lui rendre honneur ; le président de Coriolis (surnommé « jambe de Bois »)<sup>4</sup> et six conseillers, tous en robes rouges, allèrent à sa rencontre malgré la pluie battante qui accueillit le nouveau gouverneur. Le comte de Sault et le jeune comte de Carcès chevauchent à ses côtés, ils sont suivis de plus de six mille hommes répartis en trois régiments. Les consuls et les capitaines des cinq quartiers de la ville l'accueillirent à la porte Saint-Jean. Accompagné par la foule qui criait « Vive la messe ! Vive le roi et le duc ! », il alla à Saint-Sauveur assister à un *Te Deum*. Mais toute cette belle

<sup>1</sup> Lettre du 10 octobre 1586, [222]. Il demanda effectivement à Hubert de Vins de regagner son château de Forcalqueiret, ce que celui-ci s'empessa de faire.

<sup>2</sup> Lettre du duc d'Epéron au Roi, La bréole, 14 novembre 1586. [222] pages 337-338

<sup>3</sup> Un arc de triomphe avait été élevé à la porte Saint-Jean, et trois cents enfants, portant de longs roseaux aux bouts desquels avaient été fixées des banderoles criaient : « Vive la Messe ! vive le roi ! vive le duc ! » (César de Nostredame, [31], page 850). Le grand tableau de cet arc triomphal représentait « la Provence toute éplorée, elle avoit sa robe déchirée en plusieurs endroits. Elle l'avoit brulée en plusieurs autres. Dans cet état, oprimée, accablée, elle se jettoit entre les bras du duc, le duc la recevait avec joie. Il luy promettoit toute seureté. » (Jean-François Gaufridi, [16], page 620). Les consuls de la ville lui offrirent de marcher sous un dai de velours rouge cramoisi à frange d'or fin à la porte Saint-Jean, puis, suivant son refus de l'utiliser – malgré la pluie – le portèrent devant le cortège jusqu'à Saint-Sauveur.

<sup>4</sup> Claudine Allag, [396]

cérémonie fut noyée sous un déluge d'eau et des orages apocalyptiques, accompagnés de violentes bourrasques, signe néfaste s'il en fut.

Le lendemain, le gouverneur convoqua les présidents de Foresta, Coriolis, de Lauris, Saint-Jean et Du Chainé, les deux avocats généraux et le procureur général, avec de Thermes, Séguier et Crillon, pour leur demander de s'expliquer sur les troubles de Provence. Il en fit un compte-rendu au roi en des termes qui montraient sa défiance envers la cour : « *Ils entrèrent en un long discours sur ce sujet, tant empêchés à couvrir ce qu'ils ont fait, que chacun désavouoit comme le faict d'autrui, jusque à s'en estre cuidés piquer en ma présence vos advocars et procureur avec les présidents. Toutefois, le président de Cariolis prenant la parole excusa leurs actions assez bien, si la vérité que l'on sçait de leurs brigue et affection pour le regard du sieur de Vins ne contredisoit son artifice.* »<sup>1</sup>. En effet, Coriolis expliqua que la cour avait été forcée de confier le commandement des troupes à Hubert de Vins à la mort du Grand Prieur compte-tenu des partis qui en avaient profité pour prendre les armes, et de l'appui donné à sa requête par une troupe de deux mille fantassins et deux cents chevaux. Il alla jusqu'à dire que l'armée de Vins, qui ne reconnaissait que lui comme chef, avait représenté pour le Parlement plus une menace qu'une protection. Le nouveau gouverneur décida d'accepter ces explications ainsi que la proposition de Coriolis d'envoyer des émissaires vers les chefs des ligueurs et le marquis d'Oraison afin de les convaincre de mettre un terme aux hostilités contre la promesse d'abandonner toutes les charges que le Parlement pourrait avoir contre eux<sup>2</sup>. L'évêque de Fréjus et de Laubrière, commissaire des guerres, se rendirent auprès du marquis d'Oraison ; le comte de Sault et La Bélinière, commissaire ordinaire des guerres, allèrent eux au château de Forcalqueiret<sup>3</sup>. Les deux chefs de partis promirent de cesser les hostilités et de convaincre leurs alliés de déposer les armes. Seul du Muy résista un mois, mais il se rendit à raison pour obtenir la libération de sa femme et de son fils unique qui avaient été pris en otage ; il remit ses châteaux du Muy et de Châteaudouble. Il obtint plus tard la grâce du roi pour la condamnation à mort qui avait été prononcée envers lui par le Parlement<sup>4</sup>.

D'Épernon essaya ensuite de convaincre le roi de se débarrasser du premier président Foresta de Trets<sup>5</sup>, mais celui-ci tergiversa, et ne permit pas à d'Épernon de prendre des mesures radicales. Le gouverneur essaya de

<sup>1</sup> Lettre du 28 septembre 1586 [222]

<sup>2</sup> Le duc d'Épernon ne reçut copie des lettres de surséances du roi que dans son envoi du 9 décembre 1586, les originaux envoyés avant ayant été perdus. Henri III accepte effectivement les demandes de son gouverneur, mais les assortit de la nécessité de se convertir à l'église romaine et de jurer de ne jamais reprendre les armes contre le roi.

<sup>3</sup> Le duc d'Épernon en avertit Hubert de Vins par une lettre datée du 24 septembre 1586 ([222]) Il rédigea le même jour des instructions particulières pour le sieur de la Bélinière dans lesquelles il lui demandait, reconnaissant que la source principale des troubles était liée à des disputes entre les grandes familles provençales, de faire exprimer les raisons de ces inimitiés afin de trouver le meilleur moyen de hâter la réconciliation.

<sup>4</sup> [6] page 441, Edict du roy en lettres patentes sur l'abolition des crimes et fautes de Jehan Baptiste de Rascas, sieur du Muy, en date du 9 avril 1587. Il sera assassiné en 1588 par les habitants du Muy, et son château détruit.

<sup>5</sup> Jean-Augustin est le fils de Christophe de Foresta, qui acquiert pour lui une charge de conseiller au Parlement en août 1543 (reçu le 2 octobre suivant). Il devient en 1554 président à mortier, puis premier président en juillet 1557. Il est jugé à Montpellier, devant un tribunal spécial, à la suite de l'interdiction du Parlement. Rétabli et gracié par le roi, en 1564, il

persuader le premier président de remettre son office, allant jusqu'à s'en prendre à son fils, mais sans succès autre que de pousser encore plus vers la Ligue le premier magistrat de la Cour. Il réussit néanmoins à changer les consuls et les procureurs du pays en les nommant directement passant outre les prérogatives des Etats généraux de Provence. Si cela l'aïda dans son gouvernement, en évitant les lenteurs et obstructions qui avaient miné les actions de ses prédécesseurs, il s'attira le ressentiment de la population qui le vécut comme une violation de ses droits.



6-20 : Saint-Sauveur, cathédrale d'Aix, tryptique du buisson ardent (Nicolas Froment, XVe) © Marincic

---

*reprend sa place, en 1566, après le départ du président de Morsan. Il se marie en 1553 avec Anne d'Albertas (fille d'Amiel (Alias Amédée), seigneur de Villecroise et premier consul de Marseille, et de Françoise Sabateriis). Il est né vers 1520 et enseveli à Aix, le 24 octobre 1588, aux Observantins. [wiki]*

### Le coût de l'armée du duc d'Épernon

La répartition des soldes journalières est donnée sur le schéma ci-après. Le total s'élevait à 145 000 livres par mois.

La grande majorité des hommes recevaient une solde de l'ordre de 6 à 8 sous par jour, il s'agissait des hommes de pieds des régiments, y compris les lansquenets. La deuxième catégorie concernait les soldats « spécialisés », les canonniers et les arquebusiers, ainsi que quelques compagnons de l'intendance, pour lesquels la solde était de l'ordre de 10 à 13 pas jours. Venaient ensuite les archers et quelques artisans tels les tonneliers ou les chapelains (!), avec une solde de l'ordre de 20 à 23 sous par jour.

Aux alentours de 26 à 33 sous, des canonniers encore et des commissaires et contrôleurs, ainsi que les lieutenants.

A 40 sous par jour, on trouve les fourriers, les maréchaux des logis, les maîtres boulangers, ...

A 66 sous par jour, on trouve des capitaines, prévôts et commis.

A 95 sous par jour, on trouve les chirurgiens et le secrétaire du duc d'Épernon.

A 130 sous par jour, on trouve les maîtres de camps.

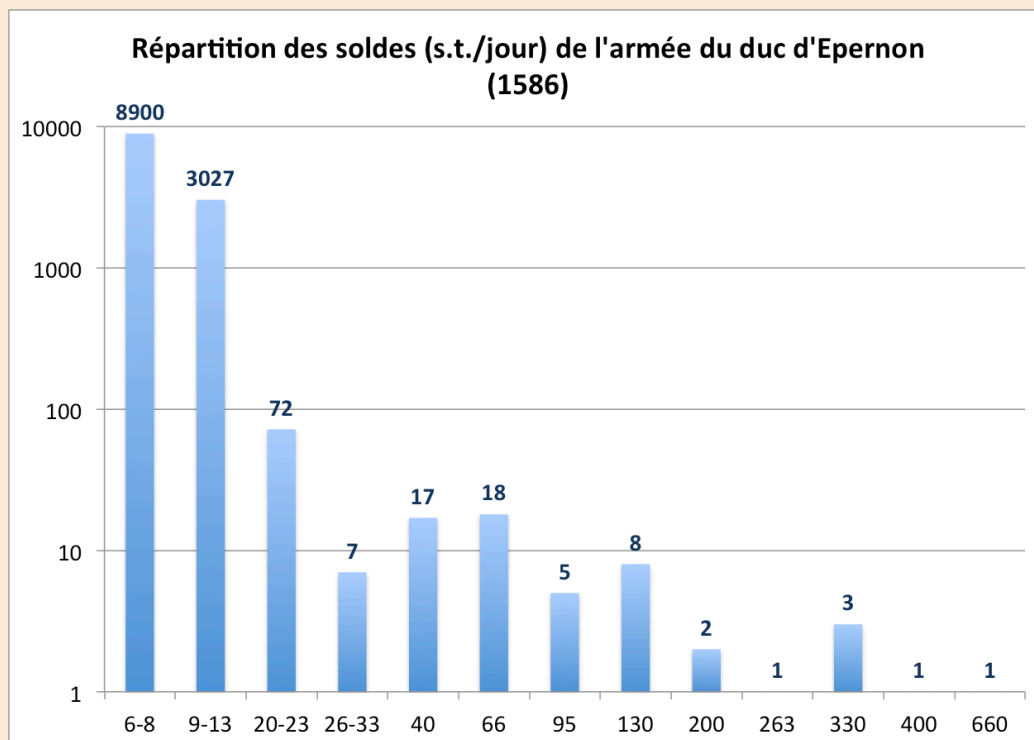
A 200 sous par jour, on a l'aide du maréchal de camps et le commissaire des vivres.

A 263 sous par jour, on a l'assistant du duc d'Épernon.

A 330 sous par jour, le maréchal de camp du duc d'Épernon, le général au vivre et le secrétaires aux finances.

A 400 sous par jour, le conseiller d'état et enfin le duc d'Épernon à 660 sous par jour.

Encart 6-4 : Le coût de l'armée du duc d'Épernon



6-21 : Soldes de l'armée du duc d'Épernon © Marincic



### 6.2.9 Les campagnes militaires – La prise de Seyne

Toutes les places tenues par les huguenots avaient été rendues au roi sauf Seyne et La Bréole. Seyne, qui avait été donnée comme place de sûreté lors des traités de pacification aurait légalement dû être rendue, mais Bougarelly, qui en avait repris le commandement, refusa, et bientôt Seyne fut le lieu où se réunirent tous ceux qui refusaient de faire allégeance au nouveau gouverneur. L'éloignement de ces deux villes, ainsi que leurs situations dans les Préalpes en faisaient des lieux facilement défendables, surtout en considérant la difficulté de faire passer armées et artillerie sur les petites routes qui y menaient. Le duc d'Epéron, poussé par les Etats de Provence et par ses promesses au roi, décida de lancer une expédition vers ces deux places malgré la saison hivernale qui s'approchait. Il essaya néanmoins d'obtenir la soumission de Seyne par composition en envoyant la dame du Virailh, sous prétexte de voir son fils, Scipion du Virhail, seigneur de Vallée, qui avait rejoint les armées huguenotes<sup>1</sup>. Mais Bougarelly refusa, et le gouverneur n'eut plus d'autres options que les armes. Pour cela il fit demander aux communautés de la province de contribuer aux frais de la campagne: douze mille pains, entre bis et blanc, de douze onces chacun, deux cents cinquante six mines\* d'avoines par jour (pour mille chevaux à raison de trois picotins\* par jour par cheval) pour la cavalerie, trente trois mines par jour d'avoine pour la nourriture de cent vingt-neuf chevaux d'artillerie (à raison de quatre picotins par jour)<sup>2</sup>, la levée de six cents pionniers équipés, soixante chevaux pour aider à tirer l'artillerie et deux cents mulets pour le port des munitions (nourris), l'entretien de la compagnie de gendarmes du duc d'Epéron ainsi que de sa garde, les vivres aux garnisons que le duc d'Epéron a maintenues dans les villes de la province et les vivres pour les compagnies corses<sup>3</sup>.

C'est donc avec une armée considérable que le duc d'Epéron se mit en campagne. Il fit en outre venir de Marseille et de Tarascon le 1<sup>er</sup> octobre 1586 cinq canons et deux couleuvrines. Après avoir fait provision de vivres, le comte de Thermes, l'oncle du gouverneur, partit en avant-garde avec neuf enseignes du régiment de Picardie, les compagnies du sieur d'Allaigre et celles de feu le Grand Prieur. Le but principal était d'empêcher les habitants de Seyne de brûler les villages situés aux alentours de la ville. Il s'arrêta à Volonne où il rencontra Lanoze qui rejoignait Seyne après avoir évacué le château de Valernes. Sous prétexte de lui fournir une escorte, il demanda à d'Entraix, au capitaine Sigaudy et à un maître Charron de l'accompagner et d'en profiter pour inspecter l'état des défenses de la ville ainsi que les moyens d'accès à celle-ci. S'ils purent s'assurer de la faiblesse des fortifications, ils rapportèrent que les chemins seraient impraticables pour l'artillerie et pour les convois de vivres et de munitions. Cela ne fit pas reculer le duc d'Epéron, il ordonna au comte de Thermes de

---

<sup>1</sup> *Et qui a laissé des mémoires. D'Epéron lui promet en particulier l'oubli du passé, la faculté de se retirer à Sisteron ou dans une autre ville à sa convenance, une pension annuelle, et même l'espoir d'une reconnaissance du roi. Augustin Fabre ([24], page 258) indique qu'il hésita, mais, inquiet de la réaction de ses capitaines, ne put que faire une réponse ambiguë.*

<sup>2</sup> *Si la quantité d'avoine par jour et par cheval semble correcte, la relation donnée ici entre « mine » et « picotin », de 12 à 15, n'est pas la valeur commune qui est plutôt, pour l'avoine, de 48 : voir le §11, « Lexique », aux entrées « mine » et « picotin ».*

<sup>3</sup> [222] pages 252-255

continuer sa route vers Seyne, et fit sortir d'Aix neuf enseignes d'infanterie, trois compagnies du régiment corse, cinq compagnies d'arquebusiers et quatre cornettes de cheveau-légers, avec ordre de rejoindre le comte de Thermes à Sisteron et de l'attendre dans cette ville. L'armée disposait de capitaines renommés tels que Crillon, Dampierre, de Thermes, de Craon, Saint-Phal, d'Allaigre, de Guiche, et l'ensemble pouvait se monter à près de neuf mille hommes. Le 15 octobre le gouverneur quitta Aix avec sa compagnie d'hommes d'armes et les six pièces d'artillerie que des mariniers de Marseille devaient convoier (quatre canons et deux coulevrines). Il fit jonction à Pertuis avec le comte de Sault qui l'attendait avec sa compagnie. Il y rencontra les principaux chefs huguenots et bigarrats, le marquis d'Oraison, Senas, Janson, Tourvès, Tanneron qui protestèrent encore de leur fidélité au roi comme l'écrivit d'Épernon : *« Leur langage ne fut que protestation de fidélité et obeysance à vostre majesté, plaintes et accusations contre la cour de Parlement. Je leur fis entendre que l'assurance que je leur avois donnée ne pouvoit avoir lieu pour ceulx qui n'obeyroient à vos édicts touchant la religion. Le dict vicomte (d'Oraison) promit de s'y ranger, mais Senas et Tanneron demeurèrent fermes en leur opinion et parlent de se retirer en Languedoc, s'ils ne leur est permis demeurer librement en leurs maysons. »*<sup>1</sup>. Il se remit en route et arriva le 19 octobre à Sisteron, le même jour qu'Hubert de Vins qui avait décidé de le rejoindre *« sur l'avis que je luy avois donné de mon voïage et que s'il y vouloit venir il y seroit le bien venu. »*.

Le 20 octobre il quitta la ville avec six mille hommes, son artillerie et un long convoi de mules chargées des vivres et des munitions, pour s'engager sur les routes difficiles qui menaient à Seyne. Il fallut dix jours au duc d'Épernon pour arriver au sommet du Bayons qui surplombe Seyne. Dix jours de marche difficile dans un pays dépourvu de routes à proprement parler et où seuls des sentiers permettaient de contourner les obstacles naturels, mais pendant lesquels ils purent bénéficier d'un beau temps constant : *« Mon Dieu a tant favorisé le service de vostre Majesté en ceste occasion, que hors-mis quelques pluyes que nous avons eues par fois, le beau temps nous a duré près d'un mois ; un peu de gelé seulement puis peu de jours. »*<sup>2</sup>. Pour monter le Bayons, ils durent placer l'artillerie dans des troncs de sapin évidés qui furent trainés par les mariniers de Marseille grâce à un système de poulies de retour. Le comte de Thermes qui l'avait précédé de quelques jours n'eut pas de meilleures conditions et subit de plus la perte de soldats malades : *« Mon oncle fut tellement incommodé du nombre des malades qui chascun jur luy demeuroient par les champs, qu'il ne peust faire si bonne diligence qu'il ne trouvast, y arrivant, le meilleur village, nommé Sellons, desja bruslé. »*<sup>3</sup>

On ne sait pas vraiment pourquoi Lesdiguières qui était descendu du Dauphiné ne profita pas des difficultés de l'armée catholique pour la harceler. Mais après avoir repoussé avec succès un assaut du duc d'Épernon près du village de Venterol<sup>4</sup>, il gagna Seyne où il s'attacha à relever quelques fortifications et à définir les attributions

<sup>1</sup> Lettre écrite à La Bréole, le 14 novembre 1586, [6] page 453.

<sup>2</sup> Lettre du 14 octobre 1586, [222].

<sup>3</sup> Lettre du 14 novembre 1586, [222].

<sup>4</sup> Le gouverneur de Provence y perdit un gentilhomme nommé La Tour, et le seigneur de Vic (Dominique de Vic, vicomte d'Ermenonville) y fut blessé à la jambe d'un coup de canon qui tua son cheval sous lui (d'autres sources mentionnent que

des nombreux chefs qui se trouvaient dans la place. Il donna au capitaine Bougarelly le commandement général, à Arnaud d'Entrevènes et à Ogines le commandement de l'infanterie, et à Lanoze la garde de la grand'tour, la citadelle de la ville. Lesdiguières quitta la ville après avoir assemblé les principaux habitants et les officiers de la garnison pour les exhorter à se défendre avec courage et persévérance. Il avait compris que le passage par l'armée catholique des montagnes qui protégeaient Seyne signifiait la fin de cette place forte. Dans celle-ci, les divisions reprirent le dessus, et la faiblesse de la garnison, peut-être trois cents hommes contre neuf mille assiégeants, décida de l'issue. Du Virailh écrit : « *Tout le temps s'employoit en ces contestes, sans parler de visiter les lieux foibles et pourvoyr à ce qui estoit nécessaire pour défendre la ville, comme si les ennemys avoient esté loin et non pas à nos portes.* »<sup>1</sup>.

Si dans ses lettres au roi le gouverneur présente les événements sous un jour favorable en indiquant que dès l'arrivée de l'armée les habitants vinrent capituler, il est plus que probable que le cours des événements fut plus rude, comme le décrit des années plus tard du Virailh dans ses mémoires, témoin que l'on peut considérer comme impartial au témoignage de sa lutte contre la Ligue aux-côtés du duc d'Epéron et du duc de La Vallette pendant les années qui suivirent.

Dès son arrivée devant Seyne, le comte de Thermes avait essayé d'obtenir que la ville se rende. Il y avait envoyé Valavoire, mais sans succès. La présence de Lesdiguière, et l'absence d'artillerie les avaient sans doute confortés dans l'espoir de l'échec du siège. Mais le départ du capitaine Dauphinois, et l'arrivée des troupes et de l'artillerie du gouverneur, fléchirent la détermination des assiégés, et de plus en plus il fut question de céder aux troupes catholiques avant d'engager le combat. Valavoire, sous commission du gouverneur, retourna dans la ville le premier novembre pour signifier un ultimatum de vingt quatre heures. Le même jour le gouverneur, et sans doute accompagné d'Hubert de Vins, alla à Tallard rejoindre son frère, le duc de La Vallette, alors gouverneur du Dauphiné, pour organiser une expédition pour reprendre la ville forte de Chorges située à proximité. C'est pendant son retour à Seyne, qu'un des plus fidèles lieutenant d'Hubert de Vins, de Goult<sup>2</sup>, périt en passant un gué, ayant été entraîné par le courant après une chute de cheval.

La ville tomba sans combat, minée à l'intérieur par la discorde qui régnait entre les capitaines huguenots, et trompée par les manœuvres du gouverneur. Bougarelly fut peut-être le premier trompé. Le deux novembre il fit savoir au duc d'Epéron qu'il était prêt à ouvrir les portes de la ville si celui-ci s'engageait à laisser la garnison se retirer avec armes et bagages et s'il garantissait la vie aux habitants et le respect des propriétés. Le duc était prêt à promettre, sans s'engager personnellement, et demanda à Valavoire de mener les discussions en précisant « *Qu'il ne voyoit pas de danger à ce qu'il promit lui-même aux huguenots tout ce qu'ils demandoient.* ». Valavoire était un soldat, pas un politique, et soupçonnant une trahison, prétexta être malade au moment de partir ; il fut remplacé par du Buysson qui était beaucoup plus sensible à ses propres intérêts.

---

*cela arriva au siège de Sainte-Bazilles en 1586). Ne pouvant plus servir, il regagna ses terres, mais trois ans plus tard, il se fit couper la jambe à hauteur de la cuisse, et en guérit. Il eut ensuite une brillante carrière militaire au service d'Henri IV.*

<sup>1</sup> Gustave Lambert, [6] pag 457.

<sup>2</sup> Ce n'est qu'après la prise de Seyne que le gouverneur apprit que de Goult, lors du départ de Sisteron, avait exécuté quatre huguenots sans armes et porteurs d'un sauf-conduit. Il s'en plaignit vivement à Hubert de Vins, mais le coupable était déjà mort...

Du Buysson tint un discours tout d'apaisement aux principaux capitaines et habitants réunis en conseil : « *Que le duc d'Espéron l'avoit mandé là pour les assurer de sa part qu'il ne demandoit ni leurs vies ni leurs biens, pourvu qu'ils rendissent l'obeyssance au roy ; que ce faisant, il leur feroit connoistre qu'il n'estoit venu en ce país pour perdre les sujets de sa majesté, mais bien pour les conserver, n'y pour ravir les biens aux légitimes possesseurs, mais bien pour empescher que personne le les leur ravisse ; que le duc d'Espéron n'avoit d'autre désir que d'acquérir gloire et honneur ; qu'il n'avait garde d'user de cruaulté à l'endroit de ceulx qui se soumettoient à sa foy ; que le traitement qu'il avoit fait à ceux de Spinouse et les faveurs qu'il avoit si libéralement départy aux enfants du sieur d'Allemagne, faisoient foy que toutes ses intentions inclinoient à la débonnairété et douceur.* »<sup>1</sup>



6-22 : Seyne-les-Alpes © Marincic

Lors de la délibération du conseil qui suivit, seul Arnaud défendit la nécessité de ne pas capituler ; il était persuadé que le non retour de Valavoire signifiait tromperie. Bougarelly de son côté mit en avant le rapport des forces et le mauvais état des fortifications. Le conseil décida de traiter<sup>2</sup> avec le gouverneur. Du Buysson, qui revint à Seyne le soir même, les invita à venir entendre de la bouche même du gouverneur les paroles

<sup>1</sup> Mémoires de Du Virailh d'après [6] page 459.

<sup>2</sup> Arnaud ce serait alors écrié « Dieu soit loué ! Je serai bientôt fait chevalier de Saint-Blaise, mais je ne serai pas le seul ». Saint Blaise fut médecin et évêque en Arménie, martyrisé en 316 par Licinius. Il fut décapité. Il est « reconnu » pour soigner les affections de la gorge ; c'est sans doute dans ce contexte qu'il faut interpréter l'exclamation d'Arnaud.

d'apaisement dont il s'était fait le porte parole. Plusieurs capitaines et soldats, dont Bougarelly, se rendirent auprès du duc<sup>1</sup>. Ils furent reçus avec affabilité, et le gouverneur, renvoyant Prunières à Seyne, demanda à Bougarelly de l'accompagner à son quartier général qu'il avait établi à Selonnet. Prunières, sur la base de la façon dont il avait été reçu par le gouverneur, réussit à rassurer la population. Le capitaine Sigaudy arriva le soir même pour assurer que les troupes catholiques ne s'y introduiraient pas en dépit des ordres donnés.

Le lundi 3 novembre, la prise de Seyne devait être consommée. Sigaudy convainquit deux représentants de la religion réformée, Lacombe et Mouse, l'un ministre, l'autre diacre, d'aller à Selonnet demander des vivres pour les habitants. Le ton avait changé. Ils furent reçus de manière sévère par le gouverneur qui, avant de les faire arrêter et envoyer au supplice, dit à Lacombe « *qu'il avoit très-mal instruit ceux qu'il disoient que Dieux avoit mis sous sa charge, auxquels au lieu d'obeyssance il avoit enseigné le rébellion contre le Roy* ». Quelques heures plus tard il était devant la ville. Il demanda à Sigaudy de faire sortir les soldats sans armes et les officiers sur un terrain isolé qui s'étendait entre la grand'tour et un ouvrage avancé appelé la petite tour. S'adressant à eux, il leur déclara : « *Qu'encore qu'ils eussent mérité un grief châtiment pour avoir porté les armes contre leur roy, toutefois qu'il vouloit user de miséricorde plutôt que de rigueur en leur endroict* », et il leur annonça qu'ils étaient libres et qu'ils eussent à faire leurs préparatifs de départ.

Miséricorde, peut-être pour les habitants, mais pas pour les officiers. Bougarelly<sup>2</sup> fut envoyé à Saint-Maximin où il fut mis à mort par arrêt du Parlement, Arnaud, qui avait hérité de l'énergie de son oncle Paulon de Mauvans, fut exécuté, Louis de Vaumailh, Louis Ogines et La Noze furent pendus avec sept des principaux habitants, Lacombe (ministre du culte protestant, et ancien religieux carme) et Mousse (servant du Diacre) furent étranglés, vingt notables furent emprisonnés puis envoyés à Sisteron et à Aix<sup>3</sup>. Prunières eut plus de chance, sous la promesse de ne plus reprendre les armes, il fut autorisé à rentrer en Dauphiné.

---

<sup>1</sup> Sauf Arnaud qui dit à Du Virailh : « *que plutôt que de mourir à l'appétit de ses ennemis, il vouloit s'asseoir sur une caque de poudre, puis mettre le feu au pied !* ». (Gustave Lambert, [6] page 461, citant les mémoires de Du Virailh).

<sup>2</sup> Ce qui avait été souhaité par Henri III dans sa lettre du 9 décembre 1586 dans laquelle il se félicite de l'exécution de Lacombe et de Mousse.

<sup>3</sup> Le duc d'Épernon aurait fait un jeu de mot sur le nom de Seyne à un habitant conduit au supplice « *que votre ville est saine, détrompez-vous, elle est au contraire bien malade !* ».

### 6.2.10 La fin de la guerre en Haute-Provence: La Bréole



6-23 : La Bréole (le fort a été détruit après le siège) © Marincic

Si Seyne capitula sans combat – et sans honneur selon l’esprit du temps – cela ne fut pas le cas de La Bréole où le capitaine du même nom s’était retranché. Situé à trois lieues à peine de Seyne, c’était le dernier bastion huguenot en Provence, il fallait que le gouverneur le réduise. Il envoya d’abord le capitaine Bonouvrier avec quatre enseignes de gens de pied pour confiner la garnison dans son château. Il partit peu après et mit deux jours et demi pour amener ses troupes et l’artillerie au pied de la place qui

bénéficiait de protections naturelles imposantes. Bâti sur une éminence abrupte qui s’élève au-dessus d’un torrent profond (l’Ubbaye), le château était défendu par de forts remparts et quatre bastions en protégeaient les voies d’accès. Arrivé le jeudi 5 novembre 1586 au soir, le 6 le duc d’Epernon, après avoir reconnu les lieux, ordonna de faire élever une batterie sur un crête située à seulement cinq cents pas du château. Il fit ensuite sommer les assiégés de se rendre.

Le capitaine La Bréole ne disposait initialement que de cent hommes d’infanterie et de douze cavaliers, mais il avait été rejoint la veille de l’arrivée de l’armée catholique par cent soixante hommes des environs. Il refusa toute discussion. Le duc d’Epernon ordonna le feu qui dura trois jours. Deux tours furent touchées, et une brèche faite dans un des bastions. Pendant ce temps le gouverneur avait fait construire un chemin couvert avec des tonneaux remplis de terre qui partait du ravin et arrivait vers le bastion endommagé. Crillon et de Thermes se disputèrent l’honneur de monter à l’attaque. Ils furent repoussé avec de lourdes pertes : Crillon fut gravement blessé à la jambe, son neveu, Caumont, eut le bras emporté par un boulet, les capitaines de Lauty et Saint-Aignan, blessés à la tête, moururent des conséquences d’une tentative de trépanation, Bonouvrier mourut d’une balle reçue dans la poitrine, Fenissac eut le coude fracassé par un éclat de pierre, ... Mais cette victoire ne pouvait pas changer le sort, et La Bréole, même s’il continua une résistance acharnée, penchait vers une issue négociée. Quand le 12 novembre il apprit que le gouverneur avait reçu sept cents boulets de Carmagnoles, les pourparlers commencèrent. Malgré le déséquilibre des forces en présence, La Bréole obtint que la garnison sortirait avec épées, bagages et chevaux, et qu’elle serait escortée jusqu’au Lauzet, en Terre-Neuve. Les seules conditions imposées furent que les armes à feu ne seraient rendues qu’à leur arrivée, et que pendant trois mois ils s’engageaient à cesser toute hostilité contre le roi. Le duc d’Epernon expliqua au roi dans une lettre écrite le 14

novembre<sup>1</sup> à La Bréole, les raisons de son consentement : « *Chascun a esté d'avis de ne refuser ce moyen de recouvrer la place, car elle est de telle assiette et composition, que du costé où il nous y falloit gagner l'entrée, il n'y a part qui ne soit veue et défendue d'autres lieux où ils se pouvoient retirer et débattre à couvert, quy ne se pouvoit faire sans perte de beaucoup d'hommes et de temps, lequel nous avons eu principalement considération demesnager, tant pour ne nous laisser suspendre icy aux pluyes et autres incommodités de la saison, lesquelles survenans nous aurions peine retirer l'artillerie de ce pays, que pour pouvoir tant plus tôt secourir mon frère des forces que j'ay icy, pour l'entreprise de Chorges, où il trouve beaucoup de résistance et difficultés, estant résolu de l'y aller adsister moy même.* ».

Le 13 novembre 1586, le vaillant capitaine quitta la place à la tête de cent quatre-vingt-seize soldats. La chute de La Bréole signifiait la fin de la guerre en Haute-Provence.

---

<sup>1</sup> [222]. Il faut noter que le même jour, dans une lettre écrite à Villeroy, le duc d'Epéron se plaint que les porteurs de lettres doivent passer par le Piémont pour ne pas être inquiétés : « [...] La difficulté du passage, & la dépense d'envoyer toujours des hommes exprès, qui n'ont autre chemin seur que celui de Piedmont, m'ont retenu de faire plus frequentes depesches [...] ». Il interessant de noter dans une lettre du roi datée du 9 décembre 1586 qu'il accuse réception le 27 novembre d'une lettre du duc datée du 14 novembre, soit 13 jours pour qu'un courrier puisse aller de la haute Provence à la cour.

### 6.2.11 Chorges, et la pacification de la Provence.

Avec ou sans hommes, Seyne et La Bréole n'avaient pas résister longtemps, ce ne fut pas le cas de Chorges qui mit à mal les troupes catholiques.



6-24 : Chorges © Marincic

Chorges, situé aujourd'hui au début du lac de Serre-Ponçon, était à l'époque un petit village de quelques six cents habitants situé au milieu de terrains très souvent inondés et marécageux. Par contre, il était placé en un lieu stratégique, permettant de contrôler la route d'Embrun et de pouvoir tenir en échec la ville de Gap située à une quinzaine de kilomètres. C'est pour cette raison que Lesdiguières y avait placé cinq cents hommes sous les ordres d'un de ses meilleurs lieutenants, Poligny, ainsi que ses deux neveux, Saint-Jean et de Morges. Lui-même tenait la route d'Embrun que les huguenots croyaient menacée.

La Valette assiégeait la place depuis quinze jours avec trois ou quatre milles hommes quand son frère le rejoignit le 22 novembre 1586. Il y avait peu de places où installer les troupes catholiques compte-tenu de la nature du terrain. Le quartier général fut établi au village de Montgardin, tandis que les régiments et l'artillerie étaient installés sur quelques éminences qui émergeaient des eaux. L'armée catholique devait être forte alors de huit à neuf mille hommes<sup>1</sup>.

Le duc commença par ordonner six jours de feu contre la ville, avant de faire ouvrir une tranchée à la sape qui devait aboutir au fossé de la ville assiégée. Avec deux canons, il réussit à ouvrir une brèche dans un des bastions, assez large pour y faire passer trois hommes de front. L'assaut fut donné le 28 novembre, mais les huguenots firent sauter une mine qui couvrit de terre les assaillants et en blessa quelques-uns. Ils continuèrent néanmoins, mais durent faire retraite devant la résistance des défenseurs. Le gouverneur fit alors construire trois cavaliers<sup>2</sup> armés de six canons, et l'artillerie recommença à battre la ville. Les assiégés, qui avaient reçu un secours de cent vingt hommes commandés par le cadet de Charance, se défendirent avec vaillance contre un ennemi nettement supérieur en nombre, et réussirent plusieurs sorties contre les troupes catholiques qui souffraient aussi des rigueurs de la saison. L'hiver qui s'annonçait fut rude pour les hommes déjà affaiblis par le rationnement imposé par le duc d'Epéron du fait des difficultés de ravitaillement dues à l'état des routes et aux

<sup>1</sup> J.D. Long, dans son histoire de la réforme en Dauphiné ([150] page 193) indique 15000 hommes pour les catholiques et 500 pour les réformés.

<sup>2</sup> Terrasse ou plate-forme surélevée, protégée par un parapet derrière lequel on place des canons.



pillages effectués par des troupes huguenotes. Avec le froid, la sous-alimentation<sup>1</sup>, la maladie commença à frapper. Le duc d'Epéronn écrivait à M. de Bellièvre que : « *Le temps est si rude en ces quartiers, que les soldats meurent d'heure en heure.* ». Le comte de Sault<sup>2</sup> et le comte de Thermes<sup>34</sup>, moururent d'ailleurs de maladie. César de Nostredame, contemporain mais néanmoins enclin au romantisme ... fit cette description : « *Spectacle horrible à voir, les sentinelles estoient trouvées toutes roides et mortes, avec la demy pique en main, les hommes à cheval gelés comme des statues de sel ; les laquais les uns enterrés en des fumiers jusques au col, mourrans de froid ou de maladies, et jetans des plaintes esfroyables et continuelles avec des visages hideux, semblables plus tôt à fantomes qu'à créatures humaines ; les autres autour de feux et braziers, transis, demy bruslés et rotis, si qu'on jetoit à grand tas les corps morts dans de grandes fosses, non sans une horreur espouvantable et grande commisération des regardans.* »<sup>5</sup>.

Mais si les conditions étaient difficiles pour les assiégeants, c'était la même chose pour les assiégés qui ne pouvaient pas imaginer tenir bien longtemps devant les forces catholiques. C'est vers le milieu du mois de décembre qu'ils demandèrent à Lesdiguières de négocier la reddition de la place. Celui-ci, qui était à Embrun, y dépêcha le capitaine Briquemaud. Il retourna à Embrun avec Buat, de Thermes et de Trignan qui avaient été désignés par le duc d'Epéronn pour négocier avec Lesdiguières. Le 24 décembre 1586, après un siège de cinq semaines et deux mille trois cents coups de canons, Chorges fut rendu. Les assiégés purent sortir avec leurs armes, leurs chevaux, leur artillerie, leurs bagages et leurs provisions de guerre et de bouche, mais tambours muets, mèches éteintes et drapeaux pliés. Les habitants eurent la vie sauve et la libre possession de leurs biens sous condition de se conformer aux édits du roi. Les tours et les remparts furent démolis.

Si d'Epéronn avait vaincu les huguenots, cela l'a été au prix fort, malgré ses tentatives de minimiser ses pertes vis-à-vis du roi. Il écrivit de Tallard le 25 décembre 1586 à M. De Villeroy « *Quant aux hommes il s'en*

<sup>1</sup> Le 23 novembre 1586 ([222]) le duc d'Epéronn demanda d'ailleurs au roi l'autorisation de licencier les Suisses qui se trouvaient avec lui afin de faire des économies, et parce que le pays ne pouvait plus les nourrir : « [...] & qu'il seroit aussi impossible au païs de les nourrir, se trouvant déjà si dénué de vivres, qu'une bonne partie du peuple est pour y mourir de faim. ». Le 9 décembre le roi lui réponds positivement pour les Suisses, mais lui demande de prendre en charge les négociations et d'utiliser son crédit pour mettre fin aux dépenses : « [...] Mais il n'est besoin d'envoyer d'icy personne pour traiter avec eux car, mon cousin, vous & ceux qui sont aupres de vous pour mon service, le pouvez mieux faire & à moindres frais que nuls autres. Et d'autant que je ne vous puis envoyer d'icy aucun argent pour leur delivrer, de sorte qu'il faut que je vous prie faire tant pour moy que d'employer vostre credit pour cet effet, vous promettant vous en dédommager [...] »

<sup>2</sup> Qui dû d'ailleurs quitter le duc d'Epéronn vers le 13 novembre, il est annoncé mort dans la lettre du 23 novembre 1586

<sup>3</sup> Sa mort ayant été annoncée le 29 novembre 1586 à Sisteron.

<sup>4</sup> Dans sa lettre du 29 novembre 1586 au roi ([222]) le duc d'Epéronn ne perd pas de temps ; il demande à Henri III de donner sa compagnie de gens d'armes aux fils du comte de Thermes, et son état de Maréchal de camps à son frère, le duc de La Valette, ainsi qu'à Montaud, guidon de sa compagnie, la compagnie du comte de Sault.

<sup>5</sup> [31], page 850

*fust trouvé, combien que les Regimes que mondit frere avoit soient tellement affoiblis, que tel y en a qui à peine eust fait une enseigne complete ».*<sup>1</sup>

Le gouverneur, ayant fait tomber les places fortes qui pouvaient menacer la Haute-Provence, redescendit dans le sud en visitant les lieux qui devaient être confirmés à la royauté, et plaça des garnisons dans les villes sensibles : Sisteron, Forcalquier, Manosque, Mizon, Le Poët, Noyers, Vitrolles, Valernes, et reconstruire des fortifications autour de la ville des Mées. Il raconta ainsi son voyage au roi dans une lettre datée du 15 février 1587<sup>2</sup>: « *Au partir de Sisteron, je passay vers Folcalquier, & Manosque, dont je pris la traverse à Digne, et fus en passant à Spinouse, qui n'est qu'à une lieue du droict chemin, pour voir le lieu, et sy l'on y redressoit quelque fortification, comme aucuns me vouloient faire croire, dont je trouway qu'il n'estoient rien. Bien est l'assiette telle qu'on n'y sauroit faire démolition qui empeschât de la remettre bientost en forteresse ; et y en a tant d'autres de mesme nature en ce païs, qu'il est très-mal aisé de les bien assurer toutes y ayant tant de partialitez dans la province, sans une trop grande despense. Après avoir veu Digne, je m'acheminay vers Fréjus et passay à Allemagne pour recognoistre le lieu, estant aussy prié d'y aller faire baptiser un fils du feu baron, aagé d'environ quatorze ou quinze mois ; la veusve ayant voulu en cela me temoigner la profession qu'elle désire faire de la religion catholique. Ce que je ne pus refuser ; et furent par mesme moyen confirmez deux autres siens enfants, fils et fille, qui avoient estés baptisez à la huguenote. Je veis aussy le lieu de Moustiers, place très-forte d'assiette, où ceux qui ont voulu brouiller la province ont toujours en dessein. Et estois adverty qu'il y en avoit*



**6-25 : Châteaudouble surplombant les gorges de la Nartuby, vu des ruines du château © Marincic**

*encore à présent, qui me fit prendre mon chemin par là, y ayant ja envoyé une compagnie de cent hommes que j'y ai laissés pour en assurer la garde, d'autant que la perte de ce lieu là incommoderoit fort une grande contrée du païs.*

*Passant oultre, j'envoyai visiter le lieu de Chasteaudouble, qui estoit un peu éloigné de mon chemin, en intention de le faire démolir. Mais il ne suffiroit de ruyner le chasteau si on ne ruynoit par*

<sup>1</sup> Lettre du duc d'Epéron à Villeroy, depuis Tallard, datée du 25 décembre 1586, pour justifier qu'il n'était pas possible de garder la place car il n'aurait pas assez d'hommes, et qu'ils avaient donc pris la décision de la détruire. [222] pages 400-403.

<sup>2</sup> [222] pages 482-500

*mesme moyen tout le bourg, où il y a de quatre à cinq cents maison ; et encore n'asseuroit-on le païs de n'en pouvoir estre incommodé, y ayant une forteresse naturelle qu'il n'est possible d'oster, de sorte que j'ay aussi esté contraint d'y mettre garde. J'avois pareillement délibéré de faire démanteler le Muy, qui est en une plaine, et spécialement voulois faire abattre la maison du sieur, pour chastiment de ses fautes : mais elle fait partie de la closture de la ville, sans avoir particulièrement rien de fort. Et m'ayant les habitants fort instamment prié de n'ouvrir ledit lieu, pour ne les exposer à la vengeance<sup>1</sup> qu'ils craignent de la part de leur dit seigneur, pour avoir tenu la main à l'entreprise qui fut exécutée contre lui, cela a esté cause, qu'en accordant leur requeste, qui me sembla fort juste, sa dite maison est, ensemblement avec leurs murailles, demeurée entière ».*

Le gouverneur descendit à Fréjus puis revint à Aix en passant par les villes de Saint-Tropez, Hyères et Toulon. C'est à Toulon, où il ordonna la construction d'une citadelle, qu'Hubert de Vins vint le retrouver. Il souhaitait se dégager de la promesse qu'il avait faite, suite à la demande du roi, d'accompagner le duc d'Épernon lors de son retour à la cour. Henri III en effet souhaitait éloigner les principaux protagonistes de la guerre civile de la Provence, soit Hubert de Vins et le vicomte de Cadenet ; il en fit part au duc d'Épernon dans sa lettre du 9 décembre 1586 : « *Et afin que vous ayez plus de moyen de laisser ledit païs en concorde & tranquillité, je suis content que vous ameniez avec vous le sieur de Vins, & pour ce faire que vous l'assiez de ma bonne grace, & d'estre traité de moy favorablement ; dequoy j'ay bien voulu l'asseurer, mesme par mes lettres, afin de luy donner plus grande occasion de venir. Mais il sera tres à propos ce me semble, que vous ameniez quant & quant le Vicomte de Cadenet, afin de retrancher toute occasion de jalousie, & que chacun cognoisse que vous les traitiez également, non pour le respect de leurs personnes, mais pour avoir esté chefs de deux partis qui ont divisé la province.* » Non seulement de Vins avait promis, mais aussi d'Oraison, Carcès, Seillons et plusieurs autres gentilshommes, c'était un moyen de limiter le risque que la noblesse locale profite du départ du gouverneur pour reprendre les hostilités. Le duc en rendit compte au roi : « *Entre les propos qu'il me tint, il tomba sur mon retour et la promesse qu'il avoit faicte de venir avec moy, disant que si je luy commandois bien expressement il le feroit ; mais que sans cela, et pour n'y servir que de sujet au monde de parler de luy, il aimeroit mieux demeurer par deçà. A quoy le voyant plus tost résolu qu'à faire autrement, je ne le voulus presser davantage, m'estant contenté de la promesse qu'il m'a faicte d'y venir, si je luy mande après avoir veu vostre majesté, et de ne s'engager en aucun party sans m'en donner premièrement advis.* »<sup>2</sup>. De la même façon, et sous le conseil d'Hubert de Vins, le comte de Carcès attendit le duc à Aubagne pour obtenir de lui la même dispense, prétextant une maladie de sa mère.

<sup>1</sup> ([6] page 472) : Les habitants, à l'instigation d'un homme habile nommé le capitaine Brunel, envoyé par le duc d'Épernon dès son arrivée en Provence, avaient profité d'une absence du seigneur du Muy pour s'emparer de sa maison et faire prisonniers sa femme et son fils unique. Ce fut la cause déterminante de la soumission, de Du Muy au gouverneur ; mais il en avait gardé un profond ressentiment contre ses compatriotes et juré de se venger d'eux tôt ou tard.

<sup>2</sup> Lettre du duc d'Épernon au roi datée du 11 février 1587, [222] pages 482-500.

Avant de rejoindre la cour du Parlement qui avait quitté Aix pour fuir un épisode de peste<sup>1</sup>, le gouverneur passa trois jours dans la ville, pendant lesquels il travailla aux affaires de la province avec Gauthier de Grambois qui, lui, était resté. Il avait réussi en quelques mois seulement à reprendre aux huguenots les places fortes qu'ils détenaient, et à placer des hommes à lui à la tête de la province et dans les garnisons qu'il y avait établies. Mais, si les guerres de religion en Provence peuvent être considérées comme finies en 1586, ce sera pour donner la place à une guerre civile tout autant meurtrière, menée, sous couvert de religion encore, pour assouvir vengeances et ambitions personnelles. Le premier président Foresta de Trets, que le gouverneur avait essayé de mettre de côté, et le baron de Vins allaient s'unir pour plonger pendant encore plus de dix ans la Provence dans la guerre.

C'est aussi le 1<sup>er</sup> mai 1586 que l'épouse d'Hubert de Vins, Marguerite d'Agoult de Montauban décède à trente ans des suites de son dernier accouchement ; elle laisse quatre enfants en bas âge. C'est grâce à son frère Jean-Baptiste, le prévôt de Pignans, que l'on connaît les circonstances de la mort de madame de Vins. En effet, toujours en campagne, Hubert de Vins avait confié à son frère la charge de veiller sur le château de Forcalqueiret. Celui-ci notait « *au dos et sur le côté d'un tiroir du cabinet* » de sa chambre les enfantements de Marguerite, ce qui plus tard servira de preuve d'état civil. Il note ainsi : « *L'an 1577, le 26<sup>e</sup> jour de septembre, qui était jeudi, à dix heures de la nuit, étant la lune pleine et en éclipse, et le soleil sous le signe de Libra (la Balance) naquit par la volonté de Dieu, François de Vins, premier fils de Messire Hubert de Vins et de ladite dame Marguerite d'Agoult, lequel a été tenu sur les fonts par Messire François d'Agoult, comte de Sault.* ». Jean naîtra le 5 mai 1579, mais ne vivra pas longtemps ; Gaspard naîtra le 4 avril 1582 ; leurs parrains furent les Pontevès, père et fils. Une fille naîtra le 12 novembre 1583, Claude, mais mourra presque aussitôt. Lucrece ensuite, le 6 janvier 1585 et enfin Marguerite : « *L'an 1586, le 25<sup>e</sup> jour d'avril, fête de la Saint Marc, est née entre trois et quatre heure du soir Marguerite d'Agoult, fille dudit sieur de Hubert de Vins et de ladite dame Marguerite d'Agoult, dans le château de Forcalqueiret à la chambre près de la grande salle ; laquelle nous a apporté beaucoup de joie et encore plus de deuil et de tristesse, à subséquent de cette illustre et vertueuse dame sa mère, causé par le défaut de n'avoir pu rendre le riè-re-faict (l'arrière-faix) après ledit enfantement ; à cause de quoi elle trépassa le 1<sup>er</sup> jour de mai, avec un indicible regret pour sa bonté et ses rares vertus.* »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Gustave Lambert, dans [2], ajoute qu'à Toulon cet épisode causa la mort de 1360 personnes, et que 320 furent touchées par l'épidémie mais guérèrent.

<sup>2</sup> Claudine Allag, [396] page 54

### 6.3 Le duc de La Valette en Provence – la guerre civile : 1587 - 1589

#### 6.3.1 Les débuts

Devant la progression de la peste qui avait reparu en Provence à la fin de l'année 1586, le Parlement avait décidé de se séparer en deux et de quitter Aix. Une partie était allée siéger à Pertuis et l'autre à Saint-Maximin. Le gouverneur s'était retiré à Salon, et c'est dans cette ville qu'il fit voter par les Etats généraux, le 28 janvier 1587, les fonds nécessaires à l'entretien d'une armée permanente de près de mille trois cents hommes (il en avait demandé près de deux mille), pris parmi ceux qui étaient rentrés en Provence avec lui<sup>1</sup> : « *A Seyne : 340 hommes et 50 cheveu-légers (et une compagnie de gens d'armes), sous le commandement de Tournabon. A Sisteron, 400 hommes, sous le commandement de Trignan. Au château de Mizon, 25 hommes. Au château de Noyers, le capitaine Constans avec 25 hommes. Au château de Vitrolles, Lartigues avec 25 hommes. A Valernes, d'Entraix avec 20 hommes. 100 hommes à Moustiers. A Châteaudouble, 25 hommes, sous le commandement du capitaine Sigaudy. A Tarascon, 100 hommes. A Lourmarin, Buous avec 40 hommes. A Mérindol, 20 hommes. Au fort de Buous, 30 hommes. A Saint-Paul-la-Durance, le sieur de Taillades avec 15 hommes. A Miramas, Chateauneuf avec 15 hommes. A Ouvèrgnes (Omergues ??), 20 hommes. A Grambois, 12 hommes. A Ansouis, 10 hommes. De plus, en support de hommes à pied: une cornette de 50 cheveu-légers et une compagnie de cinquante arquebusiers à cheval.* »<sup>2</sup>. Les vivres alloués aux hommes dépendaient de la catégorie à laquelle ils appartenaient, ainsi :

- Pour chaque cheveu-léger ayant deux chevaux, il devait être prévu huit pains de 10 onces (2,4 kg !), trois livres de chair (1140 g) , trois quarterons<sup>3</sup> de vin mesure d'Aix (1,35 l), quarante livres de foin et six picotins d'avoine ;
- Pour chaque homme à cheval : six pains (1,8 kg), deux quarterons et demi de vin, deux livres de chair (760g), vingt livres de foin et trois picotins d'avoine ;
- Pour chaque homme de pied, quatre pains (1,2 kg), deux quarterons de vin (0,9 l) et une livre et demi de chair (570g).

Le gouverneur retourna à Aix, avec le Parlement, dès février. César de Nostredame<sup>4</sup>, nous dit qu'il passa le carnaval<sup>5</sup> « *en joustes, tournois, combats, courses, barrières<sup>1</sup>, faquins, bals, mascarades, danses et*

<sup>1</sup> [222] pages 476-479

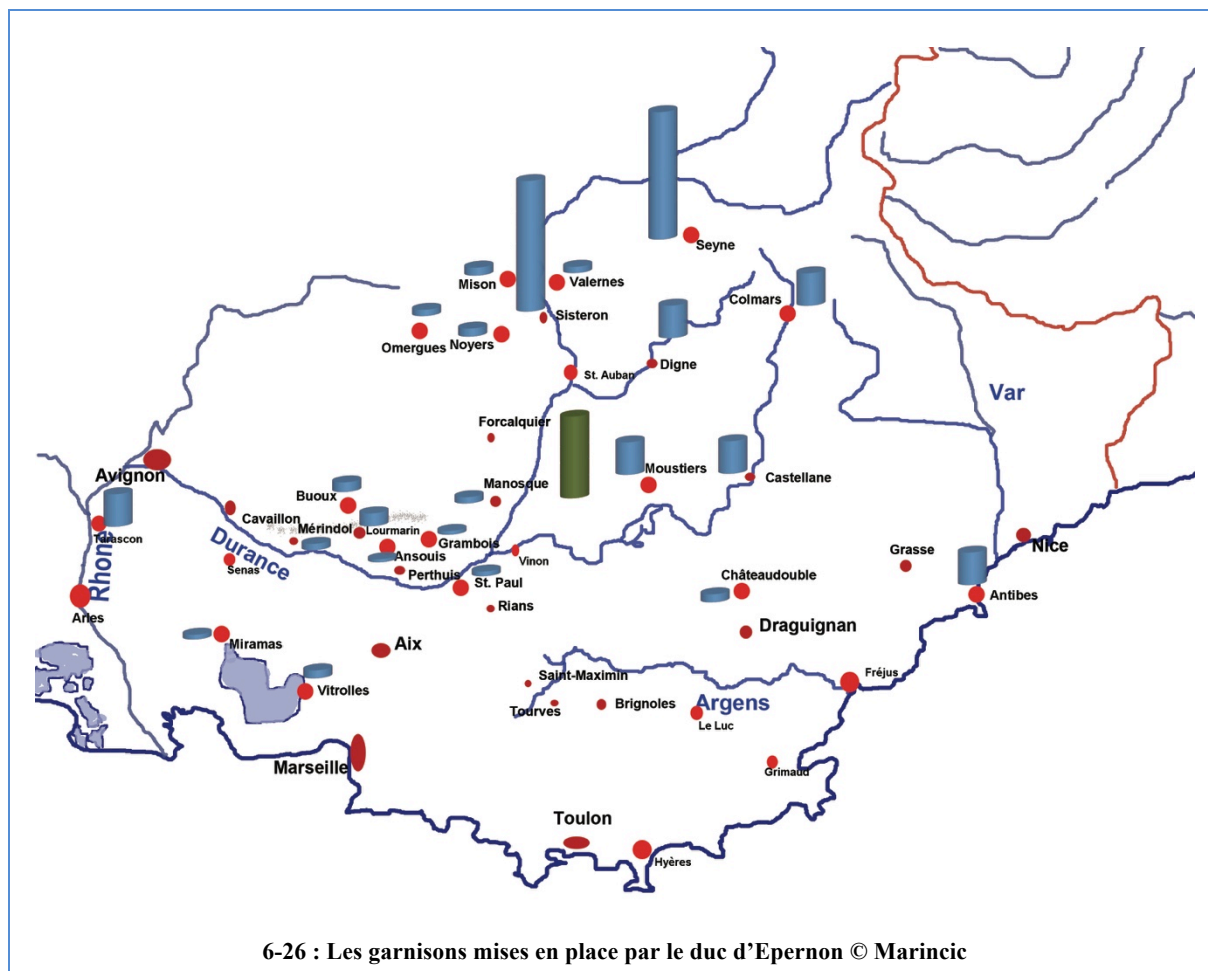
<sup>2</sup> Outre quelques ajustements de nombres, les demandes du duc d'Epèron qui ne semblent pas avoir été satisfaites sont celles qu'il fit pour Dignes, Castellane, Colmars et Antibes, villes pour lesquelles il avait demandé 100 hommes pour chacune. Ces garnisons sont néanmoins indiquées sur la carte donnée page suivante.

<sup>3</sup> Mesure douteuse, voir le lexique §11.

<sup>4</sup> [31], page 851

<sup>5</sup> Antoine du Puget, [46] page 732, nous dit que les festivités durèrent près de 20 jours.

*ballets*. » Il profita de cette pause pour organiser de grandes funérailles au Grand Prieur le jour même de son départ, le 16 février 1587 ; il lui fit élever un mausolée dans l'église métropolitaine de Saint-Sauveur.



Le duc d'Epéron devait se sentir trop loin des possibilités de la cour dans son gouvernement de Provence, et dès le mois de novembre avait déjà tenté de se faire rappeler à Paris par le roi. Pour ne pas laisser la province sans un représentant fidèle à la royauté, il avait suggéré que son frère aîné, le duc de La Valette<sup>2</sup>, soit investit du pouvoir de le représenter. Il avait aussi proposé que ce dernier soit déchargé de son gouvernement du Dauphiné pour être plus à même de remplir sa mission, ce que le roi accepta finalement par une lettre du 16 février 1588. C'est sans doute la menace de l'arrivée en France de huit mille reîtres, cinq mille lansquenets et seize mille suisses, menés par Dohna<sup>3</sup>, lieutenant de Jean Casimir, pour rejoindre les forces calvinistes qui décida Henri III à rappeler son archimignon. Il lui envoya une lettre le pressant de remonter le plus vite possible : « *Jamais vous*

<sup>1</sup> Terme du moyen âge. Sorte de jeu et d'exercice militaire qui consistait à frapper d'une lance assez adroitement une figure d'homme armé, pour éviter le coup qu'on en recevait quand on ne la frappait pas comme il faut.

<sup>2</sup> Voir en particulier la lettre du duc d'Epéron au roi datée du 14 octobre 1586 ([222]).

<sup>3</sup> Fabien I<sup>er</sup> de Dohna, burgrave de Donha, né en 1555 à Stuhm et mort en 1622 à Carwinden.

*n'arriverez icy sitost que je vous désire, pour plusieurs raisons qui concernent mon service. »*. Le duc d'Épernon quitta Aix le 16 février 1587 ; il ne se pressa néanmoins pas trop car il s'arrêta en Avignon le 9 mars pour rencontrer son frère, le duc de La Valette. Du Virailh écrivit dans ses mémoires que le gouverneur quitta la ville « *au grand regret des dames d'Aix, qui trouvaient sa conversation gracieuse à leur endroit, d'autant plus agréable qu'il tenoyt une merveilleuse gravité partout ailleurs ; de laquelle ensemble de sa libéralité et de celle des aultres seigneurs de sa suite, elles eussent bien voulu jouir plus longuement. Aussi durant quelques temps aprez son départ, elle ne tenoyent aultres discours en leurs assemblées ordinaires, que de la bonne grâce et de l'entregeant de ces seigneurs, et louèrent tant cette libéralité en présence de leurs maris qu'ils en eurent la puce à l'oreille, et à quelques uns entra si avant qu'ils passèrent au delà des paroles.*<sup>1</sup> »

La Valette à son arrivée en Provence n'avait qu'une commission de commandant des troupes, il ne devait avoir celle de gouverneur en l'absence de son frère qu'un an plus tard, à la suite de la journée des barricades. Son entrée dans Aix, bien qu'il ait été accueilli par une députation du Parlement<sup>2</sup> à deux lieues de la ville, fut très discrète, et c'est incognito et de nuit qu'il pénétra dans la ville le 14 mars 1587. Peu de temps après il tint une assemblée des communautés à Manosque durant laquelle il essaya d'obtenir le soutien<sup>3</sup> de la province pour aller assiéger Montbrun que les huguenots avaient saisis et dont ils se servaient comme base pour leurs opérations en Haute-Provence. Mais ses demandes ne furent pas acceptées. Il n'obtint que 15 000 écus pour couvrir des frais de guerre si l'armée dauphinoise marchait contre Montbrun.

Si en Provence le parti huguenot était défait, ce n'était pas le cas dans le Dauphiné où Lesdiguières allait de succès en succès. Les catholiques appelèrent le duc à leur secours. Il décida de se porter à Montélimar qui avait été saisi par les huguenots. Il put reprendre la ville le 15 août 1587, à l'exception de la citadelle dans laquelle le capitaine Vachères s'était retranché avec quatre cents cinquante hommes. Il s'apprêtait à l'assiéger quand il fut informé que quatre mille suisses se dirigeaient vers Gap pour faire jonction avec Lesdiguières. Il se porta<sup>4</sup> à leur rencontre et les battit<sup>5</sup> à Jarries le 22 août 1587. Lesdiguières n'avait pas pu se porter à leur secours à cause du débit de l'Isère qui avait empêché le passage des troupes.

---

<sup>1</sup> Cité par Edouard de Laplane, [36] tome 2, pages 134-135

<sup>2</sup> Il faut noter que bien que le roi ait évoqué à plusieurs reprises sa décision de relever le Parlement de ses fonctions et de le remplacer par une chambre de magistrats de Paris comme cela avait déjà été fait auparavant, cela ne fut pas réalisé, sans doute du fait de la reprise des hostilités en France.

<sup>3</sup> Il était toujours gouverneur du Dauphiné

<sup>4</sup> Il laissa le commandement au comte de Suze, ancien gouverneur de Provence. Mais le 22 août, Montélimar retombait dans les mains des Huguenots suite au secours que Du Poët amena à Vachères. Les combats eurent lieu dans les rues même de la ville, et plus de deux mille hommes périrent. Le comte de Suze fut tué lors de la bataille.

<sup>5</sup> Gustave Lambert dans [6], tome 2, page 6, rapporte que seuls 60 s'échappèrent, et que 1200 furent faits prisonniers et envoyés à Valence pour aider à relever les fortifications.

Le départ du duc de La Valette pour le Dauphiné avait laissé sans réelle autorité la province, et, aiguisée par les ligueurs sous l'influence d'Hubert de Vins, l'exaspération contre ce qui était considéré comme une troupe d'occupation augmentait. Le duc d'Epéron était en effet arrivé avec près de 15 000 hommes tous étrangers à la Provence. A son départ il en restait encore près de 7000 répartis dans les différentes places fortes. Ils étaient appelés de manière générique « les Gascons » car ils provenaient pour la plus part des provinces méridionales de la France, et ils étaient sous le commandement, à l'exception de Du Buoux (branche cadette des de Pontevès, voir §16.8), de capitaines étrangers tels que le baron de Ramefort, qui était espagnol ; de Montaud, capitaine des gendarmes, et de Trignan, gascons ; du chevalier Bandini, capitaine des chevau-légers, romain ; de Tournabon, florentin ; d'Escarravaques de Sainte-Colombe, béarnais ; ... Ils acquirent très vite une mauvaise réputation et furent accusés de comportements scandaleux, de violences et de vols, perpétrés dans le but seul de s'enrichir. Leurs hommes, à leur exemple, se rabattirent sur les campagnes, rançonnant les villages et confisquant les récoltes<sup>1</sup>. Pierre Louvet, par dérision, écrivit : « *que chascun jugea que les huguenaulx n'estoient que des lourdaux, qui n'avoient sçeu tant fère en vingt ans comme ils avoient fait en moins d'ung.* »<sup>2</sup>, et mit en avant le rôle joué par l'église et ses représentants, « pensionnés » par le roi d'Espagne : « *La libéralité & courtoisie de laquelle les Gascons usoient envers les femmes estoit taxée d'impudicité. Le peuple aigry, tant par ces gens-là que par les Ecclesiastiques Pensionnaires d'Espagne, attribuoit aux Gascons les pilleries que faisoient les Commissaires qui levoient les deniers pour le payement de leurs compagnies, quoy que le mal vint des Procureurs du Pais, qui faisoient payer audit Pais douze sols pour soldat, lors que les Capitaines n'en recevoient que neuf.* »

### 6.3.2 La guerre reprend en France

C'est en laissant la province dans cet état d'excitation qu'Hubert de Vins avec cent chevaux alla rejoindre le duc de Guise pour prendre ses ordres<sup>3</sup>.

Dans le jeu subtil qu'essayait de jouer Henri III entre ses deux archimignons, les duc d'Epéron et de Joyeuse, ce dernier, marié à une fille de la famille des Guise pouvait être utilisé pour donner des gages aux ligueurs, et son comportement lors des campagnes contre les huguenots le démontrerait. Le duc d'Epéron avait lui beaucoup de méfiance envers la Ligue, et sans doute de haine, ce qui lui était rendu au centuple par les campagnes de calomnies organisées contre lui. Il fit un pas de plus contre la Ligue quand il épousa le 23 avril 1587 la nièce de Montmorency-Damville (16.6), le chef des catholiques modérés et allié du roi de Navarre,

<sup>1</sup> Pierre Louvet, [137] tome 1, pages 499&500 : « *parce que ils s'engraissèrent bien aux dépens du pauvre peuple. Les propoas altiers des Gascons aliénaient d'eux les cœurs des honnêtes gens de la province ... la libéralité et courtoisie de laquelle ces gascons usaient envers les femmes estaient taxées d'impudicité. ... toutes ces choses aidaient fort aux pratiques de monsieur de Vins.*

<sup>2</sup> Pierre Louvet, [137] tome 1, pages 499-500

<sup>3</sup> Antoine Puget de Saint-Marc situe ce départ au moment où le comte de Suze fut tué au siège de Montelimar, soit en août 1587. [46] page 731



Marguerite de Foix-Candale. Par cette alliance, il choisissait délibérément le parti opposé aux Guise. Les noces furent fastueuses, et le roi donna au marié une somme de 400 000 écus et à la mariée un collier de perles d'une valeur de 100 000 écus.

Henri de Navarre n'avait pas eu les moyens de lever une armée capable de prendre l'offensive lors du début des hostilités en 1585, mais le vent avait tourné, et il avait pu convaincre Elisabeth d'Angleterre et Frédéric II de Danemark de financer le combat des réformés. Une convention entre Jean-Casimir du Palatinat et les représentants des huguenots fut signée le 11 janvier 1587 ; Jean-Casimir s'engageait à lever seize mille hommes. Le 12 mai, ce furent les cantons suisses qui fournirent quinze mille hommes. Le recours du roi de Navarre à des forces de mercenaires étrangers fut justifié dans une *Protestation et déclaration*<sup>1</sup> publiée en juillet 1587: cela était fait, non pas pour s'opposer au roi, mais pour le délivrer de l'emprise des Lorrains. En août 1587 une immense armée envahit la France depuis l'est tandis que les troupes d'Henri de Navarre prenaient l'offensive.

Henri III, devant la menace, avait levé trois armées pour faire face aux forces calvinistes. Le duc de Joyeuse commandait la première, et avait pour mission de combattre le roi de Navarre. La deuxième, sous les ordres du duc de Guise et de son frère le duc de Mayenne, devait se porter au devant des mercenaires allemands entrés en France. Enfin, Henri III commandait la troisième et restait en réserve pour pouvoir tirer parti des opportunités qui se présenteraient.

Joyeuse repartit en campagne faisant preuve de la même violence que lors de son expédition dans le massif central en 1586; il n'était pas question de faire quartier aux adversaires. Le 21 juin 1587, tous les prisonniers faits lors du combat de la Motte-Saint-Eloi furent égorgés sur son ordre ; il ordonna de même le 27 juillet à Croix-Chapeau, à côté de La Rochelle. Ces massacres étaient célébrés par des prédicateurs et publiés dans des occasionnels. Le duc se vantait d'être haïs des huguenots plus que la peste. Après un bref séjour à la cour, il repartit en campagne le 8 septembre 1587 avec la ferme volonté d'en découdre avec les huguenots. Il rencontra les troupes du roi de Navarre à Coutras le 20 octobre. Il disposait de quatre mille fantassins et de mille cinq cents cavaliers contre cinq mille fantassins et mille huit cents cavaliers pour les réformés. L'armée royale fut défaite en moins de trois heures. Les huguenots utilisèrent des méthodes de guerre que ne maîtrisaient pas les troupes royales. Le roi perdit dans cette bataille près de trois cents gentilshommes et deux mille fantassins. L'intransigent duc de Joyeuse tenta d'acheter sa vie pour 300 000 livres, mais il fut tué d'un coup de pistolet<sup>2</sup>. Le roi ne put cacher sa douleur, de ses mignons, seul le duc d'Épernon lui restait. Il lui donna toutes les charges du défunt ce qui exaspéra encore plus les ligueurs, et fit même du bruit parmi les seigneurs de la cour. Le duc d'Épernon<sup>3</sup>, dont les atouts et la puissance se trouvaient encore décuplés par ces campagnes allait devenir la cible parfaite de tous ceux qui voulaient atteindre le roi.

<sup>1</sup> [372], signée par Henri de Bourbon, roi de Navarre, Henri de Bourbon, prince de Condé et Henri de Montmorency

<sup>2</sup> Ainsi que son frère Claude.

<sup>3</sup> Il se maria le 23 août 1587 avec la comtesse de Candale. Le bruit couru que le roi lui donna quatre cents mille écus à l'occasion. (Pierre de l'Estoile, [323] tome 1, pages 336-337)



Dans le nord ce furent les catholiques qui prirent le dessus avec la victoire du duc de Guise sur les troupes allemandes le 26 octobre 1587 à Vimory, près de Montargis. Les reîtres franchirent l'Yonne et se dirigèrent vers La Charité, pillant et dévastant tout sur leur passage. Mais les gués de la Loire avaient été détruits et le roi gardait du côté gauche du fleuve tous les ponts. Ils descendirent sur la rive droite pour entrer dans le Gâtinais<sup>1</sup>. Les duc de Guise et de Mayenne, venant d'Auxerre, accoururent pour leur couper la route et les enfermer entre leurs troupes et celles du roi. C'est à ce moment qu'Hubert de Vins retrouva le duc de Guise à Dourdan, lieu où il s'était arrêté face à neuf cornettes allemandes qui étaient stationnées dans le village d'Auneau.

<sup>1</sup> Le Gâtinais est un ancien comté et une région naturelle s'étendant sur le territoire des départements du Loiret (région Centre), de la Seine-et-Marne et de l'Essonne (Île-de-France) et de l'Yonne (Bourgogne).



6-28 : La bataille d'Auneau (Franz Hogenberg) © BN

La bataille d'Auneau fut une grande victoire pour le duc de Guise le 24 novembre 1587. Hubert de Vins, d'après la chronique, s'y comporta de manière remarquable. Le 21 novembre le duc de Guise envoie Hubert de Vins en reconnaissance pour attirer les hommes de Fabien de Dohna dans un guet-apens monté par La Châtre qui, avec cent cinquante hommes, mit en déroute les allemands et tua cent vingt hommes. Lors de l'attaque décisive du 23 novembre, Hubert de Vins commandait l'avant-garde avec trois cents cheval-légers soutenus par la gendarmerie de La Châtre<sup>1</sup>.

Trois jours après la victoire d'Auneau, les Suisses capitulaient et s'engageaient à quitter le royaume. Le roi avait chargé le duc d'Epemon d'organiser la retraite des Suisses de façon à minimiser le succès du duc de Guise. Il s'occupa ensuite, et pour les mêmes raisons, de la retraite des Allemands. Les royalistes avaient gagné cette offensive. Le roi décida d'utiliser cette réussite pour faire chanter un nouveau Te Deum à Notre-Dame-de-Paris après celui chanté en l'honneur de la victoire d'Auneau, mais, comme l'écrivit Pierre de L'Estoile, s'il y eut des feux de joie, ce fut « *sans grande réjouissance* ». C'est dans ce contexte que la Sorbonne publia un arrêté stipulant que l'on pouvait refuser d'obéir à son souverain si celui-ci n'en était pas digne : « *Là-dessus la Sorbonne, c'est-à-dire trente ou quarante pédans, maîtres ès arts crottés, qui après grâces traitent des sceptres et couronnes, firent en leur collège, le 16 du present mois, un résultat secret, qu'on pouvoit oster le gouvernement aux princes qu'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit : comme l'administration au tuteur qu'on avoit*

<sup>1</sup> René de Bouillé, [332] pages 240-241

*pour suspect.* » Quelques jours après, le 30 décembre 1587, le roi convoqua au Louvre la cour de Parlement et la Sorbonne pour leur faire une « *âpre réprimande* » sur leurs discours dirigés contre lui, et s'adressa particulièrement à Jean Boucher, curé de Saint-Benois, qu'il appela « *méchant, et plus méchant que deffunt Jean Poisle son oncle, qui avoit été indigne conseiller de sa cour ; et que ses compagnons, qui avoient osé prêcher contre lui plusieurs calomnies, ne valaient gueres mieux.*<sup>1</sup> ». D'après Jehan de la Fosse<sup>2</sup>, le roi mit en cause la possibilité de donner l'absolution quand on était aussi « *meschant* » que Boucher, ce qui fâcha le clergé qui s'offusqua que le roi puisse porter un jugement sur les règles de l'église.

Si dans les faits, bien qu'il se fut sans doute battu avec dévouement pour le duc de Guise, Hubert de Vins n'avait sans doute pas été un des acteurs clés de la victoire d'Auneau, sa participation fut amplement mise en scène en Provence par ses amis et par l'église catholique qui avait le pouvoir de promouvoir ses actes héroïques dans toutes les paroisses de Provence. Réelle campagne de propagande, le baron de Vins allait être montré comme étant le héros provençal qui avait aidé le royaume de France à vaincre l'ennemi extérieur. Dans son château de Forcalqueiret, Hubert de Vins recevait délégations et promesses de soutien, attendant le moment d'agir conformément aux ordres reçus du duc de Guise. Car cet héros national avait pour mission de trahir son souverain en allant chercher support auprès du duc de Savoie, Charles-Emmanuel, contre la promesse de lui laisser prendre le marquisat de Saluces. Il envoya un député<sup>3</sup> au duc pour essayer de lui faire tenir sa promesse de lui procurer hommes et armes nécessaires pour débarrasser la Provence du duc de La Valette. Il lui demanda aussi d'obtenir du duc de Savoie qu'il forçât le prévôt de Pignans à se destituer en faveur de son frère ; la guerre pour Hubert de Vins était avant tout affaire personnelle. Mais le duc de Savoie n'avait pas encore décidé de prendre les armes de manière ouverte contre le roi de France, et il lui envoya René de Lucinges, seigneur des Alymes en janvier 1588. Ce dernier devait démontrer à Henri III la détermination de Charles-Emmanuel, et lui proposer de confier à ce dernier la charge de protéger le marquisat de Saluces contre la menace des huguenots du Dauphiné. La réponse du roi fut cordiale mais ferme, il n'avait besoin de personne pour protéger son territoire et la religion catholique. Le duc de Savoie n'était pas encore prêt, il recula, et renvoya le député d'Hubert de Vins en Provence.

---

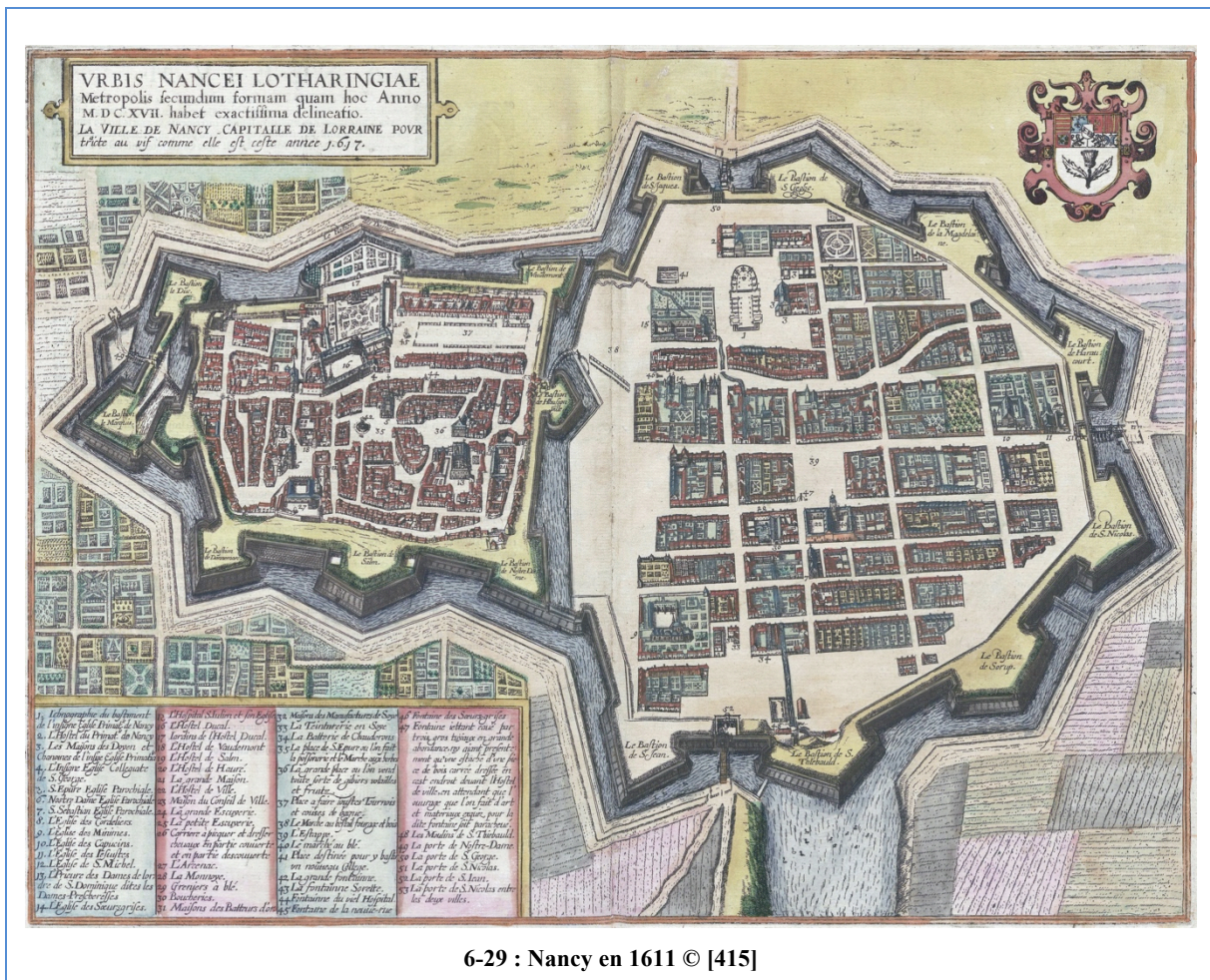
<sup>1</sup> Pierre de l'Estoile, [323] tome 1, pages 344-345

<sup>2</sup> [325] page 210

<sup>3</sup> Ricard, originaire de Pignans

### 6.3.3 1588: Offensive de la Ligue (assemblée de Nancy)

En Janvier 1588, le duc de Guise rassembla les principaux chefs ligueurs à Nancy pour élaborer une lettre de requêtes au roi, véritable ultimatum dirigé contre le dernier des Valois. Ils exigeaient que le roi applique les décisions du concile de Trente, accepte l'inquisition, qu'il se montre plus ouvertement en faveur de la Ligue, qu'il prononce l'exhérédation<sup>1</sup> des princes non catholiques, la vente des biens des protestants pour entretenir une armée en Lorraine, qu'il taxe les anciens huguenots revenus au catholicisme au tiers de leurs revenus, qu'il donne aux chefs de la Ligue les places qu'ils nommeraient avec commandement sur les troupes, « *de déclarer que la vie ne fust donnée à aucun prisonnier ennemi, sinon en baillant assurance de vivre catholiquement, en payant comptant la valeur de ses biens et s'obligeant de servir trois ans sans solde* », et qu'il éloigne les personnages qu'on lui désignerait.



Dans cette dernière catégorie, sans les nommer, c'était le duc d'Epemon et son frère, le duc de La Valette qui étaient visés. Les principaux articles sont résumés ci-après :

<sup>1</sup> Dëshériet

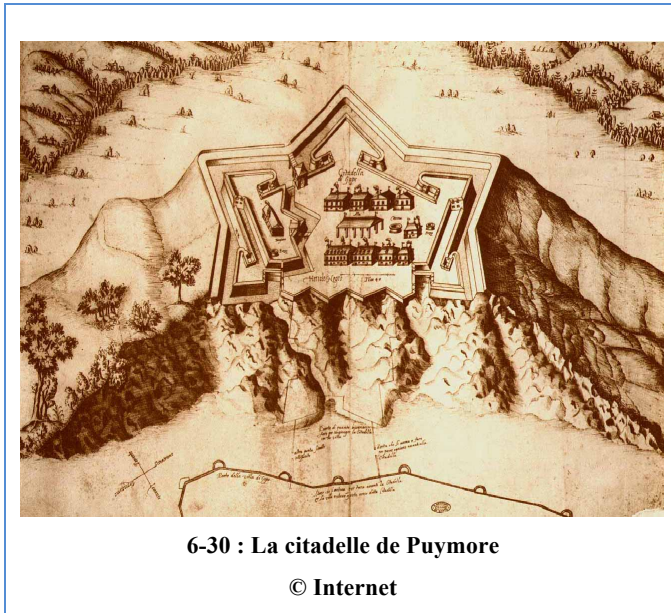
- *« Le Roi sera sommé de se joindre plus ouvertement & à bon escient à la Ligue. Et d'ôter d'entour de soi & des Places, Etats & offices importants, ceux qui lui seront nommés ;*
- *De faire publier le Concile de Trente en tous ses Païs [...]*
- *D'établir la sainte Inquisition, au moins ès bonne Villes [...] pourvu que les Officiers de l'Inquisition soient Etrangers, ou du moins ne soient pas natifs des lieux [...]*
- *Sera aussi supplié de mettre ès mains d'aucuns Chefs aucunes Places d'importance, qui lui seront nommées, esquelles ils pourront faire Forteresses, & mettre gens de guerre [...]*
- *De fournir la solde des gens de guerre, qu'il est nécessaire d'entretenir en la Lorraine [...] et à cette fin, pour continuer toujours la guerre encommencée, faire vendre au plutôt, & sans autres solemnités, tous les biens des Hérétiques [...]*
- *Et outre, que ceux qui autrefois ont été G-hérétiques, ou tenus pour tels, depuis l'an 1560, de quelque qualité ou condition qu'ils puissent être, soient taxé ou cotisés au tiers, ou du moins au quart de leur bien, tant que la guerre durera ;*
- *Et les autres Catholiques au dixième de leur revenu par chacun an seulement [...]*
- *Que les parens des Hérétiques, ou associés, seront contraints par toutes voies d'acheter leur bien, en leur remettant la quinte partie du juste prix [...]*
- *Que les premiers deniers qui proviendront de ce que dit est, seront employés à l'acquit des dettes plus pressées, que les Chefs ont été pressés de faire ci-avant [...]*
- *Que la vie ne sera donnée à aucun prisonnier ennemi, sinon en jurant & baillant bonne assurance de vivre catholiquement, & païant comptant la valeur de ses biens, s'ils n'ont ja été vendus, & au cas qu'ils l'aient été, en renonçant à tous droits, qu'ils y pourront prétendre, & s'obligeant de servir trois ans, & plus, en ce qu'on le voudra emploïer, sans autre solde. »<sup>1</sup>*

Le roi, malgré les conseils du duc d'Epéron, céda. Le gouverneur en titre de Provence, honteux de tant de faiblesse, se retira dans ses terres de Normandie.

En Provence, informé par son frère, le duc de La Valette entreprit de renforcer ses positions. Il était dans le Dauphiné et se hâta de revenir dans la province. A Sisteron, Forcalquier, Manosque, Apt, il remplaça les gouverneurs ligueurs par des hommes à lui ; il arma les châteaux de Saint-Paul et de Mirabeau qui défendaient les routes de Sisteron et de Manosque. Il descendit ensuite vers la mer en passant par Riez, Moustiers et Castellane pour fortifier Antibes, Fréjus, Saint-Tropez, Hyères et Toulon ; il fit occuper le Puech (Puy-sainte-Réparate) qui pouvait tenir Aix en échec, ainsi que Berre, source de revenus du fait de ses salines. En tous lieux il organisa la subsistance des troupes sur les fonds des communautés sans passer par les consuls-procureurs, violant ainsi la coutume et les usages du pays. L'autorité du Parlement était bafouée.

<sup>1</sup> [361] in [248], tome II, pages 269-279

Revenu à Aix vers le milieu du mois de Mars, il dû faire face à une tentative du Parlement de lui faire convoquer une assemblée des communautés, sous le prétexte de confirmer le financement des troupes, mais avec la volonté réelle de les faire licencier. Il résista<sup>1</sup>.



A la même époque, les habitants de Toulon, lassés des exactions des Gascons et de l'obligation qu'ils avaient de subvenir à leur subsistance malgré les privilèges accordés par François 1<sup>er</sup>, se soulevèrent contre les garnisons du gouverneur qui durent se réfugier dans la citadelle. Informé, le duc de La Valette partit vers la ville portuaire avec sa compagnie d'hommes d'armes. S'il réussit à calmer les esprits, il dut céder aux demandes des consuls et accepter d'éloigner de la ville les troupes et de concéder une amnistie dont furent seulement exclus les ligueurs les plus ardents.

Alors qu'il retournait vers Aix via Aubagne et Saint-Zacharie, il reçut l'ordre du roi de remonter en Haute-Provence pour déloger les huguenots de la citadelle<sup>2</sup> de Puymore que Lesdiguières venait d'élever en une dizaine de jours à quelques centaines de toises des remparts de la ville. Il passa par Sisteron pour récupérer des troupes et en repartit le 14 avril 1588 avec cinq cents sacs de farine pour ravitailler Gap dont les moulins avaient été détruits par les huguenots. Il se contenta d'observer pendant quelques jours la citadelle et en repartit le 20 avril pour redescendre en Provence. Il fut escorté quelques jours par Lesdiguières qui n'engagea pas le combat, ce que les contemporains attribuèrent à la conclusion d'une entente entre les deux hommes, comme ce qui allait suivre le démontrerait.

<sup>1</sup> Mauroy, dans [330] indique page 120 : « Mais lui, considérant ce qui s'en pouvait ensuivre, & qu'ils ne tendaient à autre chose qu'à se deffaire des gens de guerre qui tenoient en seureté la province, & que la compagnie de la ditte cour & desdits procureurs luy estoit fort suspecte, entachée de la Ligue, autre les menees et pratiques qu'en telle assemblées se peuvent dresser contre le service du roy, il s'en excusa le plus honnestement qu'il peut, & leur dit qu'il estoit besoin d'en advertir premierement sa majesté pour en scavoir sa volonté : toutesfois il obtint pour eux de la cour, & de Mrs. Du parlement, telles auctorisations & validations qu'ils demanderent, si bien que de nouveau lesdits procureurs consentirent à l'entretenement des gens de guerre que M. de la Vallette avoit pres de luy. »

<sup>2</sup> En avril 1588, Lesdiguières confia le soin de reconstruire la citadelle de Puymore, près de Gap, à Michel de Beauregard avec les capitaines Montalquier, Poligny, Monétier et Arabin, qui relate les faits : « Nous y employames toutes nos forces et industries et commanceames ce travail le 4 avril 1588 en telle sorte que la place fut en deffance dans peu de jours et bien nous servit, car le 18<sup>sieme</sup> du mesme mois à la sollicitation de ceux de Gap, le sieur de La Valette avec grandes troupes, nous y vint attaquer mais il y fut mieux receu qu'il ne vouloit nous le repoussames si bien qu'il perdit l'envie de nous revoir et le landemain reprit son chemin de Provence ou il estoit plus assuré ».

### 6.3.4 La journée des barricades

Si les princes lorrains étaient à l'origine de la Ligue créée par les gentilshommes, un réel parti ultra catholique se créait en même temps à Paris, et ce dès le début de l'année 1585. Ce fut un mouvement bourgeois dont les principales figures étaient des notables, des avocats tels Jean de Caumont et Louis Dorléans dont les excès de langage mirent mal à l'aise jusqu'à ses amis, des procureurs tels Jean Leclerc (dit Bussy-Leclerc), des praticiens, receveurs, tel Charles Hotman, le frère du propagandiste huguenot, un trésorier de France, Jean Hennequin qui appartenait à une grande famille d'officiers parisiens liée aux Guise, ...

Paris était alors divisé en seize quartiers, et par référence, les chefs du mouvement furent appelés les « Seize ». Ils formaient une confrérie dirigée par un conseil d'une dizaine de personnes au sein duquel un espion du roi avait pu s'infiltrer, Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de l'Île-de-France. Informé de la menace, le roi réagit en reprenant en main la milice dès le 30 mars 1585 en en confiant le commandement à des hommes

sûrs. Il fit lui même une visite d'inspection le 2 avril 1585. Ces initiatives réussirent à freiner l'expansion de la Ligue, mais ce ne fut que pour un temps.



6-31 : Les cruautés des schismatiques en Angleterre © [354]

Le parti catholique dès cette époque entreprit de susciter la haine du peuple de Paris envers les huguenots et envers le roi accusé de les tolérer. En complément des prédicateurs, dont certains étaient payés par l'Espagne, on utilisa l'image pour « instruire » le peuple. De Thou rapporte<sup>1</sup> que des estampes furent apposées sur les murs de Paris

représentant des scènes d'horreur sensées s'être déroulées en Angleterre. Ces estampes avaient été sans doute, pour au moins une partie d'entre-elles, réalisées par Richard Verstegan. Elles furent recueillies dans un opuscule qui annonçait la propagande catholique : « *Brève description des diverses cruautés que les catholiques endurent en Angleterre pour la foi* ». Auprès de celles-ci, des personnes étaient postées qui, avec une baguette, décrivaient dans le détail les scènes, affirmant que c'était le sort qui attendait les catholiques si le roi de Navarre accédait au trône. C'était une révolte ouverte contre l'autorité que le roi in fine décida de stopper. Il ordonna la recherche des planches originales ... qui furent trouvées dans la maison du duc de Guise alors qu'il était absent.

<sup>1</sup> de Thou, [244] pages 269-270



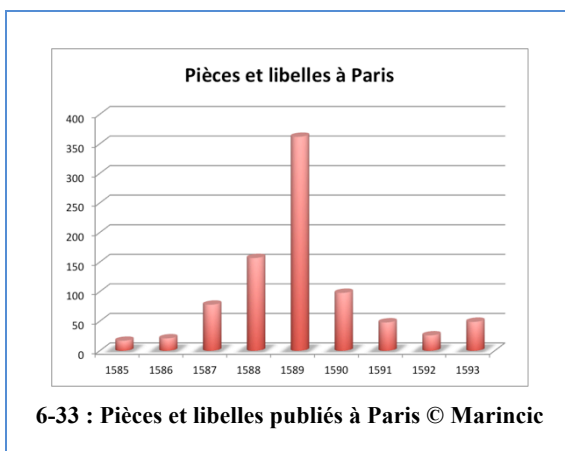


6-32 : Madame de Montpensier © Musée Condé

Le parti catholique décida plus tard de faire peindre les mêmes figures avec des couleurs vives sur un tableau de bois qui fut accroché dans le cimetière de Saint-Séverin, le « tableau de madame de Montpensier », le jour de la saint Jean 1587. Catherine de Lorraine, sœur de Henri de Guise, était farouchement du côté de la Ligue ; elle sera soupçonnée plus tard d'avoir pris une position active dans l'assassinat d'Henri III. Il fallut l'intervention de l'ambassadeur d'Angleterre pour que le roi fasse enlever le tableau le 9 juillet 1587. C'est sans doute dans la même veine qu'il faut situer l'ouvrage de Verstegan dont il est fait mention ci-après.

Cette ferveur populaire était entretenue par tous les ressorts de la propagande orale et imprimée. Le nombre de libelles imprimés à Paris connut une progression importante alors que des textes plus ambitieux, tel le livret de Louis

Dorléans<sup>1</sup>, « L'avertissement des catholiques anglais aux Français catholiques, du danger où ils sont de perdre



6-33 : Pièces et libelles publiés à Paris © Marincio

leur Religion ...<sup>2</sup>. » connaissaient de grands succès. Cet ouvrage est d'une rare violence contre les huguenots et particulièrement contre le roi de Navarre, dépeint comme Satan attendant de conquérir la France Catholique. L'auteur adopte la position de celui qui veut prévenir ses frères de la maladie qui les guette s'ils ne réagissent pas : « Et sommes là tombez, que pour n'avoir tenu compte des avertissements qu'on nous donnait, & pour avoir mesprisé les remèdes utiles & nécessaires à la maladie [...] l'Eglise despoillee, destruite & violee, les Temples polluz, les

<sup>1</sup> Louis Dorléans, quelquefois écrit Louis d'Orléans (1542-1629), fut un ligueur et pamphlétaire politique français. Né à Paris, il suivit les cours de Jean Daurat, et devint avocat au succès modeste. Il engagea sa plume au service de la Ligue, qui le nomma avocat général en 1589, après qu'elle eut arrêté les membres royalistes du parlement de Paris. Il se déchaîna contre les Seize aussitôt après le meurtre du président Brisson et des conseillers Claude Larcher et Jean Tardif du Ru. Son pamphlet, « Avertissement des catholiques anglais aux Français catholiques », connut un grand succès, mais un autre, « Le Banquet ou apres-dinée du comte d'Arète », dans lequel il accusait le futur Henri IV d'insincérité dans son retour à la religion catholique fut si ordurier qu'il indisposa même certains ligueurs. Quand Henri rentra à Paris, Dorleans fut proscrit (1594) : il se réfugia à Anvers où il attendit neuf ans le pardon royal. Il retourna alors à Paris, mais y fut emprisonné pour sédition à la Conciergerie. Le roi le libéra cependant au bout de trois mois, et se l'attacha définitivement : ses derniers écrits sont ainsi l'apologie d'Henri IV. [Wikipedia]

<sup>2</sup> Louis Dorléans, édition de 1588 : [348]

*Catholiques effrayez, les Prestres questionnez, pendus & deschires, & bref, les gibets, les places, & les portes des villes estoffées de testes, bras & jambes de nos pauvres frères Catholiques ....* », images que l'on retrouvera dans l'iconographie de Richard Verstegan en particulier; il reprend ensuite les différents épisodes du début des guerres de religion pour montrer la sauvagerie prétendue des huguenots, tableaux que l'on retrouvera dans « *le théâtre des cruautés* ». Contre l'hérésie, pour l'auteur, il n'y a que l'extermination: "[...] *Auguste sage & fidèle Medecin d'estat, guérit ainsi la France de la peste Albigeoise, non pas par Edicts de pacification, qui est une honteuse capitulation, trouver par les Politiques de la France: mais par la force des armes saintement levées, courageusement & loyalement employées & non jamais rengainées: que le mal ne fut esteint, & le corps entièrement guery., et en ce sens déplore que la Saint-Barthélemy n'ait pas été poussée à son terme :* » *Nous ne pouvons dissimuler la cruelle clémence, & l'inhumaine miséricorde du jour S. Barthelemy: car en ce jour la crise de votre maladie entant escheute, & ayant esté ordonné une saignée tressalutaire & profitable à tout le corps, on tira moins de deux poulettes qu'il ne falloir pour le salut de tous les membres. [...] mais l'hérétique entant un membre pourry & gasté de gangrène, qui perd les membres voisins, & qui va à la ruine de tout le corps, coupez, tronquez, cisaillez, ne pardonnez à parens ny amis, Princes & subites, ny à quelque personne de quelque condition qu'ils soient.* ». Le roi de Navarre est la principale cible de l'ouvrage, et rien ne lui est épargné; il s'agit de montrer son illégitimité et sa dépravation. En contraste, la maison de Guise est vantée comme ayant été de tout temps la gardienne de l'intérêt du royaume, et sa loyauté à la fois au roi et à la religion catholique est donnée en exemple. L'auteur s'applique à dénigrer les accusations de complots avec l'Espagne en les traitants de calomnies: « *Il suffit pour voir quelque ouvrage singulier entre les hérétiques, qu'il y ait quelque outrageuse declination contre le Pape, contre le Roy d'Espagne, ou contre la maison de Guyse* », liant ainsi ceux qui complotaient au démembrement du royaume de France de manière assez naïve, puis en justifiant plus loin l'alliance avec l'Espagnol Catholique plutôt qu'avec le huguenot hérétique. Tout l'ouvrage pousse à la guerre sans merci contre les huguenots, contre ceux qui pactisent avec ceux-ci ou essayent de pacifier à coup d'édits, à l'élimination du roi de Navarre; le passage suivant a le mérite de ne pas cultiver l'ambiguïté: « *Lesquels ne se peuvent plaindre du jour saint Barthelemy, vue que ce n'estoit qu'une punition legere, en récompense de tant de massacres perpétrez sur les Catholiques dix ou douze ans auparavant.* »

Du Plessis lui répondit en octobre 1586 sous la forme d'un livret<sup>1</sup> d'une cinquantaine de pages, qui reprenait point par point, ou plutôt page par page les arguments et les assertions de Louis Dorléans. Le ton de cette réplique, son style, sont une parfaite contraposée de l'ouvrage ligueur, contre la violence, la calomnie, du Plessis oppose le calme et la raison. On retrouve dans cette réponse les attributs que nous avons évoqués dans l'essai *La guerre des mots*<sup>2</sup>. Nous ne reprendrons pas ici les arguments du camp du roi de Navarre, mais l'introduction mérite d'être reproduite : « *Monsieur, J'ai leu le livret, que m'avés envoié, encor que je ne lis pas volontiers les diffamatoires. Et quant a mon advis que demandés, il m'est souvenu, que les plus sages disent, que ces livres là ne doivent pas estre pesés, mais mesprisés.* »

<sup>1</sup> "Lettre de M. du Plessis sous le nom d'un gentilhomme catholique, contenant response aux calomnies d'un livret d'un certain pretendu Anglois en octobre 1586". [347]

<sup>2</sup> Alexis Marincic, [383]



6-34 : Cruautés des huguenots en France © [354]

Le 15 février 1586, le duc de Guise, dont le crédit n'avait cessé de progresser dans la capitale, fit son entrée dans la ville et y resta jusqu'au 18 mai. Les ligueurs, avec l'appui des princes lorrains, échaufaudèrent des plans pour s'emparer du roi, et deux tentatives, le 21 février et le 15 mars, furent déjouées grâce à l'espion Poulain. Encore le 2 septembre 1586, alors que le roi avait ordonné l'arrestation d'un prédicateur, une troupe se répandit dans les rues de l'Université aux cris de « *Aux armes ! mes amis ! Qui est bon catholique,*

*il est l'heure qu'il le montre ! Les huguenots veulent tuer les prédicateurs et les catholiques !* ». Ce fut « *l'heureuse journée de Saint-Séverin* ».

L'exécution de Marie Stuart le 8 février 1587, qui outra les catholiques français, fut un élément supplémentaire qui nourrira la haine des catholiques contre les réformés, et qui nourrit la défiance envers Henri III, son beau frère, à qui on reprocha de ne pas avoir agité avec suffisamment de persuasion pour lui sauver la vie ; elle était en effet la tante du duc de Guise, et son exécution pouvait être interprétée comme un coup de plus porté à la maison des Guise. Henri III avait pourtant envoyé le seigneur de Bellievre auprès de la reine pour essayer d'empêcher l'exécution. Une partie de son discours sous forme d'extraits et d'aphorismes a été conservée dans l'Histoire de la Ligue ([248]) ; on y lit à la fois une tentative de « ramener » à la raison la reine d'Angleterre, et des menaces cachées que le roi de France aurait été bien en peine de mettre à exécution :

- *«quelle plaie & ouverture est-ce de ne faire point de difference entre les Rois & les Princes & les personnes particulières ? C'est chose inouïe, insupportable & monstrueuse.*
- *Si les maux qui se commettent en une guerre sont imputés à celui qui est cause de la guerre, le mal de la Reine d'Ecosse vous doit d'être imputé plutôt qu'à elle.*
- *Ceux qui veulent par moyens si violens éviter un danger s'en préparent de pires, tellement qu'au lieu d'arrêter le mal qui semble menacer votre personne & votre Etat, vous le hâterez & précipitez.*
- *Et quand votre Majesté méprisera telles & si hautes considérations, nous avons charge de vous dire, Madame, que le Roi ne pourra qu'il ne se ressente d'une si cruelle exécution (comme de chose contre l'intérêt commun de tous les Rois & Princes Souverains) qui particulièrement l'aura fort offensé. »<sup>1</sup>*

<sup>1</sup> [362]

S'il fut reçu courtoisement, la réponse d'Elisabeth fut sans appel : « [...] et suis très fâchée qu'un tel personnage que vous, M. de Bellievre, ayez pris la peine de passer en ce royaume pour une affaire de laquelle il n'y a aucun honneur de parler [...] Mais tout cela ne peut m'inciter à changer de volonté : car le sang des princes est trop précieux [...] Je suis toujours en peine pour n'être en sûreté dans ma maison et dans mon royaume [...] je ne suis libre, mais captive ; je suis sa prisonniere, au lieu qu'elle doit être la mienne. [...] »<sup>1</sup>. Elisabeth d'Angleterre l'avait gardée dix-huit ans « assignée à résidence », mais elle devenait de plus en plus gênante. Ce fut sous un prétexte de complot contre la reine suite à la découverte de lettres chiffrées, que la reine d'Ecosse fut condamnée à mort. Le glaive, symbole de la justice divine en France, lui ayant été refusé, ce fut avec une hache que le bureau lui coupa la tête. Il était saoul, et il lui fallut trois coups pour détacher la tête du corps...

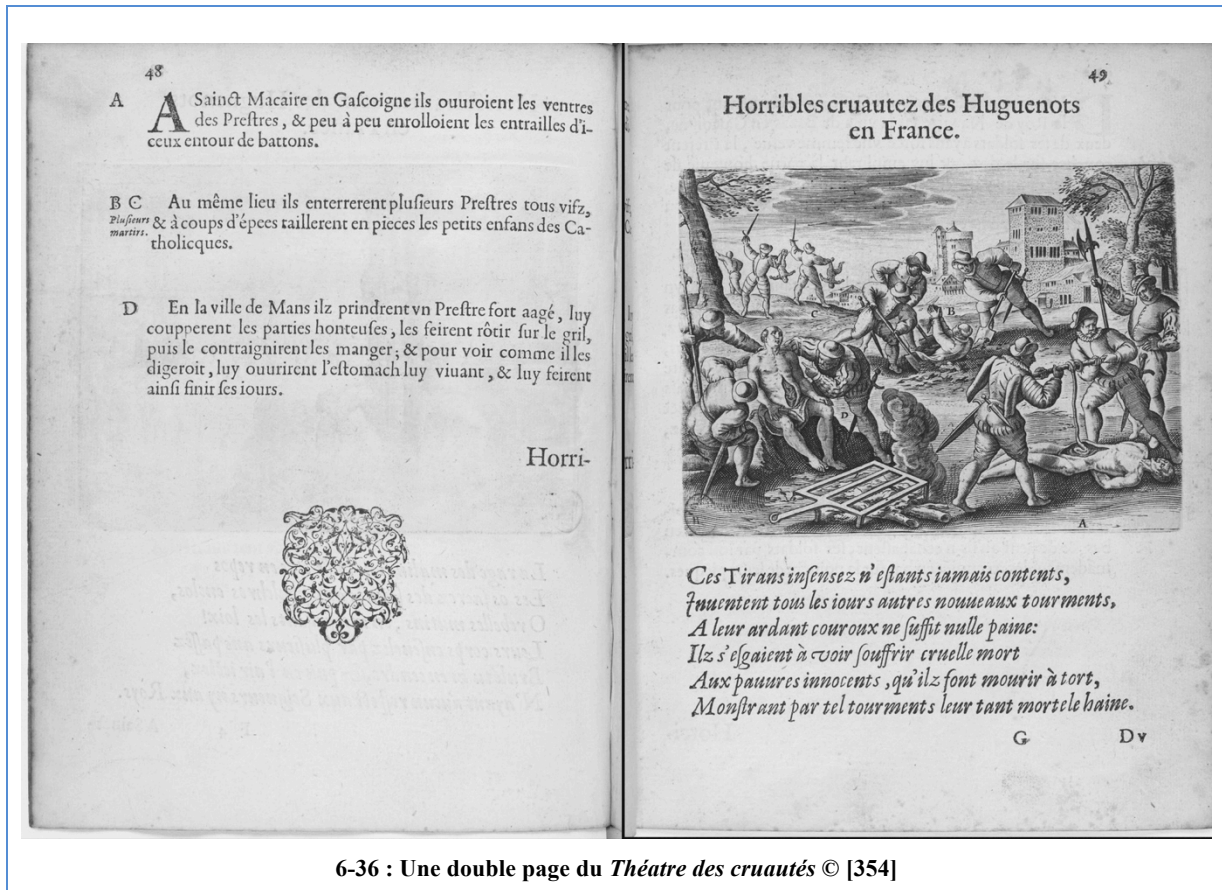


6-35 : L'exécution de Marie Stuart © [127]

Un recueil de gravures de Richard Verstegan, « *Le théâtre des cruautés des hérétiques de notre temps* » ([127]), paru en latin en 1587 et en français en 1588, allait émouvoir les bons catholiques en dépeignant les agissements des réformés sous des traits ignobles. Richard Verstegan, catholique anglais exilé, travaillait pour le roi d'Espagne en France et dans les Flandres ; de son vrai nom Richard Rowlands il mit au point une forme de propagande alliant gravures propres à émouvoir le peuple, une pièce de vers facile à retenir, et une explication des scènes, qui n'ont pas toujours une unité de lieu et de temps mais qui juxtaposent différents moments pour augmenter l'effet émotionnel, qui permettait d'associer la raison à l'émotion. Mais, et même si certains épisodes avaient une base historique, la plupart reprenaient les sévices infligés par les catholiques lors de la Saint-Barthélemy aux réformés, et en les attribuant à ceux-ci. Encore une fois, il fallait déshumaniser l'adversaire pour en démontrer l'origine démoniaque. En particulier le démembrement des corps était, malgré la dureté de ce siècle, quelque chose qui touchait la conscience populaire. Montaigne lui-même en témoigne dans sa relation de

<sup>1</sup> Pierre de L'estoile, [323] tome 1, pages 322-323

l'exécution de Catena, « voleur insigne » et blasphémateur à Rome le 11 janvier 1581 : « *On l'estrangla sans aucune émotion de l'assistance ; mais, quand on vint à le mettre à quartiers, le bourreau ne donnoit coup, que le peuple ne suivist d'une voix pleintive, et d'une exclamation, comme si chacun eust presté son sentiment à cette Charogne* »<sup>1</sup>.



36-36 : Une double page du *Théâtre des cruautés* © [354]

Sur ce substrat fertile, le duc de Guise allait avancer ses pions. En mars<sup>2</sup> 1588, la ville fut organisée en cinq districts sous les ordres des colonels Compans, Crucé, La Chapelle-Marteau, Louchart et Bussy-Leclerc. Le conseil central fut réorganisé en y mettant les cinq colonels plus une dizaine d'autres promoteurs du parti. Le dispositif était en place pour mobiliser une vingtaine de milliers d'hommes quand cela serait nécessaire. C'est fin avril que le duc de Guise s'engagea auprès de l'ambassadeur espagnol Bernardino de Mendoza à prendre la tête de la rébellion quand la grande Armada lèverait l'ancre.

<sup>1</sup> Montaigne, *Les essais*, livre II, XI, [303] page 453

<sup>2</sup> C'est le 5 mars 1588 que mourut Henry de Bourbon, prince de Condé, alors qu'il était à Saint-Jean-d'Angely, le second jour de sa maladie. On accusa son épouse, madame de La Trimouille de l'avoir fait empoisonner après l'avoir trompée. Elle accouchera d'un fils en prison qu'Henri IV fera élever dans la religion catholique..

Le 9 mai 1588, et alors qu'Henri III lui avait interdit de venir à Paris, le duc de Guise entra dans la ville où il fut reçu par une population en liesse. Pierre de l'Estoile note dans son journal : « *A sa venuë on cria dans les ruës de Saint-Denis et de Saint-Honoré : vive le duc de Guyse ! vive le pilier de l'Eglise ! Même une demoiselle qui étoit sur une boutique, baissant son masque, lui dit tout haut : 'Bon prince, puisque tu es icy, nous sommes tous sauvés'.*<sup>1</sup> ». Le duc était néanmoins conscient du danger qu'il courait à braver ainsi le roi. Il se rendit chez Catherine de Médicis, qu'il savait vouloir ménager le parti de la Ligue, pour qu'elle l'annonce au roi. Catherine accepta, et c'est accompagné de la reine mère que le duc de Guise se rendit au Louvre où il rencontra dans un

climat glacial Henri III. Le roi avait hésité à le faire tuer à son entrée dans le château, mais il fut convaincu d'y sursoir par ses conseillers.

Le lendemain, il parcourut la ville avec plusieurs centaines de ses partisans. Devant cet acte de rébellion, et étant informé par ses espions d'un coup de force imminent, Henri III fit appel à des troupes fidèles qui étaient stationnées à proximité de la capitale, quatre mille Suisses qui étaient au faubourg Saint-Denis, et les deux mille hommes du régiment des gardes. Le 12 mai 1588, entre quatre et cinq heures du matin, les premières troupes rentrèrent dans Paris



6-37 : Cruautés des huguenots en France © [354]

par la porte Saint-Honoré. Conduites par le maréchal de Biron<sup>2</sup> et le maître de camp Crillon<sup>3</sup>, elles prirent positions aux lieux névralgiques de la capitale, sur la place de Grèves, le cimetière des innocents, au Louvre, à l'Hôtel-Dieu, au marché neuf et enfin au Petit Châtelet sur la rive gauche. Les parisiens se soulevèrent, et se fut sans doute les premières barricades<sup>4</sup> élevées dans la ville ; des chaînes furent tendues en travers des rues que l'on renforça par des barriques remplies de terre et de pavés. Vers midi, quelques coups de feu furent échangés. Les seize allèrent trouver le duc de Guise dans son hôtel du marais pour qu'il prenne la tête des opérations. Il envoya le comte de Brissac reprendre la rive gauche, et sortit lui-même dans les rues, entre seize heures et dix-sept heures, habillé d'un pourpoint blanc, reconnu comme le sauveur de Paris. Les Suisses rendirent leurs armes. Le roi devait s'en remettre au chef de la Ligue pour que l'ordre soit restauré dans sa capitale.

<sup>1</sup> Pierre de L'estoile, [323] tome 1, pages 358-359

<sup>2</sup> Armand de Gontaut-Biron

<sup>3</sup> Louis de Bertou des Balbes, né à Murs en Provence. On lui donna le nom de Crillon qui était celui de la terre que son grand père avait acquise. [386], tome VII

<sup>4</sup> Terme déjà usité avant cette journée, il désignait des barriques remplies de terre et utilisées comme défense lors des sièges des villes.

Le 13 mai, à la fin de la journée, Henri réussit à s'enfuir de Paris avec ses principaux conseillers, dont les secrétaires Nicolas de neufville, seigneur de Villeroy, Brûlart, le surintendant Pomponne de Bellièvre, le chancelier Philippe Hurault de Cheverny, le duc de Montpensier et les maréchaux de Biron et d'Aumont. Ils se réfugièrent à Chartres. De Chartres il envoya des messagers fidèles aux gouverneurs des provinces et commandants militaires, et écrivit aux consuls des principales villes de son royaume.



6-38 : Hôtel du duc de Guise à Paris (Hôtel de Clisson) © Marincic

Le duc de Guise fit de même dès le 17 mai 1585, afin d'assurer ses arrières, et inciter les villes du royaume à ne pas se ranger du côté des troupes royales. Ces lettres, toutes établies sur le même modèle, commençaient par une protestation de la bonne foi du Lorrain : « *Mais puisque la chose même public & enseigne si clairement quelles forces j'ai amenées à Paris, de quelle franchise je suis venu trouver le Roi, quelle confiance j'ai eue en sa bonté, quels artifices ont précipité Sa Majesté de son bon naturel à la violence, de quelle douceur je l'ai soutenue, de quelle opiniâtreté j'ai gardé inviolable le respect & le service que je lui dois [...]* », puis continuaient par la promesse d'un pardon dont il ne fallait pas douter : « *Connoissant combien le Roi, notre Souverain, de son mouvement est enclin à la Justice & au bien : & n'ayant point d'obstacle qui empêche sa droite intention, l'on se peut promettre de sa clémence, qu'il entendra volontiers à toutes propositions salutaires [...]* », pour mettre la faute sur les familiers d'Henri III :

« *[...] est que ceux qui l'on presque jetté en si pernicieux effet, tant par Gentilshommes envoiés exprès, que par le moïen de ceux qui étoient près de Sa Majesté à leur dévotion, ne s'essaient encore de le pousser à la guerre, pour couvrir leur première faute [...]* » et enfin leur défendre de soutenir les troupes du roi : « *Vous ne laissez pourtant être faite aucune alteration dans votre Ville ; que vous ne prêtiez vos demeures, pour servir d'arsenal aux passions inconsidérées de quelques-uns qui seroient bien-aises, sous pretexte du service du roi, de dresser une armée dans vos murailles & possessions, d'autant plus onéreuses, que toutes les autres Villes, à l'exemple de celle-ci, se sauront bien garder de garnisons & n'exposer leur famille en proie à si mauvais desseins.* »<sup>1</sup>

Antoine de Ruffi dans son histoire de Marseille compare les lettres envoyées par le roi à celles du duc de Guise : « *Mais ces lettres {celles du roi} étoient conçûes en des termes qui marquoient mieux la crainte que son autorité, & qui sentoient plutôt le suppliant, que le Roi ; au lieu que le Duc de Guise, & les Parisiens envoïerent par toute la France leur manifeste, qui sous une fausse apparence de modestie, contenoit des discours seditieux & hardis, & parloit de leur attentat comme d'une action juste & legitime [...]* »<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> [364] in [248]

<sup>2</sup> Antoine de Ruffi, [366] pages 370-371

### Le tremblement de terre d'Angers du 25 mars 1588, et l'obscurantisme

Le 26 mars 1588, un tremblement de terre se produisit dans la région d'Angers<sup>1</sup> ; Louis Vivant fit une description<sup>2</sup> de ce qui fut ressenti à Nantes dans un traité qu'il dédia à Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercoeur et gouverneur de Bretagne. :

« Soyez donc averti, monseigneur, que le vendredi vingt-cinquième jour de mars 1588, jour de l'Annonciation, environ les onze heures du matin, le temps étant assez calme, le vent Suest, lorsque se célébroit la Grand'Messe, fut oui par toute la Ville un gros bruit, ronflant & grondant avec un tressaillement & tremblement de Terre assez grand, pour la simple passée & course qu'il fit, de sorte que le Peuple, qui étoit en grande affluence ès Eglises, en fut tout instamment effraïé, fors les uns qui pensoient que ce fussent quelques carosses que l'on menât par les rues : les autres se doutoient que ce fût la mine de la porte Sauvetour qui eût joué : ceux qui étoient ès maisons, en un moment jugeoient le feu être pris ès cheminées entendant même bourdonnement que lorsqu'il y est allumé : & même plusieurs craignoient que le feu fût en la maison. Ce bruit & ce tremblement ne fut seulement en la Ville & Faux-bourgs, mais à Nozay, Encenis, Oudon, Mauves, Carquefou, Saint-Erblein, Saint-Etienne, Bloi-la-Haye, Basse Goulaine & en la Haute-Goulaine principalement, de quoi les Paisans furent si étonnés plusieurs en ces lieux-là, qu'ils quitterent le Service, & abandonnerent le Prêtre qui célébroit la Messe. La riviere même fut vue bouillonner à même temps. Ce prodige présage beaucoup de calamités & un admirable changement en cet Etat.

Ce tremblement nous avertit de venir à la vive connoissance de nos fautes. Comme aussi ces derniers jours nous avons été admonestés par les hommes en feu ; qui ont été vus se combattre en l'air, par les Batteliers du Païs d'Amont, vers Tours & Saumur... »

Si Louis Vivant évoque l'origine divine du tremblement de terre, propre à terroriser le peuple, le clergé, dans ces temps où il fallait mobiliser le peuple pour le pousser à se battre pour les intérêts de l'église, devait utiliser encore et encore ces événements naturels pour justifier leurs prêches. En 1588 aussi, paru un opuscule « Sur le tremblement de terre survenu à Angers le 26 Mars 1588 » ([367]), du « Conseil Chrétien », et qui lui va plus loin dans l'interprétation de l'événement et dans la condamnation de ceux qui voudraient y voir une origine naturelle. Pour l'auteur, la raison, ou l'usage de la raison pour interpréter la réalité, est un des plus grands dangers qui menace l'humanité : « C'est un grand mal-heur aux Monarchies Chrestiennes, & une coustume odieuse [...] que d'endormir par discours inutiles les Rois, Princes, Republicues & peuples, remettant à la nature l'événement perilleux de tous les presages que Dieu nous envoie par advertissements pour nous amender & redouter ses jugemens. ».

Et au-delà, il accuse ceux qui recherche des causes aux événements d'être dépravés, il accuse la science naissante d'être consubstancielle du vice : « Mais toy libertin [...] pour ce que tu es plongé aux vices [...] tu gouste & savoure le fruit amer de ta concupiscence [...] Mal-heureux tu te couvres & te perds en tes songes vains, en tes raisons naturelles, en la mesconnoissance de ton Dieu. ».

Encart 6-5 : Le tremblement de terre d'Angers (1/2)

<sup>1</sup> Jean Vogt dans [370] situe l'épicentre près d'Angers, avec une intensité un peu inférieure à VII.

<sup>2</sup> [356] in [248] pages 301-302



Et continue en leur prévoyant malédiction éternelle : « O Atheistes, qui vous moquez du seul Dieu, [...] vous le sentirez à vos despens : ô gens perdus & abominables, qui mettez en ruine & abandon les Republicques [...] souffrirez tourmens perdurables & eternels [...] ». Il exhorte ensuite le roi, le peuple à s'amender et à combattre le péché, la dépravation des moeurs entraînant les malheurs sur la France : « Ne t'effroie tu point de tant de guerres passées sanglantes, de tant de feux au ciel, de tant de desbordemens d'eaux, de tant de famines, tremblements de terre, & de celuy advenu le XXV, de ce mois à Angers [...] ». Il reprend ensuite la description de Louis Vivant en rajoutant que « le feu du ciel brusla deux cens mille arbres. ». Il relie cet événement à des événements similaires du passé récent en citant une pluie de sang et ses effets : « L'an mil cinq cens quatre vingts cinq, au pont de Sel pleut du sang, au mois de Septembre le chasteau d'Angers fut pris & rendu le vingtiesme d'Octobre ensuivant », et plus ancien pour en montrer la permanence : « Du feu du ciel brusla le clocher de saint Julien du Mans, l'année mil cinq cens soixante deux ». Il termine ensuite en essayant de ramener à la raison les pêcheurs qui verraient des phénomènes naturels là où on doit voir des avertissements de Dieu, les insultants comme il se doit : « O miserable, double de malice ne te repens tu point de ta vie ? les cheveux ne te herissent ils point ? [...] C'est folie d'alleguer tes raisons naturelles & philosophiques que ce sont des vents, lesquels enclos dans la terre, pour n'avoir exhalation ny respiration, invitent à ce grand tremblement. ».

Cette charge contre la raison, que nous avons déjà vue rattachée au camp catholique lorsque nous avons examiné les écrits des années 1550-1560 (voir [383]) est caractéristique de cette église ne se battant plus que pour son rôle temporel, pour ses bénéfices et ses privilèges, et essayant de chercher dans le peuple le soutien nécessaire pour conduire ses guerres sans merci, pour le convaincre que son salut et sa paix ne résident que dans son acceptation sans question de la parole des représentants de l'église catholique, apostolique et romaine : « « [...] tu brusle d'un desir violant à considerer les secrets de Dieu, ausquels tu ne peut atteindre la cognoissance, pour ce que tu n'as la foy : mais un ame ingrante ? O homme de terre, contien toy en l'obeissance de Dieu [...] ». »

**Encart 6-6 : Le tremblement de terre d'Angers (1/2)**



**6-39 : Angers © [415]**

### 6.3.5 Conséquences en Provence

Pour ne pas laisser la Provence sans gouverneur en titre, le roi avait expédié les provisions de gouverneur à La Valette en l'absence du duc d'Épernon. Ce fut Antoine Boyer, le fils de l'ancien chef des razats de Toulon qui fut chargé de porter les lettres.

L'occasion était trop belle pour les ligueurs de Provence, le soulèvement de Paris, la fuite du roi, la nomination du duc de La Valette, le terrain était fertile pour susciter troubles et provocations dans tout le pays. La guerre civile allait se rallumer en Provence, conséquence des tentatives des Guise de s'accaparer la couronne de France, soutenue par les intérêts personnels de quelques lieutenants locaux, et promue par l'église soucieuse de conserver son influence et ses revenus et enfin financée par le roi d'Espagne soucieux d'affaiblir la France dans une politique mondiale. Il fallait chasser La Valette avant qu'il ne puisse faire encore plus de mal à la province... Les meneurs furent le lieutenant Biord à Arles, neveu par alliance d'Hubert de Vins, Gaspard de Pontevès, comte de Carcès et Besaudun à Marseille, de Beccaris et le chevalier de Chasteuil à Aix.

Le duc de La Valette redescendit en Provence, mais au lieu de se diriger directement vers Aix, il s'arrêta à Pertuis, sans doute inquiet de l'activisme des habitants qui supportaient la Ligue et qui faisaient des processions dans la ville, la lance sur l'épaule et le pistolet à la ceinture, criant « *Vive la Ligue !* ». Il vit venir ses capitaines les plus dévoués, et demanda au Parlement et à la Chambre des Comptes de lui envoyer des députés. Il s'agissait d'organiser son entrée dans la ville. La réunion eut lieu à la fin du mois du mai 1588. La Valette se plaignit des troubles qui s'étaient développés, disant « *qu'il apprenoit avec le plus extrême déplaisir les menées qui avoient lieu à Aix, et que sa charge l'obligeoit d'aller les dissiper ; qu'il n'avoit pas voulu cependant s'y acheminer sans leur fère sçavoir la chose et sans leur demander leur advis, persuadé qu'ils le leur donneroient sincèrement.* ». C'est le président de Coriolis, qui lui était resté fidèle, qui s'empressa de répondre « *que son auctorité seule estoit suffisante pour contenir les factieux ; que si, néanmoins, il avoit besoin de celle du Parlement, assurément il le trouveroit disposé à seconder ses bons desseins* ». Claude d'Allagonia, seigneur de Meyrargues lui conseilla néanmoins de ne rentrer dans la ville qu'avec sa garde et sans ses gens de guerre. Si La Valette promit, il demanda néanmoins à une partie de ses lieutenants gascons d'aller l'attendre à Aix. Il partit quelques jours plus tard avec quatre cents cavaliers, le président de Coriolis et le conseiller Sommat du Castellar. Ils arrivèrent vers dix heures du soir le 29 mai 1588 à la porte Saint-Jean qui était fermée. Alors que le duc s'avancait sur le pont-levis, les ligueurs qui tenaient l'entrée ouvrirent la porte et pointèrent des arquebuses sur la troupe qui s'avancait. Ils tournèrent bride dans la confusion – le duc de La Valette faillit être désarçonné – et allèrent vers la Commanderie de Saint-Jean. Mais celle-ci était tenue par des ligueurs, et ils durent aller passer la nuit dans une auberge un peu plus loin.

Le matin, on vint lui annoncer que la Commanderie avait été évacuée. Alors qu'il y arrivait, des conseillers au Parlement et des membres de la Cour des Comptes vinrent l'informer que la sédition avait été apaisée, et qu'il pouvait rentrer dans la ville qu'il trouverait soumise à ses ordres. La Valette se dirigea à pied vers la porte des

Augustins et se logea dans le couvent du même nom qui avait l'avantage d'être adossé aux remparts et de garder une des portes de la ville<sup>1</sup>.

La présence du duc et de ses lieutenants suffit à calmer les esprits, du moins à empêcher que des manifestations ligueuses aient lieu. Il réunit le Parlement qui entérina ses pouvoirs et rendit un arrêt interdisant l'entrée de la ville aux étrangers et le port d'armes. Le calme allait être de courte durée.

Hubert de Vins avait envoyé à Marseille Castellane-Besaudun pour mieux disposer les habitants en faveur de la ligue, et susciter troubles et tensions. Le viguier Pierre d'Anthelmi le fit chasser. Le premier consul, Nicolas de Cépède, qui était un zélé ligueur, souleva alors les habitants contre le viguier. Deux autres conseillers, Antoine Lenche et Jean Bousquet, se mirent à la tête des bigarrats. Tout était prêt pour un affrontement.

Le 6 juin 1588 La Valette<sup>2</sup> entra dans la ville. Il fit arrêter quelques factieux dont un patron pêcheur. Ce sont les prud'hommes de la corporation des pêcheurs qui allaient déclencher la révolte de la ville contre le roi. Martin Sylve, Peyron, Teissère et Etienne Lombardon armèrent le quartier Saint-Jean et firent marcher une troupe de deux cents hommes vers l'hôtel où logeait le duc sur le quai de Rive-Neuve. Nicolas de Cépède, suivi d'une bande de ligueurs, les rejoignit. Le capitaine de quartier, Fabre, ne fut pas capable de dissiper l'attroupement et l'hôtel fut envahi. Le duc de La Valette, pressé par les prud'hommes, accepta de libérer les prisonniers. Le lendemain, Lenche et Bousquet décidèrent de s'emparer de nouveau des meneurs de la sédition, mais, après l'acte de faiblesse de la veille, les ligueurs acceptèrent le combat et descendirent dans la rue. Devant cette détermination populaire, La Valette quitta la ville, la laissant livrée à l'anarchie.

Profitant de son absence d'Aix, le premier président de Foresta de Trets écrivit à Hubert de Vins pour lui demander de venir prendre la tête du parti ligueur à Aix et de se déclarer résolument contre le gouverneur. Le 24 juin 1588, Hubert de Vins se présenta à la porte Saint-Jean où la garde voulut s'opposer à son entrée pour respecter l'arrêt qui interdisait la ville aux étrangers. Mais le premier président, accompagné de quelques bourgeois influents, sous le prétexte d'aller à la chapelle Saint-Jean, se trouva au bon moment à proximité de la porte. Voyant l'attroupement, il s'avança et *« le prit par la main, le fit descendre de cheval, et interprétant l'arrêt en sa faveur, disant qu'il ne devait être entendu que pour les gentilshommes étrangers, tandis que le sieur de Vins était citoyen d'Aix, fils d'un président, né et baptisé<sup>3</sup> à Aix.<sup>4</sup> »* L'entrée d'Hubert de Vins dans la ville déclencha des manifestations d'enthousiasme du peuple qui l'accompagna dans les rues jusqu'à son hôtel en criant *« Vivo nouastré bouan païre ! nouastre bouan signé grand !<sup>5</sup> »*. La journée du 25 juin s'écoula dans la même liesse. Le soir, le président de Coriolis et la dame de La Valette allèrent voir leurs amis du Parlement pour obtenir d'eux de protester devant la cour pour forcer de Vins à sortir de la ville. Dans une délibération du conseil

---

<sup>1</sup> Voir en particulier Louis de Fabri, [414], pages 331-332

<sup>2</sup> Mauroy, [330] page 122, indique que la Valette quitta Aix pour se conformer aux ordres du roi de traiter avec ménagement les ligueurs alors qu'il tentait une politique d'apaisement avec le duc de Guise.

<sup>3</sup> Ce qui n'est sans doute pas la réalité, voir à ce propos §2.9

<sup>4</sup> Jean Scholastique Pitton, [50], page 332.

<sup>5</sup> *« Vive notre bon père ! notre bon grand père ! »*

de la ville d'Aix datée du 25 juin, on trouve mention d'une délégation envoyée à La Valette pour lui expliquer les raisons de l'entrée d'Hubert de Vins dans la ville et pour protester de leur fidélité :

*« A laquelle asssemblée, par le sieur assesseur a esté remonstré que par autre assemblée il a esté député en compagnie des sieurs Nas et Jusbery, le sieur de Beaumont, Thoramenos, Allen, Micaellis affin d'aller à Pertuis remonstrer à Monseigneur de La Vallette qu'il ne devoit prendre mescontamment de la ville sur ce que le sieur de Vins y estoit, pour ce qu'il est originaire de la ville, y ayant maison, son père y ayant heu sa principale résidence, qu'il y est comme particullier avec petite compagnie de son train et sans aulcung commandement, que le roy ne le trouvera mauvais, et que l'ong plegeast le sieur de Vins et encores du sieur de La Vallette, l'assurant néanmoins que la ville ne reconnoit autre autorité que celle du roy, envers tous et contre tous, comme aussy on ne recognoist en ceste province autre gouverneur ou commandement que le sien, tant qu'il plaira au roy, de quoy luy a faict entendre, suppliant trouver bon que ledict sieur soit en ladite ville, en laquelle en cest occasion n'aviendra inconveniant, en exécution de quoy ils ont faict leur légation qu'ils ont laissée par escript audit seigneur, et qu'ils ont signée ensablement avec le sieur viguier, dont la teneur a esté lue de et tout hault et entendue par les adcistans et cy après transcripte de mot en mot. »<sup>1</sup>*

Le lendemain, la chambre des vacations ordonna effectivement à Hubert de Vins de quitter la ville sous trois jours. Mais ce fut inutile. Le premier président attendit le troisième jour pour signer l'arrêt, afin de laisser le temps aux amis d'Hubert de Vins de convaincre la population de supporter leur capitaine. Quand celui-ci se rendit seul à cheval pour sortir de la ville, une foule nombreuse s'interposa. Si Hubert fit semblant de résister quelques temps aux demandes de la foule, il accepta finalement de retourner à son hôtel quand quelqu'un prit son cheval par la bride pour lui faire faire demi-tour. Le président de Coriolis, l'avocat général Monnier, des conseillers fidèles au roi, et la dame de La Valette, reconnaissant leur défaite, sortirent de la ville pour gagner Pertuis où s'était installé le duc de La Valette.

La Valette voulu essayer encore une fois de faire revenir à la raison le Parlement de Provence, et lui envoya conseils et remontrances : *« Vous pouvez mieux sçavoir que moi les maux presque innombrables que l'ambition de ces gens là ont porté depuis longtemps en ça au peuple catholique de ce pais ; combien de désordres et de malheurs leur envie a causé ; vous sçavez les calomnies qu'ils ont jetées contre l'honneur des seigneurs de Tavannes, de Retz et d'Angoulesme ; vous sçavez les levées d'armes et d'argent qu'ils ont faictes contre la volonté du roy, pour déposséder ces catholiques et vaillants seigneurs du gouvernement que sa majesté leur avait donné sur ceste province ; vous sçavez avec quelle violence ils ont faict icelles levées et combien de gens d'honneur ils ont ruinés pour les frères ; vous sçavez les vengeances qu'ils ont prises contre ceulx qui leur ont esté contraires à leurs concussions et mauvais desseins ; vous sçavez la licence esffrénée du mal frère qu'ils ont donnée aux mauvais garçons pour les attirer à leur service ; vous sçavez qu'ils ont faict et juré amitié avec les huguenots et tiré leur part des butins que les picoreurs de Ménerbes faisoient sur les pauvres catholiques de Provence, sous la promesse de ne les empescher aulcunement en leurs courses, ains de les loger dans leurs propres maysons, si la nécessité le demandoit ; vous sçavez que ces messieurs estant battus par ceulx qu'on a nommés razats, et leurs troupes totalement desfaictes, ont appelé les huguenots à leur secours et leur ont donné*

<sup>1</sup> Citée par Fabrice Micallef, [497] pages 976-977

*toute la Provence en pillage, comme s'ils eussent esté les légitimes seigneurs et maistres ; bref vous sçavez qu'ils sont causes de tous les malheurs que ceste dolente province a reçus et reçoit encore si vivement et qu'elle en est aux abois ; vous sçavez tout cela, messieurs, avisez donc au salut de vostre païs ; ne permettez point que ces gens là usurpent vostre auctorité et s'en servent pour ruyner vostre patrie ; faites leur produire par devant vostre sénat la commission qu'ils disent avoir du roy pour lever les gens qu'ils lèvent, et à faulte de ce fère, faictes justice, vous y êtes obligés. »<sup>1</sup>, mais il n'y avait plus de place pour la raison.*

---

<sup>1</sup> D'après [6], tome 2, page 25, cité par Meynier.

### 6.3.6 L'édit de juillet

A Paris la Ligue continuait à essayer de faire « tomber » le duc d'Épernon et le duc de La Valette qui étaient considérés comme parmi ses plus redoutables adversaires. Le conseil de la Ligue écrivit au roi pour préciser les griefs<sup>1</sup> qui étaient reprochés aux deux frères : « Sire, le duc d'Espéron et le sieur de La Valette, son frère, lesquels vous avez eslevés aux grandes charges et dignités de ce royaume<sup>2</sup>, sont recognus non-seulement par la France, mais généralement par toute la chrestienté, pour principaux fauteurs et supports des hérétiques, et quand il plaira à Vostre Majesté que on luy en fasse entendre les preuves, nous luy en présenterons plusieurs qui seroient trop longues à énumérer en cet escript. »<sup>3</sup> Il reprochait aussi aux deux frères d'être la cause du niveau élevé des impôts que subissaient le peuple : « [...] que Vostre Majesté [...] pourra, employant aux utilités urgentes de son estat, les grands moyens qu'elle vouloit donner pour entretenir leurs grandeurs, saouler leur avarice, achapter les places fortes de vostre Royaume, lesquelles ils marchandoyent toutes aux despens de voz finances, elle aura plus de comodité de donner soulagement à ses subjects assez affliges d'aillieurs ». Il justifiait ensuite les événements de la journée des barricades et appelait le roi à revenir à Paris, tout en lui demandant de laisser à au moins douze lieues de la ville son armée... Il donnait aussi une liste de consignes au roi, osant ainsi prendre l'initiative de lui dicter ses actes :

- « [...] elle pourra [...] s'acheminer en Guienne [...] ;
- « Pendant que votre Majesté fera le progrès en Guienne : pour maintenir votre Ville de Paris [...] la Reine mere [...] y tiendra les choses très tranquilles [...] ;
- Pour la Province de Dauphiné [...] M. le Duc de Mayenne [...] lui servira avec toute fidélité & affection [...] ;
- Votre Majesté [...] pourra plus aisément fermer, remettant en vigueur les belles & anciennes Ordonnances de ce Roiaume [...] ;
- Pour ce qui concerne votre bonne Ville de Paris [...] oublier son mécontentement [...] ;
- Que le sieu d'O se déporte dorénavant du maniemment des affaires de la Ville & commandement en icelle [...] ;
- Avoir agréable [...] la démissions des anciens Prevôts des Marchands, Echevins & procureurs de ladite Ville [...] et pour l'avenir [...] avoir agréable que les Habitants de la Ville puissent avec toute liberté [...] élirent leurs Echevins & Magistrats [...].

Requête à laquelle les deux frères répondent en rejetant point à point les accusations de Guise, et en essayant de montrer qu'ils n'étaient pas les cibles prétendues, mais que l'attaque était réellement contre le roi : « [...]

<sup>1</sup> Et en se référant à Catherine de Médicis comme témoin de leur bonne foi, et pour preuve qu'ils agissaient non pour cause d'inimitiés personnelles mais pour le salut de la France et de son roi.

<sup>2</sup> On retrouve dans cette formulation l'amertume des de Guise quant à leur éviction des hautes charges du royaume au profit de gentilshommes qu'ils considéraient indignes de cet honneur de par leur naissance.

<sup>3</sup> [339] et [367]: Requête présentée au roy par messieurs les cardinaux, princes de l'église, et députés de la ville de Paris et aultres villes catholiques, associés et unis pour la desfense de la religion catholique, apostolique et romaine.

*C'est de quoi lesdits sieurs d'Espéron & de la Valette ont à grandment louer Dieu, & même en ce que votre Majesté sait que l'on ne l'a pas elle-même épargnée depuis trois ou quatre ans en ça, en mille faux bruits & libelles diffamatoires qui se sont publiés par le monde. [...] Et qui est celui, qui ait quelque peu de jugement, exempt de passion, qui ne connoisse que ceux qui ne peuvent maintenant s'attaquer directement à votre Majesté, ainsi qu'ils ont fait, il n'y a trois jours, battent (comme on dit) le chien devant le Lion, & font comme les Gouverneurs des jeunes Princes, qui fouettent quelque Page, quand ils veulent châtier le Maître ? » ; en insistant sur les services rendus au souverain : « A l'exemple duquel, Sire, le Duc d'Epéron en moins de six mois a nettoïé toute la Provence (que votre Majesté leur a voulu commettre) de tout ce que les Hérétiques y tenoient depuis vingt ans en ça, & d'où ils n'avoient pu être chassés par tous les précédens Gouverneurs ; (& aiant fait pendre les Ministres de Sene & les principaux Chefs) si bien pacifié & réglé cette Province, que depuis elle est entièrement demeurée en l'obéissance de votre Majesté. » ; en minimisant les succès des Guise : « Quelle aparence (je vous supplie) de faire entreprise à Paris pour prendre le Duc d'Epéron qui étoit à Rouen ; & quel sujet de se barricader à la porte du Louvre, armer & mutiner le Peuple & s'emparer de tous les Chefs de la Ville, pour chasser le sieur de la Valette de Valence en dauphiné, où il étoit. [...] Lequel aiant lui seul, avec le bon plasir & autorité de votre Majesté, capitulé la désunion de leurs Suisses, causa leur entiere perte, & mit en main à M. de Guise l'occasion de la défaite d'Auneau, dont on chante ses trophées par le monde, au désavantage de votre Majesté & de l'honneur de cette victoire qui vous est due. » ; en rappelant l'ambition de la maison de Lorraine qui n'hésite pas à aller chercher de l'aide auprès de l'étranger : « [...] quelle maison en la France est parvenue d'un très petit commencement à une extrême & formidable grandeur ? Je ne veux nommer personne ; chacun reconnoît assez cette Maison aggrandie, qui veut envelopper sa tête dans la hauteur des nues, & remuer du pied la Couronne du Roi. [...] sinon qu'on aime mieux me concéder que les pistolets d'Espagne l'ont plus accommodée que la bonté de nos Rois, auquel point, nous serons aisément d'accord, car jamais bon François ne fut Espagnol.<sup>1</sup> »*

Le duc de Guise de son côté avait obtenu d'Henri III la convocation des Etats généraux avant le 15 septembre 1588<sup>2</sup>, et surtout un nouvel édit, l'édit d'union (ou de réunion), signé en juillet 1588 et vérifié au Parlement le 21 juillet, actant de l'adhésion d'Henri III à la ligue et qui signifiait dans les faits la victoire de celle-ci.

Le roi lui même alla devant le parlement de Paris le 18 juillet 1588 pour faire enregistrer l'édit. De manière inusuelle pour un « lit de justice », il fit une longue harangue pendant laquelle il usa de tous les outils de la rhétorique, allant jusqu'à pleurer<sup>3</sup> en public. Cet épisode fut diversement ressenti par les observateurs contemporains ; certains, comme de Thou ou Pierre de l'Estoile, jugèrent le déplacement du roi comme une humiliation. Henri III fut accueilli à la sortie de la cour par des acclamations, mais Pierre de l'Estoile écrit que l'on « descouvrit que ceste acclamation avoit esté faicte par personnes attiltrées et apostées par les ligueux, et

<sup>1</sup> [346] dans les « Mémoires de Messire Philippes de Mornay, seigneur du Plessis Marli... », [345]

<sup>2</sup> Les lettres patentes convoquant les Etats généraux sont datées du 31 mai 1588 ([392]). Lors de leur rédaction, la date de convocation choisie était le 15/08/1588, elle fut changée lors de l'expédition des lettres au 15/09/1588.

<sup>3</sup> Xavier le Person, [340]

*qu'on avoit donné de l'argent à quelques crocheteux et faquins pour ce faire, et de la dragée à force de petits enfans. »* Le même rapporte un commentaire que le roi aurait fait au cardinal de Bourbon : *« Mon oncle, contre ma conscience, mais bien volontiers, j'ai fait publier les edits de pacification, parce qu'ils réussissoient au soulagement de mon peuple ; maintenant je vais faire publier la révocation d'iceux selon ma conscience, mais mal volontiers, parce que de la publication d'iceux dépend la ruine de mon Etat et de mon peuple. »*<sup>1</sup>

L'édit de juillet confirmait le serment fait lors du sacre et assurait qu'il ne pouvait y avoir de paix ou de trêve avec les hérétiques, que tous devaient s'unir pour exterminer ceux-ci, écartait tout hérétique, donc le roi de Navarre, de l'hérédité au trône, réservait les offices aux catholiques confirmés par l'église (et dix témoins), pardonnait à tous ceux qui avaient pris les armes pour cette cause, interdisait toute autre ligue, proclamait l'oubli de tous les troubles passés, et renonçait à instruire les associations avec les étrangers, reconnaissant que cela l'avait été pour défendre la religion catholique, incluant les journées de Paris des 12 et 13 mai<sup>2</sup> 1588. Henri demanda aussi au duc d'Epéron qui l'avait rejoint à Chartres avec des troupes, d'aller attendre que les choses se tassent dans ses gouvernements d'Angoumois ou de Saintonge, ayant été forcé de démissionner de celui de Normandie au bénéfice de François de Bourbon, duc de Montpensier. Le duc se retira, mais, déçu par tant de faiblesse royale, il entra en négociations avec le roi de Navarre. Cet édit fut reçu avec force joie en Provence, et Honoré de Laurens, conseiller du roi, et son avocat général à la cour de Provence, rédigea un panégyrique à son honneur [337] dont on a reproduit ci-après une partie de la table des matières :

- *Les nouveautés en la religion, punies par toutes les nations du monde*
- *Divisions de religion, & souffrance d'heresie, source des malheurs de la France*
- *Cruauté et barbarie des hérétiques*
- *Que le prétexte de religion sert pour couvrir tous les grands remuemens & pernicieux desseins*
- *Héresie de ce temps, n'est qu'une sentine & cloaque des anciennes herésies déjà condamnées*
- *La foi ne consiste en raisons, disputes, & curiosités mais en simplicité de creance*
- *Les hérétiques ne peuvent être réduits par la dispute*
- *A l'église seule appartient intelligence & interpretation des écritures*
- *Les abus qui sont en l'église & la vie scandaleuse des prelates ont causé les hérésies*
- *S'il faut souffrir liberté de conscience*
- *La paix ne peut être avec les hérétiques*
- ...

<sup>1</sup> Pierre de l'Estoile, [323], tome 1, pages 294-295.

<sup>2</sup> [68] pages 201-203 et [399]



L'Invincible Armada (en espagnol Grande y Felicísima Armada, « la grande et très heureuse flotte ») est le nom de la flotte d'invasion armée par Philippe II d'Espagne destinée à emporter soldats, munitions et vivres pour appuyer les Tercios de Flandre avec la mission de conquérir l'Angleterre en 1588 (mission initialement prévue pour établir Marie Stuart sur le trône d'Angleterre et la rétablir sur celui d'Écosse). La flotte espagnole se composait de cent trente navires, en majorité des galions, transportant trente mille hommes, dont environ vingt mille soldats.



6-40 : L'invincible armada © National Marine Museum, Greenwich

Lorsque Philippe II signa en 1584 avec les Ligueurs catholiques français le traité de Joinville, Élisabeth Ire d'Angleterre riposta en signant le traité de Sans-Pareil (1585) avec les Républicains néerlandais. Les marins des Provinces Unies, les « Gueux de la mer », faisaient le blocus des ports de Dunkerque et de Nieuport, sur la côte de Flandre, où se trouvaient des unités de l'armée espagnole. Or, au large de cette côte, existent des bancs de sable, bancs desquels les Hollandais avaient enlevé les balises de signalisation. Il aurait été donc trop dangereux pour les vaisseaux de l'Armada de longer la côte parmi les hauts-fonds pour ouvrir les ports flamands. L'Invincible Armada subit quelques premières pertes (non décisives) en remontant la Manche. Mais alors qu'elle attendait l'armée espagnole de Flandre dans la baie de Gravelines, elle est désorganisée et plus gravement incendiée par une attaque en force de la flotte anglaise. C'est la bataille de Gravelines (8 août 1588).

Encart 6-7 : L'invincible armada (1/2)

Ayant échoué à débarquer une armée en Angleterre faute d'avoir pu l'embarquer, le duc de Medina Sidonia, harcelé par les attaques de Francis Drake, décida de rentrer en Espagne. Il fut contraint par l'amiral ennemi et les vents d'ouest qui s'engouffraient dans la Manche de contourner toutes les îles Britanniques par la mer du Nord, l'Ecosse et l'Irlande, périlleux détour d'un mois.



6-41 : Route de la flotte © Wikipedia

Ne disposant pas de cartes précises, et dans l'impossibilité de se positionner, faute de savoir mesurer la longitude, les capitaines restaient au large et n'utilisaient que leurs compas et le relevé de leur latitude, selon un plan de route qui avait été fourni au duc par un pilote français. Le début de ce plan de route permettait de virer le cap Wrath (îles Shetland) et de rester au clair des rivages écossais. En fait, l'Armada, réduite à 120 bateaux, ne suivit pas ce plan de route et passa au nord des Orcades le 21 août puis suivit une route ouest, contrainte par le mauvais temps venant du sud. On suppose que son estime fut faussée par les effets du courant contraire (Gulf Stream). En virant direction sud est, au près, vers le 6 ou 7 septembre et par temps variable, les Espagnols se croyaient 200 ou 300 milles à l'ouest mais leur route rasaient en fait l'ouest de l'Irlande, zone très mal connue des marins espagnols. Le gros de la flotte passa au large de la presqu'île de Dinglemais, mais un certain nombre de bateaux, moins performants ou endommagés suite aux combats et au mauvais temps ou simplement malchanceux, subirent diverses fortunes

de mer entre le 10 et le 20 septembre. Transportant de nombreux soldats, certains avaient besoin de s'arrêter pour renouveler les provisions d'eau et de vivres. Malgré leur méconnaissance des lieux, les marins espagnols étaient assez habiles pour trouver des zones de mouillage bien que la présence de bancs de sable dans diverses baies provoqua plusieurs échouements et naufrages même par beau temps. Plusieurs bateaux purent négocier avec les habitants leur ravitaillement ou malheureusement se firent capturer. Le point d'orgue de leur déroute survint cependant le 21 septembre quand une queue d'ouragan passa sur l'Irlande. Plusieurs bateaux au mouillage ou en mer furent détruits. Vingt-quatre bateaux firent naufrage sur la côte ou dans les eaux irlandaises, six autres n'ont pas été retrouvés, deux se perdirent sur les côtes écossaises ultérieurement et un en Cornouaille anglaise. Onze bateaux ayant touché l'Irlande survécurent et retournèrent en Espagne pour la plupart. L'amirauté britannique suivait de près les péripéties de l'Armada et se réjouissait de ses déboires et des captures de certains équipages. Entre cinq mille cinq cents et six mille marins et soldats mais aussi misérables rameurs des galéasses ou fine fleur de l'aristocratie espagnole sont morts sur les côtes Irlandaises. Beaucoup se noyèrent ou furent massacrés par les garnisons anglaises présentes à l'ouest et au sud (Galway, Tralee, Dingle) mais plusieurs chefs de tribus irlandaises hébergèrent et nourrirent les rescapés, surtout dans le nord-Ouest (Donegal, Antrim) et plusieurs centaines de ceux-ci parvinrent à rejoindre l'Espagne ou les Flandres par différents chemins dont l'Écosse. Certains engendrèrent une descendance toujours implantée dans l'ouest de l'Irlande. [Wikipedia]

## 6.4 Soulèvements

### 6.4.1 Arles, Salon, Marseille

La nouvelle de la proclamation de l'édit de juillet arriva à Aix dans les premiers jours du mois d'août portée par un gentilhomme de Salon, Jacques de Cordes. Le Parlement ordonna des processions et des fêtes publiques, et fit prêter serment aux officiers et aux chefs de famille de la ville. Hubert de Vins, qui avait plutôt agi à couvert depuis son installation dans la ville, se mit à agir au vu de tous comme le chef du parti ligueur en Provence. Il avait reçu de Jacques de Cordes une lettre du duc de Guise lui demandant de profiter de la victoire de la Ligue et de la révocation annoncée des pouvoirs du duc de La Valette pour convaincre les villes qui n'avaient pas encore basculées de rejoindre la Ligue. Il envoya Jacques de Cordes à Salon, Besaudun, Ampus et le marquis de Trans à Marseille, et écrivit à Pierre Biord d'agir à Arles.

A Salon, ville dans laquelle le comte de Carcès avait laissé un bon souvenir suite au long séjour qu'il y avait fait, les partisans de la Ligue prirent les armes le 21 août 1588. Le premier consul, Jean Eguizier essaya de rétablir l'ordre avec quelques hommes de l'hôtel de ville et un groupe de bourgeois fidèles au gouverneur, mais il dut faire retraite et se réfugier dans la citadelle de la ville que les factieux assiégèrent. Une autre troupe de gentilshommes qui était descendus dans la rue pour essayer de dégager le premier consul furent eux aussi repoussés et durent trouver refuge dans une vaste demeure adossée aux remparts et connue sous le nom de maison de Tripoly. Jean Eguizier réussit à faire parvenir la même nuit un courrier au baron de Senas et à La Salle, commandant militaire de Rognes pour l'avertir de la situation. Le baron de Senas partit immédiatement et arriva à Salon le matin. Il pu pénétrer facilement dans la ville, mais arrivé devant la maison de Tripoly, et alors qu'il relevait la visière de son casque, il fut touché d'une balle qui le tua. Ses soldats prirent peur et se débandèrent en désordre, venant donner dans les hommes de La Salle qui venaient d'arriver à leur tour. Ils reprirent l'offensive et réussirent à investir la maison de Tripoly ; aidés des assiégés, ils forcèrent les ligueurs à céder la place, et rejoignirent la citadelle par un chemin couvert qui reliait les remparts à celle-ci. Mais les ligueurs continuèrent le siège, et la garnison était sur le point de tomber quand la nouvelle tomba que le duc de La Valette avait quitté Pertuis avec cent hallebardiers à cheval pour secourir Salon. Les ligueurs abandonnèrent le siège et s'enfuirent dans la campagne. Le gouverneur entra sans combat dans la ville et y établit garnison. Salon restait du côté du gouverneur.

A Marseille, ville qui avait déjà fait reculer le duc de La Valette, les ligueurs firent un accueil enthousiaste à Besaudun, à d'Ampus, et au comte de Carcès qui s'introduit dans la ville malgré les interdictions du duc de la Valette. Celui-ci est informé, mais ne quitte pas Pertuis<sup>1</sup>. C'est une série de provocations qui provoqua la crise qui allait faire basculer la ville dans l'opposition au gouverneur et à la royauté. Dès le lendemain de l'arrivée de Besaudun, les ligueurs s'emparèrent d'un tableau de l'hôtel de ville qui représentait l'exécution de Dariez pour le promener dans les rues de la ville en rendant hommage à ce personnage qui avait été un des premiers à susciter la

---

<sup>1</sup> *Nicolas de Bausset, [333] page 135*

sédition. Les bigarrats, dont Antoine Lenche<sup>1</sup> et Jean Bousquet allaient être les chefs, prirent les armes. Le premier incident sérieux eut lieu au port où les pêcheurs dans leur majorité étaient du côté de la Ligue, croyant défendre la religion de leurs pères. Trois procureurs se promenaient sur un quai du port quand ils virent un groupe d'hommes qui étaient bigarrats. Un des trois s'écria « *Maugrebleu ! Pourquoi tant de bigarrats ?* ». Aussitôt quelques jeunes gens sortirent du groupe, l'épée à la main et bravèrent les procureurs en disant « *Voici des bigarrats ! Qu'avez-vous à leur demander ?* ». Mais le quartier était ligueur, et ils durent rapidement prendre la fuite devant la populace qui les poursuivit dans les rues de la ville. Le soir même, on peignit sur les portes des maisons que l'on savait habitées par des bigarrats un grand « B » rouge pour les désigner à la violence du peuple qui soutenait les ligueurs.

Le 26 août Antoine Lenche décida de passer à l'action, et avec cinquante hommes se dirigea vers dix heures du soir vers le corps de garde de la loge. Porcin, fils de notaire, un partisan d'Antoine de Cépède, le reconnut et essaya de l'empêcher de passer ; lors de l'altercation, des coups de pistolets et d'arquebuses furent tirés qui blessèrent mortellement un nommé Bouillon de la troupe du consul<sup>2</sup>. La détonation fit accourir la garde, et Antoine de Cépède arriva à la tête d'une compagnie de ligueurs. Les bigarrats furent dispersés, Antoine Lenche trouva refuge dans le couvent de l'Observance après avoir réussi à semer ses poursuivants dans les ruelles de Marseille. Le lendemain, la majorité du conseil municipal déchu le consul de ses fonctions et le déclara perturbateur du repos public et ennemi de la patrie, c'était le condamner à mort. C'est le lendemain que les ligueurs se saisirent d'Antoine Lenche dans le couvent où il s'était caché dans un tombeau. Il fut traîné dans la chapelle par la populace et percé de coups d'épée. Son cadavre fut laissé au pied d'un bénitier. Ce sont des enfants qui le ramassèrent et le trainèrent dans les rues jusqu'à le jeter le soir venu devant la porte de sa maison où il fut recueilli par ses serviteurs qui purent l'inhumer clandestinement. Lors des Etats de Blois, Marseille sollicita la condamnation de la mémoire de Lenche. Cela ne plut pas au roi qui répondit : « *Messieurs, ce n'est pas dez à ceste heure que je recognois la fidelitté de ma ville de Marseille, laquelle je reput comme la pucelle de ma France ... vous estes des principaux en icelle, vous avez de quoi perdre, prenez garde que, après que le peuple aura tué un meschant, continuant la licence que vous luy avez donnée, ne mette la main sur vous autres ...* »<sup>3</sup>.

A Arles, Pierre Biord, parent de Vins suite à son mariage avec sa nièce<sup>4</sup>, lieutenant du viguier, arma le peuple et se dressa contre le parti du duc de La Valette qui était représenté par Marc Icard, de Beaujeu, de Méjanès et de

<sup>1</sup> [6], tome 2 page 30 : Antoine de Lenche appartenait à une des meilleures familles de Marseille. Il avait été pourvu en 1575 de l'office de maître des ports de Toulon. Il avait deux fils et deux filles : son fils aîné, Antoine, ne laissa pas de postérité de Louise de Villages, sa femme ; Thomas, son fils cadet, se maria avec Louise d'Ornano, fille d'Alphonse d'Ornano, maréchal de France ; de ses deux filles, Jeanne épousa Honoré Riquetti de Mirabeau, et Marguerite, Jean Paul de Foresta. Lenche était second consul de Marseille depuis un an. (Robert de Briançon, *l'état de la Provence dans sa noblesse, tome II, page 280*).

<sup>2</sup> Nicolas de Bausset, [333] page 136

<sup>3</sup> Nicolas de Bausset, [333] page 138

<sup>4</sup> Catherine de Forbin, fille de sa sœur Louise, qui s'était mariée à Palamède de Forbin

Grilles. La populace chassa brutalement le second consul qui était venu là où logeait Biord pour le convaincre de cesser ses exactions. A partir de ce moment la ville était livrée aux ligueurs.

Aix, Arles et Marseille, trois des plus grandes villes de la Provence étaient du parti de la Ligue. Les communautés et les gentilshommes se divisèrent entre le parti de La Valette et le parti d'Hubert de Vins. Toutes les villes du nord de la Durance restèrent fidèles au gouverneur ; dans le sud, seules dix-neuf communautés<sup>1</sup> les suivirent. Les gentilshommes qui choisirent le parti du gouverneur étaient presque tous huguenots, anciens ruzats ou ennemis personnels du baron de Vins. On y trouvait le marquis d'Oraison, les barons de Vence et des Arcs, Regnaud-d'Allen, Sade-Aiguières, d'Auribeau, Séguiran, Pontevès-Buoux, le chevalier de Pontevès, son frère Glandevès-Baudument, de Beauvezer, Forbin-saint-Cannat, d'Espinouse, La goy, Castellane-saint-Juers, Riquetti-Mirabeau, Norante, du Revest, Vintimille-Tourvès, Grasse-Tanneron, Valavoire, du Buysson, Boyer d'Ollioules, ... Dans le parti de la Ligue on retrouva la comtesse de Sault, belle sœur de Vins, Castellane-la-Verdière, Ampus et Besaudun, Bouliers, Forbin la Barben, Honoré Guiran, seigneur de la Brillane, de Chasteuil, les sieurs de La Fare, Fabri de Fabrègues et Duranti, de La Gaud, de Saint-Jeannet, de La Mole, d'Oize, de Solliès, de Vauvenargues, Allamanon, ... Gaspard de Pontevès, comte de Carcès, grand sénéchal de Provence ne prit pas immédiatement parti, attendant de voir de quel côté la situation allait basculer.

#### 6.4.2 La Valette et Lesdiguières

Le gouverneur conscient de l'opposition qui se levait dans la province avait lui aussi prit l'initiative, si ce n'était pour vaincre la Ligue, pour au moins s'opposer au moins à la progression du parti d'Hubert de Vins. Ce ne fut pas une campagne en bonne et due forme, mais quelques coups qui devaient frapper les esprits autant que sécuriser des places fortes. Lambesc fut une des premières villes qui subit l'assaut des troupes loyalistes dès le début du mois de juillet. La Valette la livra au pillage et fit pendre trente des principaux habitants. Il prit ensuite Berre<sup>2</sup> où il installa le sieur d'Istre, puis la tour de Bouc, donna le Puech à Sigaudy et fit fortifier Pertuis. Il envoya des garnisons tenir Manosque, Forcalquier et Sisteron.

Mais même s'il pouvait par la force tenir quelques temps, il savait que l'édit de juillet était en particulier dirigé contre son frère et lui-même, et que la faiblesse d'Henri III ne pouvait que le conduire à le sacrifier. Il fallait qu'il trouve un appui, et il se tourna vers Lesdiguières qui tenait le Dauphiné. Celui-ci avait aussi compris que le duc de Guise et la Ligue allaient devenir des ennemis bien plus puissants que ne l'avaient été les forces royales jusqu'alors. Il fallait que la Ligue vainque les huguenots définitivement pour permettre au duc de Guise de prendre le trône de France. Ce fut de Cormis qui fut chargé des négociations pour le duc de La Valette. Le traité qui scellait l'alliance offensive et défensive entre La Valette et Lesdiguières fut signé à Castel-Arnoux le

---

<sup>1</sup> Aups, Brignoles, Draguignan, Moustiers, Castellane, Fréjus, Grasse, Pignans, Saint-Maximin, Digne, Riez, Tarascon, Toulon, Hyères, Lorgues, Colmars, Seyne, Berre et Salon.

<sup>2</sup> Le but étant de couper le financement des forces ligueuses assuré, pour partie, par les taxes perçues sur le sel.

14 août par du Buysson au nom de La Valette et par Gouvernet au nom du duc de Lesdiguières. Le traité<sup>1</sup> était justifié par l'alliance du duc de Guise avec le roi d'Espagne, et liait de manière égale le duc d'Epéron. Il prévoyait entre autre:

- que le duc de La Valette pouvait se servir ouvertement ou couvertement des troupes de Lesdiguières ;
- que La Valette et Lesdiguières se secourraient mutuellement en cas de besoin ;
- qu'aucun des deux n'entreprendrait contre l'autre ;
- qu'ils s'avertiraient des intentions de leurs ennemis ;
- que chacune des parties devait, de manière ouverte, secourir les places de l'autre partie si elle était surprise par l'ennemi ;
- que Lesdiguières ne pouvait entrer en Provence qu'avec cent chevaux seulement et pour trois jours, et seulement pour leurs contributions, sans avoir la possibilité d'aucune action de guerre ;
- qu'aucun militaire des deux partis ne pouvait prendre otage et demander rançon d'un prisonnier de l'autre parti ;
- que les membres de chaque parti pouvaient passer et repasser sur les territoires tenus par l'autre parti ; que les forts de La Bréolle et de Cederon<sup>2</sup> seraient démolis au jour nommé.

Enfin ils accordèrent une trêve aux habitants du marquisat de Saluces et les autorisèrent à commercer librement en passant par le Dauphiné et la Provence. Les habitants du marquisat envoyèrent des députés pour se faire inclure dans le traité et proposer de participer aux frais de guerre.

La signature de ce traité attisa encore en Provence la division entre les deux factions en renforçant la composante religieuse de ce qui n'était qu'une lutte pour obtenir pouvoir et richesses.

---

<sup>1</sup> Voir le texte dans [269], pages 84-86.

<sup>2</sup> Sans doute Sédéron, commune de la Drome, située à l'ouest de Sisteron

### 6.4.3 Les Etats de Provence

A l'annonce de la convocation des Etats généraux de Blois, le Parlement prit l'initiative de convoquer les Etats de Provence pour constituer leur cahier de doléances. Convoqués sans l'intervention du gouverneur, les députés élus étaient tous favorables à la Ligue et leurs décisions furent sans appel contre le duc de La Valette. Ils demandèrent<sup>1</sup> :

- que les ordonnances touchant l'église soient observées ;
- que les bénéfices ne soient donnés qu'à des provençaux ;
- que les protestants soient chassés du pays et que les biens des « *opiniâtres* » servent aux frais de guerre ;
- que les cent mille écus d'amende adjugés au pays sur les biens du baron d'Allemagne soient payés ;
- que la vénalité des offices soit abolie ;
- que les fortifications et citadelles récemment élevées soient rasées ;
- que les gouverneurs imposés par le duc d'Epemon et le duc de La Valette soient révoqués ;
- que les garnisons soient cassées, hors celles des places frontières ;
- que les troupes étrangères à la Provence soient licenciées « parce que la garde d'icelle ne doit estre commise qu'à la fidélité des habitants » ;
- que tous les actes qui pourraient émaner d'autres assemblées illégalement assemblées sous le nom d'Etats généraux, soient nuls et non avenue.

Les députés envoyés à Blois par la Provence furent Alexandre de Cavigeavis, l'archevêque d'Aix pour le clergé de la sénéchaussée de Provence, maître Alexis Mutonis, docteur en théologie et capiscol (*doyen*) en la cathédrale de Grasse, pour la sénéchaussée de Grasse et maître Elias Mosson, archidiaque, pour la sénéchaussée de Draguignan; Louis-Honoré de Castellane, seigneur de Besaudun pour la noblesse, et pour le tiers état, Honoré Guiran, sieur de Brillane, député de la ville d'Aix, maître Pierre Jean Bernard docteur et avocat au siège de Grasse, maître Pierre Pugnaire, receveur du domaine de Grasse, maître Matton, lieutenant particulier de la sénéchaussée de Draguignan, Jean Carbonnet bourgeois de Frayeux (*Forcalquier ?*) et Gaspard Richard, juge royal de Castellane. Ils étaient accompagnés des députés de Marseille, Antoine Nicolas d'Albertas, seigneur de Gemenos, Honoré de Montolieu pour la noblesse et maître Jacques Vias, avocat.<sup>2</sup>

Pour gagner du temps, pour lui et pour le roi, ou réellement pour ramener le calme dans la Provence, La Valette essaya encore une fois de ramener le Parlement à la raison. Mais il attendait trop d'un parlement qui était alors complètement dévoué à la Ligue. Il demandait en effet que le Parlement révoquât tous les arrêts rendus contre lui, déclarât nuls les Etats tenus à Aix, et forçât Hubert de Vins à se retirer dans ses terres. Devant le refus du Parlement, La Valette tenta la menace et fit déclarer qu'il traiterait Aix comme une ville prise d'assaut si Vins n'en sortait pas immédiatement. Mais le premier président, loin de s'en émouvoir, fit rendre un arrêt déclarant La Valette fauteur des hérétiques, rebelle au roi, criminel de lèse-majesté, et qui autorisait chacun à lui courir sus. Le Parlement affecta des troupes au général de la Ligue ainsi que deux cents hommes pour sa garde. Hubert de

<sup>1</sup> Voir en particulier Jean-François Gaufridi, [16], page 639.

<sup>2</sup> [390]

Vins, pour éviter que La Valette fasse nommer par le roi de nouveaux procureurs, anticipa de quelques jours le terme et fit nommer La Verdrière, Chatras, Beaumont et Villart. Louis de Fabri indique que « *ce fut le conseil de la comtesse de Sault, qui avait éably son sejour à Aix depuis peu, & qui d'abort fut maitresse des affaires, & des esprits du président de Trets, de Vins & de La Verdrière, d'Ampus, de Besaudun, de Meirargues & de toutes les personnes considérables d'épée & de robe [...]*<sup>1</sup> ».

Il ne restait à La Valette que d'entrer en campagne. Il prit quelques canons qui avaient été mis à Sisteron et passa la Durance à hauteur de Manosque. Les troupes royales furent accueillies par de fortes arquebusades à leur arrivée vers Valensole, le gouverneur fut lui même touché à l'aine<sup>2</sup>. La place fut forcée et le duc de La Valette y laissa une garnison avant de reprendre la route vers Riez. De Riez il alla à Barjols, puis Jouques et Peyrolles. Dans cette dernière ville les habitants essayèrent de résister suite aux ordres du Parlement, mais le duc fit battre le canon et les troupes entrèrent pour piller<sup>3</sup> le village. Pontevès de son côté s'était installé dans Brignoles. Les villages de Rians et d'Ansouis dans le même temps lui députèrent des représentants pour faire leur soumission.

Le 30 septembre 1588, le duc se rabattit sur Aix, mais Hubert de Vins fit une sortie, protégé par des tirs de canons. Ramefort et Montaud, à la tête d'une compagnie de cheveu-légers, chargèrent les troupes royales qui furent obligées de battre en retraite sur Eguilles, puis sur Pertuis. C'est dans cette place que le duc de La Valette apprit l'invasion du marquisat de Saluces par le duc de Savoie.

Le gouverneur n'avait pas pu rétablir son autorité par sa campagne militaire, et en même temps les ligueurs faisaient courir le bruit que le roi avait révoqué ses pouvoirs, ce qui fit basculer quelques villes qui étaient encore hésitantes du côté de la Ligue. Ce fut aussi le cas du comte de Carcès. Pour reprendre l'initiative La Valette convoqua les Etats royalistes à Pertuis et poussa ses lieutenants à redoubler de zèle et de courage : « *Ce ne sera pas peu de cas si nous résistons ou par bonheur venons à vaincre nos ennemis, qui sont les plus braves hommes du monde ; nous en acquerrons un honneur et réputation immortels. J'estimerois peu fère si nous n'avions à résister qu'à quelques hommes de moyenne renommée, mais ayant affère aux moyens d'un prince de Lorraine, d'un prince de Piedmont, voyre et à la subtilité, diligence et vaillance d'un sieur de Vins, je nous estime bienheureux et rends grâces à Dieu de l'honneur que libéralement il me donne, en me faisant exploicter le mandement de mon roy contre de si grands guerriers.* »<sup>4</sup>

Les Etats se réunirent à Pertuis en octobre sous la présidence du président de Coriolis, de l'avocat général de Monnier, de Henri de Serres, président au bureau des trésoriers de France, et de Claude de Grasse, chevalier de

<sup>1</sup> Louis de Fabri, [414], page 134.

<sup>2</sup> Il paraît en 1588 un imprimé qui sous forme d'une lettre donne des nouvelles des Etats généraux de Blois à la date du 10 octobre. Outre la nomination des représentants des trois ordres, l'auteur décrit la perte de position du duc d'Epéron que ses favoris même délaissent, juste retour de la fortune... Il aborde aussi le sort de son frère, le duc de La Valette, qui a « quelques troupes en Provence y a esté deffaict par le sieur des Desguières ...d'où il aurait été blessé à la cuisse d'un coup de Mousquet » ([421]), mélangeant réalité et calomnies, propagande devant laquelle le parti catholique n'a jamais reculé.

<sup>3</sup> D'après Honoré Mauroy, cela se fit « au grand regret de M. de la Valette, qui ne peut arrester les soldats de piller leurs maisons, sans meurtre toutesfois, combien qu'à l'assaut il y eut plusieurs braves & honnestes hommes tués & blessés. » [330], page 127

<sup>4</sup> H. de Meynier, [171] page 64



l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ils annulèrent l'élection des consuls et des procureurs qui venait d'être faite à Aix sous la pression de la Ligue, et nomma à leur place le marquis d'Oraison, les premiers consuls de Forcalquier et de Brignoles avec le titre de procureurs-nés<sup>1</sup> du pays ; l'évêque d'Apt, l'abbé de Valsaintes<sup>2</sup>, les seigneurs de Pontevès et de Barras, les consuls de Pertuis et de Draguignan furent nommés procureurs-joints. Ils décidèrent de demander au roi de nommer le marquis d'Oraison grand sénéchal de Provence pour remplacer le comte de Carcès, et d'accepter d'établir une chambre de justice composée des magistrats alors présents à Pertuis. Ce furent l'évêque d'Apt, le marquis d'Oraison, de Monnier et le sieur d'Antraix, consul de Sisteron qui furent chargés de se rendre à la cour porter les requêtes des Etats.

Enfin, prétextant de la présence d'une armée savoyarde dans la vallée de Barcelonnette qui menaçait Seyne, le duc de La Valette fit voter une levée de six mille hommes de pied, de six cents cheveu-légers et de deux cents arquebusiers à cheval, ainsi que les moyens pour payer les frais de l'artillerie.

Les ligueurs furent effrayés des nouvelles forces qui rejoignaient celles que le gouverneur avait déjà ; ils convoquèrent de nouveaux Etats à Marseille sous la présidence du conseiller Sommat du Castellar et de l'avocat-général Honoré du Laurens<sup>3</sup>. Cette nouvelle assemblée confirma Hubert de Vins généralissime des troupes, et ordonna la levée de six mille hommes d'infanterie, de quatre cents cheveu-légers, et de trois compagnies de gendarmes de cinquante lances chacune qui furent affectées à Jacques d'Agoult de Saint-André, au marquis de Trans et au seigneur de Solliès. Ampus, Meyrargues, Chasteuil, de Beccaris, Puget-Saint-Marc, Forbin-la-Barben, Bastin, d'Entraigues commandaient les régiments de cette armée. Ils furent rejoints par quelques compagnies de cavalerie menées par le baron de Paris, gentilhomme dauphinois.<sup>4</sup>

Etats ligueurs, Etats royalistes, Etats ligueurs, on ne pouvait mieux établir la séparation en deux camps de la population et de la noblesse provençale. Du Virailh écrit : « *Partout le menu peuple tenoit le parti de la Ligue, mais les riches, qui desiroient la paix pour conserver leurs biens, gouvernoient encore, bien que la division fut si générale, que par toutes les villes il y avoit deux partis, et même une si grande partialité dans les familles, que le père et les enfants, la femme et le mari se trouvoient en partis divers* »<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Les procureurs constituaient l'exécutif des Assemblées Générales des Etats de Provence; les procureurs-nés exerçaient leur charge ex-fonction (exemple les consuls de la ville d'Aix), et les procureurs-joints étaient des représentants de la noblesse, du clergé et des communautés du comté de provence.

<sup>2</sup> Abbaye située au nord-ouest de Manosque.

<sup>3</sup> Gustave Lambert, [6] tome 2, page 41 : Le premier président Jean-Augustin de Foresta, baron de Trets, était mort à Aix le 24 octobre. Il avait siégé pendant 45 ans au Parlement : 11 ans comme conseiller, 4 ans comme troisième président, et 30 ans comme premier président.

<sup>4</sup> Honoré de Meynier, [171] page 65, commente ainsi : « Car jamais les messieurs des lois ne contribuent leur argent aux soldats qui les servent, ny aux autres s'ils ny sont vivement contraints&necessités, ils sont libres à entreprendre, & deliberer la mort de plusieurs, mais garde la bourse qui la leur touche est criminel ».

<sup>5</sup> Cité par Gustave Lambert dans [6], tome 2, page 42.

#### 6.4.4 Les Etats de Blois de 1588

Les Etats de Blois devaient être pour Henri une occasion pour reprendre l'initiative, et surtout pour obtenir des financements supplémentaires<sup>1</sup>. Même si les revenus théoriques de la couronne étaient passés de 14 millions de livres en 1576 à 28 millions de livres en 1588, la dette était passée dans le même temps de 101 millions de livres à plus de 133 millions de livres.



6-42 : Bernadino de Mendoza © Internet

Les élections des députés aux Etats furent marquées par une intense politisation opposant les royalistes et les ligueurs. Menaces, remise en cause des assemblées, tentatives d'éloignement, tout fut mis œuvre pour favoriser l'obtention de la majorité, et ce même si le roi, et son conseil, s'attachèrent à assurer le maximum de légalité à ces élections. Du côté de la ligue, le duc de Guise envoya des consignes strictes à ses adhérents dans les provinces ; il s'en ouvrit d'ailleurs à l'ambassadeur espagnol don Bernardino de Mendoza dans une lettre datée du 5 septembre 1588, montrant encore une fois sa connivence avec l'Espagne : « *Le Roy mon maistre presse fort la tenue des estats généraulx, et monstre y avoir beaucoup de volonté. Partout on pratique pour faire nomer des députez en faveur des princes suspectz, et pour faire requérir par le peuple soulz couleur de son soulagement, une paix générale avec les hérétiques. Je n'oublie rien de mon costé, ayant envoyé en toutes les provinces, et bayliages, des personnes confidentes, pour faire promouvoir en*

*contrayre effet ; je pense y avoir tellement pourveu que le plus grand nombre desdictz députes sera pour nous à notre dévotion*<sup>2</sup>. ». Le roi de son côté fait de même en chargeant ses fidèles de se faire élire, comme à Melun, « *afin d'avoir des créatures dans l'assemblée qui pussent s'opposer aux desseins ambitieux du duc de Guise qui briguoit dans les provinces pour faire des députés à sa dévotion.* »<sup>3</sup>. A Chartres, ville dans laquelle il s'était réfugié après l'épisode des barricades, il désigne lui même celui qui doit être élu, Louis d'Argennes, seigneur de Maintenon, promettant de faire couper la tête à son adversaire ligueur, Théodore de Ligneris, baron de Courville, si celui-ci était élu. Dans certains cas les députés ligueurs partirent sans cahier de doléances, mais avec les instructions qu'ils avaient reçues du duc de Guise avant leur élection...

<sup>1</sup> Les lettres patentes, telle celle envoyée à Lyon ([392]) stipulaient que les Etats généraux étaient convoqués pour « *la restauration de ladicté Religion Catholique en son entier, & la conservation de nostredicté auctorité souveraine en sa pristine dignité & splendeur, sans laquelle toutes choses demeurent confuses. Et généralement tout ce qui se pourra mettre en avant pour le bien public de Nostredict Royaulme, & soulagement d'un chacun.* »

<sup>2</sup> Cité par Manfred Orlea, dans [245] page 97 et comme provenant de « *De Croze, Les Guise, tome II, pp 354, 359-360* ».

<sup>3</sup> Manfred Orla, [245] pages 98-99, comme provenant des « *Mémoires du marquis de Beauvis-Nangis.* »



6-43 : La fuite de l'invincible armada © National Marine Museum, Greenwich

Au cours de l'été le roi reçut aussi une aide inespérée. L'invincible armada<sup>1</sup>, lancée à grands frais par Philippe II pour envahir l'Angleterre avait échoué. Une victoire de celle-ci aurait sans doute définitivement renforcé la Ligue<sup>2</sup>, supportée par une Espagne toute puissante en Europe qui aurait pu alors définitivement démembrer la France, et qui pouvait pour cela utiliser son or américain. Mais la bataille de Gravelines d'abord, le 8 août 1588, qui vit la victoire de la flotte britannique commandée par sir Francis Blake, puis la dérive subie qui l'empêcha

d'embarquer les troupes des Pays-Bas, et enfin la décision de rentrer en Espagne en faisant le tour de l'île, signèrent l'échec de l'entreprise espagnole, et altéra le soutien que le duc de Guise comptait obtenir de Philippe II.

Le 6 septembre 1588, dans un mouvement qui surprit les contemporains, Henri III renvoya son « gouvernement », le chancelier Cheverny, le surintendant Bellièvre, Villeroy<sup>3</sup>, les secrétaires d'états qui étaient présents à Blois, pour les remplacer par des administrateurs fidèles et ne pouvant pas jouer avec les princes. Henri III avait repris lui-même la conduite de son gouvernement et y travaillait seul, allant jusqu'à interdire qu'on lui ouvre les dépêches. Au-delà de renvoyer tous ceux qui tenaient leur position de Catherine de Médicis

<sup>1</sup> Don Bernardino de Mendoza, l'ambassadeur de Philippe II auprès d'Henri III, était venu d'ailleurs rencontrer le roi à Chartres pour lui demander de faire en sorte qu'aucun Français n'aille aider Elisabeth lors de cette attaque. Le roi de France fit une réponse ambiguë, notant que comme en Espagne, il y avait en France des sujets qui lui obéissaient, et d'autres qui ne lui obéissaient pas .... Il s'engageait néanmoins à les empêcher de se dresser contre les souhaits de l'Espagne. [407]

<sup>2</sup> Il faut d'ailleurs noter que le duc d'Aumale, pour la Ligue, avait organisé le siège de Boulogne gardée par le gascon Raymond-Roger de Bernet, un fidèle du roi, afin de pouvoir mettre à disposition de l'Armada un port en France. Le siège lui-même était tenu par Jean de Rambures, les frères Louis et Robert de Monchy, et Lamoral d'Egmont. (Manfred Orlea, [245], page 103).

<sup>3</sup> Ce dernier, dans ses mémoires ([417] page 92) rapporte ainsi la façon dont il en fut informé : « Et neantmoins le huitiesme du mois de septembre ensuivant, le jour de la Nostre Dame, estant en ma maison de Villeroy, je receus au matin par Benoise la lettre et le commandement de Sa Majesté par laquelle elle me deschargeoit de mon office et de son service, et toutesfois me promettoit de me faire plaisir en autre chose. J'appris dudit Benoise qu'il avoit porté pareille depesche à messieurs le chancelier, de Bellièvre, Bruslart et Pinart, et qu'ils avoient desja quitté la cour sans voir le Roy ny prendre congé de luy. Je laisse à penser à mes amis si j'eus l'occasion ou non de m'esmerveiller d'un tel changement et inopiné commandement, lequel neantmoins je receus avec la reverence que je devois, fortifié et consolé de la sincerité de mes comportemens. ». Il poursuit sur plusieurs pages pour justifier qu'il n'était ni pensionnaire du duc de Guise ni du roi d'Espagne, et protestant de sa fidélité au roi.

qui était vue comme ayant trop de liens avec ceux qui avaient choisi le parti de la Ligue, c'était un acte politique important dans la constitution du gouvernement moderne, les secrétaires d'états redevenaient, comme il avait déjà tenté de le faire quand il avait ceint la couronne, de simples exécutants de ses ordres.



6-44 : Sir Francis Drake © National Marine Museum, Greenwich

Le dimanche 16 octobre 1588, les Etats généraux furent ouverts par une harangue royale qui confirma les talents d'orateur d'Henri III. Se plaçant sous la protection de Dieu et au service de son peuple, il loua ce que sa mère avait apporté à l'Etat : « où elle a reconnu de pouvoir servir à cet Etat, l'ayant tant de fois conservé qu'elle ne doit pas seulement avoir le nom de Mere de votre Roi, mais aussi de Mere de l'Etat & du royaume. » ; définit le but de ces Etats et désigna, sans les nommer, les auteurs de troubles : « pour raffermir la légitime autorité du Souverain, plutôt que de l'ébranler ou de la diminuer, ainsi qu'aucuns mal avisés, ou plein de mauvaise

volonté, déguisant la vérité, le voudroient faire accroire. » ; réaffirma sa légitimité d'ordre divin – au contraire des autres - : « Car je suis votre Roi, donné de Dieu, & suis seul qui le puis véritablement & légitimement dire. » ; il réaffirma ses intentions : « Favorisez donc [...] ma droite intention, qui ne tend qu'à faire reluire de plus en plus la gloire de Dieu, notre sainte Religion Catholique, Apostolique & Romaine, à extirper l'Hérésie en toutes les Provinces de ce Roïaume, y rétablir tout bon ordre & regle, soulager mon pauvre Peuple, tant oppressé, & relever mon autorité, abaissée injustement [...] » car « Entre toutes les sortes de gouverner & commander aux hommes, la Monarchie excelle les autres. » ; il dessina ensuite quelques axes de sa politique, comme châtier « les juremens & blasphèmes », punir la simonie, revoir la façon de distribuer les bénéfices et charges : « Afin d'y satisfaire dignement, je prendrai un temps désormais, dont l'on sera averti pour plus murement y penser & les départir », améliorer le fonctionnement de la justice et qu'elle « soit plus prompte & moins à charge du peuple » et enrichir et embellir les villes ; il fit sienne la volonté d'empêcher qu'un hérétique ne puisse être reconnu comme roi et s'engagea à ce que son édit d'Union devienne une loi fondamentale du royaume qui devait être votée par l'assemblée toute entière « à ce que jamais nul n'en prétende cause d'ignorance. » ; il revint ensuite sur la nécessité d'avoir des crédits : « Il me fâche infiniment, que je ne puis maintenir ma dignité roïale & les charges nécessaires du Roïaume, sans argent. Car c'est ce qui me passionne le moins en mon particulier, que d'en avoir, mais c'est un mal nécessaire : la guerre aussi ne peut dignement faire sans finances [...] », pour faire la guerre, mais aussi pour « pourvoir aux dettes que je n'ai pas toutes faites, & lesquelles étant celles du Roïaume, vous en devez avoir soin ». <sup>1</sup>

Les députés du tiers et du clergé étaient majoritairement ligueurs, alors que ceux de la noblesse étaient partagés entre ceux qui soutenaient la Ligue et ceux qui soutenaient le roi. Le clergé était présidé par le cardinal de Bourbon et par le cardinal Louis de Guise, archevêque de Reims (et en leur absence l'archevêque de

<sup>1</sup> [365] in [248] et [388]

Bourges). Les députés du tiers choisirent pour président l'un des plus acharnés des Seize, La Chapelle-Marteau qui venait d'être nommé prévôt des Marchands (maire de la capitale), et comme porte-parole l'avocat Etienne Bernard, député de Dijon. La noblesse élu le comte de Brissac, un des acteurs de la journée des barricades, et le baron de Maignac. La harangue de Michel Marteau fut assez brève – trois pages – mais claire quant à ce que les ligueurs de Paris attendaient des Etats, en particulier que sa majesté « [...] *restablira nostre sainte religion en son entier, par l'extirpation de toutes erreurs, & heresies : Reiglera, & remettra tous les ordres alterez, par l'injure du temps, el leur premiere forme.* ». Il n'hésita pas à laisser entendre que c'était la voie nécessaire pour que le roi conserve son trône : « [...] *lequel a respandu son sang pour nous [...] si constamment nous perseverons à embrasser sa cause en la foy & creance qu'il nous a laissée. Sur laquelle, Sire, est fondée la perdurable fermeté de vostre tres-Chrestienne couronne, & sans laquelle elle ne peut en façon quelconque subsister.* ».<sup>1</sup>



6-45 : Les Etats de Blois (1588) © BNF

<sup>1</sup> Michel Marteau, [391], discours du 16/10/1588.

Sous la pression des députés, le roi accepta de venir au milieu d'eux pour jurer, et ensuite faire jurer aux députés, l'observation de l'édit d'Union<sup>1</sup>. Il confirma que cet édit devenait « à jamais loi fondamentale et irrévocable de ce royaume ». C'était un dangereux précédent, les Etats s'arrogeaient un droit « constitutionnel » à l'instar du Parlement anglais. Le roi comptait sur cette concession pour obtenir les fonds nécessaires pour reprendre l'offensive armée, et pourvoir aux besoins de la cour, mais cela ne suffit pas. Il n'obtint du tiers que 120 000 écus, à la condition que 100 000 écus iraient directement aux ducs de Nevers et de Mayenne qui commandaient les principales armées royales. Les semaines qui suivirent furent une succession de revers et d'humiliations pour le roi qui, devant les exigences des députés qui poussaient vers une monarchie constitutionnelle, essayait de gagner du temps pour ne pas s'engager. Les Etats qu'il avait convoqués pour reprendre l'avantage sur les ligueurs, tournaient au bénéfice du duc de Guise. Même la prise du marquisat de Saluces par Charles Emmanuel de Savoie tourna à son désavantage, certains allant même lui reprocher de l'avoir suscitée pour éviter de faire la guerre aux huguenots.

Les cahiers des trois états<sup>2</sup> témoignent de la composition des représentants de la nation et montrent clairement à la fois les lignes de convergences, et les intérêts propres à chaque état. Pour le clergé, on ne trouve que haine envers les hérétiques, appel à la guerre et défense des intérêts temporels de l'Eglise et de ses représentants. Pour la noblesse, on remarque une attitude plus réservée même si elle fait sienne aussi les demandes contre les hérétiques et le roi de Navarre. On y trouve de plus la volonté de préserver ses privilèges et bénéfices, inquiète sans doute de la puissance montante de la bourgeoisie et de la monarchie centralisée. Il est étonnant d'y trouver un article clairement écrit en faveur des anciens huguenots : « 178 : il y a plusieurs gentilshommes, gens de guerre et autres en votre royaume, lesquels, sous prétexte de religion catholique, volent, pillent et rançonne ceux qui ont eu par le passé quelque sentiment de la nouvelle opinion, encore qu'ils soient réduits à la religion catholique, apostolique et romaine, et fait abjuration d'hérésie par-devant leurs évêques, continuant ordinairement la vraie profession d'icelle, les prennent et emmenent en leurs maisons privées et exposent iceux à la gêne, griefs et cruels tourmens, même de bottines de bois, gresillons et autres espèces de questions, leur déniaient le boire et le manger accoutumé, le tout pour tirer d'eux plus grande rançon ; volent, pillent et dépeuplent leurs métairies de grains, fruits et bestial, contraignent par ce moyen plusieurs personnes a se tenir cachées et recluses pour crainte qu'elles ont de tomber en leurs mains [...] enjoindre à vos baillis, sénéchaux et juges ordinaires [...] pour être punis exemplairement. » On trouve aussi un article intéressant sur Marseille : « 137 : Et pour ce que la ville de Marseille est située en pays si infertile, qu'elle n'a moyen avoir blés, sinon des provinces circonvoisines, ce qui la rend souvent en extreme nécessité et presque à la faim, à l'occasion de quoi se sont faits par le passé plusieurs émotions et soulèvemens du peuple pressé ar la faute et nécessité de vivre ; plaise à votre majesté confirmer à ladite ville le privilège qu'elle a très-ancien entre autres, et duquel elle a toujours joui, de faire mener dans le port de votredite ville les navires, barques et autres

<sup>1</sup> Voir en particulier le discours de l'archevêque de Bourges, fait le 18 octobre 1588, pour exhorter les députés à jurer l'observation de l'édit, mais aussi leur soutien au roi : « [...] jurerons à Dieu de le servir & honorer à jamais, maintenir son Eglise Catholique & Romaine, & la defendre, aussi vostre Majesté & vostre Estat envers & contre tous, observer & garder inviolablement ce qui est contenu en vostre Edict d'union [...]. » [398]

<sup>2</sup> [427]

vaisseaux qui passeront par ces mers, et iceux faire conduire et vendre dans ladite ville, les blés y étant, au plus haut prix qui aura cours en icelle, sans que pour raison de ce, elle, ni les habitans, soient tenus ni sujets à la miséricorde des maîtres desdits vaisseaux, ni pour raison de ce être condamnés en aucuns intérêts, non-obstant toutes sentences, jugemens et arrêts donnés, ou qui se pourront ci-après donner au contraire. » Toujours en Provence, une autre doléance témoigne de l'insécurité en méditerranée : « 218 : Les députés de Provence vous remontent, Sire, que depuis quelques années en ça les corsaires et pirates de Barbarie font une infinité de maux sur la mer, saccageant les vaisseaux des sujets du roi, tuent et massacrent iceux, à faute qu'il n'y a aucunes galères au port et havre de Marseille, comme souloit y avoir de toute ancienneté, icelles demeurent ès mers du Ponon inutiles, et s'y dégâtent plus dans un an, qu'elles ne feroient dans dix ès mers du Levant [...] ». Enfin, et comme le clergé, la noblesse demande à ce que les tailles soient réduites de 25%, pour revenir au niveau de l'année 1576, mesure nécessaire pour avoir le support du tiers état. Un Tiers qui tranche dans ses doléances par l'importance donnée à la finance, ou plutôt aux économies, consacrant plus de quatre-vingt-trois articles à demander la suppression d'offices. Au chapitre des économies, ils demandent d'ailleurs aussi de cesser de financer la flotte du duc de Savoie qui était censée faire la police en méditerranée : « 235 : Et d'autant que le roi Charles IX avoit accordé au prince de Savoie une imposition de deux pour cent de toutes marchandises sortant des ports et havres des mers du Levant, payables en la ville de Nice ou Ville-franche, à la charge de, par ledit prince de Savoie, entretenir trois galères pour empêcher les ravageurs de la côte de provence, par le moyen de

laquelle imposition se commettent infinis abus, sans que vos sujets reçoivent soulagement aucun contre les courses desdits pirates, aussi que telle imposition retourne au seul et singulier profit dudit prince de Savoie ; plaira à votre majesté révoquer l'octroi de ladite imposition et la faire cesser par les moyens qu'elle connoitra propres et convenables. ». Enfin, et là les trois ordres se rejoignent encore, la nécessité de lutter contre les sorciers tels dans la doléance du Tiers encore : « 12 : Que tous sorciers, devins, enchanteurs, magiciens, noueurs d'aiguillettes, tourneurs de sacs, et autres de telles pernicieuses qualités, soient punis de mort, et jugés par vos baillis, sénéchaux, ou leurs lieutenans et juges présidiaux, au nombre de sept, et les sentences d'iceux, exécutoires, nonobstant appel. »



**6-46 : Diable donnant des poupées à des sorcières © University of Texas**

*Image du procès d'Agnes Sampson, 1591*

### 6.4.5 Prise du marquisat de Saluces, le duc de Savoie se dévoile.

Le duc de Savoie qui avait encouragé la sédition en Provence et qui entretenait des agents<sup>1</sup> dans plusieurs villes, était resté couvert jusqu'alors. Gendre de Philippe II d'Espagne, cousin germain<sup>2</sup> d'Henri III, il était résolument contre les Valois et ne rêvait que de prendre à la France la Provence et le Dauphiné pour reconstituer l'ancien royaume d'Arles<sup>3</sup>. Le petit marquisat de Saluces, dernier vestige des conquêtes françaises en Italie, était pour lui la première pièce à faire tomber de façon à pouvoir empêcher cette place de servir de point de départ pour une contre-offensive française. On l'a vu plus haut, il avait essayé un peu plus tôt dans l'année de convaincre Henri III de le mettre sous son protectorat, ce que le roi de France avait refusé ; le succès de la Ligue et la faiblesse du dernier des Valois allait lui permettre de s'en emparer par la force. Il espérait aussi que la prise de cette « petite » place ne soulèverait pas de grand émoi en France du fait de la tenue des États généraux.



6-47 : Médaille « Opportune » ©  
Internet

C'est le 28 septembre 1588 que Saint-Sorlin<sup>4</sup> envahit le marquisat et s'empara de Carmagnoles où avaient été déposés quatre cents canons qui avaient été retirés des villes de Toscane et de Piémont qui avaient appartenues à la France. Mayenne, à Lyon, ne bougea pas et laissa l'officier ligueur qui commandait la place la livrer, ou la vendre. De Carmagnoles, Saint-Sorlin prit Saluces, Cental, Revel, et chassa les garnisons françaises qui durent repasser les Alpes.

Contrairement à ce qu'espérait le duc de Savoie, la prise du marquisat de Saluces émut la noblesse qui était à Blois pour les États généraux. C'est un politique qui prit l'initiative, Louis d'Angenne, qui proposa d'arrêter toute autre guerre pour unir les forces du royaume afin de chasser le duc de Savoie du marquisat. Mais autant le duc de Guise que le clergé qui ne voulait pas détourner les forces royales de la lutte contre les protestants, firent en sorte de dénigrer celui qui avait appelé à l'honneur national, et de repousser la reprise du marquisat à la fin de la lutte contre les huguenots. Un court opuscule, « *Mémoires servez par quelques politics aux Estats qui se*

<sup>1</sup> La comtesse de Sault, à Aix, qui allait prendre une place de premier rang dans la révolte contre le roi de France ; Casaulx à Marseille ; le capitaine Berre à Toulon et le baron de Méolhon à Hyères, deux villes royalistes.

<sup>2</sup> Il était fils de Marguerite de France, la plus jeune fille de François 1<sup>er</sup>, qui s'était remariée avec Emmanuel-Philibert de Savoie. Il avait épousé Catherine-Michelle d'Espagne, fille de Philippe II, le 11 mars 1585, dont il eut 10 enfants (Il laissa aussi 10 enfants illégitimes).

<sup>3</sup> En 879, Boson, comte d'Autun, est nommé roi du royaume d'Arles. Territoire s'étend, au nord, des rives du Doubs jusqu'aux rives de la Méditerranée au sud, il déborde sur l'Helvétie et l'Italie. Sous sa couronne se trouvent réunis une partie de la Bourgogne, le Bugey, la Bresse, le Dauphiné, la Tarentaise, la Provence et une partie du Languedoc. Boson prend Vienne pour capitale et se dote d'une chancellerie dirigée par Adalgair, l'abbé de Flavigny. [Wikipedia]

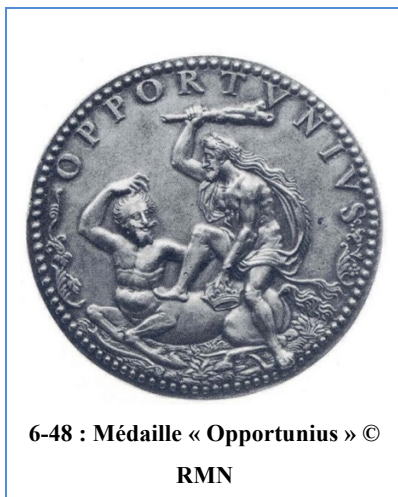
<sup>4</sup> Saint-Sorlin était cousin du duc de Savoie, fils cadet de Jacques, duc de Genève et de Nemours, et d'Anne d'Este (mère du Duc de Guise)



*tiennent en la ville de Bloys, avec la response Catholique à iceux* » ([387]) expose les débats qui opposaient les politiques pronant l'union sacrée de tous les Français contre l'étranger, le duc de Savoie et l'Espagnol, aux ligueurs qui prétendaient pouvoir faire la guerre aux deux en même temps. On se rappelle à ce propos les accords de Joinville entre le duc de Guise et Philippe II. Pour des raisons personnelles la Ligue entendait faire perdurer la crise en France afin que le royaume, à genoux et épuisé, ruiné, puisse être partagé entre ceux qui utilisaient la religion pour asseoir leur pouvoir. C'était l'honneur supposé utilisé contre la raison, le culte des ancêtres contre le pragmatisme patriotique : *« As-tu peur qu'en duc de Savoie t'en presente d'avantage que tu en as deffaict ? Ou si pour deffaire ceux là as tu esté contrainct defaire la paix avec les heretiques [...] responds hardiment à qui te demandera, que tu as assez de cœur pour combatre un heretique & un Piedmontois, & pour rompre la teste qui voudroit secourir l'un& l'autre. »* Il est intéressant de noter d'ailleurs que dans ce libelle ligueur l'Espagnol n'est pas cité...

Le duc de Savoie, en fin politique, appuya ce report sine-die en écrivant au pape et à Henri III pour prétexter qu'il n'occupait les terres de Saluces qu'au nom du roi de France, et pour éviter que le duc de La Valette et Lesdiguières ne les utilisent comme base arrière en cas de retraite forcée de Provence et du Dauphiné. Tout ceci n'était que façade, alors qu'il faisait part de ses bonnes intentions il faisait écrire des mémoires justifiant l'appartenance du marquisat de Saluces à la principauté de Piémont, et faisait frapper des médailles qui portaient un centaure foulant du pied la couronne de France, et ce mot « Opportune » (à propos). Le marquisat de Saluces restera définitivement en « Italie ». Le duc de Savoie dû en 1601, par le traité de Lyon, donner à la France la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex. Henri IV fit à son tour frapper une médaille sur laquelle Hercule foulait un centaure, et portant ce mot « Opportunius » (plus à propos).

La Valette<sup>1</sup> et Lesdiguières essayèrent de réagir en envoyant des troupes commandées d'une part par le colonel Bandini, et d'autre part par des Crottes à la tête d'un corps de cavalerie. La rencontre se fit à La Chanau, le 14 octobre 1588, et les savoyards furent défaits. Mais il y avait peu à piller dans les montagnes, et sous prétexte de n'être pas assez nombreux pour forcer les passages, ils revinrent sur leurs pas.



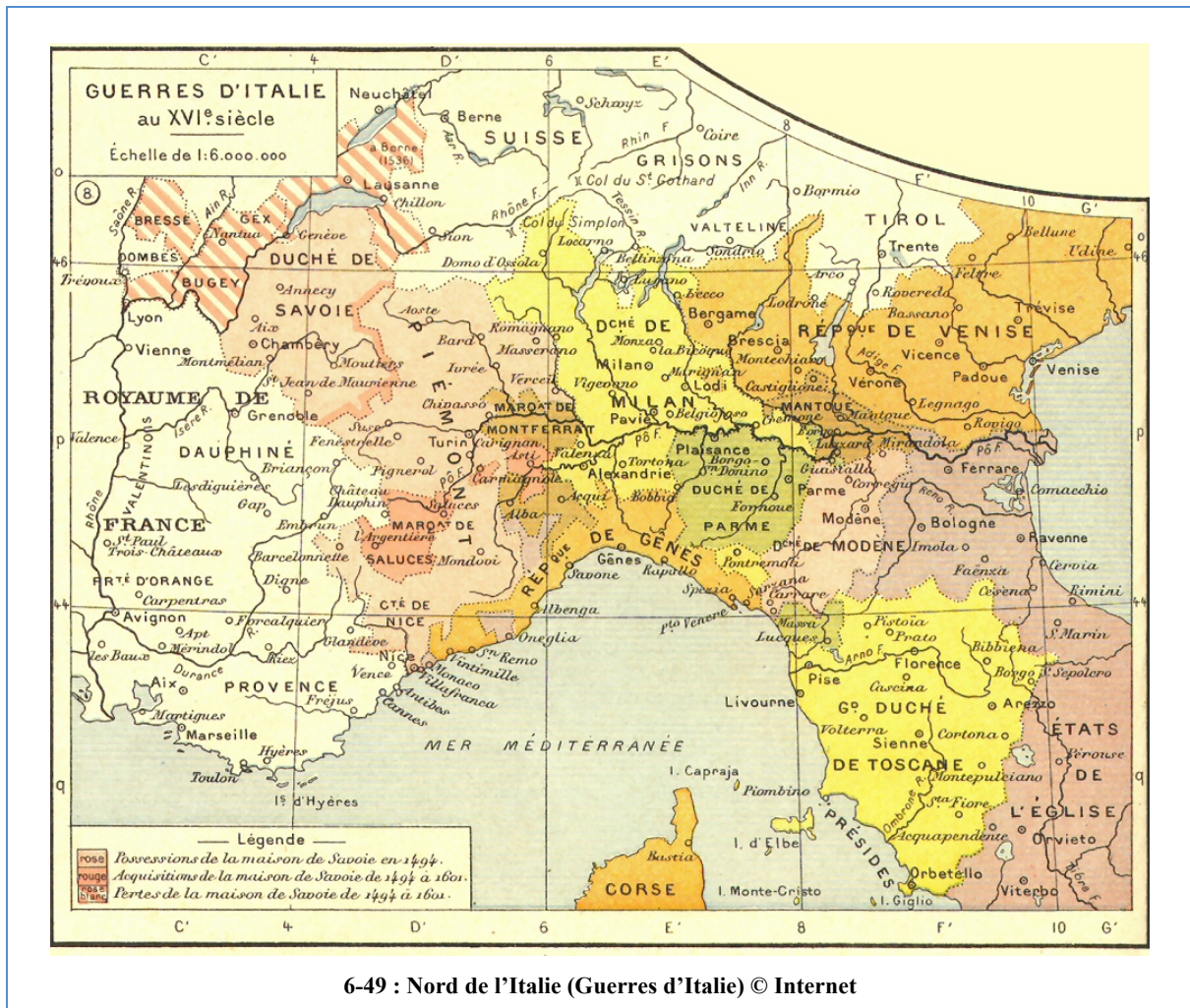
6-48 : Médaille « Opportunius » ©  
RMN

Soumis à cette pression extérieure, voyant que ses tentatives de conciliation ne lui permettaient pas de reprendre l'avantage, le roi allait devoir changer de politique. Il y songeait sans doute depuis quelque temps, et la lettre qu'il avait envoyée au secrétaire d'état Villeroy au début du mois de mai 1588 peut être considérée comme une annonce de ce qui allait advenir : *« [...] Car je n'en puis plus endurer de la sorte, ou il me faudroit un courage fort poltron, et j'ai ce que je dois avoir au coeur très bien gravé, je vous assure, sans vouloir être ni leur valet ni perdre enfin tellement mon autorité [...] Et ne faut point que Monsieur de Guise vienne à Paris sans ma volonté, car il n'est pas raison. La passion*

*à la fin blessée se tourne en fureur ; qu'ils ne m'y mettent point.*<sup>2</sup> »

<sup>1</sup> Qui était gouverneur du marquisat de Saluces

<sup>2</sup> Cité par Nicolas Le Roux, [1] page 253.



6-49 : Nord de l'Italie (Guerres d'Italie) © Internet

Bien que le parti catholique ait été sans doute le principal acteur de l'abandon du marquisat pour éviter une « union nationale » qui aurait été contre ses intérêts, il n'hésita pas à essayer d'en faire porter la responsabilité à Henri III, comme dans l'opuscule « *Les causes qui ont contrainct les catholiques à prendre les armes* »<sup>1</sup> : « *S'il est vray comme chacun croit que le Roy ait vendu le Marquisat de Saluces au Prince de Piedmont, de cela seul il est indigne du nom de Roy, qui n'est à dire autre chose que conservateur voire amplificateur du Royaume, moins peut il estre excusé d'en avoir donné le gouvernement a un, qui vendroit s'il pouvoit la Provence & le Dauphiné.* » n'hésitant pas à accuser de trahison le duc de La Valette qui lui se battra jusqu'à sa mort contre l'envahisseur piémontais alors que les catholiques, dès 1585 avaient signé un accord avec Philippe II trahissant et leur roi et leur patrie.

<sup>1</sup> [426]

## 6.5 La révolte de La Valette

### 6.5.1 Attente guerrière

Hubert de Vins attendait toujours les secours promis par le duc de Savoie, soit en hommes soit en écus, mais il n'avait rien reçu, si ce n'est des reîtres qui, après les combats d'Auneau avaient été faits prisonniers et relâchés s'ils s'engageaient aux côtés de la Ligue, mais qu'il fallait payer s'il ne voulait pas qu'ils se payent eux même sur la province. Il avait envoyé Carré, secrétaire du comte de Carcès auprès du duc de Mayenne, mais il ne ramena<sup>1</sup> que des espérances vagues et des lettres flatteuses pour le généralissime provençal.

Hubert de Vins voyait la situation risquer de lui échapper bien qu'il fut alors le personnage le plus respecté de Provence, mais il était d'une situation beaucoup moins élevée que d'autres, et en particulier que le comte de Carcès, son cousin, qui venait encore de monter dans la hiérarchie nobiliaire en devenant gendre de la femme de Mayenne<sup>2</sup>, et donc directement allié à la famille de Guise. Il devait asseoir son autorité, et son futur, sur l'action contre les huguenots et les bigarrats s'il ne voulait pas se battre pour le prestige des autres.

Les menées du duc de Guise à Blois eurent raison de la fidélité d'Henri III au duc de La Valette, il avait déjà sacrifié le duc d'Epéron, il allait sacrifier son frère. Il chargea deux commissaires, le comte de Pontcarré, maître des requêtes, et Sainte-Marie, gentilhomme du Dauphiné, de se rendre en Provence pour donner ordre au duc de La Valette de remettre son gouvernement dans les mains du Parlement, et de se retirer dans une ville neutre. Besaudun et Albertas de Gémenos, députés de Marseille, qui étaient aux Etats généraux furent les premiers à informer Hubert de Vins de cette décision. La Valette ne l'apprit que quelques jours plus tard<sup>3</sup> par une lettre du duc d'Epéron qui lui conseillait d'être sur ses gardes et de gagner du temps. Du temps ! C'est ce qu'avait décidé de jouer La Valette qui connaissait trop la faiblesse du roi pour ne pas compter sur un contrordre. Mais dans l'intervalle il lui fallait affermir sa position<sup>4</sup>. Il demanda des secours à Lesdiguières et en Languedoc, et chercha

---

<sup>1</sup> *Alors que les états de Provence se tenaient à Marseille.*

<sup>2</sup> *Gustave Lambert cite dans [6], tome 2, page 43 : « du 27 février 1588, Guillaume Présan, notaire à Dijon, contrat de mariage entre Gaspard de Pontevès, comte de Carcès, etc., et Léonor Desprez, fille de feu Melchior, seigneur de Montpezat, etc., et de très-illustre princesse, madame Henrye de Savoye, duchesse de Mayenne, à présent fame et compaigne de très-illustre prince monseigneur Charles de Lorraine, duc de Mayenne, pair et grand chambellan de France, etc. »*

<sup>3</sup> *Jean Broc, dans son récit sur la prise de Brignoles en 1589 ([17]), signale que le Parlement avait convoqué une assemblée générale des communautés à Marseille dès le 4 novembre 1588. La réunion eut lieu le 12 novembre, et il y fut décidé de lever une armée de 6000 hommes de peids, 400 cheveau-légers et de trois compagnies de cinquante gendarmes. Elle fut confiée à Hubert de Vins. Le 30 novembre furent mises aux enchères publiques à Aix le ravitaillement et l'entretien de cette armée. Tout cela avant que les lettres patentes ne soient enregistrées, donc en toute illégalité.*

<sup>4</sup> *La Valette donna aussi des ordres pour renforcer ses positions dans la province. J.J.M. Feraud, dans son histoire de Riez ([244]) rapporte que vers fin 1588, profitant de l'absence de l'évêque Elzéard de Rastel, il demanda à Claude de Castellane, seigneur de Tournon, de se saisir du palais épiscopal de Saint-Maxime pour le convertir en citadelle, et d'y rajouter des fortifications. La garde en fut confiée à des mercenaires qui devaient être payés par les revenus des dîmes de l'évêché et du chapitre. Ceci poussa l'évêque à rejoindre résolument le parti de la Ligue.*

pour lui même une place qui lui permettrait de résister en cas d'attaque générale. Il pensa d'abord à Toulon, mais alors les moyens de défense de la ville n'étaient pas suffisants<sup>1</sup>, et il se rabattit sur Hyères dont le fort contrôlait la ville qui était à portée de ses canons.

La ville d'Hyères était alors contrôlée par le baron de Méolhon<sup>2</sup>, ouvertement vendu<sup>3</sup> au duc de Savoie et fervent ligueur. Le gouverneur entra dans la ville



6-50 : Le Val – Vestiges du fort © Marincic

le 25 novembre 1588 avec cinq cents cavaliers et six pièces de canon. Mais il dut se rendre à l'évidence, seul un siège en bonne et due forme pouvait lui permettre de prendre la forteresse, il n'en avait ni le temps ni les moyens, et sous les conseils de Tournabon, décida de rompre et de gagner Brignoles dont il connaissait le dévouement<sup>4</sup>. Dans sa route de Hyères à Brignoles, il passa par le village de Le Val qu'il incendia. Le Val s'était rallié à la Ligue et avait résisté à un siège qu'avait entrepris Balthazar de Pontevès. Le fort résista, mais les troupes, qui avaient vécu sur la bourgade pendant

l'entreprise, partirent en mettant le feu aux maisons<sup>5</sup>. Jean-François Gaufridi indique que cela « *fit grand bruit dans la province et que l'on se plaignit longtemps de ce procédé.* »<sup>6</sup>

<sup>1</sup> Ce n'était que partie remise car le duc de La Valette, reconnaissant la position stratégique de Toulon, allait l'année suivante en faire une place de guerre formidable.

<sup>2</sup> Sans doute Pierre Bon, baron de Méolhon, qui avait tenté d'obtenir le gouvernement particulier de Marseille (§6.1.2)

<sup>3</sup> Gustave Lambert dans [6], tome 2, page 45 indique que c'est lors de son séjour à Hyères que les hommes du gouverneur intercèptèrent le capitaine Fabri, de Marseille, qui revenait du Piémont porteur d'un traité signé entre Méolhon et le duc de Savoie.

<sup>4</sup> Le 3 février 1589, Henri III demande à La Valette, à qui il vient de rendre les pleins pouvoirs en Provence, de "pardonner" à Méolhon pour éviter qu'il ne verse définitivement du côté de la ligue. Il écrit en parallèle le 13 février 1589 au baron pour l'exhorter à reconnaître l'autorité du duc de La Valette.... Ce sera peine perdue.

<sup>5</sup> H. Rey, [308]

<sup>6</sup> [16] page 647. L'abbé Vidal, dans son essai historique sur la commune, indique que cela se serait passé le 20 novembre 1588. Dès le 26 octobre, le conseil avait fait porter tous les papiers de la commune à Aix. Les gens de guerre auraient faits tant de dégâts dans dans la maison Saint-Esprit (Commune) que le conseil ne put s'y assembler pour élire le nouvel état à l'été 1589. Le 20 août 1589, le viguier de Brignoles, sur ordre de la valette, vint ordonner la démolition du fort qui avait résisté un an. Ils réussirent à sauver l'actuelle tour de l'horloge.

Dans la même période, Hubert de Vins s'était mis en campagne avec quatre compagnies pour confirmer l'adhésion à la Ligue des villages qu'il traversait et faire quelques coups contre les forces fidèles à celui qui était toujours gouverneur. Il s'installa à Aups pour observer les mouvements de son ennemi.

Le marquis de Trans qui avait appris l'absence momentanée du baron de Montaud, gouverneur de Fréjus, avait investi la ville le 9 novembre 1588 et exécuté la garnison gasconne qui y était stationnée. Le 19 novembre, Ampus reprit Jouques avec cent chevaux et les deux compagnies des capitaines Chasteuil et Bastin ; Claude d'Orgon qui tenait la ville fut tué, et cinquante de ses partisans passés par les armes. Du Muy, qui était un ennemi personnel d'Hubert de Vins, soldat violent, insubordonné et âpre au gain, fut tué<sup>1</sup> par les habitants du Muy alors qu'il inspectait les défenses de la ville.

### 6.5.2 Le duc de La valette désobéi aux ordres du roi

Pendant qu'avaient lieu ces préparatifs, les commissaires du roi, Pontcarré et Sainte-Marie, étaient arrivés en Provence et avaient rejoint François de Nogaret à Brignoles le 28 novembre<sup>2</sup> 1588. Le roi « *luy ordonnoit de se retirer en une ville neutre et d'y demeurer en repos jusqu'à la closture des estats de Blois et à l'arrivée de la royne mère, qui devoit venir en Provence pour y pacifier les troubles ; de remettre la conduite des affaires du pais au Parlement, et à faulte le déclaroit décheu et destitué*<sup>3</sup> ». Le duc s'était préparé, on l'a vu, à ce revirement du roi, et il n'avait pas l'intention de céder. Il lui fallait néanmoins encore un peu de temps pour organiser les secours qu'il avait demandés soit à Lesdiguières soit à Montmorency-Damville dans le Languedoc. Il demanda aux commissaires de revenir le voir le 10 décembre à Pertuis en prétextant « *Qu'on avait surpris la religion du roi, qu'il se croyoit obligé de ne point céder aux calomnies de ses ennemis, et qu'il ne pouvoit se demettre de son commandement sans s'exposer et sans exposer les affaires du roi.* » La Valette reprit le chemin de Pertuis pour mieux établir sa ligne de défense au nord de la Provence. Lesdiguières lui avait envoyé cinq cents chevaux et mille fantassins sous les ordres de Gouvernet et de Prunières. Ils entrèrent en Provence par Sisteron, puis descendirent sur Riez où de Tournon, gouverneur de la ville, les accueillit, puis se dirigèrent vers Manosque qui était tenue par Baratte. Les Gascons et les Dauphinois tenaient toute la ligne de la Durance, de Pertuis à Sisteron. Il fit garder la portion qui va de Pertuis au Rhône par un contingent languedocien commandé par le capitaine Castillon, « *gentilhomme excessivement gras et massif, dont l'allégresse de ses membres ne se trouvoit*

---

<sup>1</sup> Gustave Lambert, dans [6], tome 2, pages 46&47, indique que sa femme, qui était sur le point d'accoucher, fut in extremis laissée sauve par les assaillants. Elle gagna Draguignan à pied où elle avorta en entrant dans la ville. Le duc de La Valette, touché par son sort, lui fit parvenir une commission de cornette de cavalerie pour son fils, qui était alors âgé de deux ans... Le commandeur de Roquebrune, parent de Du Muy, fut dénoncé par une cuisinière de la maison dans laquelle il s'était réfugié, et fut égorgé par un de ses valets nommé Eynési. Jean-François Gaufridi, [16] page 644, indique que c'est suite à l'attaque de Fréjus par le marquis de Trans, que les consuls du Muy utilisèrent ce prétexte pour faire partir la compagnie de gascons qui devait servir de protection au seigneur du Muy.

<sup>2</sup> Jean Broc, [17]

<sup>3</sup> Cité par Gustave Lambert dans [6] tome 2, page 47.

*moyennement incommodée et retenue : cela n'empeschoit pourtant en rien les mouvemens de son courage, qui le rendoient & fort mais vaillant homme de sa personne et très expérimenté capitaine.<sup>1</sup> »*

Le Parlement demanda à Pontcarré et Sainte-Marie d'aller à Pertuis pour sommer La Valette d'obéir, mais il semblerait qu'ils y furent reçus de manière telle qu'ils durent fuir précipitamment. Revenus à Aix, ils présentèrent au Parlement des lettres patentes « *qui pardonnoient toutes les fautes passes, révoquoient tous les jugemens et arrêts rendus pendant les troubles contre ceulx qui avoient pris les armes ; déclaroient La Valette destitué du gouvernement de Provence et le trasmettoient au Parlement, avec inhibition et défense de reconnoitre le gouverneur et de lui obeyr* ». Il est clair que ces lettres furent enregistrées et publiées le plus rapidement possible et saluées par des démonstrations de joie organisées dans toutes les villes de la province.

Les ligueurs pouvaient partir en campagne.

Vers le 15 décembre, Hubert de Vins tenta une offensive sur Pertuis, profitant du départ de La Valette pour Salon où venait d'éclater un mouvement. Le bruit courait que le marquis de Janson, commandant de la place, avait convenu de livrer la ville à son beau frère, le comte de Carcès<sup>2</sup>. Il sortit d'Aix avec six compagnies de gens d'arme à cheval et quelques compagnies d'infanterie. Il fit passer la Durance à ses cavaliers vêtus comme des muletiers et une fois devant les murailles de la ville, fit dégainer les épées et se mit à leur tête pour demander l'ouverture d'une porte alors que l'infanterie s'engageait sur le pont en renfort. Mais le capitaine de service<sup>3</sup> fit prendre les armes au poste et repoussa un groupe d'habitants qui s'étaient réunis devant le corps de garde et qui criaient « *Vive la Ligue ! Vive de Vins !* ». Ceux-ci, refoulés à l'intérieur, se réunirent à nouveau et finirent pas s'emparer d'une deuxième porte par laquelle ils firent entrer Hubert de Vins, Carcès et Solliès. C'est alors que Carcès parlementait avec Verdaches<sup>4</sup>, que Janson, qui était parti rejoindre le marquis d'Oraison, revint dans la ville, et par sa seule présence démentit les bruits que les ligueurs avaient fait courir sur sa trahison. La garnison du château ouvrit le feu sur les ligueurs qui durent quitter la ville ; ils se replièrent devant l'abbaye où s'était mise en sécurité la dame de La Valette<sup>5</sup> avec cent hommes sous le commandement du capitaine Lacroix de Pierre-Late.

Il ne semble pas qu'Hubert de Vins ait tenté d'attaquer l'abbaye ; il envoya un émissaire à Janson pour obtenir la reddition de la ville, mais ce dernier ne répondant pas, il décida de rompre pour ne pas être pris au piège<sup>6</sup> si le duc de La Valette, inquiet pour sa femme, décidait de revenir. Ils se dirigèrent vers Saint-Paul-la-Durance qu'ils prirent par escalade, et ensuite Mirabeau dont le baron de Vins s'empara.

<sup>1</sup> César de Nostredame, [31], page 857.

<sup>2</sup> Melchior de Forbin, seigneur et marquis de Janson avait épousé Marguerite de Pontevès, veuve du baron de Trans puis du seigneur de Saint-Andiol.

<sup>3</sup> Un gentilhomme de la maison des Saurets.

<sup>4</sup> Frère du capiaine huguenot tué pendant la guerre des razats.

<sup>5</sup> Anne de Batarnay du Bouchage, morte à Sisteron dans les premiers jours de juin 1591. Son corps fut déposé dans l'église cathédrale, où ses héritiers lui firent élever une chapelle sous l'invocation de Sainte-Anne.

<sup>6</sup> Il aurait dit d'après Louvet, [1327], tome 1, page 533 « *Otons-nous d'ici, de peur qu'il ne nous arrive le même qu'au comte de Suze à Montélimar.* ».

Les archives du village d'Auriol contiennent, en date du 19 juin 1589, le résultats du « conseil de paiement » qui doit rembourser aux habitants les frais encourus lors du passage du duc de La Valette à la fin du mois de décembre 1588 alors qu'il allait faire ses dévotions à la Sainte-Baume. Ce fut près de deux cent trente personnes et cent quarante montures qui passèrent la nuit chez l'habitant. Le duc était accompagné d'une suite de notables, près d'une vingtaine, dans laquelle on trouve Pierre Bon, baron de Méolhon ( ! ) et les consuls de Sisteron. Une centaine d'hommes d'armes, des gens de maisons, et quelques « demoiselles ». Cette nuit couta aux consuls d'Auriol la somme de 81 florins 8 sous et demi<sup>1</sup>.



6-51 : La Sainte-Baume © Marincic

---

<sup>1</sup> Voir [395]

### 6.5.3 Les étrennes de Brignoles

De Mirabeau, Hubert de Vins se dirigea vers Brignoles, ville, s'il en était une en Provence, qui professait une haine farouche envers le baron de Vins. Histoires d'impôts et de privilèges, courses que le baron faisait faire sur son territoire depuis son château de Forcalqueiret, propriétés dévastées par la populace, il fallait que le généralissime se venge et solde la querelle à son avantage. Dès le milieu de l'année 1588, des rumeurs coururent sur le risque d'une attaque de la ville par les ligueurs ; les consuls renforcèrent de manière continue les ressources affectées à la garde de la ville, et ce dès le 18 avril 1588, date à laquelle furent mobilisés seize nouveaux caporaux pour garder les quatre portes de l'enceinte, la porte Notre-Dame de Lorette, celle des Augustins, celle de Saint-Pierre et celle de Saint-François.

Le 27 avril, nouvelle lettre du gouverneur, la solde des caporaux est montée à vingt sous par jour et les



6-52 : Brignoles, la porte Saint-François ©  
Marincic

barricades sont reconstruites. Le 29 août une patrouille de vingt hommes est désignée pour patrouiller dans les rues, et le 2 septembre une contribution de vingt sous par chef de famille (cappage) est levée. Le 6 septembre 1588, La Valette, « doutant de quelque intelligence et surprise », donne commission à Balthazar de Pontevès<sup>1</sup>, pour « gouverner à Brignoles, la conserver sous l'obéissance du roy et y commander en ce qui concerne l'état de la guerre. » Le premier décembre, soixante-dix hommes « parmi les plus apparents de la ville » sont désignés pour, chaque soir et par groupe de dix, faire des rondes dans les rues et surveiller la garde.

La prise de la ville se déroula en deux étapes.

La première fut un échec. Vins ayant réuni ses hommes à Le Val, rejoignit Brignoles la même nuit comptant sur l'effet de surprise. Après avoir pris le temps d'observer l'état des murailles<sup>2</sup> et l'organisation des rondes, il ordonne de placer les échelles ; mais malgré les précautions prises, cela ne peut se faire sans que le bruit ne réveille les sentinelles. Hubert de Vins est obligé de battre en retraite et fait mine de revenir dans ses terres de Forcalqueiret avec six cents chevaux.

La deuxième étape se déroula le lendemain, 31 décembre 1588. Il se logea à Tourves<sup>3</sup>, et partit de celle-ci une heure avant le coucher du soleil avec cent vingt cavaliers et trois cents hommes d'infanterie. Pour tromper

<sup>1</sup> Branche séparée de celle des comtes de Carcès, voir l'arbre généalogique (§16.8)

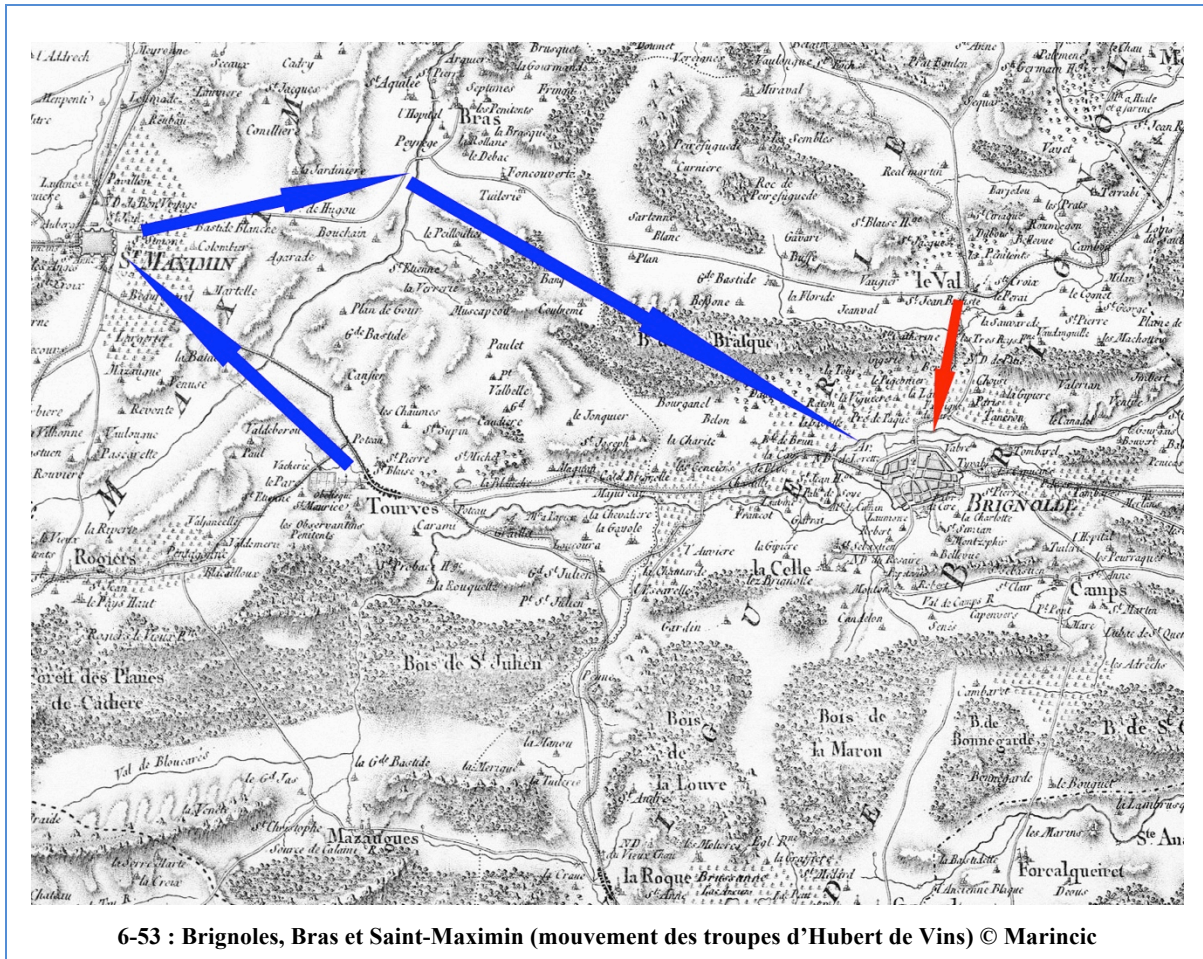
<sup>2</sup> 3 canes de haut (6 m), 6 pans à la base et 4 pan au sommet (1,5 et 1 m), d'après Jean Broc, [20]

<sup>3</sup> Pierre Louvet, [137] tome 1, pages 536-540



Balthazar de Pontevès, il prit la direction d'Aix et marcha jusqu'à la nuit. Ayant reçu un renfort de cinq cents hommes, et après avoir dépassé Saint-Maximin, il revint vers Brignoles en passant par Bras<sup>1</sup>.

Hubert de Vins arrangua ses troupes, leur promettant victoire et butin : « *Messieurs, je suis bien fâché de vous faire passer une mauvaise nuit, mais demain nous aurons de bons lits en récompense. Je vous assure que vous vous y reposerez bien.* »<sup>2</sup> avant de descendre la cote qui mène dans la vallée du Caramy. Il arriva devant les murs de la ville deux heures avant le lever du jour.



Les habitants, qui devaient être de l'ordre de sept mille, croyant Vins loin en direction d'Aix, dormaient tranquilles... Hubert de Vins ordonna d'escalader les remparts du côté où il y avait un moulin, de façon à ce que le bruit de l'eau cache le bruit de l'assaut et des échelles posées sur les murailles. Mais un jeune garçon boulanger les aperçut et jeta l'alarme dans la ville. C'était trop tard, les hommes de Vins brisèrent à coups de

<sup>1</sup> Jean Broc ([17]), sur la base des registres établis pour le contrôle de la nourriture fournie aux soldats du premier au 22 janvier 1589 par le notaire Jean Fornerii, dénombre : pour la cavalerie, 654 combattants, 36 laquais et 692 chevaux, et pour l'infanterie 1100 hommes (qui restèrent dans la ville jusqu'au 22 janvier). Une vraie armée donc contre un village défendu principalement par ses habitants, une victoire facile qui ne rehausse certes pas l'image du héros provençal de la Ligue.

<sup>2</sup> Jean-François Gaufridi, [16] page 649.



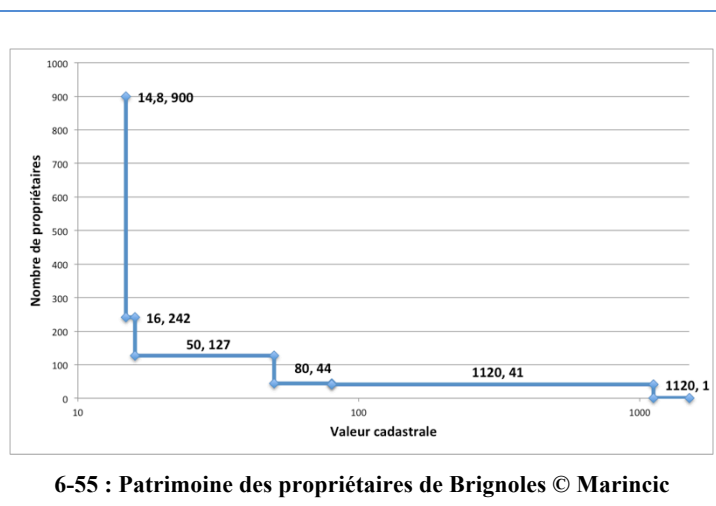
6-54 : Brignoles, la porte Saint-Pierre © Marincic

hache une porte, le seigneur de Vins y entra avec toute ses troupes. La bataille fit rage dans les rues au son du tocsin, avec des soldats ligueurs enivrés de pillage et de meurtre. Pontevès se réfugia avec ses deux frères dans le couvent des observantins où il se défendit pendant plusieurs heures. Ils négocièrent leurs vies contre une forte rançon, et furent gardés prisonniers au château de Forcalqueiret jusqu'à ce qu'elle soit payée. La prise de la ville semble avoir été très rapide, et les ligueurs n'eurent à déplorer que la mort du sieur Becaris d'Aix. Du côté des habitants, Jean Broc dénombre dans les archives de Brignoles, dix sept victimes. Le curé de Saint-Augustin a écrit sur son registre : « *Sont tous estas tuas que lous traytes aitroyt la ville. Dieu an pres son amo es esta mait de grasse. Sont mors per maintenir sa patrie et la villo.* » La ville fut ensuite livrée au pillage pendant trois jours.

Le logement des militaires fut une sanction supplémentaire pour les Brignolais. Les registres qui en font le décompte permettent de dresser une cartographie des richesses des trois cent quatre-vingt-cinq Brignolais (sur les six cent soixante propriétaires de maisons dans la ville, et mille deux noms au total) que l'on a représentée sur la figure ci-dessous. Le propriétaire le plus riche était Hubert de Vins avec une valeur de ses propriétés comptée à 120 sous, tandis que la moyenne était de 14,8 sous.

Hubert de Vins convoqua le 3 janvier 1589 les notables sous la présidence de Saint-Marc et déclara « *Que c'estoit une vergogne de laquelle il estoit fort marry, que brignoles fust le seul lieu qui le haït, quoiqu'il y eust pris naissance ; qu'il s'estoit souvent efforcé de faire du bien à ses habitants, qu'il avoit offert souvent de donner trois mille escus en dédommagement des tailles qu'il ne payoit point, et de les faire descharger de trois feux par la province, suivant le don qu'il*

*en avoit eu du roi ; mais qu'ils s'estoient toujours montrés très aspres à son endroit, et n'avoient jamais voulu gouter le lui, à quelque saulce avec laquelle il eut tasché de se déguiser ; qu'ils avoient rasé sa maison et gaspillé son bien, que quand il useroit du pouvoir qu'il avoit et feroit de même à leurs maisons, tout le blasme seroit attribué à ceux qui avoient commencé et donné sujet d'une telle revanche. Toutesfois qu'il vouloit se montrer plus modéré à leur endroit, et qu'à ces fins il les avoit fait assembler pour leur faire savoir que de son costé il étoit saoul des maux qu'ils s'estoient réciproquement faits, et qu'à l'avenir il vouloit vivre en paix avec eux, et les prioit d'en faire de mesme, et pour leur faire connoistre que ce qu'il disoit partoît du bon cœur, il leur vouloit vendre son bien et leur donner terme suffisant pour le payement, afin d'oster toute occasion de différend*



6-55 : Patrimoine des propriétaires de Brignoles © Marincic

à l'avenir.<sup>1</sup> » Hubert de Vins exigea qu'une délégation soit nommée pour négocier les termes de la transaction à Aix. Le conseil désigna six députés, Raymond Puget, Barthélemy Rogiers, Jehan Mercadier, Honoré Clavier, Jehan-Baptiste Gavoti et Jacques Bellon. Deux sur les six étaient, d'après l'analyse de Jean Broc, des partisans d'Hubert de Vins, Raymond Puget et Jehan Mercadier. Ils ne revinrent d'Aix que le 23 janvier 1589, et on lit dans leur rapport que malgré l'intervention du comte de Carcès et de la comtesse de Sault, Chrétienne d'Aguerre, le généralissime resta ferme sur ses positions et n'accepta aucun aménagement des termes qu'il avait exigés le 3 janvier dans la ville de Brignoles. Le 3 février 1589, les membres du conseil général de la communauté furent forcés de voter l'achat de toutes les propriétés<sup>2</sup> d'Hubert de Vins pour la somme de cinquante mille écus<sup>3</sup>, somme d'autant plus énorme que la ville venait d'être pillée.

C'est le 7 avril qu'une lettre d'Hubert de Vins exige que la transaction soit finalement signée le 5 mai à Aix. La ville avait réussi à obtenir en espèces ou cessions de dettes la somme de 11 500 écus, dont 8 000 avaient été avancés par François Malherbe<sup>4</sup>. Le conseil de la ville nomma neuf délégués ou représentants<sup>5</sup> qui devaient aller à Aix négocier les termes finals avec Hubert de Vins. Deux d'entre-eux étaient de farouches partisans du généralissime ainsi que le notaire Jehan Fornarii qui rédigea le texte de la transaction. L'acte notarié fut signé le 5 mai 1589. Il faut noter que la somme payée comptant se limita à 8 000 écus, sachant qu'un complément de 7 000 écus devait être payé lors de la fête de Saint-Michel<sup>6</sup> suivante, soit le 29 septembre 1589. Le reste de la somme due devait être payé pour 30 000 écus en trois termes échéant à la Saint-Michel, avec un intérêt de 5% par an, les 5 000 écus restant devant être recouverts auprès de Jehan Codoneu qui devait une somme supérieure à la ville de Brignoles. En Août, le conseil fit consulter pour obtenir cassation du traité « *attendu qu'il était préjudiciable à la ville* », mais, après une longue procédure, Brignoles paya<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Pierre Louvet, [137] tome 1, pages 539-540

<sup>2</sup> Jean Broc, dans [17], estime, sur la base du cadastre ; qu'Hubert de Vins, le plus riche propriétaire de Brignoles, possédait de 6% à 7% du total de la commune. Les 41 propriétaires suivant avait une fortune supérieure à 0,5% (voir aussi graphique ci-dessus).

<sup>3</sup> Dont 25 000 comptant.

<sup>4</sup> Une partie de la dot de son épouse, Madeleine de Corriolis, fille de Louis président au Parlement, avait déjà été placée sous forme de prêt à la ville de Brignoles.

<sup>5</sup> Pierre Delamanon, écuyer, deuxième consul ; Raymond Puget, Sgr. De Ramatuelle ; Barthélemy Rogiers, Sgr. Des Siéyès ; Honoré Clavier, Sgr. De Néoules ; Barthélemy Paul ; Bertrand Meissonier et Antoine Ballard, notaires ; Jacques Amic et Poncet de Brignoles.

<sup>6</sup> Le jour de la Saint-Michel, le 29 septembre, était en Occident la date de paiement des fermages par les fermiers après la récolte. C'est la date traditionnelle d'expiration des baux ruraux.

<sup>7</sup> Il est intéressant de noter qu'Emilien Lebrun dans son essai paru en 1897 ([8]), est dans la stricte lignée des historiens du XIXe siècle que nous avons consultés pour cette étude, et qu'il adopte systématiquement un point de vue anti-protestant, et loue, dans cet épisode, le comportement d'Hubert de Vins : « ses habitants, toujours profondément catholiques, avaient horreur des protestants » et « Brignoles s'estima heureuse et reconnut à M. de Vins une discrétion dont elle rendit grâces à Dieu. »

Hubert de Vins partit le 3 janvier pour Aix, et laissa la ville à Antoine du Puget, seigneur de Saint-Marc. Celui-ci logea avec deux capitaines et six chevaux chez Pierre Crozet du 1<sup>er</sup> janvier au 4 février. Il extorqua à celui-ci 100 écus « *en consideration des bons et agréables services que ledit Sgr. de Saint-Marc a faits pour lui avoir conservé sa maison, meubles, ustensiles et fruits lors de la prise de la ville faite par assaut par les gens de guerre du Sgr. de Vins commandant pour sa majesté et sous l'autorité de la cour du Parlement de Provence, laquelle somme sera payée à Aix le 1<sup>er</sup> mai* ». Il s'en servit pour acheter un cheval le 11 juillet 1589 à Juli de Vintimille, seigneur du Revest. De son côté, Antoine du Puget se plaint lui aussi de la ville de Brignoles dans ses mémoires<sup>1</sup> : « *C'estoit grant pitié que d'estre dans ceste ville, où tous les habitans estoient ennemys du sieur de Vins, mesme les femmes, et ne cessoient de faire entreprise tous les jours. Et estoit quelque fois le dict sieur de Saint-Marc contraint de changer tous les corps de garde dans une nuit, tant ilz corrompoient les souldars et capitaines.* »

Le 6 mai 1589, les députés qui avaient négocié le texte final de la transaction furent forcés de signer une quittance selon laquelle ils reconnaissaient avoir reçu de M. Louis Manosque la somme de 1886 écus 27 sols en remboursement des vivres que la communauté de Brignoles avaient fournies à la troupe d'Hubert de Vins pendant la période de 18,5 jours allant du 3 janvier 1589 au 21 janvier 1589. Louis Manosque était en effet l'attributaire du marché de ravitaillement des troupes qui avait été affecté après enchères le 30 novembre 1588 pour le mois de décembre 1588 et les mois de janvier et février 1589, et cela pour sept mille cinq cents hommes. Mais cette somme de 1886 écus semble avoir été loin de la réalité. Lors du procès intenté par la ville de Brignoles à Louis Manosque et à ses héritiers au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la communauté, sur la base du détail de ses registres, avaient calculé que le montant réel était de 8 819 écus. De son côté, Louis Manosque obtint de la province la somme de 103 463 écus pour la totalité de son marché, ce qui ramené à la période concernée donnerait un montant de l'ordre de 6 440 écus<sup>2</sup>. Il est fort vraisemblable que la différence devait être perçue par Hubert de Vins et sans doute Antoine du Puget.

---

<sup>1</sup> Antoine du Puget, [46] page 734

<sup>2</sup> Jean Broc, dans [17], fait le calcul suivant : en supposant que Louis Manosque avait assuré la nourriture des 7500 hommes pendant toute la période, le montant journalier devait être de 1 150 écus (soit 9 sous par homme et par jour). Cette somme correspond à l'ordre de grandeur que l'on peut calculer en considérant que la ration du soldat était de 4 pains à 9 deniers pièces, 2 litres de vin à 1 sou 8 deniers le litre, 1 livre 1/2 de viande à 2 sous 6 deniers la livre, auxquels il fallait ajouter avoine et foin pour les chevaux. Pendant la période considérée il était resté 2000 hommes à Brignoles, ce qui correspondrait à 6 440 écus.

#### 6.5.4 Les procès entre la ville de Brignoles et la famille d'Hubert de Vins

Les « *Etrennes de Brignoles* » furent un des derniers épisodes de la longue lutte qui avait commencée près de cinquante ans auparavant entre la ville et le grand-père d'Hubert de Vins, Honoré Garde, et continuée par son père Gaspard. Ce conflit judiciaire sur plusieurs générations se matérialisa par au moins sept procès jugés à Grenoble ou à Paris. On trouve dans la transaction passée en 1588 entre la ville et Hubert de Vins le détail des différentes instructions (§12.10). Celle-ci a été étudiée en détail par Jean Broc<sup>1</sup> qui a pu enrichir les détails des conflits en consultant notamment les archives de la ville. On indiquera ci-dessous ce qui provient de cet historien local en italique.

C'est une question de droits de paturage qui ouvrit le conflit avec le tout nouveau seigneur de Vins, Honoré Garde, qui avait obtenu la seigneurie par son mariage avec dame Atanulphe, et ce dès les années 1530. Les Brignolais entendaient faire paître leurs troupeaux sur les terres de la bastide des Planes, dite des Sarties, dont une partie s'étendait sur le territoire de la commune. Ils maintenaient aussi qu'ils avaient le droit de couper du bois sur les terres gastes<sup>2</sup> du territoire de Vins. Honoré Garde défendit avec *animosité* ses droits et la ville de Brignole l'attaqua en justice. L'instruction fut portée par lettres patentes d'Henri II en date du 7 septembre 1551 devant la cour de parlement de Grenoble qui donna raison au seigneur contre la ville par un arrêt rendu le 19 juin 1555. Mais les consuls de celle-ci, s'ils admirent que le principal avait été jugé, remirent en cause les montants des dommages et intérêts qui leur étaient demandés. *Néanmoins, Jean Broc s'étonne de la conclusion de ce procès. En effet on trouve dans les archives de Brignoles la transcription d'une délibération du conseil de la ville en date du 2 février 1528, pendant lequel, Honoré Garde, afin de pouvoir être reçu consul de la ville, reconnaît qu'il laissera paître dorénavant les troupeaux sur le terroir de Vins, convaincu du droit de la communauté à ce faire<sup>3</sup>. Il jure qu'il fera observer ce droit à ses successeurs. Il semblerait d'ailleurs que ces droits soient attestés dans plusieurs actes anciens ; ils apparaissent dans un parchemin daté du 6 juillet 1315 comme étant concédé par Raymond Bérenger, et sont ensuite confirmés par les comtes de Provence, le 22 octobre 1306 par Charles II, le 20/06/1364 et le 14/03/1381 sous la reine Jeanne, et le 27/04/1437 par le roi René.*

Le deuxième procès concernait le monopole des moulins. Honoré Garde possédait des moulins dont les habitants devaient se servir, trois à blé, un à drap et un à rusque<sup>4</sup>. Ceux-ci décidèrent la construction de trois nouveaux moulins alimentés par le Béal de Caramiete qui leur apportait l'eau du Caramy, deux à blé et un à rusque<sup>5</sup>. La transaction précise que la communauté de Brignoles mis en place un système de taxes et de

<sup>1</sup> Voir en particulier [17].

<sup>2</sup> Terres non cultivées, non cultivables.

<sup>3</sup> « *per so que suc certifiat competer a la dita villa et als particuliers d'aquella lo drech de païsser en lo terrador de Vins* ».

<sup>4</sup> Ecorce de chêne utilisée pour le tannage des peaux.

<sup>5</sup> Rusque est employé dans l'expression moulin à rusque, c'est à dire moulin à tan, moulin à écorce. En provençal, écorce de chêne.

tracasseries administratives pour décourager l'utilisation des moulins du seigneur, comme par exemple la nécessité de venir faire peser la farine à proximité des moulins de la commune, situés loin de ceux d'Honoré Garde. Ils demandèrent aussi à la cour de Grenoble d'obliger le seigneur de Vins à détruire l'écluse qu'il avait sur le Caramy et qui gênait l'approvisionnement en eau nécessaire à leurs moulins....



6-56 : Brignoles, la tour Malaute © Marincic

En effet, en même temps que le procès des moulins, un autre avait été intenté contre la ville pour une question de droits d'arrosage d'un pré situé au Petit Paradis, pour lequel le seigneur de Vins disait avoir le droit de prendre l'eau en amont des moulins de la ville. Ce droit avait en effet été accordé au seigneur de Vins lors d'une délibération du conseil de la ville 11 mai 1546 alors que les conseillers favorables au seigneur de Vins se trouvaient en majorité. Un canal long de cinquante mètres, large et profond de soixante centimètres fut alors construit en 1547. Ce n'est qu'après sa mise en service que les Brignolais se rendirent compte que lorsqu'on l'ouvrait à l'eau, un seul des moulins Besson pouvait moulin. La procédure commença par un procès ouvert par devant le lieutenant de sénéchal à Aix en 1547. Après enquête, un sondage de deux cent vingt Brignolais, dont deux cent cinq confirmèrent le préjudice, le procès fut porté en 1550 devant le parlement d'Aix qui donna raison au seigneur. Brignoles fit appel devant le conseil privé du roi en 1551 qui renvoya le procès devant la cour de Grenoble, en

même temps que trois autres procès. Ces trois autres procès concernaient celui des droits d'usage des terres de Vins évoqué ci-dessus, un autre procès intenté contre Gaspard Garde du fait qu'il ne voulait pas payer les tailles de ses biens roturiers de Brignoles, prétendant en être dispensé du fait de son statut de membre du parlement de Provence, et enfin un procès intenté par Gaspard Garde contre la ville « *pour faire boucher un vallat que la commune a fait pour prendre l'eau du Caramy, aux Consacs, dit le fossé des attemptats* ». Le parlement de Grenoble donna raison au seigneur, ce qui relança une nouvelle discussion sur le montant des dommages et intérêts demandés par le gagnant pour compenser les pertes qu'il disait avoir subies du fait du défaut d'arrosage.

Le quatrième procès avait été intenté par la ville de Brignoles contre le père d'Hubert de Vins, Gaspard Garde, président au Parlement d'Aix. Celui-ci avait demandé au roi Charles IX une exemption de taille sur la base de trois feux pour les terres roturières qu'il possédait sur le territoire de la ville de Brignoles. Cette exemption devait aussi profiter à la ville car supportées par la province. *Malgré ce que le rédacteur indique dans la transaction, il apparaît que l'exemption dont bénéficiait le seigneur de Vins était supérieure à la réduction de trois feux dont la ville bénéficiait en conséquence. Le conseil considérait aussi qu'exempter le seigneur de Vins des « tailles négociées », c'est-à-dire des impôts indirects dont l'assiette n'était pas calculée en fonction du*

nombre de feux serait une injustice dont la communauté pâtirait ; ainsi « le pauvre, les pupilles et veuves supporteraient cette part de charges communes pour les biens du Sr. de Vins. D'où un nouveau procès... qui, après le décès de Gaspard Garde, fut « transmis » à Hubert de Vins. D'après le rédacteur de la transaction ce litige là dégénéra, et il accuse les Brignolais d'avoir saisie une partie des biens du seigneur de Vins pour se dédommager des tailles non payées, mais cela c'est passer sous silence une grande partie de la procédure.



6-57 : Brignoles, « le sacrifice de Moïse » sur la porte du rabin © Marincic

Mais si le rédacteur de la transaction est factuel quant à l'exemption accordée par Charles IX, il oublie de mentionner la suite de l'affaire. Cette exemption avait en effet été accordée à Hubert de Vins pour ses faits d'armes durant la bataille de Moncontour, et formalisée par lettres patentes données en Août 1570 à Paris : « [...] considérant les bons services que Hubert de Vins nous a faits durant les dernières guerres et mesmement en la dernière bataille donnée près de Montcontour près de la personne de notre frère où il a tant et si bon grand devoir que nous le devons reconnaître envers lui et les siens ... Pour ces causes nous avons afranchi et exempté les maisons, terres et héritages que le dit de Vins a en la ville et terroir de Brignoles jusques au nombre de trois feux, de toutes charges et

impositions, et les lui avons anoblies et inféodées à titre de fief et avons déchargé les habitants de Brignoles desdits trois feux. Car tel est notre plaisir. Nonobstant quelconques édits etc. auxquels nous dérogeons par ces présentes ... sauf notre droit et l'autrui en toutes choses. » Ces lettres furent enregistrées le 23 février 1571 par la Cour des comptes à Aix et notifiées aux consuls de Brignoles par exploit du 26 février suivant. Lors des Etats de Provence assemblés à Brignoles le 7 avril 1571, Gaspard de Vins leur demanda de consentir à les vérifier, mais ils durent noter l'opposition de la communauté qui protestait par devant le roi : « [...] qu'il ne sera baillé aucun empêchement à l'entérinement de ces lettres, sans aucune opposition, excepté la commune de Brignoles qui n'y a aucunement consenti et a protesté en vertu de ses privilèges et libertés par devant le roi ». L'évocation de cette affaire devant le roi mis à jour l'autre procès intenté par la ville contre Gaspard qui refusait de payer les tailles sur ces biens avant leur annoblissement, ce que Charles IX ne sembla pas apprécier. Le 11 janvier 1572, par lettres patentes envoyées au parlement de Paris, Charles IX interdit à la Cour des Comptes d'Aix de connaître du procès intenté contre Hubert de Vins, et l'évoque auprès du parlement de Paris en même temps que celui traitant des tailles impayées. Henri III semble avoir été encore plus sévère que son frère envers Hubert de Vins. On trouve dans les archives de Brignoles la copie de lettres patentes du roi adressées « à nos Cours de Parlement et Chambres des Comptes, sénéchaux, baillifs, viguiers, et juges des sièges de nos pays de Provence et de Languedoc ». Après un rappel de l'historique du procès, elles rappellent la jurisprudence en confirmant un arrêt du Parlement de Paris du 4 mars 1549 qui lui même avait confirmé un arrêt d'Henri II, et qui ordonnait que « les tailles seraient payées par tous les possesseurs de biens roturiers, qu'ils fussent nobles, d'église ou de justice, nonobstant leurs qualités et exemptions par eux prétendues. ». Ensuite, elle traite explicitement le cas de Brignoles : « A Brignoles, Me Gaspard Garde, Sgr de Vins, pour lors conseiller à notre Parlement de Provence, sous couleur desdites qualités et pour ses grands pouvoirs, supports et faveurs et aussi par les promesses,

*subterfuges et autres subtils moyens, aurait toujours délégué et refusé d'obéir au dit arrêt ... et, le dit Garde, pour mieux éviter les dits paiements et rendre immortels les procès intentés, aurait transporté ses biens à Hubert de Vins son fils, lequel, taisant les choses susdites et, sous couleur de quelques services prétendus à nous faits, aurait obtenu du feu Roi notre très honoré frère, lettres du mois d'août 1570, par lesquelles il prétend les dits biens lui avoir été ennoblis et affranchi des dites charges [...]. A cause de quoi, la communauté de Brignolle fut obligée de tenir à Paris, pendant plusieurs années, un procureur exprès, ce qui lui coûta de grands frais ; et les roturiers de la ville durent payer les tailles pour la famille de Vins à leur grande ruine et avec pour*



**6-58 : Brignoles, l'ancien palais comtal © Marincic**

*conséquence la diminution et retardement des deniers du Roi et les dommages causés à la république. » La lettre se termine, en donnant raison à Brignoles, par un commandement sévère « à tous justiciers, de contraindre les dits Garde, sieurs de Vins, père et fils, par saisie de leurs biens meubles et immeubles, si nécessaire, à payer les arrairages de leurs tailles et, pour l'avenir, à s'en acquitter tout comme les autres habitants de Brignoles. ».*

Ainsi, et ce dès 1575, l'affaire des tailles est terminée, et il semble peu légitime d'attribuer, sauf si la famille de Vins n'avait pas obtempéré au commandement du roi, les dégâts occasionnés à la belle propriété de la famille de Vins au Petit Paradis à l'affaire des tailles. Ces dégradations eurent sans doute lieu en 1579 et 1582. On peut penser qu'en 1579 ce fut en réaction aux tentatives répétées d'Hubert de Vins de prendre Brignoles, et qui se soldèrent toutes par des échecs, ce jusqu'à la dispersion de l'armée du baron de Vins suite à la défaite de Cuers le 11 avril 1579.



**6-59 : Brignoles, la maison du grand veneur – porte décorée d'un sanglier (XVIIe) © Marincic**



Un cinquième procès fut ouvert par Gaspard Garde contre la ville, conséquence du précédent, cette fois au criminel. En effet quarante<sup>1</sup> saumées(\*) de blé furent saisies par les Brignolais qui menacèrent de les détruire si Gaspard ne s'acquittait pas d'une *subvention* pour l'éviter. Gaspard Garde paya, mais intenta un procès à la ville.

Un sixième procès fut intenté par Hubert de Vins contre la communauté qui, sous prétexte d'étendre les fortifications de la ville, avait fait démolir une *grande maison* lui appartenant, ainsi que des fontaines et canaux qui en dépendaient. Hubert de Vins réclamait la reconstruction de l'édifice, ainsi que celle de l'écluse qui devait permettre l'arrosage de son pré du Petit Paradis.

Le septième différent que l'on peut mentionner est la conséquence, sans doute en 1580 ou 1579, d'un accès de violence de la part des Brignolais, sans doute exaspérés de l'ensemble des conflits, et qui détruisirent plusieurs propriétés d'Hubert de Vins, dont dix-huit mille arbres fruitiers, sans doute les célèbres « *pruniers de Brignoles* ». Hubert de Vins se plaignait aussi qu'en conséquence il ne pouvait plus que louer à vil prix ses terres du fait des dégâts, et surtout du fait de l'animosité des Brignolais envers ses fermiers qui se traduisait par injures et brimades.



6-60 : Brignoles, la porte Saint-Nicolas ©  
Marincic

Si la transaction finale qui permet de mettre fin, au moins provisoirement, à cet enchaînement de procédures juridiques a été obtenue par la force, elle témoigne néanmoins de la possibilité pour les communautés de porter leurs différends avec les seigneurs locaux devant des cours de justice, et d'une certaine confiance quant à la façon dont ils pouvaient être jugés de manière objective.

Le résultat néanmoins semble avoir été une calamité pour Brignoles. Cinquante mille écus, soit 150 000 livres tournois étaient une somme considérable<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir le lexique (§11), mesure qui correspond ici à un volume de 6,5 m<sup>3</sup> à 7,7 m<sup>3</sup>

<sup>2</sup> Rapportée à chaque habitant, sur la base d'une population de 7000 personnes, cela faisait près de 22 livres tournois par personne en moyenne. On a vu au chapitre (§5) que le salaire journalier moyen d'un maçon parisien était de 22 sols tournois par jour, ce qui fait pour une année de 275 jours travaillés un salaire annuel de l'ordre de 300 livres ; le niveau des dépenses pour une famille de trois personnes se situait lui aux environs de 300 à 350 livres tournois (panier 1 selon (§5))!!

## 6.6 La mort du duc de Guise

### 6.6.1 L'assassinat de Blois

Le duc de Guise avait fait un pari dangereux en acceptant de participer aux Etats généraux de Blois, et certains de ces amis avaient essayé de l'en dissuader, se méfiant des réactions d'Henri III. Le Laboureur, dans ses commentaires sur les mémoires de Castelnau, raconte avoir vu dans les mémoires de Peiresc que le duc de Guise avait envoyé une dépêche chiffrée à Hubert de Vins pour qu'il fasse nommer les plus zélés catholiques de Provence comme délégués. Alors que la lettre était déchiffrée par Palamèdes Forbin, seigneur de Solliès et de Saint-Cannat, mari de Jeanne de Vins, sœur d'Hubert de Vins, celui-ci se serait emporté contre le Lorrain : « *Maugrebieu de la coyonnerie de Lorraine ! A-t'il bien si peu de jugement, de croire qu'un roy, auquel il a voulu en dissimulant oster la couronne, ne dissimule pas en son endroit pour luy oster la vie* ». En effet, le duc de Guise écrivait qu'il s'était réconcilié avec le roi qui « *luy avoit donné des témoignages de la dernière confiance & d'une plus forte affection que jamais, & que s'il y avait de la dissimulation, il faudrait que ce prince en eut plus qu'un esprit françois n'en est capable* ». Hubert de Vins assura néanmoins le duc de sa fidélité et confirma qu'il restait à son service, tout en le poussant à la plus extrême prudence. Le duc lui aurait répondu « *qu'il ne se reposait pas de son salut sur la vertu du roi, mais sur son bon jugement, n'estant pas croyable qu'il ne dût estre persuadé qu'il estoit ruiné, s'il entreprenoit sur sa personne* ». <sup>1</sup>



**6-61 : Henri III et les duc et cardinal de Guise devant l'escalier de Blois © Marincic**  
*Pierre-Charles Comte (1855)*

La journée des barricades, l'humiliation de l'accord de juillet, la prise du marquisat de Saluces que certains attribuaient en sous main au duc de Guise, tout cela conduisit le roi à la limite de ce qu'il pouvait accepter, et comme il l'avait écrit à Villeroy en 1588, sa « *passion à la fin blessée se tourna en fureur* ». Il décida d'éliminer le duc de Guise. Dès le 18 décembre 1588 le roi avait réuni ses fidèles pour décider de mesures à prendre contre les chefs de la Ligue. Le duc était toujours protégé par une garde dévouée qui le suivait partout ; la seule occasion possible pour l'approcher alors qu'il était séparé de celle-ci, c'était lors du conseil,

les participants laissaient en effet leurs gardes au haut de l'escalier. Prétextant le grand nombre d'affaires à traiter, le roi convoqua le conseil le 23 décembre 1588 tôt le matin. Ce seraient les quarante-cinq qui devraient se charger de l'exécution.

<sup>1</sup> *Le Laboureur, [239] page 607 – le Laboureur semble placer cet épisode lors des états de Blois de 1576, mais cela semble être difficilement crédible, les relations entre les deux hommes n'ayant pas, alors, atteint le niveau de défiance qui aurait pu le justifier. On trouve dans la vie du duc de Guise de l'abbé Péreau ([331], volume 17 pages 514&515), que cela se serait passé en 1588.*



Le 21 décembre 1588, le roi et Henri de Guise se promenèrent dans les jardins du château de Blois. Le duc aurait réclamé le commandement effectif des troupes royales et Orléans comme place de sûreté. Le duc de Guise reçut plusieurs avertissements, mais, comme il l'écrivit au bas d'un billet qui avait été glissé sous sa porte, il était persuadé que le roi n'oserait rien tenter contre lui<sup>1</sup>. Le 23 décembre 1588, dès cinq heures du matin<sup>2</sup>, le duc se présenta

au conseil ; le roi se tenait dans le cabinet voisin, dit le « cabinet neuf ». Il envoya son secrétaire lui chercher des raisins de Damas pour apaiser un peu sa faim, ayant passé la nuit en galante compagnie. Mais celui-ci ne fut pas autorisé à revenir, le capitaine des quarante-cinq empêchant toute nouvelle entrée dans la salle du conseil. Un valet lui donna quelques prunes de Brignoles. Henri de Guise se rapprocha de la cheminée, demandant que l'on allume le feu car il avait froid. La séance du conseil fut ouverte. Un moment après, le roi le fit appeler, il salua les conseillers et se dirigea vers le cabinet où le roi devait être. La porte se referma sur lui. Alors que le duc était dans le passage qui menait au cabinet du roi, huit hommes l'entourèrent. Il essaya de se défendre, mais il tomba, poignardé par ceux qui avaient été désignés. La confusion régnait au sein du conseil qui avait deviné ce qui s'était passé. Le roi vint les trouver pour les prévenir : « *Enfin je suis roi [...] Quiconque osera [...] donner atteinte à mon autorité apprenne par cet exemple ce qu'il doit attendre de moi* »<sup>3</sup>.

Il descendit ensuite voir sa mère pour lui déclarer « *Bonjour, madame, je vous prie de me pardonner. M. de Guise est mort, et l'on n'en parlera plus. Je l'ai fait tuer.* » Il justifia sa décision et répéta, comme il l'avait fait devant les membres de son conseil « *Je suis maintenant roi* ». Catherine de Médicis lui aurait répondu, en vieille connaissance de la politique française « *Mon fils, c'est bien taillé, mais il faut coudre.* »

<sup>1</sup> En particulier voir [331] volume 17, page 548

<sup>2</sup> Après avoir passé la nuit avec une de ses maîtresses, Charlotte de Beaune de Semblançay, marquise de Noirmoutier, qui était dame d'atours de Catherine de Médicis.

<sup>3</sup> De Thou, [63] tome 10, page 471

La dépouille du duc fut découpée et brûlée dans une cheminée du château pour éviter que ses reliques ne soient vénérées comme celles d'un martyr. Les officiers des gardes et le grand prévôt Richelieu maîtrisèrent les



6-63 : Charles 1<sup>er</sup> de Guise ©  
Internet

notables ligueurs présents à Blois : les cardinaux de Bourbon et de Guise, le prince de Joinville<sup>1</sup>, fils du duc de Guise, la duchesse de Nemours, mère du duc, les ducs d'Elbeuf et de Nemours, l'archevêque de Lyon, Pierre de Saint-Priest d'Epinaac, le comte de Brissac, et les seize parisiens, la Chapelle-Marteau, Dorléans, Compans et le président de Nully.

Le 24 décembre 1588, le cardinal de Guise était assassiné à son tour, et son corps brûlé<sup>2</sup>. Les autres prisonniers furent relâchés à l'exception du cardinal de Bourbon et de l'archevêque de Lyon, bénéficiant sans doute d'un ultime geste de pardon du roi, et sans nul doute une erreur politique que Catherine de Médicis, si elle n'avait pas été écartée, n'aurait pas commise.

Catherine de Médicis, peut-être accablée par le geste de son fils, s'éteignit le 5 janvier 1589. Celui-ci écrivit le 19 janvier 1589 à son ambassadeur à Rome, le marquis de Pisany : « [...] *Je laisseray ce propos*

*des affaires publics de mon royaume pour vous dire l'affliction particulière de laquelle il a pleu à Dieu me visiter pour la perte que j'ai faicte de la feu Royne ma dame et mère, qui passa à plus heureuse vie le iiii de ce*



6-64 : Les corps sont dépecés et brûlés dans les cheminées du château © Marincic

*mois après une maladie de fièvre et d'une grande defluxion dans l'estomac, qui lui avoit dure quinze ou seize jours, s'y estant encores sur la fin adjousté une pleurésie; et, comme je luy estois tenu non seulement du devoir commun de la nature pour m'avoir mis sur terre, mais de tout le bon heur que j'ai jamais eu en ce monde, aussi le dueil et regret que m'apporte la privation du bien de sa presance ne reçoit en comparaison le ressentiment qui suit naturellement la perte des personnes qui atouchent de semblable degré, pouvant à bon droict eslre nommée avec le tiltre de mère du Roy, la mère du Royaume. Telle neantmoins a esté la volonté de Dieu, à laquelle il me fault conformer, comme je doibs faire en tontes choses; et, m'assurant que Sa Sainteté participera à*

<sup>1</sup> La propagande catholique propagea l'histoire du roi contraignant le prince de Joinville à contempler le corps de son père sans lui permettre de l'étreindre, ce qui le poussa à injurier le roi, et décida le roi à le condamner séance tenante à mort. Le jeune prince aurait été sauvé in extremis par l'intervention du neveu d'Henri, Charles de Valois, bâtard de Charles IX. [422]

<sup>2</sup> Un seul des quarante-cinq aurait accepté de tuer un prélat.

*mon déplaisir, tant pour la bonne volonté qu'elle me porte, que pour le respect et honneur que meritoit de soy une si grande et vertueuse princesse, vous luy donnerez cest advis de ma part ».*<sup>1</sup>

L'italienne, après trente années de règne, laissait un royaume dans un état critique. Elle fut enterrée à Blois dans l'église Saint-Sauveur, les parisiens menaçant de jeter son cercueil à la Seine si le roi tentait de l'inhumer à Saint-Denis ; ils considéraient qu'elle était responsable du traquenard dans lequel le duc de Guise était tombé. Ce n'est qu'en 1610 que la bâtarde d'Henri II, Diane de France, fit rapatrier les restes de sa belle mère.



**6-65 : Émeraude de Catherine de Médicis © BNF**

La mort de Catherine donna l'occasion de constater que les rumeurs selon lesquelles elle se serait enrichie au dépend du peuple français n'étaient que calomnies. Elle laissa plus de dettes que de crédit. Dans son testament, elle déshérita sa fille Marguerite, elle laissa son hôtel parisien et ses terres d'Urbino à sa petite-fille, Christine de Lorraine, elle donna le château de Chenonceau à sa belle fille, la reine Louise de Lorraine-Vaudémont, et enfin ses terres d'Auvergne à son petit-fils naturel, Charles de Valois<sup>2</sup>. L'émeraude ci-contre provient sans doute du trésor des Médicis<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Lettres de Catherine de Médicis, [21] tome 9, page 395.*

<sup>2</sup> *Charles de Valois-Angoulême, duc d'Angoulême (Château du Fayet, 28 avril 1573 - Paris, 24 septembre 1650) était le fils naturel du roi Charles IX. Il fut comte d'Auvergne, puis duc d'Angoulême, comte de Ponthieu, pair de France, chevalier de Malte et grand prieur de France.*

<sup>3</sup> *Cette émeraude provient, soit des trésors des Médicis --- et serait arrivée en France en 1533 dans les bagages de Catherine de Médicis --- soit des bijoux offerts par l'empereur aztèque Montezuma II à Hernan Cortès, et envoyés à Charles Quint au début de l'année 1519. Elle aurait alors fait partie des cadeaux distribués aux rois de France et d'Angleterre par ce jeune souverain pour son élection comme empereur ou de ceux apportés par son fils, Philippe II d'Espagne, en 1559 lors de son mariage avec Élisabeth, fille d'Henri II et Catherine de Médicis. Dans une lettre datée du 16 novembre 1571, Catherine de Médicis explique à François Dujardin, orfèvre de la reine depuis 1569, comment monter en pendentif cette émeraude. Le motif central des mains jointes, symbole d'amitié et la couleur, jaune, sont expressément demandés. Le style des putti qui flanquent la gemme se rapproche des œuvres d'Olivier Codoré, " tailleur et graveur de pierres précieuses ", peut-être auteur du dessin préparatoire.*

Si Catherine de Médicis se battit toute sa vie pour maintenir les Valois sur le trône, et pour une certaine idée de l'Etat, elle fut aussi haïe pour son origine italienne et pour son goût de la négociation. L'épithaphe rédigée par Pierre de l'Estoile montre bien les deux faces de la reine mère telles que vues par ses contemporains :

*La reine qui ci-gît fut un diable et un ange,  
Toute pleine de blâme et pleine de louange :  
Elle soutint l'Etat, et l'Etat mis à bas ;  
Elle fit maints accords et pas moins de débats ;*

*Elle enfanta trois rois et cinq guerres civiles,  
Fit bâtir des châteaux et ruiner des villes,  
Fit bien de bonnes lois et de mauvais édits.  
Souhaite-lui, passant, Enfer et Paradis.<sup>1</sup>*



6-66 : Le tombeau de Catherine de Médicis et d'Henri II à Saint-Denis © Marincic

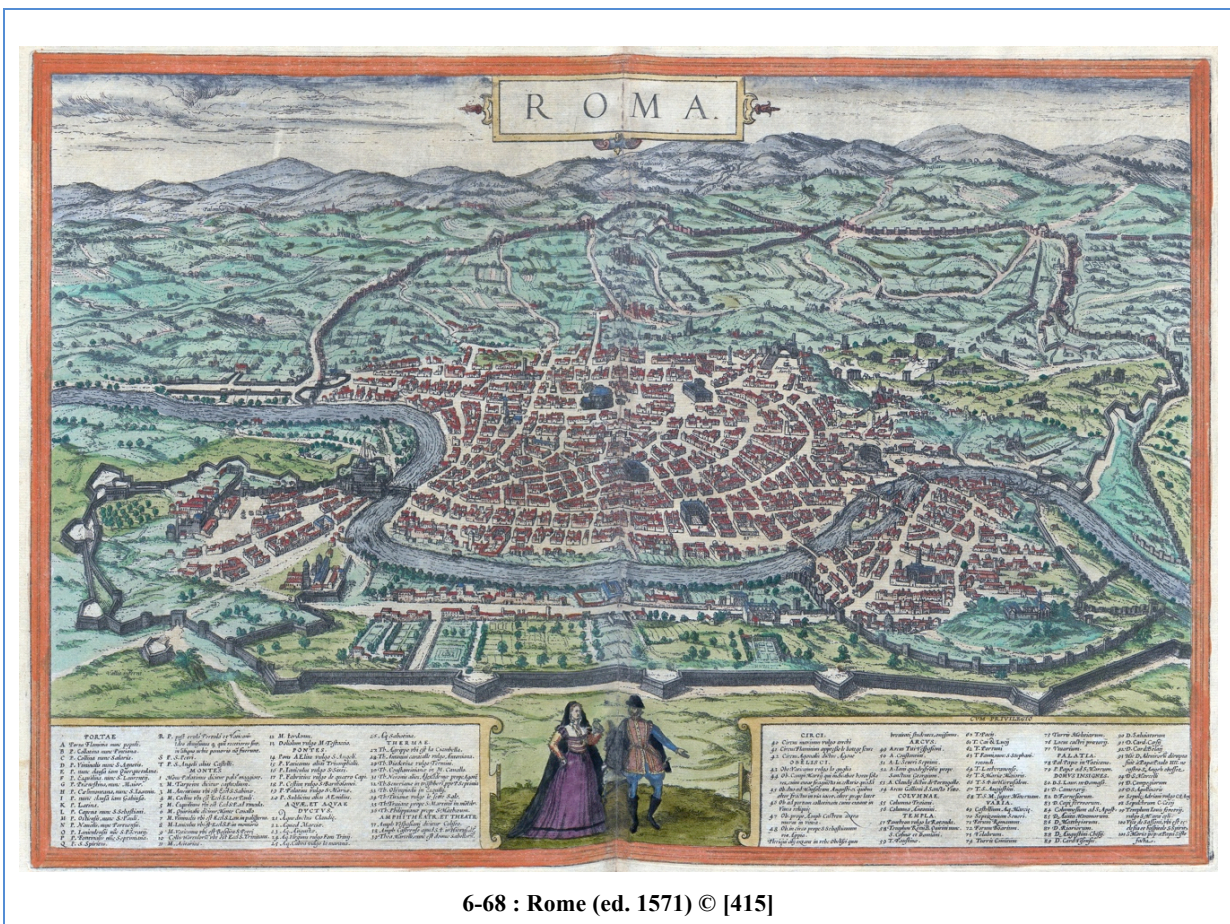
*Le Primate, 1573*

<sup>1</sup> *Raphael d'Argent, [85] pages 392-393*



### 6.6.2 Ambassade auprès du pape Sixte V

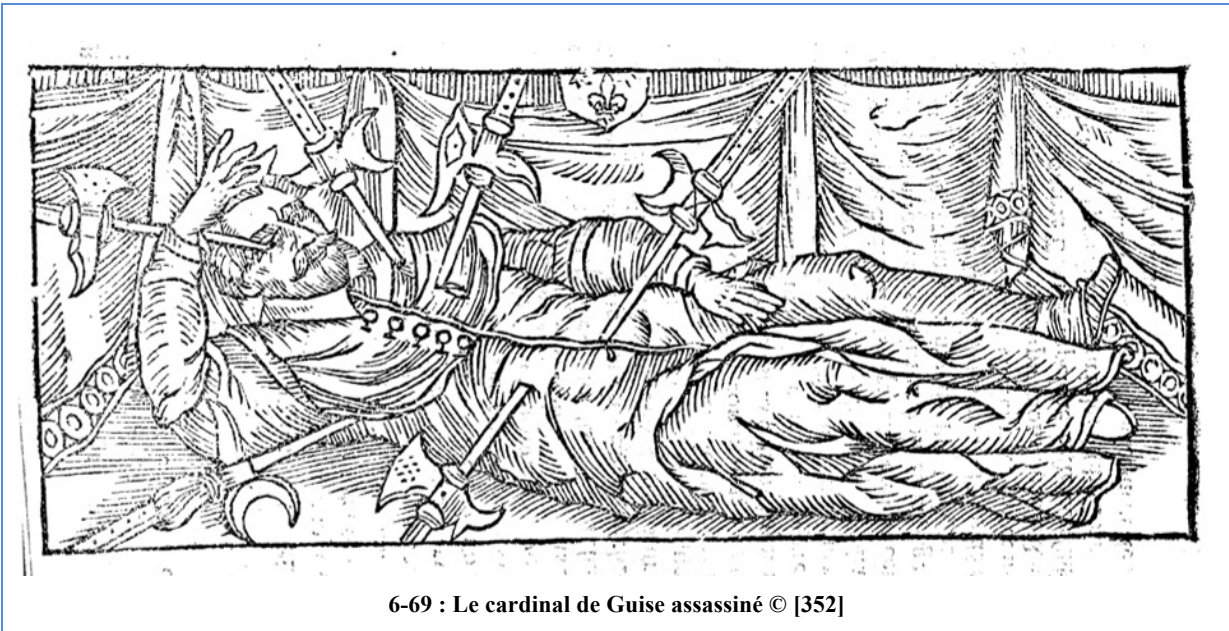
Henri III, s'il avait décidé de se débarrasser des deux frères de Guise, devait certainement souffrir d'avoir fait assassiner un cardinal. On ne peut nier sa foi, et si ses excès de dévotion et de pénitence avaient sans doute aussi un but politique, ils témoignaient d'un profond respect envers l'église catholique. Les cardinaux étaient aussi « sujets » du pape, et même si le roi de France niait le pouvoir temporel du pape sur ceux-ci dans son royaume, un tel acte était clairement une provocation envers le Saint-Siège. Il fallait qu'il reçoive l'absolution pour son crime, et il devait se douter que le pape serait peu enclin à la lui donner sans contre-partie. Il utilisa un bref<sup>1</sup> qui lui avait été octroyé quelques mois auparavant et qui permettait à son confesseur de lui accorder l'absolution pour ses crimes. Mais cela ne lui suffisait pas et il souhaita obtenir la reconnaissance de la légalité de l'absolution qu'il avait reçue de son confesseur et obtenir sa bénédiction, scellant par cela la réconciliation avec l'église catholique.



6-68 : Rome (ed. 1571) © [415]

<sup>1</sup> Un bref apostolique ou un bref pontifical est un acte administratif d'Église, un rescrit du Saint-Siège appelé ainsi à cause de sa brièveté. Ne contenant ni préambule, ni préface, il ne comporte que ce que le pape accorde. Le bref est d'importance moindre qu'une bulle. Il porte sur une décision ou une déclaration, mais ayant en principe un caractère privé. Formellement, au sens strict, c'est un document scellé par l'anneau du pêcheur, marquant l'autorité du pape. Il est scellé de cire rouge, et est souscrit par le secrétaire du pape.





6-69 : Le cardinal de Guise assassiné © [352]

Il chargea au début<sup>1</sup> de l'année 1589 Claude d'Angennes de Rambouillet<sup>2</sup>, évêque du Mans, d'aller à Rome plaider sa cause auprès de Sixte V.

Il souhaitait aussi que le pape use de son autorité pour faire cesser les campagnes de dénigrement et de déstabilisation menées par les « catholiques de la Ligue » en France. Il le munit d'instructions fort détaillées et qui sont reproduites dans le « *Recueil de memoires et instruction servans à l'histoire de France* »<sup>3</sup> : cinquante cinq pages expliquant ce qui a conduit à sa décision de faire tuer le duc et le cardinal de Guise. Ces instructions racontent l'histoire des guerres de religion depuis les débuts de la décennie 1580-1590 d'une façon précise, et témoignent d'une profonde connaissance de l'étendue des agissements et trahisons du duc de Guise. Elles témoignent aussi d'un Henri III frustré de ne pas pouvoir répondre comme il le devrait aux provocations et aux campagnes de dénigrement dont il était la cible ; la faiblesse du pouvoir est montrée de manière pathétique, les guerres de religions, la stérilité du couple royal, les luttes au sein de la noblesse, les agissements du duc d'Anjou

<sup>1</sup> Le rapport de l'évêque du Mans sur la réponse du pape est daté de mars 1589.

<sup>2</sup> Claude d'Angennes de Rambouillet, né au château de Rambouillet, le 26 août 1538, et mort le 15 mai 1601, est un prélat français du XVI<sup>e</sup> siècle. Il est fils de Jean d'Angennes, seigneur de Rambouillet, gouverneur du Dauphiné et le frère de Nicolas d'Angennes seigneur de Rambouillet et du cardinal Charles d'Angennes de Rambouillet, évêque du Mans. Il étudie à Paris, à Bourges et à Padoue et devient conseiller-clerc au parlement de Paris. Comme ses frères il est employé en différentes ambassades, notamment à Florence et à Rome.

Claude d'Angennes est d'abord évêque de Noyon de 1577 à 1588. Il gouverne ce diocèse avec tant de sagesse, que Charles Borromée fait son éloge dans une de ses lettres. Après la mort du cardinal de Rambouillet son frère, il est transféré à l'évêché du Mans. Il établit au Mans un séminaire de prêtres de la congrégation de l'oratoire.

Il est enterré dans le chœur de son église cathédrale du Mans, où l'on voit son épitaphe sur une tombe de cuivre.

[Wikipedia]

<sup>3</sup> [222]

et les manœuvres du roi d'Espagne, tout se conjuguait pour affaiblir financièrement et politiquement le dernier des Valois. Elles montrent un monarque conscient de ses devoirs envers ses sujets, conscient de ce que devraient être son rôle et sa posture, de plus en plus humilié et moqué.

Après un rappel sommaire de son engagement pour la cause catholique, il peint la paix relative qui régnait au début des années 1580 comme le résultat de ses actions et de la décision d'exclure des charges du royaume ceux qui ne professaient pas la religion catholique, ce qui conduisit un grand nombre d'hérétiques à se convertir « *Car la noblesse convoiteuse d'honneur ne voulait demeurer forclosée des moyens d'en acquérir, & parvenir aux dignités, grades, & biensfaits, dont la distributions entre les mains de son roi [...]* ». Pour le tiers états qui « *ayant la messe ambition aux dignités de l'Eglise, où il aaccoustumé participer, & aux Offices de judicature, finances, & police, qui sont le plus communément tenus par gens dudit ordre, suivaient l'exemple des Gentilshommes [...]* ». La paix participait aussi à limiter les ressources financières des armées protestantes en empêchant de lever péages et impositions de guerre.

Cette paix, favorable au royaume, ne l'était pas pour le duc de Guise qui « *ne pouvant pendant cette quietude & tranquillité du royaume, conserver ny accroître la ... d'hommes, & le credit qu'il s'estoit tousjours estudié d'y avoir, mal content aussi de ce qu'il n'avait l'autorité qu'il désiroit [...]* » avait décidé d'organiser ce que l'on appellerait aujourd'hui un coup d'état. Henri III rappelle les premières actions de déstabilisation lancées contre



6-70 : Cardinal de Joyeuse © RMN

sa personne: « *Pour donner fondement à son entreprise, il commença de faire mettre secrettement sa majesté en mauvaise opinion à l'endroit de ses sujets, & se faire proposer pour chef d'une reformation de l'estat, & du soulagement du peuple, sous le nom de bien public; y adjoustant aussi le fait de la Religion.* » L'étape suivante fut de créer la Ligue comme un moyen de répondre aux attentes du peuple: « *Sur ledit fondement, il bastit une Ligue dedans le royaume [...]* & trouva moyen, pour autoriser davantage son entreprise, d'y attirer Monsieur le Cardinal de Bourbon [...] ». Henri III fait remonter à cette époque l'accord du duc de Guise et de Philippe II, véritable trahison : « *Les pratiques & ligues faites avec des estrangers, qui est en tout sujet crime de leze Majesté au premier chef, se decouvrirent par les deniers & forces qu'il en recrut [...]* ». Mais au lieu de se

mettre en marche contre les hérétiques, la Ligue se hâta de prendre les meilleures places en Bourgogne, Champagne et Picardie où les réformés étaient peu nombreux. Henri III, bien que suffisamment puissant pour reprendre l'avantage, décida d'éviter la guerre entre catholiques et publia son édit d'union (Juillet 1585, c'est à la suite de cette union qu'il envoya Mayenne en Guyenne et la Valette en Dauphiné).

Le roi mentionne ensuite la découverte faite d'assemblées en armes dans la ville de Paris, dont l'origine était si évidemment à rechercher du côté de la Ligue que le duc de Guise quitta Paris.

Le roi se plaint aussi de l'attitude du duc après la bataille d'Auneau (1587) qui, d'après lui, voulut s'accaparer les lauriers de la victoire contre les troupes allemandes: « *et encore que la défaite de ladite armée, par toutes les raisons susdites, fust deuë à sa Majesté apres Dieu, duquel elle en recognoissoit la victoire: toutefois ledit Duc de Guyse, par lettres & livres qui en ont esté imprimez, l'a vouluë toute attribuer à soi. Les prescheurs le disoient en leurs predications.* ».



6-71 : Sixte V © Internet

Le roi présente aussi ce qui a conduit à la journée des barricades<sup>1</sup>: l'assemblée de la Ligue à Châlons, puis à Soissons, les actions de dénigrement organisées dans toutes les provinces : « *les prescheurs incitoient le peuple, diffamans très-licentieusement toutes les actions de sa Majesté, & exaltans les Princes de la ligue.* ». Le roi étant averti qu'à Paris ils n'attendaient plus que la venue du duc pour passer à l'action, décida de le tenir éloigné. Mais le duc passa outre « *de sorte qu'il se trouva en ladite ville, & dans le cabinet de sa Majesté, avant qu'elle sceut son partement de Soissons* »... La fin, on l'a connaît, la fuite de Paris: « *Lors se découvrit la part & force que ledit duc avoit dans ladite ville, ayant sa Majesté este contrainte, pour ne tomber en leurs mains, d'en sortir, & se retirer en sa ville de Chartres.* » et la mise en résidence surveillée de Catherine de Médicis.

C'est avec beaucoup de dépit qu'Henri III explique ensuite pourquoi il accepta, pour le bien du royaume, un second édit d'union (Juillet 1588), et la nomination du duc de Guise à la dignité de

Lieutenant général des armées.

Enfin il explique pourquoi, afin de financer la guerre contre les hérétiques, il convoqua les Etats généraux pour tenter de « *fournir au frais nécessaires à cet effet, & faire une bonne réformation en toutes les parties de l'Etat.* » Comme on l'a vu au chapitre décrivant l'élection des députés, la politisation des deux parties finit en avantage pour la Ligue ce que reconnaît amèrement le roi: « *Mais les brigues & pratiques furent si grandes de sa part & de ses adherents par toutes les Provinces, & les formes ordinaires tellement perverties, jusques à user de force & violence en aucuns endroits, que la plupart des eslections tomberent en personne de sa partialité & faction, dont l'exemple de Paris peut servir de preuve pour tous les autres; ayant esté nommé & envoyé pour ladite ville le President de Nully, le prevost des marchands Marteau, Compan & Vaubourdin eschevins, & un nommé l'Advocat d'Orleans, tous chefs & principaux auteurs du désordre advenu en ladite ville contre l'autorité de sa Majesté, & lesdits Prevost des marchands & eschevins créés durant iceluy par la force & violée qui y estoit lors exercée sous l'appuy dudit duc de Guise.* ».

<sup>1</sup> 12 mai 1588

Le roi raconte ensuite les brimades ou insolences qu'il dû supporter pendant la tenue des Etats: « *L'un des poincts principaux qu'ils avoient encore à mettre en avant, estoit de vouloir contraindre sa Majesté de chasser tous ceux de son conseil, & en establir un près d'elle d'autres qu'ils vouloient choisir, luy faisant aussi changer tous ses autres serviteurs qui n'estoient à leur dévotion.* » et « *Au Conseil de sa Majesté & pres d'elle, il portoit si audacieusement tout ce qui touchoit à ceux de la ligue, que nul ne luy osoit plus contredire, ou si quelqu'un s'y hazardoit, il estoit aussi tost traité aux Estats de le faire chasser, comme mal affectionné la religion Catholique; employans ceux desdits Estats l'autorité qu'il leur faisoit prendre à tout ce qui estoit de ses affections particuliers.* », « *S'il y avoit és villes de son gouvernement un bon serviteur du Roy, il le contraignoit d'en sortir.* », « *En somme il avoit reduit sa Majesté; & ses affaires en tel estat, qu'elle n'avoit plus le pouvoir de chastier une rébellion, ou autre crime.* ». Enfin, il décrit la façon dont il eut confirmation d'un complot contre sa personne grâce à l'intervention de la duchesse d'Aumale qui lui annonça « *que le duc d'Aumale son mary lui avoit escrit qu'il s'estoit trouvé en un Conseil tenu à Paris, où il avoit esté resolu que l'on se saisiroit de la personne de sa Majesté, pour le ramener audit Paris, & s'emparer de son autorité; & que pour ce faire l'on feroit venir trois ou quatre mil hommes à l'entour de Blois.* » Enfin, pour le cardinal, il indique que « *de plus, il a esté quelquefois rapportés à sa majesté, que le cardinal avoit souvent dit entre ses familiers, & encores recentemente, qu'il ne vouloit mourir qu'il n'eust tenu la teste de sa majesté, pour le raser & faire moine. En conformité dequoy la Duchesse douairière de Montpellier, de son naturel très-violente, ne s'estoit aussi peu abstenir de dire, qu'elle portoit les ciseaux dont sa Majesté seroit tondue* ». Il justifie ensuite l'assassinat par l'impossibilité de faire juger les comploteurs : « *Et d'autant qu'ils avoient tellement despoillé sa Majesté de son autorité, & de l'obéissance de ses sujets, que si elle eust voulu entreprendre ledit chastiment par les voyes*

*ordinaires de la justice, non seulement elle n'eust peu l'exécuter, mais y voyoit sa perte & ruine toute certaine, elle auroit choisi l'expedient de lesfaire mourir, qui estoit le plus seur; ayant par mesme moyen fait retenir sous garde monsieur le cardinal de Bourbon, Monsieur de Nemours, le Prince de Joinville, le Duc d'Elbeuf, & l'archevesque de Lyon, non en intention de leur malfaire, encore que ledit Archevesque ne se soit rendu digne de telle grace, mais pour demeurer asseuré d'eux, jusques à ce que les choses se rendent plus tranquilles en ce Royaume parmy ses sujets Catholiques.* ».



6-72 : Jean de Vivonne, marquis de Pisany © Internet

Il y eut trois audiences entre le pape et l'évêque du Mans qui se fit accompagner du cardinal de Joyeuse et de l'ambassadeur du roi auprès du Saint-Siège, Jean de Vivonne, marquis de Pisany. Mais le pape n'avait pas l'intention d'aider le roi de France, surtout alors que celui-ci retenait prisonnier l'archevêque de Lyon et le cardinal de Bourbon qu'il considérait comme ses sujets. S'il dit « excuser » ou comprendre la mort du duc de Guise, il ne pouvait accepter que l'on tue « ses » cardinaux. Il essaya d'humilier Henri III en réclamant de sa part, par écrit, une demande d'absolution que celui-ci ne pouvait pas écrire sans

reconnaître son crime, alors qu'il maintenait qu'il avait été obligé d'agir ainsi pour sauver son état et sa vie. Pendant ces auditions, et selon le rapport de l'évêque du Mans, Sixte V se montra tour à tour bienveillant et menaçant, mais ne céda pas, même quand le roi autorisa son envoyé à demander, oralement, l'absolution. Le pape ne voulait y accéder qu'en échange de la libération des prisonniers. Il était clair que le pape attendait de voir de quel côté les choses allaient tourner avant que de se décider. L'évêque du Mans abandonna et retourna auprès de son troupeau : « [...] mais je la supplie aussi considérer que le troupeau que Dieu m'a commis peut avoir besoin de moy [...] ».

### 6.6.3 La rébellion s'emballe

Les Etats généraux se poursuivirent sans perturbation, les trois ordres remirent leurs cahiers de doléances le 4 janvier 1589 et les discours de clôture furent prononcés les 15 et 16 janvier. Le roi chargea le procureur général au Parlement, Jacques de La Guesle, et l'avocat du roi Jacques Faye d'Espesses, de rédiger une nouvelle ordonnance intégrant les doléances des Etats. Henri III mobilisa en même temps ses troupes. Il pouvait compter sur le duc de Nevers dans le Poitou, et sur d'Epéron qui revenait à la cour, quittant son exil angoumois. Il envoya Nicolas de Harlay<sup>1</sup>, seigneur de Sancy recruter des mercenaires en Suisse.



6-73 : Signes merveilleux aparuz sur la ville & Chasteau de Blois ©

[400]

Mais pendant que la vie continuait à la cour, la rébellion s'emballa en France.

Le duc de Mayenne, qui était alors à Lyon, avait échappé à la colère du roi. Il se réfugia à Dijon, capitale de son gouvernement de Bourgogne, et se déclara chef des ligueurs. Il se mit rapidement en route pour Paris.

Le jour même de la mort du duc de Guise, Orléans se souleva ; le lendemain c'était Paris qui prenait les armes, tandis que les prédicateurs appelaient au soulèvement contre le roi ; le duc d'Aumale était proclamé gouverneur de la ville. Les Guise allaient être considérés comme des saints martyrisés,

et messes et processions furent organisées dans la capitale pour susciter la révolte du peuple contre celui qui n'était plus le roi, mais un tyran qui avait baissé le masque. Les armoiries du roi furent brisés, ses portraits lacérés. Le 7 janvier 1589, les docteurs de la faculté de théologie de Paris détachèrent le peuple de leur obligation d'obéissance au roi. Le Parlement<sup>2</sup> fut épuré par les ligueurs qui allèrent jusqu'à embastiller<sup>3</sup> le premier président, Achille de Harlay. Pierre de l'Estoile écrit alors « *il faisait lors à Paris fort dangereux de rire: car ceux qui portaient seulement le visage un peu gai étaient tenus pour politiques* »<sup>4</sup>. Quelques temps après, le

<sup>1</sup> Il était né en 1546, et mourra le 17 octobre 1629, après une longue carrière de diplomate. Lors de cette mission, il réussit à engager des mercenaires suisses pour mener une campagne en Savoie, sans que cela ne coûte le moindre sou à la couronne.

<sup>2</sup> Mais seule une petite minorité de magistrats resta à Paris : 60 sur 190, et dans ceux-ci, seuls une dizaine étaient des ligueurs engagés.

<sup>3</sup> C'est Bussy-Leclerc qui se chargea de l'arrestation des parlementaires qui firent alors corps. Lorsqu'ils parvinrent sur le pont au change une foule immense les invectiva.

<sup>4</sup> Pierre de L'estoile, [323] tome 1, page 403, en date de juin 1589

conseil des quarantes comprenant des représentants des trois états fut créé ; il fonctionnera comme le conseil du duc d'Aumale. Dès le 19 janvier 1589, sous la signature de Charles de Lorraine<sup>1</sup>, les princes catholiques déchargent tous les redevables de la taille de 25% du montant demandé par la cour pour revenir, comme ils prétendaient l'avoir demandé lors des Etats, au niveau des impositions de l'année 1576. Il est vrai aussi que seuls les catholiques avaient droits de percevoir alors les 75% restants...

Dans le mandement<sup>2</sup> qu'Henri III fit publier dans les grandes villes de France, signé le 19 janvier 1589, il dit avoir consenti à ce que les députés rentrent chez eux avant la publication de l'ordonnance finale afin de ne pas les retenir trop longtemps loin de leur province.

Les auteurs catholiques se déchaînèrent en libelles contre le roi, appelant le peuple à la vengeance contre le souverain lui-même<sup>3</sup>.

Rien ne fut épargné par les prédicateurs catholiques, jusqu'au recours aux signes que Dieu, comme pour Sodome et Gomorhe, avait envoyés pour avertir de son ire. On en trouve un exemple dans l'ouvrage « *Signes merveilleux aparuz sur la ville & chasteau de Blois ...* » ([400]) dans lequel l'auteur rapporte avoir vu « *deux hommes armez en blanc, ayant en main dextre une épée tranchante ensanglantée* » ; « *des armées [...] luitter leurs lances les unes contre les autres, signifiant les guerres & victoires que nous auront contre les heretiques.* ». Jean Boucher<sup>4</sup>, qui avait été réprimandé par le roi lors des événements de 1587, chercha à soulever en particulier le peuple de Paris dans son libelle « *Le faux-visage descouvert du fin Renard de la France*<sup>5</sup> », en

<sup>1</sup> [425] – *Le duc de Mayenne arrive à Paris le 12 février 1589 [571].*

<sup>2</sup> [420]

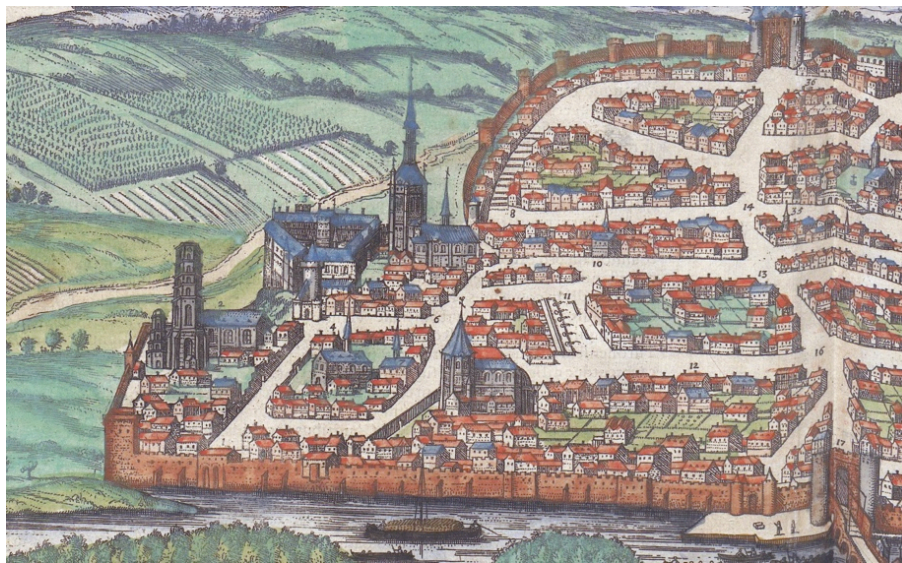
<sup>3</sup> Parmi ceux-ci on peut citer « *Les moyens tenus pour emprisonner Monseigneur le Cardinal de Bourbon ...* » ([393]) qui dépeint les circonstances des exécutions et qui se termine par une déclaration appelant à l'élimination du roi, faisant fi des droits « naturels » au trône et assurant que le roi était « fait par le peuple : « [...] & partant nous croyons qu'à bon droit il a esté privé de son Royaume, & que les Estatz qui ont fait les Roys, les peuvent aussi bien deffaire quand ilz n'usent pas droictement de leur puissance, comme ilz les ont faitz. ».

<sup>4</sup> Jean Boucher est un théologien, membre de la Ligue, né à Paris vers 1548, mort à Tournai en 1646. Il est recteur à l'Université de Paris, prieur, docteur de la Sorbonne et curé de Saint-Benoît, lorsqu'il rejoint la Ligue en 1585. Il fut un des premiers à faire sonner le tocsin de son église en septembre 1587, répandit des libelles séditieux pour exciter le peuple à la révolte. Il publie « *La vie et faits notables de Henry de Valois* » en 1589 dans lequel il décrit les mœurs d'Henri III et tente de le diaboliser. Il approuve le meurtre d'Henri III : « il est permis à chacun de tuer l'hérétique ou son allié ». Du 1<sup>er</sup> au 9 août 1593, une semaine après l'abjuration d'Henri IV, il prononce en l'église de Saint-Méry à Paris neuf sermons dans lesquels il réfute la conversion d'Henri IV au catholicisme et invite le peuple à ne pas l'accepter comme roi. Il publie ces *Sermons de la simulée conversion* en mars 1594. Le roi demandera la destruction de tous les exemplaires.

*Le sacre de Henri IV en février 1594 l'oblige à fuir la capitale. Il s'installe définitivement dans le Brabant où il reçoit un canonicat à Tournai, et où il continua à se signaler par de violentes attaques. Il écrit en 1595 une Apologie pour Jean Chatel (imprimée en 1595 et 1620 avec quelques autres de ses libelles), qui avait tenté d'assassiner Henri IV l'année précédente, dans laquelle il qualifie l'acte de juste et héroïque et recommande même une nouvelle tentative. Il publie Couronne mystique en 1623 dans lequel il propose la création d'une milice sacrée basée principalement sur une alliance entre Louis XIII et Philippe IV d'Espagne.*

<sup>5</sup> Jean Boucher, [353], écrit le 25 janvier 1589.

désignant la maison de Lorraine comme l'élue de Dieu pour la France : « *Or donc, qui est celuy, Chrestiens, qui ne recognoisse que nostre Dieu ayant compassion de la France, à cause de son ancien zele & grande ardeur en la religion, voyant qu'elle se precipitoit en un gouffre d'erreurs, & abisme d'opinions fantastiques n'aye suscité ceste illustre maison de Lorraine pieuse & genereuse à la defence de son S. nom, & ne l'ayt fondée en ceste region comme une forteresse bien munie contre tous le aguets des ennemis de nostre religion, laquelle maison estant yssue de ce grand Chef d'armees sous l'estendart de Jesus-Christ Charlemaigne, & de ce preux chevalier Godefroy de Billon, qui par tant de lauriers & tant de victoires heureusement remportees contre l'infidelle s'establit Roy de la Palestine [...]* ». Il n'était alors plus question de faire semblant de nier la tentative de montrer la maison de Lorraine légitime sur le trône de France, il fallait en faire une maison martyre<sup>1</sup>. Et il fallait convaincre de venger la mort de l'élue, Dieu était celui qui le demandait « *Nostre Dieu n'ayme que celuy qui est violent & haut aux armes, & zelateur de son saint nom.* », en promettant le paradis à ceux qui se distingueraient : « *Quelle esperance vous reste il, messieurs, de ce tyran, sinon que la divine vengeance, destournant ces pernicious conseils & desseins dessus sa teste, s'eclate, & miserablement le foudroye, le croniquant selon son merite & l'immortalisant à toute la posterité.* »



6-74 : Blois (détail) © [415]

Au-delà de Paris, ce fut Amiens qui se souleva le 26 décembre 1588, puis Toulouse le 3 janvier 1589, Narbonne, Albi, Lavour, Castelnaudary, Gaillac. Un peu plus tard se fut le tour de Rouen le 5 février 1589 ; Lyon connut les barricades dans la nuit du 23 au 24 ; le duc de Mercoeur s'empara de Rennes le 15 mars, et Nantes fut

prise le 7 avril. Pendant les tous premiers mois de l'année 1589, Henri III ne semblait que pouvoir faire face sans réagir à l'accumulation de mauvaises nouvelles, au fur et à mesure que les villes se déclaraient pour la Ligue. Pendant tout ce temps, il refusa de s'allier avec le roi de Navarre malgré les propositions que celui-ci lui faisaient. Il était allé jusqu'à éloigner le duc d'Épernon<sup>2</sup> vu comme trop favorable au futur Henri IV.

<sup>1</sup> En passant sous silence l'interrogation que suscite ce passage, si le duc de Guise était l'élue, pourquoi Dieu l'a-t-il laissé se faire assassiner ?

<sup>2</sup> Toujours la cible d'attaques véhémentes de la part des catholiques qui voyait en lui néanmoins un fidèle support d'Henri III et de la famille de Montmorency. Il est publié à Blois, le 7 mars 1589 un libelle acide et injurieux : « *Le testament de*



Le roi quitta Blois le 6 mars 1589 pour Tours où Gilles de Souvré avait contenu les tentatives de sédition. Henri fit de cette ville sa nouvelle capitale et organisa la lutte contre la ligue. Il y installa les cours souveraines parisiennes après avoir révoqué les magistrats qui étaient restés dans la capitale.

Il mit en sûreté trois prisonniers qui pouvaient être d'utiles monnaies d'échange, le cardinal de Bourbon à Chinon, le duc d'Elbeuf à Loches, et le jeune prince de Joinville, fils du duc de Guise, à Tours. Les parlements des villes ligueuses, Rouen, Toulouse, Dijon, et Aix furent révoqués, et installés dans des villes fidèles au roi, Caen, Carcassonne, Flavigny et Pertuis. Bordeaux était contrôlé par le maréchal de Matignon, et Rennes retourna dans le camp royaliste le 5 avril 1589. C'est le 6 mars que le conseil général de l'union des catholiques nomma le duc de Mayenne Lieutenant Général de l'Etat royal et Couronne de France, en attendant la convocation de nouveaux Etats généraux. Cette décision fut enregistrée au Parlement le 7 mars 1589<sup>1</sup>.

C'est en avril 1589 que suite au viol d'une femme par un soldat, une révolte paysanne, qui réunit vite de quatre mille à six mille hommes, se déclencha à partir du village de La Chapelle-Gauthier. Cette révolte restera dans l'histoire sous le nom de la « *Jacquerie des Gauthier* ». Récupérée par Charles de Cossé-Brissac, ligueur catholique, les révoltés furent envoyés combattre les troupes royales du duc de Montpensier qui assiégeait Falaise. Celles-ci se rendent à la rencontre de ces troupes hétéroclites qui ne purent résister. Battues, poursuivies, les troupes paysannes furent presque toutes exterminées.

Le roi contrôlait presque toutes les villes de la vallée de la Loire, La Charité, Beaugency, Blois, Amboise, Tours, Saumur et Angers. En Champagne aussi le roi conserva des villes comme Châlons.

Mais le roi ne pouvait plus compter que sur ses propres forces alors que la Ligue continuait à être financée par le roi d'Espagne. Il lève néanmoins douze mille suisses à crédit et convoque le ban et l'arrière-ban, et à sa grande surprise, nombreux sont les nobles qui répondent à son appel. Mais ce n'était pas suffisant. Henri III constatant que ses tentatives de négociations avec Mayenne ne conduisaient à rien fit finalement appel au roi de Navarre qui était remonté dans le Poitou et s'était emparé de Châtellerauld. Duplessis-Mornay fut le négociateur d'Henri de Navarre ; il entra dans Tours le 14 mars 1589, et un traité fut signé dans le plus grand secret le 3 avril pour être rendu public le 19 avril 1589 et enregistré au Parlement dix jours après. Ce traité fut en particulier suivi de deux déclarations, une du roi de Navarre, datée du 24 avril 1589, et une d'Henri III datée du 26 avril 1589<sup>2</sup>. Si

---

*Henry de Valois, recommandé à son amy Jean d'Epéron » ([424]) dans lequel Henri demande à son mignon de l'introduire aux plaisirs de l'enfer dont il est lui-même, déjà, un familier : .....*

*On retrouvera les mêmes accusations contre le duc d'Epéron dans « Les causes qui ont contrainct les catholiques à prendre les armes » ([426]) : « On a donné la meilleure Partie à d'Espéron, fauteur des heretiques, et Catholique associé, comme toute la maison de Montmorency, à laquelle expres il s'est allié par le commandement du Roy », suivi par un véritable appel au meurtre de la part de Julien de Moranne, l'auteur : « Bodille était un simple gentilhomme, lequel pour avoir esté fouetté publiquement, par le commandement de Childeric, espia l'occasion & le tua vaillamment. Les histoires louent son magnanime courage, pour apprendre aux Tyrans de ne point abuser de leur puissance envers leurs subjects, principalement envers les Gentils hommes. Se trouvera il point un Bodille en France qui venge l'injure faite, non à un simple Gentil-homme, mais à un Prince des plus vaillans que jamais la terre ait porté, par un lasche & plus fayneant que ne fut jamais Childeric? ».*

<sup>1</sup> [423]

<sup>2</sup> Voir [68] pages 203-209

le roi avait compté sur ce délai pour convaincre les ligueurs, cela s'avéra vain ; le duc de Mayenne, pour qui le roi n'était qu'un misérable, demeurait inflexible et s'approchait de Tours. Les huguenots étaient autorisés à exercer leur culte, la ville de Saumur leur était ouverte et Duplessis-Mornay en obtenait le gouvernement, tandis qu'ils s'engageaient à remettre au roi les villes qu'ils prendraient, tout en pouvant en conserver une par baillage. Henri III se justifia de cet accord au légat du pape : « *Si le duc Mayenne vient pour me couper la gorge, il faut bien que je me défende, dussé-je me servir des hérétiques et même des Turcs, sans que pour cela j'autorise leurs sectes et leurs erreurs. Quel prince n'en ferait autant ?*<sup>1</sup> » Les deux Henri se rencontrèrent enfin le 30 avril au Plessis-lès-Tours.

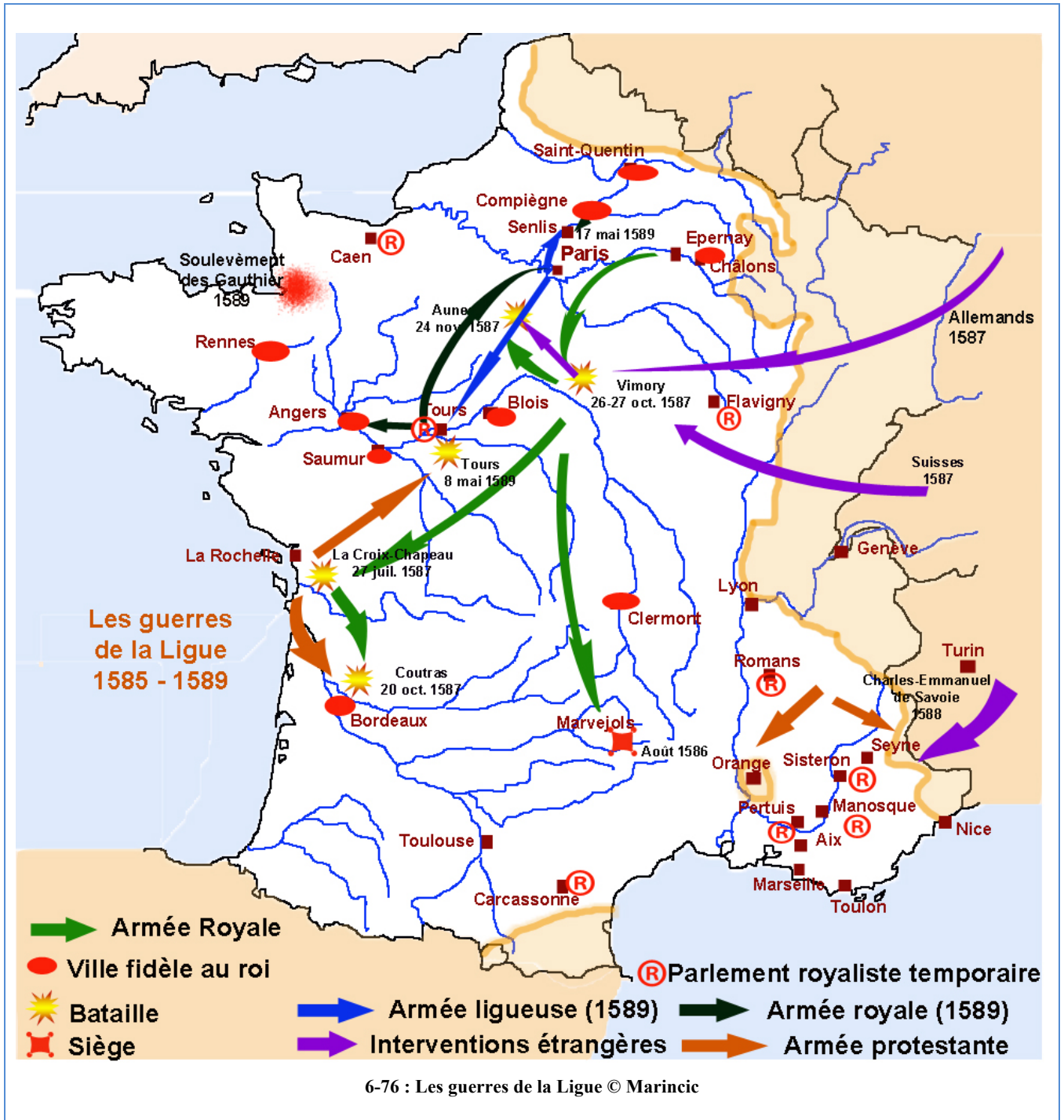


6-75 : Tours © [415]

Le 5 mai 1589, Sixte Quint signait une bulle qui excommuniait Henri III.

Le duc de Mayenne, voyant les forces du roi se reconstituer, voulut passer à l'offensive, et, abandonnant le siège de Château-Renault, rassembla ses forces à Vendôme pour préparer un coup de force contre le roi. Navarre étant allé à Chinon, le chef de la Ligue tenta de s'emparer du roi à Tours le 8 mai. Henri III faillit se laisser surprendre par l'avant-garde ligueuse menée par le duc d'Aumale alors qu'il se rendait à la messe à l'abbaye de Marmoutier sur les bords de la Loire. La troupe du roi fit retraite et rentra dans la ville dont on ferma les portes. Des messagers furent envoyés au roi de Navarre qui était parti vers Maillé. Les royalistes résistèrent, et repoussèrent les ligueurs. François de Coligny arriva dans la soirée avec des renforts huguenots. Le 9 mai 1589 le duc de Mayenne abandonnait.

<sup>1</sup> Cité par Jean-François Solnon dans [135] page 373





Tumbeau sur le trespas & assassinat commis aux personnes  
de Messieurs de Guise à Bloys le xxiiij<sup>e</sup>.  
& xxiii<sup>e</sup>. Decembre 1588.

**R**este icy, Passant, contemple ie te prie  
De deux Princes les faictz, & la mort  
& la vie.  
Tous deux sont descendus de l'estoc des  
Lorrains  
Souche de plusieurs Roys, tous deux freres germains  
Issus de ce vaillant & brave duc de GUYSE  
Le soutien de la France & pillier de l'Eglise:  
Qui print Mets, Terouenne, & Bologne, & Calais,  
L'illustre nom duquel ne perira iamais,  
Ne les faictz dont il a combatus l'Heretique  
Pour soutenir son Prince & la Foy Catholique.  
Les Enfants ont suiuy du Pere la vertu.  
L'aisné en son printemps les Turcs a combatu:  
A Vienne & Elepante, & depuis en la France  
Souuent de l'Huguenot abaissé l'arrogance,  
A Poitiers, Moncontour, & en mille autres lieux  
Qui demeurent marquez de ses faictz glorieux,  
Aumeau, Villemory, où d'une main hardie  
Aux Reistres ennemis il retrancha la vie,  
Estant Pair & grand Maistre aymé des gens de bien  
Comme celuy qui fut de la Foy le soutien.  
Son frere Cardinal & premier Pair de France  
Esloit Prelat de Reims, il fut dès son enfance  
Soigneux du bien public & de la Loy de Dieu,  
Il estoit honoré d'un chacun en tout lieu.

Tous deux fussent viuans, si la haine & l'enuie  
D'un Henry le Tyran leur eust laissé la vie:  
Henry traistre, pariure, à tout vice adonné,  
Qui par raille & mignons son peuple a ruiné,  
Et qui faignant vouloir ouyr leur doleance  
Fit conuoquer à Bloys les trois Estatz de France,  
Deuant les yeux desquels, l'hypocrite & casard  
Fit meurtrir ces deux Pairs à grâs coups de poignard  
Par grande trahison, plein d'enuieuse rage  
Pour les voir vertueux & d'un hardy courage,  
Qui les rendoit ainsi de tout le peuple aimez.  
Leurs corps ne furent pas au Cercueil embaumez,  
Mais ce Neron les fit brusler & mettre en cendre,  
Dont la France est en pleurs: Et pour leur deuoir rëdre  
Et venger du Tyran l'acte tant inhumain,  
Le peuple a de son gré pris les armes en main,  
Qu'il ne delaissera, iusqu'à tant que la vie  
Au Traistre & ses mignons on ait icy rauie.  
Et pour perpetuer un si tragique faict,  
De ces Pairs vertueux a mis cy le pourtraict,  
Que la mort de ses dards, ayant double visage  
Denotant trahison, fiert & meurtrir de rage.  
Pleure donques, Passant, ven immortel aussi  
Les faictz, la vie & mort de ces Princes icy.

Ils sont morts pour IESVS CHRIST & le public,  
& viuront à iamais.

A PARIS,

Pour Iean Guen, demurant ruë du Puy  
d'Arns pres la porte S. Victor.

#### 6.6.4 Les événements en Provence

La nouvelle de la mort du duc de Guise ne parvint en Provence que le 5 janvier 1589. Elle fut colportée par un muletier qui venait de Lyon et qui disait avoir été présent quand le duc de Mayenne la reçut pendant qu'il jouait au ballon<sup>1</sup>. Le lendemain, la nouvelle fut confirmée par un message de La Valette à Pontcarré, suite à une lettre qu'il avait reçue de son frère d'Épernon : « *Le roy a fait tuer le duc de Guyse et son frère le cardinal !* ».

Si le parti ligueur eut un moment d'abattement, il fut de courte durée, et les combats reprirent avec encore plus de violence. Hubert de Vins, qui était toujours à Brignoles, laissa la place sous le commandement d'Antoine Puget de Saint-Marc, et arriva à Aix le 7 janvier 1589. La Valette, qui était à Barjols, alla à Lambesc. C'est aussi au début de cette année 1589 que Chrétienne d'Aguerre décide de quitter Paris pour rejoindre la Provence où elle allait jouer un rôle majeur au sein de la Ligue. Elle va rapidement être reconnue comme une force politique de premier plan, alliant le nom de la famille de Sault à des qualités personnelles qui lui permirent de guider et de prendre le pas sur les capitaines provençaux.

Le baron de Vins<sup>2</sup> et le comte de Carcès allèrent à Marseille pour convaincre les habitants de persister dans leur rébellion. Hubert de Vins organisa une tournée en ville où il se montra précédé d'une troupe d'enfants qui criaient « *Vive monsieur de Vins et foïere bigarras* ». Il retourna ensuite à Aix tandis que Besaudun rejoignait le comte de Carcès après s'être « sauvé » de Blois. Mais ce n'est qu'après avoir appris le succès des barricades de Lyon<sup>3</sup> que la ville se déclara formellement pour la Ligue. Le clergé ordonna une procession générale à laquelle participèrent plus de vingt mille personnes. Ils allèrent planter un crucifix sur la porte Royale « *pour marque que la ville ne reconnoissoit autre roy ni maitre que le sauveur de nos ames.*<sup>4</sup> ».

A Arles, Pierre Biord vint assiéger la maison du juge Pierre de Varadier, qui était connu pour son attachement à la cause royaliste. Poursuivi par la populace, il essaya de se sauver par les toits, mais il fut découvert, tué et précipité dans la rue.

Dans la nuit du 12 au 13 février 1589, les paysans de Bormes attaquèrent Pompée de Grasse qui était dans son château de Bormes. Ils étaient menés par Rigaud et Servile à la solde du comte de Carcès. Le duc de La Valette lui envoya un renfort de six cents fantassins et deux cents chevaux, mais ils arrivèrent trop tard. Pompée fut massacré ainsi que son frère, Claude de Grasse, seigneur de La Verne<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Nicolas de Bausset, [333] page 140

<sup>2</sup> D'après César de Nostredame, Vins prend Mirabel le 23 janvier 1589.

<sup>3</sup> Le 23 février 1589 (jour de la saint Matthias d'après Ruffi).

<sup>4</sup> Ruffi, [366] pages 377-378. Nicolas de Bausset, dans [333] page 141, indique que Pourcin fut un de ceux qui plantèrent le crucifix.

<sup>5</sup> Le 16 d'après Jean Broc ([17])

Carcès, qui avait réussi à Bormes grâce à ses affiliés, essaya de faire de même sur Berre, mais Mesplez, officier gascon, le repoussa et lui tua une quinzaine d'hommes. Dans le nord, Ampus envahit Beaumont par escalade, tandis que le chevalier de Biosc reprit Saint-Julien<sup>1</sup> sur les royalistes. Hubert de Vins de son côté fit passer la garnison de Peyrolles au fil de l'épée. Forbin-Janson, surpris dans son château de Mane, s'échappa en sautant d'une fenêtre.

C'est sans doute à cette époque que le seigneur de Vins se vit reprocher une action prise sans doute sans assez de réflexion et sans les troupes nécessaires. Pendant que La Valette à Pertuis préparait ses troupes, un de ses parents après avoir reçu les lettres du roi qui le rétablissaient dans son commandement, Montgaillard, décida d'aller faire le coup de pistolet à Aix. Il y partit avec une petite troupe. Entrant dans le territoire de la ville, ils tombent sur le procureur Dise qui allait à sa bastide, ils le capturent et continuent leur route vers la ville. Alors qu'ils approchent de Saint-Eutrope, l'alarme est donnée. Montgaillard, craignant une sortie générale, bat en retraite. Vins décide néanmoins de sortir, accompagné de Carcès, Besaudun et Ampus. Les troupes catholiques rejoignent les royalistes près de Rougnes, vers le coteau de Trevaresse. Montgaillard se met dans une vigne et met ses hommes en défense. Vins ordonne la charge et la dirige lui-même. Les arquebuses parlent quand les chevaux sont à se toucher, ensuite c'est à l'épée que le combat s'engage. Montgaillard est tué d'un coup d'épée au cou qui lui sépare la tête du tronc. Le capitaine Dedons, du côté royaliste, est tué. Hubert de Vins retourne à Aix avec des prisonniers et du butin, transformant en victoire une bataille où les deux parties ont autant gagné que perdu. Lui-même avait vu son cheval blessé sous lui d'un coup d'estoc. Il ramena néanmoins le corps de Montgaillard à Aix, qu'il ne rendit à la dame de La Valette que quelques jours plus tard suite à sa demande explicite « *Au regard des dames toute sorte d'hostilité doit cesser.* »<sup>2</sup>

Le mois de février fut celui des pourparlers.

La Valette proposa à Pontcarré l'organisation d'une assemblée : « *J'ai reçu, monsieur, une dépêche du roy, par laquelle sa majesté me marque bien particulièrement sa volonté, et le désir qu'elle a de voir ses sujets en cette province jouir d'un repos bien assuré. Elle désire surtout qu'on mette bas les armes et qu'on laisse aux habitants la garde des places. J'aurois déjà exécuté ses ordres, si je ne voyois les armes dans une partie de la province es mains de gens qui me sont suspects. Ainsy, pour parvenir à une si sainte intention et exécuter les commandements de sa majesté, il me semble nécessaire de tenir une assemblée en un lieu libre, où nous puissions avec messieurs de la cour du Parlement et tels autres gens d'honneur que vous aviserez, conférer aux moyens nécessaires pour accomplir ce dessein. Je m'y trouveroi ou j'y ferai trouver des gens d'honneur, instruits de ce qui me semblera estre convenable pour le bien du service du roy et le repos de ses sujets.*

<sup>1</sup> Dans les archives de Saint-Julien-le-Montagnier ([241]) on retrouve un témoignage de cette période. Il s'agit de l'acte de baptême de Jaumette Brune, fille de Lois Brun, consul de Saint-Julien, née le 27 janvier 1589 (jour où Saint-Julien fut saccagé par les bigarats, les capitaines André de Robiennes et Valles), et baptisée le 28 janvier à la chapelle Saint-Bernard à l'Eclès car c'était impossible au village, le curé s'étant fait voler tous ses habits alors qu'il revenait au village, butin qui fut porté par ses assaillants à Brignoles.

<sup>2</sup> Jean-François Gaufridi, [16], pages 655&656.

*J'attendrai donc de vos nouvelles et prierai le Créateur, monsieur, qu'il vous ait en sa sainte garde.*<sup>1</sup> ». Il y eut effectivement une rencontre début février à Meyrargues, mais La Valette exigeait d'être reconnu comme gouverneur et commandant en chef de toutes les troupes, les ligueurs et le Parlement ne voulaient pas le reconnaître comme tel et lui demandaient de quitter le pays, les discussions tournèrent court.

Le 17 février 1589, les députés des communautés ligueuses se réunirent à Aix, et outre le vote de fonds pour la subsistance et la solde de l'armée, rédigèrent une supplique au roi pour qu'il confirme la révocation de La Valette et qu'il retire le gouvernement de Provence au duc d'Épernon : « *Sire, puisqu'il a pleu cy devant à vostre majesté favorir de tant ceste province que de révoquer le pouvoir du sieur de La Valette, et que nonobstant que la dicte révocation ait esté vérifiée et publiée par tout le païs, il ne veult départir du commandement qu'il avoit auparavant, se fortifie de plus en plus qu'il peut, et fait exercer tous actes d'hostilité contre vos très-humbles et très-fidèles subjects du duct païs, qui en sont infiniment travaillés ; à ceste cause, recourant à vostre royale majesté, vous supplions très-humblement les faire jouir du fait de la dicte révocation, et par mesme moyen descharger monseigneur le duc d'Épernon du pouvoir qu'il vous a pleu lui donner en ceste province...* ». On le voit, la faiblesse du roi était perçue telle que l'on se permettait de lui demander de retirer le commandement à un de ses gouverneurs, bien entendu pour laisser la place vide pour Hubert de Vins. Mais, alors que les ligueurs rédigeaient cette requête, le vent avait tourné à Blois, et Henri III avait besoin de tout le soutien du duc d'Épernon, et surtout devait éviter de le voir s'allier avec le béarnais. Le trois février il rédigeait une lettre pour La Valette lui restituant ses pouvoirs en l'absence du duc d'Épernon, et justifiant la mission de Pontcarré : « ... *J'ay résolu d'envoyer à vostre frère les commissions et expéditions qu'il a désiré de moy pour retourner audit païs de Provence, ce que je seray bien aise qu'il puisse faire au plus tôt. J'ay aussi advisé, en attendant qu'il s'y puisse rendre, de vous envoyer les restablissement de vostre pouvoir, parce que l'on m'avoit pousser à le révoquer, et furent les lettres baillées à personnes qui en affectionnoient fort l'exécution ; qui fut toutefois peu de jours avant la mort du duc de Guise, de sorte que je ne sçay qu'elles seront devenues. En ceste incertitude, j'ay estimé estre mieux vous envoyer le restablissement, pour remède de la publication d'icelles, si elle avoit esté faite ; sinon il ne sera besoin d'en parler. J'escris par même moyen mon intention, tant à ma cour de Parlement et aux sieurs de Pontcarré et Sainte-Marie, qu'aux principaux seigneurs et gentilshommes, ensemble aux villes et communautés, pour que vous soyez recognu et obey comme auparavant vostre révocation.* »<sup>2</sup> . Il poussait aussi La Valette à ne pas chercher à se venger, et à reconnaître que ce que les capitaines ligueurs avaient entrepris l'avait été pour son service. Il demandait aussi particulièrement à ce que La Valette essaye de ramener à la couronne la ville de Marseille, par conférences s'il arrivait à les « attirer », et en leur montrant la ruine qui serait la leur s'ils persistaient dans leur rébellion. Mais la fin de sa lettre lui signifiait qu'il n'avait pas à compter sur un seul écu du trésor royal, et qu'il aurait à faire face à ses besoins. Les lettres promises pour les autres destinataires, datées du 13 février 1589, furent apportées par Ramefort. Pontcarré recevait l'ordre d'agir pour ramener le Parlement qui s'était livré « à des actes indécens et de très-mauvais exemple » dans le droit chemin, en particulier pour qu'il reconnaisse les pouvoirs du duc. Le marquis d'Oraison, qui avait quitté La Valette suite

<sup>1</sup> Abbé Papon, [15], pages 272-272

<sup>2</sup> [222], pages 545-552

aux ordres de Pontcarré, en fut remercié, mais le roi lui demanda de se remettre à son service, tout en lui confiant une compagnie de gens d'armes.

Henri III devait se douter des difficultés que feraient le Parlement de Provence dans l'enregistrement de ses nouvelles lettres patentes, et il avait ordonné à Ramefort de les remettre directement au lieutenant du grand sénéchal, Bonfils, pour qu'il les fasse publier dans toutes les communautés. La Cour rendit un arrêt interdisant à tous les sénéchaux et leurs lieutenants ou officiers de publier une quelconque lettre sans qu'elle ne fut au préalable vérifiée par les chambres assemblées à Aix. La Valette convoqua une assemblée des trois états à Riez le 15 mars 1589, et fit tenir les lettres du roi à toutes les communautés. La ville d'Aix refusa d'en recevoir communication, Marseille ne répondit pas, et Arles resta dans une neutralité ambiguë<sup>1</sup>.

A Riez, le clergé ne répondit pas à l'appel de La Valette, restant résolument dans le camp de la Ligue, par contre la noblesse et le tiers état y furent largement représentés. Mauroy<sup>2</sup>, a consigné les sommes votées pour financer les opérations militaires : « *Les gens de bien n'eurent pas crainte de se trouver à Riez, où la plupart de la noblesse assista, mesme l'advocat général du roy au Parlement d'Aix, bon nombre des lieutenants des sénéchaux et une belle et grande compagnie des députés de toute la province. Lecture faite des despèches du roy, M. de La Valette leur représenta de vive voix l'importance du service du roy et le besoin qu'il avoit de leur adssistance et secours ; à l'instant un chascun fut disposé d'y employer vies et biens, tellement que mettant en oubli leur pauvreté, fust arrêté de se saigner pour faire un grand effort, et fust imposé sur le peuple quarante mille escus, et on donna pouvoir et procuration à quelques-uns d'entre-eux pour emprunter encore soixante-six milles escus, qui faisoient en tout cent six mille escus*<sup>3</sup>. Le marquis d'Oraison adsitant à ladite assemblée comme commis et général administrateur des affaires du pays, y servit beaucoup. Cela fut fait moyennant que le roy leur devoit accorder le sel de tous les greniers, en payant le droit des propriétaires et gages d'officiers, et autres deniers revenant au roy ; pour quoy obtenir, avec lettres et mémoires de M. de La Valette, les députés du païs s'acheminèrent à la cour. »

Les Etats de Riez dissouts, La Valette se prépara pour la campagne d'été. Il obtint du roi deux compagnies de soldats suisses qui arrivèrent en Provence au début du mois de mai. Il leva mille pionniers et sept cents fantassins, et fit venir du Dauphiné les compagnies de gendarmes des barons de la Roche et de Saint-Julien, et une partie de la sienne qui était employée sous les ordres d'Alphonse d'Ornano. Devant cette levée de forces, beaucoup de villes firent leur soumission<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Qui poussa La Valette à faire garder les passages du Rhône, et à donner le commandement du château du Baron au seigneur de Barras, fidèle serviteur du roi. (Gustave Lambert, [6], tome 2, page 63).

<sup>2</sup> Honoré Mauroy, [330] pages 139-140.

<sup>3</sup> Soit 318 000 livres ; on se rappelle que l'armée du duc d'Epéron, 15 000 hommes, coutait 145 000 livres par mois.

<sup>4</sup> Certaines en refusant de recevoir des garnisons gasconnes.





6-78 : Christine de Lorraine © Galerie des Offices,  
Florence

Une tentative de médiation fut faite à l'occasion du passage de la Princesse de Lorraine, Christine, nièce du roi<sup>1</sup>, alors qu'elle se rendait à Florence pour rejoindre le grand duc Ferdinand avec lequel elle venait de se marier. Le gentilhomme de La Molle fut envoyé auprès de la princesse à Avignon pour la prier d'honorer la ville d'Aix par sa présence, et être le messenger du Parlement et d'Hubert de Vins pour lui faire leurs compliments. Celle-ci se propose comme médiatrice, ce qui est in fine accepté mais seulement par politesse comme le futur allait lui démontrer. Elle envoya l'évêque de Marseille auprès du Parlement pour en négocier les termes, mais celui-ci fut très mal reçu du fait de son attachement au roi (comme il l'avait démontré à Marseille), et les portes de la ville lui furent fermées. Elle consentit néanmoins à se rendre à Aix après que Garde de Vins eut fait des excuses à l'évêque, mais la fouille de ses voitures à l'entrée de la ville (le 6 avril 1589) la convainquirent

de la nécessité de quitter au plus vite les lieux. Elle alla à Marseille, où elle ne fut pas mieux reçue. Elle s'embarqua pour Florence le 11 avril 1589.<sup>2</sup>

Dans la guerre littéraire que se livraient les ligueurs et les royalistes, on peut citer un opuscule édité en 1589 : *La vérité dévoilée pour réponse au livre intitulé l'innocence de la vérité, imprimé à Nismes contre la Sainte union*<sup>3</sup>, dans lequel l'auteur tente de répondre au livre cité, sans doute écrit par un certain Monsieur de Serres, en reprenant chacun des arguments de ce dernier. Comme souvent, on ne retrouvera rien de vraiment nouveau dans les arguments de la Ligue, rien que refus d'admettre toute autre église que l'église catholique, apostolique et romaine, et vouant à l'extermination tous ceux qui ne sont pas de leur avis. Le plus intéressant est sans doute les deux sonnets introductifs, un dédié à Hubert de Vins et l'autre aux guisards tels que reproduits dans l'encart ci-dessous.

<sup>1</sup> Fille de Charles III, duc de Lorraine et de Bar, et de Claude de France. Elle fut élevée à la cour de France par sa grand mère, Catherine de Médicis. Elle se maria avec un cousin de la reine mère, un Médicis, Ferdinand 1<sup>er</sup>, grand duc de Toscane. A la mort de sa grand-mère, elle hérita de tous ses biens meubles, tapisseries et œuvres d'art. Elle sera un des soutiens de Galilé.

<sup>2</sup> Prosper Cabasse, [49] pages 274&275, Foulquet Sobolis, [324] tome 3, pages 24&25.

<sup>3</sup> [478]

A trevalereus segneur H. de Vins General de la Sainte Union en Provance	Contre les furies, qui s'oposent aus desseins des Guisars chefs de la Seinte Union
Ce pendant que l'on voit par toute la Provance Ta guerriere fureur foudroyer les mechans Qui veulent guerroyer, comme nouveaux Geans Dieu meme, son Eglise, & sa loyalle France,	Fol est qui veut tacher d'une puissance veine Rompre le cours de l'eau qu'an bas ne soit porté, Ou brouiller du soleil la luisante clarté, Ou brider le torrent, qui dessant vers la pleine :
S'opose, courageus, mes Muzes an defanse Pour soutenir le los des vaillans Guisèans Contre ces faus precheurs, qui sont toujours bêans Pour les calonnier de toute puissance.	Autant fol est celuy, qui tache à toute peine D'anvie, de fureur, & de rage incité, D'interrompre, obscurcir, & randre surmonté, L'heur, le los, & l'efort des Princes de Lorreine,
Poursuy donq'tes tes desseins, Ô valereux de VINS Et sur ke dos fuyard de ces tretres mutins Grave de plus an plus tes prouesses notoires :	Les arrests du Segneur sont plus durs que le fer, Qui a promis que rien, voire meme l'anfer N'aueroit jamais pouvoir dessus sa chere Eglise :
Aussy je poursuivray, d'un courage indonté, A defandre an écrit la simple verité, Chantant à nos neveux l'Hymne de tes victoires.	Puis donq' que ces Lorreins sont un de ses piliers Pour elle combatans, indontez chevaliers, On antreprend an vein sur la meson de GUISE.

Encart 6-9 : Sonnets à la gloire de Hubert de Vins et de la maison de Lorraine [478]

### 6.6.5 Internationalisation du conflit

La faiblesse du roi de France allait réveiller les espoirs de ses ennemis extérieurs, au premier rang Philippe II, mais aussi le duc de Savoie et de manière plus discrète, le pape Sixte Quint.

En Provence, la Ligue allait se séparer en deux factions. Hubert de Vins allait choisir le camp de l'étranger, pensant obtenir du duc de Savoie contre la livraison de la Provence les honneurs qu'Henri III lui avait refusés. Le comte de Carcès, de son côté, allait personnaliser la ligue « royaliste ».

La Valette surprit une lettre en chiffre que le duc de Savoie avait envoyé à son beau père et dans laquelle il disait « *que les villes et provinces de France avoient fait le sault et s'estoient révoltées ; que la fortune luy administroit un beau moyen de se faire souverain monarque de la chrestienté, l'exortant de veiller et travailler pour empescher que ce grand corps de France ne revint à son chef.* »<sup>1</sup>.

Les ligueurs continuèrent à utiliser la lutte religieuse pour justifier leurs tentatives de démembrement du royaume de France, comme le montre cette lettre du Parlement de Paris envoyée à la Cour de Provence le 6 avril 1589 : « *A messieurs tenant la cour de Parlement de Provence. Les dangers qui nous environnent de toutes parts, vous admonestent assez du hasard que court nostre religion catholique, apostolique et romaine par les signes et desseins de ceux qui tendent à l'opprimer et subvernir, sit ouvertement ou secrètement, favorisant et fomentant en ce royaume l'hérésie, peste capitale de tout l'état. A quoy il est besoin vertueusement s'opposer, pour ne laisser pulluler ce mal et jeter plus profondes racines. E tjaçoit que nous nedoutions de vostre bon zèle,*

<sup>1</sup> Gustave Lambert, [6] et Honoré de Mauroy, [330] page 137.

*et que sçachions combien avez toujours l'honneur et service de Dieu en singulière recommandation, si est-ce que l'exemple qui doit sortir de nous, comme du premier corps souverain de la justice, nous avons estime estre de nostre devoir de vous sémondre et convier d'entrer avec nous dans la Sainte-Union qu'avons jurée, et de vous y obliger par même religion de serment, pour conjoindre tous nos moyens et autorités, tant pour la manutention de nostre dite religion, que conservation de l'estat royal, nous assurant qu'à nostre imitation les magistrats inférieurs et tout le reste du peuple se rangeront aysément à la même résolution, et que par une bonne et fraternelle intelligence et correspondance des Parlements, Dieu nous fera la grâce de nous préserver des orages et tempêtes dont nous sommes menacés. Embrassez donc avec nous, s'il vous plaist, la défense d'une si juste et sainte cause, afin qu'unis de cœur, d'esprit et de volonté, nous symbolisions non seulement en volontés, mais aussi en effets et actions. Et à ces fins, nous vous envoyons tant le formulaire du serment par nous prêté, que extrait du registre de nos délibérations, afin que vous entendiez l'ordre qu'avons tenu ; et aux occurrences particulières nous vous ferons participans de nos délibérations pour entretenir un fraternel accord entre nous, en ce qui dépend de nos charges... »<sup>1</sup>.*

Devant la résistance du Parlement de donner suite aux propositions du parlement de Paris, Hubert de Vins décida de passer à l'action, et d'obtenir par la force la trahison de la Cour. Le 19 mai 1589, il convoqua à l'hôtel de ville d'Aix un grand conseil général auquel participèrent les principaux gentilshommes et bourgeois d'Aix. Le conseil jura et signa à l'unanimité la Sainte-Union. Neuf jours plus tard, une seconde réunion eut lieu pendant laquelle ils décidèrent que ceux qui refuseraient de signer seraient déclarés « *fauteurs des hérétiques et ennemis de la patrie* ». Pour forcer le mouvement ils décidèrent que le registre des adhésions serait porté de maison en maison pour recueillir les signatures des chefs de famille. La tension était forte dans la ville, les agents de Vins en parcouraient les rues pour maintenir un état d'insécurité. Le 27 mai 1589, Hubert de Vins alla lui même chez le premier président de la cour des comptes, Jean de Sade, seigneur de Mazan, pour le forcer à signer. Celui-ci le reçut assez durement, l'accusant d'être responsable des troubles qui n'allaient pas tarder à désoler la province, et le renvoya. La faction royaliste du Parlement convoqua Hubert de Vins pour lui demander de faire régner l'ordre et de cesser ses tentatives de déstabilisation. Mais le baron de Vins se savait soutenu par la faction ligueuse, il confirma qu'étant membre d'une union des princes catholiques, il ne pouvait s'opposer à la propagation de la cause sacrée qu'ils défendaient. En cela, il se déclarait clairement contre le roi de France, à la solde de Philippe II d'Espagne. Il promit, sachant qu'il ne tiendrait pas ses promesses, de s'abstenir de porter atteinte aux membres de la compagnie et aux citoyens qui resteraient fidèles au roi. Il fit expulser dès le lendemain quelques notables pour intimider les récalcitrants. Cela ne suffit pas, il se présenta un jour de séance au palais, accompagné d'une troupe en armes, pour exiger soit l'adhésion soit le départ immédiat de la ville. La comédie était écrite d'avance, les fidèles au roi avaient déjà quitté la ville, et les conseillers ligueurs usèrent du prétexte de la « violence » qui leur était faite pour signer la Sainte-Union, et reconnaître entre autre le duc de Mayenne comme lieutenant général du royaume<sup>2</sup>. Gustave Lambert insiste sur le fait que le clergé de la ville refusa de signer le manifeste ligueur, et publie le texte suivant qui témoigne aussi de la violence exercée par Hubert de Vins : « ... *Tant en leur particulier que comme représentans ledit chapitre auroient jusqu'à présent refusé de signer les susdits*

<sup>1</sup> Jean-François Gaufridi, [16] page 657.

<sup>2</sup> Louis de Fabri, [414] page 136 : signé les 26 et 28 mai à l'hôtel de ville, puis au Parlement le 02/06.

*articles, bien que de ce faire ils en ayent eu depuis par plusieurs fois esté poursuivis et requis, et qu'ils doutent y estre contraints de ce faire, attendu les grandes menaces qui journellement leur sont faites, estant en danger continuel de leur vie à faute de jurer et signer iceux articles. A cette cause, les susdits die-sent, déclarent et protestent que s'il advient que cy après ils signent les dits articles, que ce n'est point de leur franche et pure bonne volonté, ains par force et contrainte et pour sauver leurs vies, personnes et biens qu'ils sont bien advertis et assurés de perdre, et aussi pour pouvoir par ce, continuer le service divin, garder et conserver les ornements, joyaux et saintes reliques de la dite église, et par ainsi obvier aux scandales et séditions que les susdits sieurs prévoient qu'infailliblement leur pourroit arriver en cas qu'ils fissent le susdit refus de signer ladite prétendue Union ; n'entendants néanmoins par icelle signature eux départir de la fidélité, subvention et obeissance que Dieu, notre sainte Eglise et les saints décrets et canons leur commandent et obligent devoir prêter à leur monarque et souverain prince, tant qu'il demeurera au giron de ladite Eglise, en désavouant à cette fin telles signatures dès à présent comme nulles, faites par oppression, force et violence... »<sup>1</sup>*

Dès février 1589, le duc de La Valette avait obtenu des lettres patentes qui ordonnaient à tous les magistrats et officiers de justice de quitter les villes rebelles et d'aller exercer leurs fonctions dans les villes restées fidèles au roi. Le Parlement se sépara alors en trois fractions, celle des « neutres », ou comme l'a écrit Louvet, les « gens qui ne sont ni froids ni chauds », se retirèrent dans leurs terres et abandonnèrent la justice ; celle des ligueurs, sans doute la plus nombreuse, resta à Aix, et la troisième, constituée de ceux qui restaient fidèles au roi de France alla à Pertuis ; ils constituèrent le parlement royal. Neuf<sup>2</sup> dans un premier temps, ils furent rejoints plus tard par d'autres de leurs collègues. La première audience de ce parlement eut lieu le 26 août.

Il est intéressant de noter qu'Henri III avait dès le 24 mai 1589 ordonné la translation du Parlement de Pertuis à Manosque, ainsi que celle de la chancellerie de la cour des comptes, aides et finances, et de la fabrique des monnaies. Par lettres émises sous forme d'édit à Tours le 28 mai 1589, le roi déclarait « *le comte de Carcès, de Vins, et tous autres qui tiendroient leur party, convaincus du crime de lèse-majesté, déclarant leurs biens féodaux réunis à la couronne, et leurs autres biens vendus et leurs debtes saisies.* »<sup>3</sup>

### 6.6.6 La Valette en campagne, été 1589.

La Provence, soumise aux allées et venues des gens de guerre, étaient de plus en plus dangereuse pour ses habitants qui risquaient à tout instant de tomber sur des troupes en vadrouille ou qui cherchaient du

<sup>1</sup> Gustave Lambert, dans [6] tome 2, pages 68&69, signée par le chanoine Matal, insérée dans un recueil manuscrit de la bibliothèque d'Aix, n°849. Jean Scholastique Pitton, indique page 335 de [50] que cette déclaration aurait été signée le 7 juin, alors que le chapitre de Saint-Sauveur avait été contraint à signer la Ligue le 4.

<sup>2</sup> Gustave Lambert, dans [6] tome 2, page 69 et Augustin Fabre dans [24] page 282 et [50] page 335: Coriolis, Jean d'Arcussia, Guillaume de Cadenet, François de Foresta, Marc-Antoine d'Escalis, Jean de Leydet-Ségoyer, Balthazar de Perrier, Antoine de Séguiran et de Monnier, avocat général. Ils furent rejoints le 12 septembre par Louis d'Anthelmi, Boniface de Bermond, Alexandre de Guérin, Antoine de Reillane, Antoine de Suffren, Jean, Pierre d'Olivary, et Pierre Dedons.

<sup>3</sup> Gustave Lambert, dans [6], tome 2, page 91.

ravitaillement sur le dos de la population. En particuliers le risque était fort de se faire enlever pour toucher une rançon. Honoré Salvy, notable de Le Val, en fit les frais un jour qu'il allait à Brignoles. Il fut capturé par des gendarmes d'Hubert de Vins, la veille de la Saint-Jean 1589, et libéré plus tard contre cent écus de rançon qui lui furent remboursés par la commune.<sup>1</sup>

La Valette, protégé vers le nord par les troupes de Lesdiguières dans le Dauphiné, devait sécuriser ses positions au delà de la Durance pour en faire sa base d'opération, pour ensuite pouvoir se diriger vers les grandes cités, Aix, Marseille, Arles, en s'emparant des villes placées sur le chemin afin de sécuriser ses communications.

Allant de Pertuis à Sisteron, il prit le petit village de Montagnac, à côté de Riez, où il perdit un de ses meilleurs lieutenants, Tournabon, gouverneur de Seyne. A Sisteron, Gouernet et Prunières l'attendaient avec quatre cornettes de cavalerie et quatre cents arquebusiers. Le gouverneur partit en campagne fin mai/début juin avec cinq canons, huit cents cavaliers et deux milles hommes de pied, et se dirigea vers Apt. Montjustin, refusa d'ouvrir ses portes aux troupes royales, La Valette décida de prendre la ville. Il fallu quatre jours de sièges et de feu, et trois assauts, le dernier commandé par le duc lui-même, pour que la ville soit prise. Les maisons furent incendiées, l'église rasée, les récoltes vendues au profit du trésor, et trente des habitants les plus influents pendus. Cet exemple de sévérité impressionna Apt et Saignon qui firent leur soumission sans résister. Le duc y installa des garnisons gasconnes, tandis qu'il envoya des colonnes vers la basse Provence. Le baron de Montaud reprit Fréjus et soumit sa viguerie. Le marquis de Trans qui l'occupait, fut fait prisonnier.

D'Apt, La Valette descendit la rive droite de la Durance, et vint mettre le siège le 9 juin 1589 devant Beaumont qui était défendue par cinq cents hommes de troupes réglées sous les ordres des capitaines Lions, Abel et Saint-Julien. L'artillerie tira plus de deux cent cinquante coups de canon et ouvrit une large brèche à côté de la porte principale. Les assiégés résistèrent vaillamment, mais apprenant qu'une troupe de secours qui leur avait été envoyée par Hubert de Vins sous le commandement du capitaine Lambert de Cavaillon s'était rendue aux troupes royales, ils capitulèrent le 12 juin. Le gouverneur accepta de les laisser partir avec meubles et bagages, tambours battants et enseignes déployées, mais, et c'était rare alors, les troupes royales investirent la place avant que la garnison ne l'ait évacuée<sup>2</sup>.

De Beaumont, La Valette revint à Pertuis où il fut rejoint par Montaud qui revenait de Fréjus avec le marquis de Trans. Acte de politique, La Valette laissa le marquis de Trans libre dans la ville sous surveillance, mais celui-ci en profita pour s'échapper et rejoindre de Vins, justifiant sa déloyauté par le fait que le gouverneur lui avait donné des gardes « *lesquels par droict des gens il est permis de tromper* ».

De Pertuis, La Valette se dirigea vers Aix où il arriva le 25 juin avec deux mille fantassins et six cents chevaux. Sur le passage, il avait pris Meyrargues le 23 juin 1589 qu'il avait livré aux flammes. Il installa son camp entre Puyricard et la guette<sup>3</sup> d'Entremont. La population, voyant la cavalerie ennemie sous ses remparts, fut soumise à une agitation extrême. Le bruit courrait que des magistrats dont l'adhésion à la Ligue était plus que

---

<sup>1</sup> H. Rey, [308]

<sup>2</sup> Vingt notables furent pendus.

<sup>3</sup> Lieu de guet

modérée avaient résolu de livrer la ville au gouverneur. Hubert de Vins laissa ses hommes de main, en particulier le frère André, carmélite<sup>1</sup>, dont César de Nostredame dit qu'il était « *homme demy more, turbulent, libertin et factieux, si compagnon de sa robe le fut oncques* »<sup>2</sup>, Carrelasse, Lagremuse et Perrinet<sup>3</sup>, accompagner la sédition. Ils arrêtaient les présidents Saint-Jean et Du Chainé, ainsi que les auditeurs de la Chambre des Comptes Gaufridi et Garron pour les enfermer à l'archevêché. Hubert de Vins dit plus tard qu'il avait autorisé cette séquestration pour le bien même des personnes concernées qui, lui avait-on dit, avaient résolu d'aller dans les rues en robe rouge pour crier « *Vive le roi !* »<sup>4</sup>.

Devant les forces de La Valette, les procureurs du pays avaient demandé des secours à Arles, Marseille et à La Ciotat. Dans les archives communales de La Ciotat, on a conservé la lettre venant d'Aix, et une lettre de Marseille, qui considérait que La Ciotat était sous leur dépendance. Aix demandait cent hommes armés qui devaient rejoindre le comte de Carcès dès le lendemain à Aubagne : « *Car facilement vous pouvez mettre en estat ces cent hommes armés et propres pour la guerre ; il n'est besoing y mettre longueur, car nos ennemis sont là, et pusiqu'il y va de la conservation de tous et principalement de nostre sainte foi catholique, nous n'y devons espargner chose quelconque.* » C'est le lendemain que les consuls de Marseille écrivirent à ceux de La Ciotat : « *Il convient que tout aussitost vous fassiez mettre vos cent hommes en esquipage et les mandiez sans tarder davantage à Aubagne où les aultres troupes de nos voisins s'assemblent. Nous mettons cejour d'hui, ou demain pour le plus tard, aux champs, une bonne troupe de lanciers et arquebusiers. Si en ceste occasion vous faisiez les rétifs, outre le hasard que vous couriez et les peines de la Cour, vous nous auriez pour ennemis.* »<sup>5</sup>

Sans doute le 26 juin 1589, et sans attendre les renforts, Hubert de Vins fit une sortie avec mille cinq cents hommes qui fut un échec. Il avait donné le commandement de la cavalerie à Ampus, et avait pris lui-même celui de l'infanterie. Ampus prit le chemin de Saint-Cannat et découvrit le camp des royalistes. La Valette avait envoyé Gouvernet en avant pour l'arrêter, pour le suivre lui-même à la tête des arquebusiers. Il confia le corps de réserve au marquis d'Oraison. Ampus engagea le feu avec Gouvernet qui fut obligé de se retirer après un quart d'heure de combat. Après avoir reformé ses troupes, il chargea de nouveau les ligueurs ; mais Ampus avait été rejoint par son frère Besaudun, et Gouvernet dû encore une fois battre en retraite et se replier sur la réserve. Au même moment La Valette se trouvait au devant d'Hubert de Vins. Il envoya le capitaine Boyer bloquer l'avance

<sup>1</sup> Jean Scholastique Pitton nous dit que bien que souvent déguisé, il avait coutûme de porter une casaque de velours jaune ornée d'une croix blanche par dessus. *Il était toujours armé d'une pertuisane.* ([50] page 335).

<sup>2</sup> [31], page 867

<sup>3</sup> Gustave Lambert dans [6], tome 2, page 72, nous dit que Perrinet était teinturier de son état. C'était un des chefs populaires les plus actifs et les plus influents, et son prestige sur la population était immense. Il nourissait pour la comtesse de Sault, dont le rôle commençait à s'affermir au sein de la ligue provençale, une passion autre que politique, que celle-ci sut gérer à son avantage.

<sup>4</sup> Pour ce qui concerne Du Chainé, au-delà d'un acte politique, Hubert de Vins vengeait une injure personnelle, Du Chainé ayant été un des présidents qui s'était montré hostile à la nomination d'Hubert de Vins à la charge de généralissime des troupes provençales. Quelques jours après la nomination, ils se seraient rencontrés sur les marches du palais où eut lieu une brutale altercation dans laquelle le président souffleta le baron de Vins.

<sup>5</sup> Gustave Lambert, dans [6], tome 2, page 73

d'Ampus, et engagea le combat avec l'infanterie ligueuse. Celle-ci recula, et bientôt se replia en désordre à travers champs<sup>1</sup>. La Valette se contenta de les chasser devant lui jusqu'aux murailles de la ville, sans chercher à l'investir. Il revint ensuite au camp en ravageant la campagne sur son chemin.

La tension était extrême dans Aix, mais les troupes ne se laissèrent pas abattre. La comtesse de Sault fit beaucoup pour relever le courage des habitants, parcourant les rues et visitant les corps de garde. Le 27 juin, une nouvelle colonne de ligueurs commandée par le marquis de Solliès tenta une sortie. Après six heures de combats, ils se replièrent dans la ville.

Le 30 juin 1589, La Valette changea de position et vint s'installer dans la plaine d'Aillane. Le 1<sup>er</sup> juillet, il plaça son artillerie sur une colline à proximité de la ville où s'élevaient les fourches patibulaires. Le Marquis de Solliès et les capitaines Paris et Chasteuil sortirent de la ville pour tenter de détruire la batterie, mais sans succès autre que la prise de trois prisonniers. Le 3 juillet, le comte de Carcès rejoignit la ville, venant d'Aubagne, avec deux cents cavaliers et trois cents fantassins. La Valette ne disposait pas de forces suffisantes pour espérer emporter une ville où la population était farouchement contre les royalistes, et compte tenu des forces ligueuses qui s'y étaient concentrées. Il leva le camp le 4 juillet pour se retirer à Beauvoisin, près de la rivière de l'Arc.

Le gouverneur, peut-être dans l'inquiétude d'une entrée en guerre du duc de Savoie, essaya de négocier une suspension d'armes, et sollicita l'ouverture de pourparlers. La conférence eut lieu dans les aires de Nicolin, près de la ville. Gouvernet et le marquis d'Oraison représentèrent La Valette, tandis que la Ligue était représentée par Forbin-Solliès et Besaudun. Les discussions ne pouvaient pas aboutir, la paix n'avait aucun intérêt pour Hubert de Vins, qui y aurait perdu toute possibilité de confirmer son statut de chef de la Provence et d'en tirer les bénéfices qu'il cherchait. Il fit se soulever la populace et interrompre brutalement les préliminaires de paix. Il faut aussi noter qu'à cette époque Hubert de Vins et ses principaux alliés étaient pensionnés par Charles-Emmanuel de Savoie. On trouve dans les papiers d'Andrea de leini les sommes versées : « *A Monsieur de Vins, cinq cens escuz tous les moys [...]. A Monsieur de Saint-Canat, nepveu dudit sieur de Vins, cent escuz le moys [...]. A Monsieur de Bezaudun l'année deux mille escuz. A Monsieur d'Ampus, frère dudit sieur de Bezaudun, cent escuz le moys [...]. A Monsieur le conte de Carcès trois cens escuz le moys.* »<sup>2</sup>

La Valette repartit en campagne. Il dû néanmoins, à la demande de Lesdiguière, laisser repartir Gouvernet. Il pris Lambesc le 12 juillet 1589, à la suite d'un tir d'artillerie et de deux assauts<sup>3</sup>. Il alla ensuite à Pelissanne que Charles de Mimata lui rendit le 15 juillet. De Pelissanne, ils allèrent à Saint-Cannat, puis à Château-Renard dont le gouverneur fut pendu. Descendant vers la mer, il prit Vitrolles, puis entra dans Martigues que le marquis de Solliès, transfuge de la ligue, lui livra le 4 août. Passant ensuite entre Marseille et Aix, il passa par Saint-

<sup>1</sup> Lors d'une décharge générale, ils tuèrent le capitaine ligueur Vacqueiras.

<sup>2</sup> Cité par Fabrice Micallef, [497] page 88. Voir aussi la lettre d'Hubert de Vins du 12/06/1589 (§12.14) qui fait référence à d'autres personnes (§12). Il l'exprime d'ailleurs explicitement dans sa lettre datée de juillet 89 et donnée en §12.15.

<sup>3</sup> Le camp royaliste perdit alors un de ses plus valeureux capitaine, Ramefort, d'un coup d'arquebuse à la tête.

Maximin et Trets<sup>1</sup>, et se dirigea vers Brignoles où Puget de Saint-Marc avait été remplacé par Ampus. Mais, compte-tenu de l'opposition de la population envers Vins, ce dernier déserta la place, laissant les habitants aller à la rencontre de La Valette pour le recevoir avec enthousiasme (vers le 14 août sans doute).

Après quelques jours de repos à Brignoles, La Valette envoya Boyer vers La Ciotat, et le marquis d'Oraison vers Draguignan, tandis qu'il gardait le gros de ses troupes avec lui.

Boyer, avec quatre compagnies, alla à Signes où il se fit remettre par les frères Panousse le château où il laissa en garnison le capitaine Monery de Brignoles. Il descendit ensuite à travers les collines à La Cadière dont il s'empara, puis alla vers son village d'origine Ollioules. Il n'y fut pas accueilli avec enthousiasme, le village ayant été gagné à la Ligue, mais il y pénétra de force et s'empara du château. Il prit ensuite Six-Four, Saint-Nazaire<sup>2</sup> et La Ciotat « *qu'il confia aux consuls, les reconnaissant affectionnés au service du roy et de monseigneur de La Valette* ». Il revint ensuite vers Toulon, qu'il contourna pour s'emparer du château de La Garde où il laissa Cabriès de Varages. Il prit ensuite le village de La Valette où il fut rejoint par le gouverneur qui avait décidé de marcher sur Toulon. Mais les habitants de la ville lui envoyèrent des délégués pour placer la ville sous son autorité. Il y entra, sans combats, le 19 août.

C'est alors qu'il était à Toulon, ville dans laquelle il apprit la mort d'Henri III, que le duc de La Valette revint sur son intention d'en faire une ville fortifiée pouvant lui servir de place forte dans la reconquête de la Provence. Ayant la ville, il lui manquait la citadelle, connue sous le nom de « grosse tour » et qui était tenue par un ligueur, agent du duc de Savoie, le capitaine Berre. Il en chargea Montaud qui s'en acquitta en pénétrant avec vingt hommes déguisés en bourgeois dans la place forte alors que Berre était en déplacement. La Valette, au mépris des privilèges de la ville, déposséda ensuite les Toulonnais de la garde des portes et de la mer pour y placer ses propres hommes. Il nomma gouverneur de la place, Jacques de Sainte-Colombe, seigneur d'Escarravaques, gentilhomme béarnais venu en Provence avec le duc d'Épernon en 1586, et qui venait de se marier avec Julie de Forbin, fille de Palamèdes de Forbin, seigneur de Solliès. Il décida ensuite d'agrandir et de fortifier la ville. Il consentit le 15 septembre 1589, en faveur de Pierre Hubac, « *ingénieur et homme de grand esprit* », l'entreprise de creuser un fossé de vingt-deux mètres de largeur sur quatre mètres de profondeur qui devait englober les sept faubourgs de Toulon.

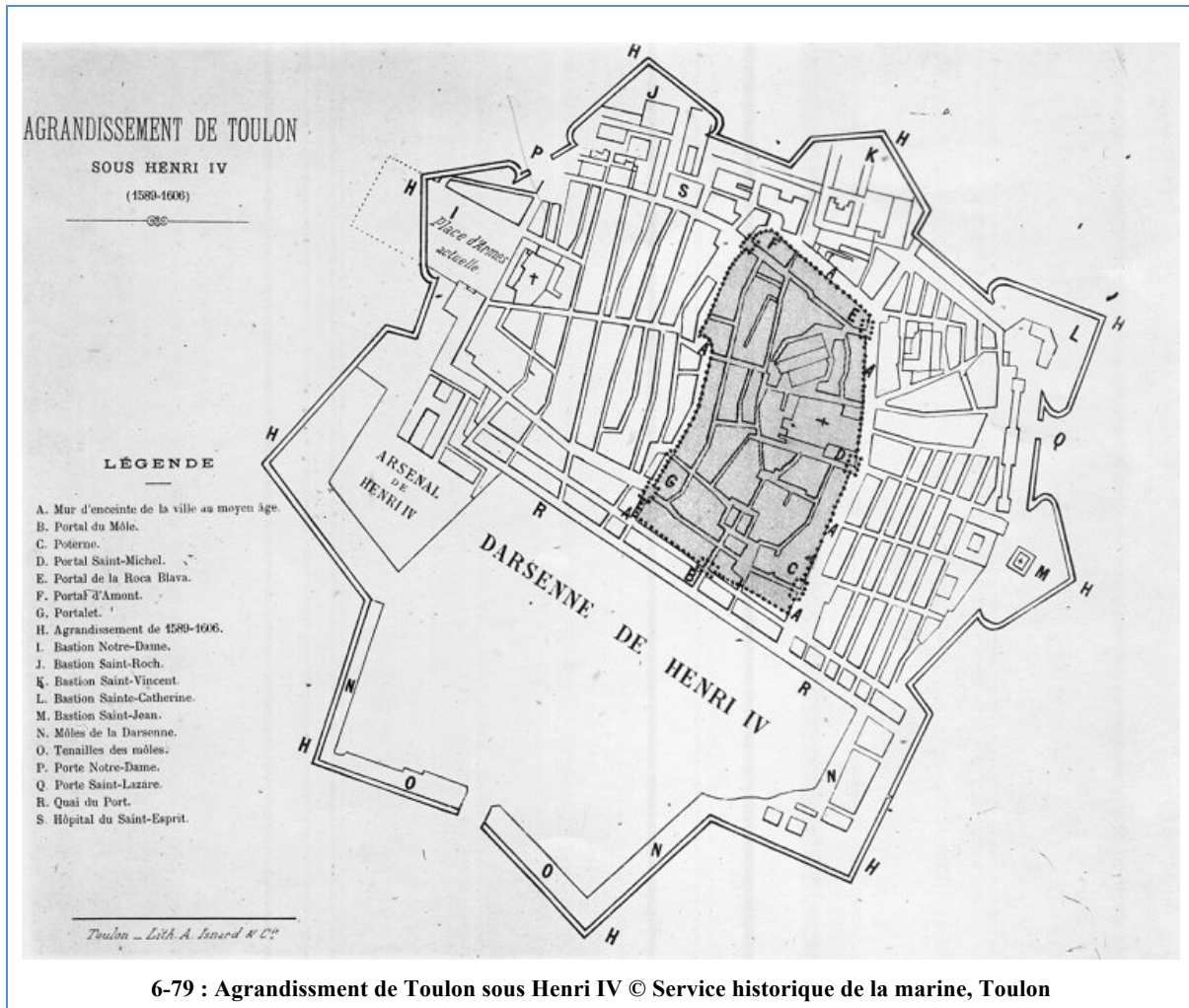
---

<sup>1</sup> Le 12 août 1589, le lendemain il était à saint-Maximin (Antoine du Puget, [46] page 735)

<sup>2</sup> Sanary-sur-Mer, Sant Nàri signifie en provençal saint Nazaire ; la ville prit le nom de Sanary en 1890, et de Sanary-sur-Mer en 1923.



Deux mois plus tard, pour une somme forfaitaire de cinquante mille écus, le même Pierre Hubac se chargea de la construction des remparts avec leurs bastions, leurs courtines et leurs casemates, et de l'ouverture de deux portes dans l'enceinte fortifiée.



6-79 : Agrandissement de Toulon sous Henri IV © Service historique de la marine, Toulon

## 6.7 L'assassinat d'Henri III, l'avènement d'Henri IV

### 6.7.1 Le régicide

La tentative du duc de Mayenne ayant échoué à Tours le 8 mai, ses troupes repoussées, Henri III se tourna vers Paris. Les troupes royales et huguenotes s'emparèrent de Senlis (le 17 mai 1589), d'Etampes et de Pontoise (25/07/1589); le duc d'Epemon rejoignit le roi avec un contingent d'arquebusiers levés en Gascogne, et Sancy avec près de quinze mille hommes, principalement des Suisses. Avec quarante millehommes, les forces de Paris étant faibles, il était en position de reprendre sa capitale. Henri III s'installa à Saint-Cloud, et le roi de Navarre à Meudon.

Le 31 juillet 1589, le procureur général Jacques de La Guesle, revenant d'une de ses propriétés, rencontra un jeune moine, Jacques Clément, qui prétendait être envoyé par le premier président de la cour, Achille de Harlay, pour porter des informations de la plus haute importance au roi. Il était porteur d'un sauf-conduit signé par une capitaine royal détenu par les ligueurs, Charles de Luxembourg, beau-frère du duc d'Epemon.

Le 1<sup>er</sup> août 1589, alors que le roi se levait de sa chaise percée, Jacques Clément fut introduit dans la chambre du roi. Ayant lu les lettres qu'il portait, le roi s'approcha de lui pour entendre les informations secrètes que le moine disait ne pouvoir dire qu'à voix basse. Alors qu'il feignait de parler à l'oreille du roi, il sortit un couteau qu'il portait caché sous sa robe, et poignarda le roi au bas ventre. Il fut immédiatement exécuté par La Guesle et Bellegarde, et les quatre quarante-cinq présents pour protéger le roi....



6-80 : Le régicide © Musée du château de Pau

On voulut croire que la blessure ne serait pas mortelle. Le roi dicta des lettres pour les villes qu'il contrôlait pour éviter que des rumeurs se propagent, et promit à son épouse, qui était resté en Touraine, qu'il pourrait bientôt remonter à cheval. Mais le duc d'Angoulême raconte dans ses mémoires que les médecins avaient diagnostiqué un percement de l'intestin, prouvé par un « lavement qu'il ne rendit qu'à moitié, le reste s'estant estendu dans ventre par la fente qui estoit faite à l'intestin ; surquoy les medecins jugerent qu'il ne pouvoit en echaper. »<sup>1</sup>.

Il fit venir auprès de lui Henri de Navarre vers 11 heures. Il négligea les paroles d'apaisement, et parla en roi, soucieux d'assurer la continuité du royaume. « Mon frère, voyez comme vos ennemis et les miens m'ont traité. Il faut que vous preniez garde qu'ils ne vous en fassent autant. [...] Mon frère, je le sens bien, c'est à vous à posséder le droit auquel j'ai travaillé pour vous conserver ce que Dieu vous a donné. C'est ce qui m'a mis en l'état où vous me voyez. [...] La justice, de laquelle j'ai toujours été le protecteur, veut que vous succédiez après moi en ce royaume, dans lequel vous aurez beaucoup de traverses, si vous ne vous résolvez à changer de



6-81 : Le corps d'Henri III est amené à Poissy © [502]

religion. » Il fit s'approcher tous ceux qui assistaient à la scène, et d'une voix forte déclara « [...] je vous prie, comme mes amis et vous ordonne comme votre roi, que vous reconnaissez après ma mort mon frère que voilà [...], et que pour ma satisfaction et votre propre devoir, vous lui prêtiez le serment en ma présence. »<sup>2</sup> Serment qui fut effectivement fait en présence du roi dont les paroles avaient ému tous ceux qui avaient été fidèles à sa

<sup>1</sup> Charles de Valois, [335]

<sup>2</sup> Cité par Jean-François Solnon, dans [135] page 380, ainsi que par Jean-Pierre Babelon [397].

personne jusqu'à ce jour. Le soir les douleurs augmentèrent et il se prépara à mourir en chrétien. Il pardonna à son meurtrier, se confessa, et expira le 2 août 1589 à 2 heures de matin.



6-82 : La chambre de la reine douairière à Chenonceau © Marincic

Elle emménagea à Chenonceau, château que sa belle-mère, Catherine de Médicis lui avait légué et dans lequel elle installa sa chambre au deuxième étage avec une décoration funèbre, argent sur noir, de tous les attributs du deuil : croix, pelles et pioches de l'inhumation, cornes d'abondance déversant des pleurs, .... Elle dut donner le

château à sa nièce, la duchesse de Vendôme, car elle n'avait plus assez de moyens pour faire face aux créances qui pesaient sur le château. Elle mourut à Moulins le 29 janvier 1601.



6-83 : Jacques Clément © [502]

A Paris, les ligueurs ne cachèrent pas leur joie, de multiples placards fleurirent pour célébrer la mort du roi et pour justifier son assassinat en le peignant sous les traits du diable. La duchesse de Montpensier<sup>1</sup> fit allumer des feux de joie dans les rues. Les pamphlétaires, tel Jean Boucher, entreprirent, pour justifier le régicide, de dresser l'inventaire des péchés attribués au roi. Le curé de Saint-Benoît, dans « *La vie et la mort de Henry de Valois* », commit une suite à son « *La vie et faits notables de Henry de Valois* » qui avait été écrit au début de 1589, dans laquelle il peignit le roi comme un suppôt de Satan, sorcier, meurtrier, violeur de nonne, voleur de la Vraie Croix de la Sainte-Chapelle, tyran orgueilleux, roi mignonieux, .... Au-delà de la glorification

<sup>1</sup> Catherine de Lorraine, soeur du duc de Guise.

du geste de Jacques Clément<sup>1</sup>, ces pamphlétaires commencèrent très vite à nier la possibilité que le « *jadis* » roi de Navarre ne puisse prétendre à la couronne de France, étant à la fois hérétique et excommunié<sup>2</sup>. L'église se mobilisait pour justifier la mort d'Henri III. On retrouve dans le livre de raison de Jean de La Fosse, curé de Saint-Leu Saint-Gilles à Paris, l'épithète suivante : « *Le 1<sup>er</sup>, fut tué Henri de Valois, roi de France, par un simple religieux des jacobins nommé frère Jacques Clément [...], et ce par permission divine, considéré que ledit de valois était de son naturel fort cruel et vindicatif, ne respirant autre chose en son cœur que mauvaiseté et vengeance, principalement contre la ville de Paris dès le jour des barricades, sur lesquelles il espérait se venger, [...] de sorte qu'il prit l'aide de la reine d'Angleterre et de tous les hérétiques à l'occasion de ce.* »<sup>3</sup>

Un autre texte, paru à Lyon en 1589, illustre le fanatisme de la faction la plus extrême de la ligue catholique. Dans *L'apocratie au rabais du caquet politique & jebusiens de notre âge, dédié aux agents & catholiques associés à Navarre*<sup>4</sup>, l'auteur déverse son fiel contre Henri III, Henri IV pour encenser ceux qui s'élèvent contre tous ceux qui ne sont pas ligueurs, en premier lieu le glorieux Jacques Clément. Il est intéressant de noter quelques arguments ou assertions de ce texte, qui vont devenir le motto de la ligue. D'abord le fait que ceux qui condamnent Jacques Clément sont « *plus près de l'athéisme que de l'hérésie, puisqu'ils ne reconnoissent ceci être venu par la providence de Dieu* ». Pour l'auteur, pour que Henri de Bourbon puisse être absous il faudrait « *qu'il maudisse ses ministres, qu'il les déchire, brûle et condamne à mort [...]* Et quand il aura fait tout cela, alors l'Eglise comme une bonne mère [...] l'absoudra de la mort éternelle ». Car l'Eglise est bonne, et la volonté supposée des huguenots de se venger de la Saint-Barthélemy est présentée comme étant infernale car, bien entendu, le massacre des huguenots était, lui, une chose sainte. Il diabolise les huguenots en insistant sur le fait que la moindre communication avec un hérétique apporte « *danger d'être infecté et corrompu de sa puante doctrine* ». Il veut effrayer le peuple en le prévenant que les huguenots, vainqueurs, s'accaparraient tous les biens des catholiques, jusqu'aux femmes et aux filles, et ce pour que leurs ministres « *partants de leurs tannieres ont promis à leurs femmes, car ils sont mariés comme puants paillardes, les plus beaux joiaux [...] l'un s'est vanté d'avoir la virginité de vos filles ; l'autre l'honneur de vos femmes.* »

Le 5 août 1589, le duc de Mayenne et le Conseil de l'Union reconnaissent pour roi le cardinal de Bourbon<sup>5</sup> sous le nom de Charles X, violant ainsi la loi salique qui exclut les cadets ; il était en effet le cadet d'Antoine de Bourbon. Informé de la mort d'Henri III de manière sûre le 25 août, le pape fait écrire le 26 au duc de Mayenne qu'il lui offre troupes et deniers pour, sans retard, mobiliser toutes les forces possibles pour profiter de l'état de sésaroi dans lequel il pense être les ennemis de l'église catholique, pour définitivement les vaincre<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Voir en particulier le texte publié en 1589 intitulé « *Le Martyre de frère Jacques Clément* », attribué à Charles Pinselet [566].

<sup>2</sup> Voir aussi [559] et [560] qui défendent la thèse que rien ne permet de s'attaquer au roi.

<sup>3</sup> [325] pages 225-226

<sup>4</sup> [488]

<sup>5</sup> Parrain d'Henri IV, c'est lui qui le porta au baptême le 6 mars 1554.

<sup>6</sup> [557]



6-84 : Tombeau de cœur d'Henri III ( Cathédrale de saint Denis) © Marincic

*Commande duc d'Epéron à Jean Pageot, 1635*

La mort d'Henri III plaça les chefs de l'armée royale devant la nécessité de choisir entre leur fidélité à la loi dynastique, et leurs convictions religieuses. Certains, tels le duc de Montpensier, le Picard Jacques d'Humières, le maréchal d'Aumont, Alphonse d'Ornano, colonel des Corses et lieutenant général en Dauphiné, embrassèrent sans hésitation la cause du nouveau souverain. D'autres tels François d'O et les ducs de Luxembourg-Piney et de Longueville l'abjurèrent d'embrasser la foi catholique. Le duc d'Epéron et Bellegarde s'éloignèrent, tandis que quelques rares rejoignirent la ligue, tel Louis de l'Hospital, seigneur de Vitry, à qui le duc de Mayenne attribua le gouvernement de Meaux en récompense.

Henri IV choisit la voie politique, et dans un vrai contrat synallagmatique<sup>1</sup>, s'engagea à ne pas innover en matière religieuse, à réunir un concile pour l'instruire dans la foi catholique, à ce que l'exercice du culte réformé soit limité aux lieux dans lesquels il était déjà pratiqué, et en contrepartie les seigneurs prêtaient serment de fidélité au nouveau roi qu'ils reconnaissaient comme leur prince naturel suivant les lois fondamentales du royaume. Cette volonté de compromis désabusa quelques huguenots qui se retirèrent, comme Agrippa d'Aubigné et Claude de La Trémoille. De son côté la Ligue déclencha une campagne de dénigrement d'Henri IV, le dépeignant comme l'hérétique qui avait juré d'extirper de France la religion catholique. Un exemple de cette

<sup>1</sup> *En droit, un contrat est une convention par laquelle les parties s'obligent réciproquement l'une envers. On parle aussi de contrat bilatéral. [Wikipedia]*

campagne est donné par le court texte *Lettre du roy de Navarre et de d'Espernon envoyee aux Rochelois, où sont contenus tous leurs desseins & entreprises, & comme elle a esté trouvée à un heretique prins à Poitiers*<sup>1</sup>. Sur la base lettre faussement attribuée à Henri IV, l'auteur entend démontrer la fausseté du serment de celui qui se prétend roi et pousser à se méfier des espions qu'il allait placer dans les villes du royaume pour les gagner par trahison. Calomnie et appel à la dénonciation, des recettes éprouvées que la Ligue allait développer dans les années qui suivirent.



6-85 : Henri IV à la bataille d'Arques (21 septembre 1589) © Musée du château de Pau

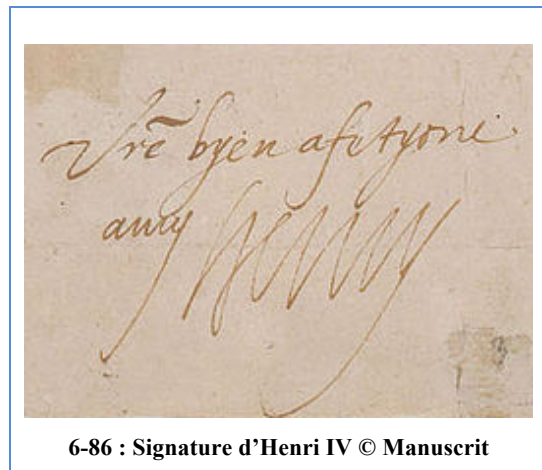
*Huile sur bois attribuée à Jacob Bunel (vers 1605-1610)*

Henri IV leva le siège de Paris dès le mois d'août 1589 pour se diriger vers Dieppe où il arriva le 26 août 1589. Il devait attendre dans la ville l'arrivée de renforts anglais. Il n'avait à ce moment que douze mille hommes et peu de grands capitaines à part les maréchaux de Biron et d'Aumont. Il établit un camp retranché en s'appuyant sur le château d'Arques, et attendit le duc de Mayenne qui se dirigeait vers lui après avoir fait sa jonction avec Brissac et Aumale. Les ligueurs disposaient de près de vingt-cinq mille hommes. La bataille eut

<sup>1</sup> [483]

lieu le 21 septembre 1589, et malgré leur infériorité numérique, les royalistes repoussèrent les ligueurs<sup>1</sup>. Cette victoire poussa Henri IV à reprendre le chemin de Paris, et le 30 octobre 1589, avec dix-huit mille hommes, il était de nouveau devant les murs de la capitale. Mais, et bien que les faubourgs aient été repris le 1<sup>er</sup> novembre, les murailles tinrent.

Se rendant compte que la prise de Paris serait longue et meurtrière, le roi décida de se tourner vers des places plus faciles à vaincre. En décembre 1589, il s'empara du Mans, de Laval et d'Alençon<sup>2</sup>. Ayant reconquis le Maine, l'Anjou et la Normandie, il se tourna de nouveau vers Paris. L'affrontement avec l'armée ligueuse eut lieu le 14 mars 1590 à Ivry. Les troupes royales comptaient douze mille fantassins et deux mille cinq cents cavaliers, tandis que les ligueurs pouvaient aligner quinze mille fantassins et cinq mille cavaliers. Avant le combat, Henri IV qui portait son fameux panache blanc, enjoignit ses soldats de suivre son plumet s'ils perdaient les étendards. Il se jeta lui-même dans la bataille, et malgré leur supériorité numérique, les ligueurs subirent une amère défaite. A partir de ce moment le duc de Mayenne<sup>3</sup> n'aura plus les moyens de réunir une armée, et il devra se reposer entièrement sur les forces de l'Espagne pour continuer la lutte.



6-86 : Signature d'Henri IV © Manuscrit

<sup>1</sup> *Le bruit couru, à l'issue de la bataille que le duc de Mayenne avait été tué. On avait pris pour lui un vaillant chevalier qui avait fait preuve tout au long de l'affrontement de beaucoup de courage. Ce n'est qu'après la bataille, quand on pu examiner son coprs débarrassé de sa cuirasse, que l'on reconnut Saint-André (Jacques d'Agoult), beau frère du seigneur de Vins. [331], tome 18, page 286.*

<sup>2</sup> *Le duc de Mayenne en profita pour reprendre au roi le château de Vincenne puis Pontoises le 6 janvier 1590. [510]*

<sup>3</sup> *Qui avait dû fuir et se réfugier à Saint-Denis. Il chargea ensuite le duc de Nemours de commander dans Paris, et alla lui à Soissons.*





6-87 : Le faux mufle découvert © [502]

*Le souverain démoniaque, vêtu de la robe blanche des pénitents, assiste au martyre des Guise.*



6-88 : L'hermitage préparé pour Henry de Valois © [502]

*Le roi est accueilli aux enfers par deux pénitents diaboliques, dont le caractère est indiqué par les serres griffues qui représentent leurs pieds.*

### 6.7.2 En Provence

C'est quand il entra dans Toulon, le 19 août 1589, que La Valette apprit la nouvelle de l'assassinat d'Henri III le premier août par le moine jacobin Jacques Clément. La Valette ne semble pas avoir hésité, et donna une preuve de son attachement à sa patrie en reconnaissant immédiatement la royauté d'Henri IV, et en la faisant proclamer dans son armée. Il écrivit au Parlement de Pertuis d'en faire de même, ce qui fut fait sous la présidence de Coriolis le 28 août 1589. La Valette avait reçu le contrat synallagmatique intervenu le 4 août 1589 à Saint-Cloud, entre Henri de Navarre et les seigneurs catholiques, ainsi que l'arrêt du Parlement de Paris séant à Tours, qui le ratifiait. Il rejoignit Pertuis, et convoqua pour le 11 octobre l'assemblée des communautés<sup>1</sup> qui sanctionna à l'unanimité la décision prise le 28 août par le Parlement royaliste, et proclamèrent Henri IV, roi de France et de Navarre. Le gouverneur déclara alors « *Messieurs, je m'en vais faire ce à quoy Dieu et nature m'ont obligé ! C'est de jurer d'estre à jamais obeyssant, très-humble subject et serviteur du roy Henry quatriesme, roy de France et de Navarre, lequel serment à la damnation de mon âme je ne fausseray jamais !* »<sup>2</sup>. Lors de la même séance, l'assemblée décida du transfert du Parlement de Pertuis à Manosque (comme cela l'avait été ordonné le 24 mai par Henri III), ville qui plus éloignée d'Aix, offrait plus de sécurité que Pertuis.

La paix était néanmoins impossible en Provence, comme d'ailleurs dans le reste de la France, mais au-delà de l'activisme du clergé qui n'hésitait pas à appeler au meurtre et au régicide<sup>3</sup>, certains notables locaux pouvaient espérer voir leurs terres érigées en baronnies ou marquisats indépendants, quitte à les obtenir du duc de Savoie, d'autres à voir se reconstituer les comtés d'Arles, de Marseille et de Forcalquier. Les bigarrats, dans leur majorité, appelaient eux à ce que le roi Henri IV soit reconnu, en jugeant que les promesses qu'il avait faites dans sa déclaration de Châtellerauld permettaient d'assurer qu'il respecterait le catholicisme.

Dès avant l'assassinat d'Henri III, Hubert de Vins, qui voyait les forces qu'avaient pu constituer La Valette, avait renouvelé son appel au duc de Savoie pour recevoir de l'argent et des hommes. Ce dernier, voyant l'opportunité d'agir, lui envoya 12 000 écus, tout en lui promettant de lui verser chaque mois la même somme, et fit embarquer des troupes à Nice pour Marseille. Alexandre Vitelly et sa compagnie de lanciers, le capitaine

<sup>1</sup> *Ce fut sans doute une décision difficile à prendre pour certaines villes qui souhaitaient avant tout rester en « paix » et à l'écart du conflit. Digne par exemple hésita longuement et les discussions furent animées dans le conseil, mais la ville déclina de manière diplomatique bien que le fort soit tenu par un lieutenant de La Valette : « L'état des routes, encombrées de gens de guerre et d'aventuriers qui rançonnaient les voyageurs, ne permettait ni aux consuls, ni à aucune personne de qualité, de s'exposer à des dangers inévitables. » La Valette, inquiet, envoya le sieur des Crottes avec une compagnie d'hommes à cheval et une compagnie d'hommes à pied pour renforcer la garnison. Il arriva devant la ville le 10 octobre, mais on lui refusa l'entrée. (Firmin Guichard, [336] page 9)*

<sup>2</sup> *Honoré Mauroy, [330] page 150.*

<sup>3</sup> *Jean Scholastique Pitton, [50], page 338: tel un moine observantin du nom de Blétus, qui n'hésitait pas à reprendre pour lui les paroles de l'évangile – Petre, mitte gladium in vaginam – qu'il traduisait en « Pierre, plonge ton épée dans le ventre d'un bigarrat ! ». Il rajoute que les prédicateurs jouaient leurs personnages, et qu'ils avaient convertis la chaire de vérité en un théâtre de déclamations...*

Demetrio, un albanais, avec sa compagnie, et Biagin Bonada de la Trinité, piémontais, avec trois cents hommes d'infanterie entrèrent dans le port de Marseille le 10 août 1589 ; le 14 août ils étaient à Aix.

Si les ligueurs tenaient les trois plus grandes villes de Provence, les royalistes contrôlaient la plupart des villages et tenaient les routes. Hubert de Vins voulut donner de l'air à ses positions et entra en campagne le 20 août 1589. Carcès, qui était à Marseille, alla mettre le siège devant Aubagne ; Ampus prit par escalade le château de Mimet, fit prisonnier le seigneur du lieu et l'envoya à Aix où il fut pendu.

De son côté, Hubert de Vins, avec une compagnie de cavalerie savoyarde et les garnisons qui avaient évacué Brignoles, Saint-Maximin et Saint-Cannat alla vers le nord-ouest d'Aix et en dix jours se rendit maître de Cabriès, Ventabren, Louques, Pelissanne<sup>1</sup> et Lambesc. Le 1<sup>er</sup> septembre 1589 il prit position devant le château de Bouc qui était gardé par le capitaine Vautrin avec trente-trois soldats, mais qui avait juré mourir plutôt que de se rendre<sup>2</sup>. Après quatre-vingt-dix coups de canon les ligueurs avaient réussi à ouvrir une brèche à côté de la porte principale. Mais malgré plusieurs assauts ils n'avaient pas pu l'atteindre. Le procureur Dize a laissé une relation de l'attaque : « *Le chasteau estoit au dessus d'un précipice de rochers, et pour y aller falloit monter par une eschelle de plus de trente pieds de hauteur, puis passer sur un petit bord de rocher, et aller de costé environ six pas, après quoy l'on estoit à la porte du chasteau, sur laquelle estoit la brèche. Pour y pouvoir monter, les soldats de Vins attachèrent deux eschelles ensemble de douze pieds et combattirent dessus ; ne pouvant estre que deux au combat, il falloit qu'ils se tinsent d'une main aux eschelles, ou autrement l'ennemi les eut jeté à coups de picques du rocher en bas*<sup>3</sup>. » De Vins avait donné à Allamanon l'ordre de faire sonner la retraite, quand un gendarme qui surveillait les remparts depuis plusieurs heures, avait remarqué que Vautrin, qui était l'âme de la résistance, venait régulièrement à la brèche inspecter la situation. Il l'attendit, et quand il revint, il lui tira une balle de pistolet qui le toucha au front et le tua. La défense fut désorganisée, et alors que les troupes ligueuses commençaient à se regrouper, le gendarme les apostropha « *M'est avis, camarades, que nous ferions bien de donner dedans, car je crois avoir tué le capitaine*. ». Les ligueurs remontèrent à l'assaut et réussirent à pénétrer dans la tour. Les assiégés se rendirent à merci, mais de Vins fit pendre les vingt-et-un soldats royalistes qui restaient. Hubert de Vins, après avoir laissé une garnison à la tour, partit<sup>4</sup> pour aller soutenir le comte de Carcès devant Aubagne avec deux cents arquebusiers.

Carcès avait choisi d'attaquer Aubagne pour en particulier affaiblir Frédéric Ragueneau, évêque de la ville de Marseille, qui bien qu'étant dans une ville ligueuse, était resté partisan du roi ; Aubagne était la baronnie de Frédéric Ragueneau. Carcès vint devant la ville avec deux canons, cent chevaux et douze cents miliciens commandés par Charles Casaulx, de Rémezan, Nicolas de Cépèdes, de Septèmes, Jean Tarron, Fouquier et Barban. Du côté des royalistes, la place était défendue par Belloc, frère de Ramefort tué quelque temps auparavant devant Lambesc, et par le provençal Guillaume, tout deux jeunes officiers peu expérimentés. Malgré

<sup>1</sup> Le 30 août 1589 d'après [349] page 730.

<sup>2</sup> A la sommation de de Vins, il aurait répondu « *Mon père me ferait pendre si je déposais les armes ; c'est ici que je dois combattre et mourir pour son honneur et pour le mien !* ».

<sup>3</sup> Cité par Gustave Lambert dans [6], tome 2, page 85.

<sup>4</sup> Jean-François Gaufridi indique qu'au passage il obtint la capitulation du château de Cabries.

cela, les ligueurs furent obligés de battre en retraite jusqu'au quartier de la Millière à plus d'une lieue d'Aubagne. Quand de Vins arriva, il trouva des troupes déjà découragées. La plupart des hommes étaient des volontaires marseillais qui étaient venus pour piller bien plus que pour combattre. Il reprit néanmoins l'offensive et s'approcha des portes de la ville. Mais il fut informé que La Valette était venu à marche forcée d'Hyères pour dégager la place, et qu'il venait d'y pénétrer avec sept cents maîtres et cinq cents arquebusiers. Il se replia sur un coteau voisin où il campa, malgré la pression des marseillais qui voulaient retourner dans leur ville, pour ne pas risquer de perdre des hommes pour ne sauver que deux canons... La Valette s'avança vers les troupes ligueuses, mais ne prit pas l'offensive. Il était venu seulement pour dégager la garnison d'Aubagne, et il repartit le lendemain vers Toulon, suivi par un grand nombre d'habitants qui se réfugièrent à Saint-Maximin. Le même jour, le 6 septembre 1589, Hubert de Vins entra dans la ville et la laissa aux marseillais seuls<sup>1</sup>, qui, comme ils l'avaient espéré, purent la mettre à sac. Le pillage dura huit jours, et ils incendièrent les maisons de l'évêque Frédéric Ragueneau<sup>2</sup>.

D'Aubagne, Hubert de Vins avait l'intention de gagner Aix en passant par Marseille pour se réjouir avec les habitants de la victoire. Mais il semble que la population n'ait pas voulu le laisser entrer, et pour ne pas subir l'affront de se voir refuser l'entrée dans la ville, il prétexta qu'il était attendu pour affaire urgente à Aix, et y alla directement (le 13 septembre 1589). Il aurait dit à ces hommes, en passant au large de la ville, de bien se rappeler que « *ce peuple ne se peut gagner ni par force ni par amour.* »<sup>3</sup>

### 6.7.3 Le Parlement demande l'aide du duc de Savoie.

Si le duc de Savoie avait contribué à la ligue, c'était jusqu'alors à la demande des chefs de guerres, du duc de Guise et en Provence, d'Hubert de Vins. Il n'avait pas été appelé par le « pays » lui-même, ce qui lui aurait donné encore plus de légitimité pour envahir la France. Les ligueurs avaient absolument besoin de renforts extérieurs. En effet le duc de Mayenne ne leur faisait parvenir que des informations sur ce qui se passait à Paris, ou ses regrets de ne pas pouvoir les aider de manière plus active compte-tenu des besoins qu'ils avaient à Paris, des lettres, mais ni soldats, ni argent. Ils savaient que Philippe II pouvait aider, mais l'Espagne était loin. Il fallait absolument convaincre le Parlement de solliciter officiellement Charles Emmanuel. Cela allait se faire étape par étape.

Le 15 septembre 1589, le Parlement reçut une lettre datée du 8 août du duc de Mayenne par laquelle « *il ordonnoit à tous les catholiques de se remettre de son party, et de ne prêter aucun devoir d'obeyssance à Bernard de La Valette* ». Le même jour, la chambre des vacations votait la destitution de La Valette, et enjoignait à ses partisans de l'abandonner avant trois jours sous peine d'être considérés et poursuivis comme rebelles.

<sup>1</sup> Afin, nous Jean-François Gaufridi ([16] page 669), de s'en acquérir des mérites.

<sup>2</sup> Gustave Lambert, [6], tome 2, page 88 : Les archives de la communauté furent volées. Un capitaine du nom d'Augier les rendit plus tard aux consuls contre une somme de 125 écus.

<sup>3</sup> Jean-François Gaufridi, [16] page 670

Le 18 septembre 1589, les principaux notables ligueurs, de Vins, Carcès, Ampus, Besaudun, les trois frères Meyrargues<sup>1</sup>, de Suze, Trans, Guiran, Allamanon, Sommat du Castellar, Fabri de Fabrègues, Du Laurens, ... s'assemblèrent chez la comtesse de Sault. Ils avaient invités deux meneurs des habitants de la ville d'Aix, Denize et Perrinet, pour les utiliser le cas échéant pour exercer une pression populaire sur le Parlement. Dans ses mémoires, Fabry de Fabrègues rapporte : « *Nous demeurâmes d'accord que nous ne pouvions pas résister à La Valette, qui avoit les deux tiers de la noblesse, les trois quart du pays, les places, les troupes gasconnes, le secours de Lesdiguières, celui de Montmorency, et au besoin celui d'Ornano ; qu'il falloit demander secours au roi d'Espagne, mais que ce secours estant très éloigné, à cause de la mer, il falloit recourir au duc de Savoie, et comme il avoit déjà envoyé Vitelly à la seule prière de la comtesse et de de Vins, sans doute il donneroit des hommes et de l'argent à la prière du Parlement et des Estats...* »<sup>2</sup>. Certains émirent l'idée que l'on demande au duc de venir en personne, en particulier Trans suivi par de Suze, mais cette éventualité était contraire aux visées d'Hubert de Vins qui ne voyait, dans l'éventuelle venue du duc de Savoie à la tête de ses troupes, que son rabaissement immédiat. Il s'y opposa, et finalement la décision de ne demander que des hommes et de l'argent fut prise<sup>3</sup>. Des messages<sup>4</sup> furent envoyés au duc qui répondit par des assurances formelles ; il ne manquait plus que l'occasion.



6-89 : Charles X © Wikipedia

Le 2 octobre 1589, la Cour reçut les lettres patentes signifiant que le cardinal de Bourbon avait été déclaré et reconnu roi de France, et que le duc de Mayenne avait été nommé lieutenant général du royaume. Le Parlement les enregistra le même jour en séance solennelle, et prêta serment de fidélité et obéissance à Charles X et au duc de Mayenne<sup>5</sup>. Il nomma procureurs du pays, Ampus, Honoré de Guiran, seigneur de la Brillane, Claude de Séguiran et Jean de la Chau, tous ennemis déclarés du duc de La Valette. Le 5 octobre 1589, les chefs de la Ligue demandèrent à Sommat du Castellar et à Fabrègues de porter leurs résolutions devant la cour ; ils déclarèrent que « *pour se fortifier contre La Valette, il falloit accepter les offres du duc Charles Emmanuel, qui se proposoit de faire entrer dans le païs trois*

<sup>1</sup> Claude, Louis qui fut décapité en 1605 pour complot envers le roi, et Honoré.

<sup>2</sup> Louis de Fabri, [414] pages 141-144

<sup>3</sup> Voir en particulier la délibération du 26 septembre reproduite dans le §12.16 et provenant de Fabrice Micallef, [497] ?

<sup>4</sup> Besaudun, dans [48] page 10, indique qu'il fut chargé de l'ambassade et qu'il « obtint la promesse de trois cens chevaux et quinze cens arquebusiers de ranfort, avec quatre canons et notable quantité de munition de guerre. »

<sup>5</sup> Voir au §12.17 la délibération du Parlement par laquelle il accepte le secours de la Savoie, alors que le 24 octobre la parlement royaliste cassait l'appel au duc... (§12.18)

*cent cinquante lances, deux mille arquebusiers, une artillerie nombreuse et bien appovisionnée, et douze mille escus par mois pour payer la cavalerie provençale.*<sup>1</sup> ». Le Parlement accepta sur le champs, et dès le 27 octobre, Hubert de Vins donnait quittance à l'Hôtel de ville de douze mille écus qu'il venait de recevoir de J.B. Doria, aux conditions arrêtées d'avance « *que son altesse fourniroit les secours promis sans poursuivre d'autre but que celui de l'extermination des hérétiques.* ».

Le parlement de Pertuis replique rapidement en promulgant un arrêt le 24 octobre 1589 « *affin de fère casser et annuler certain préthendu arrest donné par les officiers interdictz assambléz en la ville d'Aix, soubz le nom et tiltre de court de parlement, par lequel est enjoinct aux villes et villaiges de ceste province de donner entrée aux forces du duc de Savoye*<sup>2</sup> ». Dès cette époque, les ligues parisiennes et le Parlement avaient pris la précaution d'obtenir l'accord du duc de Mayenne sur le recours à la Savoie, accord qui leur fut plusieurs fois confirmé comme dans cette lettre du 6 décembre 1585 : « *Je [vous ] supplieray très humblement de faire estat de ma parfaicte et entière affection, et vouloir continuer son secours et appuy aux catholicques desdites provinces qui n'en n'ont moins de besoing à présent que du passé, mesme que j'ay advis que les ennemis desseignent y faire de grands efforts et les presser du dehors*<sup>3</sup> ».

La Provence, et non plus seulement une partie de sa noblesse, se rebellait contre son roi, et faisait appel à des puissances étrangères pour l'aider dans sa rébellion. L'heure n'était plus à des escarmouches entre représentants des familles nobles de Provence, mais à la guerre transnationale.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Gustave Lambert, [6], tome 2, page 90.

<sup>2</sup> Fabrice Micallef, [497] pages 116-117 et §12.18

<sup>3</sup> Fabrice Micallef, [497] page 117

<sup>4</sup> Besaudun ([48] page 2) dans ses mémoires, alors qu'après l'entrée du duc de Savoie en Provence il avait rejoint le camp de ceux qui allaient lui résister (sans néanmoins rejoindre le camp royaliste), se justifie en plaidant qu'il n'y avait aucune intention de trahison : « *Et il est certain vraiment que j'ay esté de ceux quy se sont employés pour le faire venir dans le païs, non point pour le luy rendre ny assurer soubz son joug miserable, mais seulement en intention de nous servir de luy pour fortifier et relever nostre party, lorsqu'il estoit aux derniers abois et qu'il n'y avoit plus en nulle part aulcune esperance de salut pour nous.* »

### 6.7.4 Automne 1589: mouvements.

Le transfert du Parlement royaliste à Manosque eut lieu le 16 novembre 1589. La première audience fut consacrée à la vérification des lettres patentes d'Henri IV qui privaient la ville d'Aix de toutes ses juridictions.

Mais La Valette estimait n'avoir pas assez de troupe, et avait envoyé soixante cavaliers dans le Languedoc pour hâter Fontsuze qui devait enrôler douze cents fantassins. Mais les troupes n'étaient pas prêtes, et de Montmorency renvoya les cavaliers avec seulement cent cinquante arquebusiers à cheval sous les ordres d'Etampes. Ils passèrent le Rhône le 14 octobre 1589 à Boulbon, mais le comte de Carcès et Ampus les attendaient du côté de Graveson. Les royalistes tentèrent de se réfugier dans la ville de Tarascon, qui s'était

tendue du côté du roi, mais les consuls refusèrent d'ouvrir les portes, et ils furent pris entre le Rhône, les troupes ligueuses et Tarascon<sup>1</sup>. Ce fut la débandade et les troupes furent décimées soit par l'armée ligueuse, soit par le Rhône pour ceux qui avaient tenté de fuir à la nage.

La Valette quitta Pertuis pour renforcer son dispositif malgré le manque de troupes. Il alla à Brignoles où il s'activa à recruter des soldats et organiser l'armement des places qui lui étaient restées fidèles, en envoyant ses plus fidèles lieutenants les occuper. Montaud alla à Fréjus, Valavoire à Saint-Maximin, Pontevès à Barjols, Forbon-Janson à Pertuis, Buous à Forcalquier, de Tournon à Riez, Baratte à Manosque, de Trignan à Sisteron, Jacques de Sainte-Colombe, seigneur d'Escaravaques<sup>2</sup> et de Signac<sup>3</sup>, à Toulon, Sigaudy au Puech, de Tourvès à Besse. Il demanda au baron de Vence et aux seigneurs de Tanneron, de Callian et de Montauroux de rejoindre Grasse avec tous leurs soldats et amis. Il écrivit à Chambaud, qui levait des troupes dans le Vivarais, de le rejoindre au plus tôt.



6-90 : Charles Emmanuel de Savoie ©

Palazzo Reale, Turin

Giovanna Garzoni, 1632

<sup>1</sup> Tarascon, que le comte de Carcès voulait aussi investir, voulut faire appel au gouverneur de beaucaire, le seigneur du Peraut. Les consuls de Tarascon réussirent à le faire rentrer dans la ville, et les carcistes durent renoncer. Mais ils n'avaient pas fait entrer un ami dans leur ville, mais un maître qui comptait bien s'y comporter en tant que tel. Il fallut six mois pour s'en débarrasser, contre une prime de dix mille écus qu'il utilisa, dit-on, pour s'acheter la charge de sénéchal de Beaucaire. Néanmoins, la ville était devenue une place de Montmorency.

<sup>2</sup> Gentilhomme béarnais, venu en provence avec le duc d'Epéron en 1586, il s'était marié avec Blanche de Forbin, fille du seigneur de Solliès. La Valette avait cassé la nomination des consuls (24/09/1589), et avait enlevé le commandement militaire à ceux-ci pour le confier uniquement au gouverneur qu'il avait nommé, ce contre tous les usages et privilèges de la ville. Gustave Lambert, [2]-2, page 372.

<sup>3</sup> Qui avait eu une garnison tirée du régiment Piémont. Selon l'obligation connue sous le nom de fastigage, la population devait partager le toit avec les soldats de la garnison et leur fournir des ustensiles de cuisine et le bois, l'huile, le vinaigre et des chandelles entre autre. Gustave Lambert, [2°-2 page 373.

Hubert de Vins ne restait pas inactif, et avançait sur le plan politique et militaire. Au moment où Carcès et Ampus<sup>1</sup> battaient les royalistes sur les bords du Rhône, il s'empara d'Istres et de Saint-Chamas<sup>2</sup> pour dégager Marseille. Sur le plan politique, il convoqua à Aix une assemblée des notables pour confirmer l'acceptation de la Provence des offres faites par le duc de Savoie, et pour charger Ampus de rejoindre à Nice le duc pour ratifier au nom de la Provence les conditions de cette alliance. Ampus partit le 22 octobre. Le littoral et le centre Var étant tenus par La Valette, Ampus passa par la Durance et Digne. Digne venait d'être reprise<sup>3</sup> par des troupes ligueuses levées aux frais de l'évêque de Sisteron qui était confiné dans son château de Lurs. Ampus y fit jurer fidélité à Charles X, et relever les murailles aux frais et dépens des habitants ; il en confia le commandement au capitaine Fabri. A partir de cette date, et jusqu'au 4 novembre 1599, Digne fut soumise à l'occupation militaire des ligueurs, et dû pourvoir à leur nourriture et à leur logement, le nombre de soldats étant de l'ordre de six cents à sept cents hommes. De Digne, il descendit vers Nice où Charles Emmanuel l'attendait. Ampus devait lui faire valoir tout l'intérêt qu'il avait à aider la Provence à se débarrasser des royalistes, même pour protéger ses états de Savoie contre d'éventuels appétits de La Valette et de Lesdiguière. Le duc joua sans doute la comédie, voyant ses desseins s'exécuter petit à petit ; c'était le pays qu'il voulait conquérir qui venait le prier de le faire. Il mit immédiatement les troupes qu'il avait dans le comté de Nice à disposition d'Ampus, soit la compagnie de lanciers de Don Ferrante Novan, celle de cheveu-légers de Don Amédée, de quinze cents fantassins piémontais conduits par le comte Emmanuel de Lucerne, huit cents arquebusiers sous les ordres du seigneur de Monasterol et de six pièces de canon. Ampus leur fit traverser le Var, et les cantonna à Antibes, dans l'attente des ordres d'Hubert de Vins, et retourna lui-même à Aix informer de Vins des résultats de sa mission.

De Vins décida de rejoindre Antibes avec treize cents hommes de pieds et deux cents chevaux. Il laissa la conduite de ses affaires à la comtesse de Sault<sup>4</sup>, sous l'autorité du Parlement, pour rejoindre le duc de Savoie le 19 octobre. Il laisse aussi Besaudun, alors viguier de Marseille, et d'Ampus, procureur du pays. Mais Charles Emmanuel était parti à Genève, et avait laissé son homme de confiance, le comte de Ligny, pour traiter avec les français. Hubert de Vins repassa le Var et vint se mettre à la tête de l'armée alliée, forte alors de quatre mille à cinq mille hommes.

Mais pendant que ses mouvements se mettaient en place, le feu couvait au sein de la ligue, ramassis d'intérêts personnels divergents. Carcès, dont le nom lui permettait de croire qu'il avait droit aux honneurs que les autres gagnaient par leur vaillance ou leur habileté sur le terrain militaire, voulait retrouver la position de son

---

<sup>1</sup> Qui avait été élu premier consul d'Aix le 1<sup>er</sup> octobre 1589.

<sup>2</sup> César de Nostredame, [31] page 878 & Foulquet Sobolis, [327]page 69

<sup>3</sup> Le siège avait été mis devant la ville le samedi 14 octobre 1589, le lendemain la ville était prise.

<sup>4</sup> Besaudun [48] pages 10 et 11 : « O doit on sçavoir que la dicte dame se treuva d'aventure (lorsque ces troubles commencèren) en ce pays, où elle s'estoit acheminée pour les affaires de Messieurs de Sault, ses enfants . Et, pour ce que le bien ou la ruine de monsieur de Vins luy importoit de beaucoup, à cause de l'alliance qu'il avoit avec la maison de Sault à laquelle il avoit toujours porté beaucoup de respect et d'honneur et déféré en toutes choses, elle résolut de l'assister et de tenir la main de tout son pouvoir à son établissement qu'elle jugeoit fort à propos redonder, à l'advenir, à l'avantage de Messieurs ses enfants, quy estoient encore en bas-âge. »



père en Provence, et donc prendre le dessus sur Hubert de Vins. S'il avait poussé lors de l'assemblée du 18 septembre chez la comtesse de Sault à faire appel directement au duc de Savoie, ce n'était pas seulement pour qu'il prenne lui-même la tête de la reconquête, mais pour pouvoir s'y créer une position en tant qu'opposant à l'ingérence de la Savoie dans les affaires de Provence. Carcès était pour la ligue, mais pour la ligue française, la ligue nationaliste.

Ampus, homme de guerre intelligent, actif, heureux dans ses entreprises, était jaloué et par Carcès et par Vins malgré sa fidélité à ce dernier. Hubert de Vins lui avait en effet reproché les initiatives prises à Digne lors de son voyage vers Nice, en lui disant qu'il « *alloit mesme courir sur ses brisées* ». Ampus ne put que lui témoigner son allégeance et renouveler son dévouement au généralissime provençal, en déclarant « *Qu'il ne toucheroit jamais au général où il seroit, et qu'il ne seroit jamais que procureur du pais auprès de lui ; mais qu'il se donnât garde des aultres, lui donnant tacitement à cognoistre le comte de Carcès.*<sup>1</sup> » Ampus en effet avait des relations difficiles avec le comte de Carcès qui avaient failli dégénérer lors de l'expédition qu'ils avaient menée de concert sur les bords du Rhône. Carcès avait demandé le commandement de l'expédition, se voyant répondre par Ampus « *qu'il ne céderoit pour le commandement des armes qu'à Vins, établi général, et pour le gouvernement qu'au Parlement ; qu'il souffriroit que le comte fust à ses cotés et à la teste, mais qu'il vouloit donner les ordres et conduire les troupes.* ». Un peu plus tard un différend éclata sur le devenir de deux prisonniers dont Carcès voulait obtenir rançon alors qu'Ampus voulait les garder. Suite à arbitrage, les deux prisonniers furent confirmés à Ampus, ce qui mit en fureur le comte de Carcès qui déclara qu'il ne sortirait plus avec Ampus.

Le départ de Vins pour Antibes laissait le champ libre à la cristallisation de ses inimitiés, les élections consulaires de Marseille allaient être le catalyseur de la scission.

Charles Casaulx, soutenu par Hubert de Vins, la comtesse de Sault et Besaudun, se disputait la charge de premier consul avec Pierre de Caradet de Bourgogne, soutenu par Carcès. Ce dernier, après avoir battu Etampes, était revenu à Marseille pour soutenir son candidat, qui était aussi soutenu par les bigarrats qui voyaient « *comme un prodige et escandale de voir entrer Casaulx en ceste charge de consul*<sup>2</sup> ». Alors que les vingt-quatre conseillers des honneurs étaient nommés, le 29 octobre 1589, vers dix heures du soir, une troupe importante de carcistes pénétra en armes dans l'hôtel de ville, menaçant d'un massacre si Caradet de Bourgogne n'était pas élu. Casaulx, informé, voulut intervenir à la tête d'une compagnie de soldats, mais les abords étaient gardés et il dû battre en retraite. Il revint plus tard après avoir rassemblé ses amis, et en particulier Albertas de Villecroze, consul sortant. Ils parvinrent cette fois à chasser les partisans de Caradet de Bourgogne, et gagnèrent la salle des délibérations. Besaudun, qui en sa charge de viguier, présidait l'assemblée, tira l'épée, et mit fin au désordre en éteignant les lumières. Le désordre à l'intérieur du palais s'était répandu dans les rues de Marseille, et la population s'enfuit dans les rues, faisant sonner le tocsin. Les deux partis se préparèrent pour une confrontation armée le lendemain. Mais les conseillers, qui étaient néanmoins fortement attachés à la Ligue, voyait d'un mauvais œil l'intervention du duc de Savoie. Ils se réunirent très tôt le lendemain matin et élurent Caradet de Bourgogne premier consul. Carcès l'avait emporté, mais il ne put éviter quelques débordements, dont en

<sup>1</sup> Louis de Fabri, [414] page 147.

<sup>2</sup> Nicolas de Bausset, [333] page 146

particulier l'assassinat de Villecroze que l'on avait accusé de pacte avec le duc de Savoie pour lui livrer la ville<sup>1</sup>. La population envahit sa demeure et s'en empara ; il était mort avant que d'arriver à la Tour Saint-Jean. Si le Parlement d'Aix dépêcha deux conseillers, Sommat du Castellar et Jean Agar pour faire la lumière sur l'incident, ils furent rapidement convaincus qu'il valait mieux, pour le repos public, que l'on oublie l'affaire.... De Vins, informé alors qu'il était devant Grasse, écrivit au comte de Carcès qu'il regrettait qu'un acte si épouvantable se soit déroulé sous ses yeux, « *et que s'estoit à faire rire leurs ennemys.*<sup>2</sup> »

### 6.7.5 La bataille de Mallemort

Ampus et Carcès avaient vaincu les troupes royalistes revenant de Languedoc avec seulement une partie des troupes que devaient envoyer Montmorency à La Valette. Il allait en être de même pour le gros du contingent languedocien. Fontsuze avait effectivement terminé de recruter les hommes promis, et s'était mis en route pour la Provence avec Regnaud d'Allen. Selon les sources, leurs troupes comptaient de douze cents à seize cents arquebusiers, cent cinquante à trois cents maitres, et cent vingt arquebusiers à cheval<sup>3</sup>. Ils passèrent le Rhône au-dessus de Tarascon, et devaient ensuite traverser une zone contrôlée par la Ligue, ou remonter vers la Durance en passant par Orgon. Si Regnaud poussait pour la voie de la sagesse, Fontsuze espérait victoire et honneur d'une confrontation avec les ligueurs, et décida de suivre la ligne droite pour ne pas perdre de temps ; il accepta seulement de passer par Mallemort pour éviter d'avoir à passer dans de grands bois. Les ligueurs avaient été informés de l'arrivée des troupes languedociennes, et Besaudun et son frère Ampus quittèrent Aix le 9 novembre 1589 et rejoignirent à Lambesc des compagnies de cavalerie qui étaient dans la viguerie de Tarascon. Ils en repartirent avec deux cents quarante maitres et cent cinquante arquebusiers<sup>4</sup>, avec l'intention de profiter des erreurs de l'ennemi et de le harceler. Ils furent rejoints en chemin par La Barben, Loriol de Panisse, de Saint-Maurice et Meyrargues qui avaient avec eux quelques soldats levés dans la viguerie de Tarascon. Ils campèrent le 10 novembre sur un coteau entre Mallemort et La Roque-d'Antheron.

Le 11 novembre 1589, jour de la saint Martin, Allen qui allait en tête avec des éclaireurs ne vit les ligueurs que quand il tomba sur les postes avancés de Besaudun après avoir traversé le canal de Craponne. Pensant que les ligueurs ne voulaient que piller les bagages, il conseilla à Fontsuze d'ouvrir la route avec l'infanterie, et de faire protéger l'arrière par la cavalerie. L'ordonnancement se mit en place et les arquebusiers s'engagèrent sur le pont du canal. N'ayant dans un premier temps aucune réaction de la part des ligueurs, les soldats, qui n'étaient pas rompus au métier des armes, rompirent leur formation et commencèrent à se débander sans observer aucun ordre. Ampus se découvrit tout à coup et fit ouvrir un feu continu sur les royalistes qui, surpris, firent néanmoins bonne contenance et engagèrent le feu à leur tour. Le cheval d'Ampus fut tué sous lui, et lui même eut la cuisse

<sup>1</sup> *Accusé en particulier par le frère aîné du dénommé Pourcin, alors retenu à Aix car fidèle au comte de Carcès. Pourcin fut d'ailleurs un des meneurs de l'assaut. Nicolas de Bausset, [333] pages 146-148.*

<sup>2</sup> *D'après les mémoires de Nicolas de Bausset – [333], page 149*

<sup>3</sup> *Nicolas de Bausset, [333] page 149*

<sup>4</sup> *Dans la lettre imprimée à Lyon en 1589 relatant cette bataille ([338]) il est indiqué 300 lances.*

fracassée par une balle. Les ligueurs connurent un moment de doute, mais Besaudun accourut avec la cavalerie pour les soutenir et dégager son frère qui n'était défendu que par quelques soldats. La cavalerie languedocienne était arrivée à son tour et le combat s'engagea à l'orée d'une petite forêt, mais dans une position difficile pour les royalistes. Après deux heures de combats incertains, ceux-ci cédèrent pieds et tentèrent de faire retraite vers le canal de Craponne. Ce fut l'occasion pour Besaudun de les poursuivre jusque sur le pont. Fontsuze et Regnaud d'Allen furent blessés grièvement pendant le combat. La mise hors d'état de commander des deux chefs royalistes amplifia la confusion dans les troupes languedociennes qui se débandèrent. Certains se réfugièrent à Mallemort où ils furent massacrés la nuit suivante ; d'autres qui avaient gagné l'abbaye de Sylvacane furent pris par Meyrargues qui fit attacher les prisonniers deux par deux avant de les envoyer dans la Durance. Les paysans des environs finirent le travail des ligueurs en poursuivant les fuyards. Besaudun<sup>1</sup> écrivit au Parlement : « *Que morts que noyés je m'assure qu'il y en a plus de sept à huit cents. Les païsans par la campagne tuent tout ce qu'ils en peuvent attaquer.* »<sup>2</sup>

La nouvelle de la victoire fut accueillie à Aix par des manifestations de joie, et le clergé fit une procession solennelle et chanta un Te Deum. On suspendit aux voûtes de Saint-Sauveur quinze drapeaux ou cornettes pris à l'ennemi ; Ampus, porté sur une civière, reçut un triomphe dans les rues de la ville, et assista à un office pour célébrer la victoire dans l'église de Saint-Sauveur. César de Nostredame<sup>3</sup> indique que Louis de Gallaup écrivit un « *beau&docte* » sonnet à la gloire des deux frères :

*« En fin les champs herbeux de Vernegue & d'Allein  
Ne veulent dementir l'oracle de la France,  
Et les pieds du Lebron lassés de la Durance,  
Et relavés de sang ne veulet qu'il soit vain :*

*Donques il a preveu de sa selle d'airain,  
Qu'après trente cinq ans l'Herculine vaillance  
D'Ampus de Bezaudun deffendrait la Provence,  
Et domteroit l'effort de l'heretique main.*

<sup>1</sup> Datée du 11 novembre à minuit, [48] pages 109-111

<sup>2</sup> Jean Scholastique Pitton, dans [50] page 339, indique que les paysans différenciaient les gascons des provençaux en leur faisant prononcer le mot « cabro » (chèvre), que les gascons ne savaient prononcer qu'en remplaçant le b par un v : « cavro » !

<sup>3</sup> [31], page 879&880 – Il indique de plus, référence faite dans le sonnet, que Nostradamus l'aurait prédit dans un de ses quatrains (sans indiquer lequel).

*O fortunez guerriers, vous avez pour trompette  
De la terre & des cieux le fidelle interprete  
En r'emportiez la gloire avant qye d'estre nés :*

*Qu'un eternal Laurier environne vos temples,  
Comme ils sont de gloire & d'honner couronnés,  
Et comme vos beaux faits resonnent dans nos Temples. »*

Cette victoire remonta le moral du camp ligueur comme l'auteur l'écrit dans son compte-rendu de la bataille ([338]) : « *J'estime que cela aportera la ruine totale des affaires de la Valette : car par le moyen de quelques forces que son altesse de Savoye nou a envoyées, nous sommes par la valeur et bonne conduite de Monsier de Vins chef de l'armée en ce pays, rendus maistres de la campagne, & nous acheminons de costé de Grasse avec l'artillerie pour essayer par force de pouvoir faire quicter aux habitants le party des hérétiques... deffaicte ... qui a esté si fascheuse à nos ennemis qu'ils parlent desja de composition, à quoy nous ne sommes pas deliberés d'entendre, pour este nostre armée en tel point que malaisement les Navarristes la pourront branler, pour estre leurs confederez empeschez... ».*

Jean-françois Gaufridi signale<sup>1</sup> que l'hiver 1589/1590 fut si froid que le Rhône prit en glace de telle façon que l'on pouvait y faire rouler des charrettes. Le colonel Alphonse aurait même fait passer un canon à Tarascon pour convaincre Montmorency que ses troupes pouvaient employer le même chemin.

### 6.7.6 Le siège de Grasse, mort d'Hubert de Vins

Hubert de Vins tenait la limite de la Provence avec le Rhône, alors que La Valette tenait le nord, presque tout l'intérieur et l'est, frontière essentielle pour l'aide qui devait venir de la Savoie via Nice. Ayant formé son armée à Antibes avec les recrues savoyardes, sans doute plus de quatre mille hommes, il décida de se porter sur Grasse pour en faire une base d'opération et pour contrôler les communications avec d'une part Nice, et d'autres part Fréjus et Draguignan. Grasse paraissait aussi une proie assez facile. De Vins savait que Vence, Tanneron, de Callian et de Montauroux y étaient, mais seulement avec leurs valets. La défense de la ville ne portait que sur deux cents hommes que les cadets de Bar avaient pris à Gordon, et sur une compagnie de cavalerie sous les ordres du dauphinois de Prunières qui était dans la place depuis cinq mois. Mais si de Prunières était reconnu par la population, il ne l'était pas des nouveaux arrivants, et cette discorde était aussi une opportunité pour la Ligue sur laquelle Hubert de Vins comptait. Espérant mettre fin aux inimitiés, les capitaines royalistes mirent toute l'autorité militaire de la ville dans les mains du premier consul.

Le 14 novembre 1589, les troupes ligueuses étaient devant Grasse et en commencèrent le siège.

<sup>1</sup> Jean-François de Gaufridi, [16] page 679.

La Valette s'était rapproché et installé à Draguignan<sup>1</sup>. Il comptait sur les secours languedociens pour dégager Grasse. Mais la défaite de Mallemort lui fit changer ses plans. Il demanda à Tourvès de le rejoindre avec sa compagnie, à Valavoire de lui envoyer son neveu Du Virailh avec les arquebusiers de la garnison de Saint-Maximin, et à La Tour, gouverneur de Trets de lui faire parvenir toutes les arquebuses qu'il pourrait se procurer. La Valette se préparait à marcher lui-même sur Grasse avec les secours obtenus quand il apprit en même temps la mort d'Hubert de Vins et la capitulation de la ville.



6-91 : Grasse © Marincic

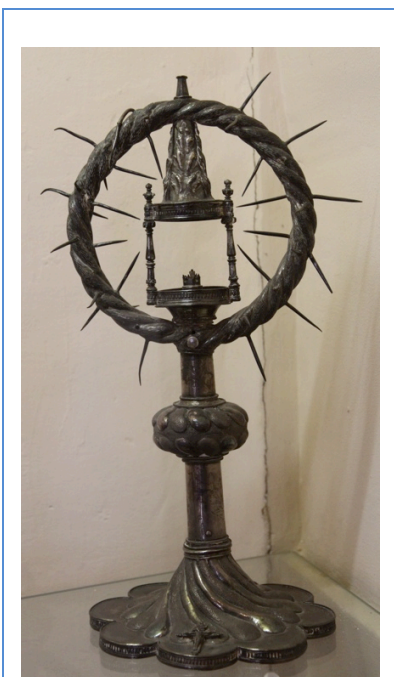
C'est le 20 novembre 1589 qu'Hubert de Vins, alors qu'il inspectait une batterie vers huit heures du matin, fut touché d'une balle au front<sup>2</sup> qui le renversa mort. Une relation du siège de Grasse par un témoin oculaire décrit ainsi l'événement : « ... *Le lundy suyvant, la ville feust fort rudement bastue, et ledict jour, de matin, à demie heure de soleil, ledict M. de Vins, chef et général de la susdite armée, feust blessé d'une arquebusade de dedans la ville, de la tour et clocher de Saint-Dominique, lequel feust porté à la bastide de Chifon où son train*

<sup>1</sup> C'est en novembre 1589 qu'il ordonna la destruction du Fort-Freinet (à la Garde-Freinet) pour éviter qu'il ne soit utilisé comme place forte par la Ligue.

<sup>2</sup> Pierre Louvet, [157] tome 2, page 47, indique qu'il aurait été tué « par un chasseur qui voulut éprouver un fusil de neuf pans de long, voyant un homme couvert d'une casaque rouge, le mira sans que du camp on eut entendu le coup.. »

logeoit, et où il est mort deux heures après sa blessure, sans avoir jamais pu parler, estant tombé en convulsion et apoplectique.<sup>1</sup>».

Hubert de Vins mort, les capitaines ligueurs donnèrent le même jour le commandement général de l'armée à Jacques de Beaumont, procureur du pays qui avait été détaché au siège de Grasse<sup>2</sup>. De Ligny rejoignit Grasse quelques jours après, et exigea le commandement des troupes savoyardes sous le prétexte que le duc de Savoie ne les avait confiées qu'à Hubert de Vins, intuitu personae.



6-92 : Reliquaire-monstrance de la Sainte-Epine (XVI<sup>e</sup> s.) © Chapelle de l'hôpital Saint-Jacques de Grasse

Le 23 novembre 1589, les ligueurs ouvrirent le feu. Onze cents quarante coups de canon eurent raisons de deux tours, ouvrirent une brèche dans les murailles et détruisirent l'hôpital. Les ligueurs tentèrent un assaut. Les royalistes ne purent tenir la brèche, mais réussirent à conserver les ruines de la tour de l'Horloge qui la surplombait, empêchant donc les troupes ennemis de pénétrer dans la place. Mais cela avait été obtenu avec de lourdes pertes. Un conseil de guerre fut convenu la même nuit pendant lequel Vence proposa de capituler. De Callian, qui avait eu un bras arraché par un boulet de canon, de Prunières et quelques autres capitaines voulaient continuer la défense. Mais devant la réalité du manque de vivres et de munitions, les notables de la ville appuyèrent la proposition de Vence. La capitulation fut signée le 24 novembre 1589, et les articles détaillés le 1<sup>er</sup> décembre 1589. Ils portaient que « *les gentilshommes et étrangers se retireraient tambour battant, mèche allumée, enseignes déployées, et qu'elle ne défileraient pas devant l'armée ennemie, qui se tiendrait à un quart de lieue du chemin qu'elle prendrait ; que les habitants qui voudraient quitter la ville pourraient emporter leurs meubles et leurs provisions, et que ceux qui voudraient demeurer seraient tenus en sûreté et jouissance de leurs biens*<sup>3</sup> ». La

sortie de la ville fut néanmoins quelque peu mouvementé par une initiative d'Allamanon, en violation complète des accords, qui chargea les hommes de Prunières alors que ce dernier saluait de Ligny. Mais ce fut un acte isolé.

<sup>1</sup> Gustave Lambert dans [6], tome 2, pages 104&105 : *Relation du siège de Grasse, par A. Rocomore, témoin oculaire. Manuscrit de la bibliothèque d'Aix, n° 1054.*

<sup>2</sup> « *Nous soubsignés, gentilshommes et autres officiers de l'armée des catholiques, estant devant la ville de Grasse, promettons et jurons, attendu le deccès du sieur de Vins, obeyr et entendre à tout ce qui sera ordonné par le sieur de Beaumont, un des procureurs du païs de Provence, venu par deça avec ledict sieur de Vins, jusques à ce que la cour y ait pourvu, et cy promettons l'union de la foi catholique, sous l'obeyssance du roy très chrestien et de la Cour. En foy de quoy nous sommes soubsignés. Au camp devant Grasse, le XX novembre 1589.* » Cité par Gustave Lambert dans [6], tome 2 page 107, comme venant d'un manuscrit du président de La Roque.

<sup>3</sup> Cité par Gustave Lambert dans [6], tome 2, page 109.

### 6.7.7 Eloges d'Hubert de Vins

La mort d'Hubert de Vins précipita la division de la ligue provençale dont les germes étaient déjà apparus au sein de ses instances dirigeantes. Le baron de Vins avait pu un moment faire en sorte, hors Marseille on l'a vu, qu'elles n'influent pas sur le cours des événements, mais il jouait sur son extrême popularité, et les ambitions de la comtesse de Sault ou de Carcès avaient dû se mettre en attente. En effet, la comtesse de Sault, qui avait gagné un crédit important au sein de la Ligue et auprès de la population, avait pour ambition d'obtenir le gouvernement de la province pour son fils, et se plaçait donc en opposition directe avec Carcès qui brigait les mêmes honneurs sur les lauriers de son père.

Si le clergé se fit le porte parole de son courage et de sa vaillance, ne l'appelant dans leurs sermons plus que « *l'invincible, le fort, qui défendoit et sauvoit Israël !*<sup>1</sup> », c'était reconnaître le soutien qu'ils s'étaient assurés mutuellement, et pour continuer à mobiliser la population contre les royalistes.

Le duc de Savoie écrivit au Parlement depuis Chambéry, le 26 novembre, une lettre où il exprimait sa volonté maintenue d'agir concrètement : « *Je ne doute point que le décès advenu à monsieur de Vins ne vous ait apporté très-grand desplaisir ; je sens ceste perte aultant que vous pouvez penser et que requeroit l'affection qu'il me portoit et vous promets que je suis de tout plus deplaisant de sa mort, qu'elle soit advenue en ce temps, qu'il étoit le soutien et l'appuy de cette province ; et s'en allant de par delà le Sr. De Masse, je n'ai pas voulu faillir de m'en condouloir avec vous, et vous prier de prendre entière assurance à mon affection, désireux que je suis de la vous faire paroistre par les effects.*<sup>2</sup> ».

Il était aussi reconnu, on l'a vu déjà, par ses ennemis comme un homme avec qui il fallait compter. Le duc de La Valette, lorsqu'il fut informé, aurait dit : « *C'est un grand dommage qu'un si vaillant gentilhomme n'a esté employé au service du roi, car les affaires de l'Estat s'en porteroient mieux, et la mémoire de sa vie en seroit plus glorieuse.* »<sup>3</sup> Son frère, le duc d'Épernon, avait déjà écrit au roi le 14 octobre 1586 : « *Si on le pouvait rendre bon serviteur de vostre Majesté, ce serait un grand bien pour le païs, mais j'y voy bien peu d'apparence. Car il veut du bien, parce qu'il a accoustumé d'avoir de la suite, qu'il ne peut entretenir du sien. Il veut de l'honneur pour conserver et accroitre son crédit : neanmoins sa vie passée & son naturel plein de défiance, le tiennent en toute autre opinion que d'esperer ces gratifications de vostre majesté, & selon les advertissements que j'ay, il continue de bastir sa fortune sur autres fondemens. Si toutes fois elle trouve bon que je l'emmeine avec moy, m'en retournant vers elle, m'en mandant sa volonté, j'en feray essay.*<sup>4</sup> ».

<sup>1</sup> D'après Augustin Fabre, [24] tome 3, page 298, inique que ces termes avaient été choisis par Pierre Matal dans son oraison funèbre.

<sup>2</sup> Pierre Louvet, [137] tome 2, pages 54-55

<sup>3</sup> D'après Gustave Lambert, [6], tome 2, page 105, cité par H. de Meynier, page 102.

<sup>4</sup> On se rappelle qu'Hubert de Vins avait effectivement promis d'accompagner le duc d'Épernon à la cour, mais qu'il l'avait rejoint à Toulon après les entreprises de Seyne, La Bréoles et Sorges pour se faire délier de cette promesse.

Les historiens provençaux ont en effet parfois essayé de rendre hommage à la mémoire d'Hubert de Vins, mais au-delà des exactions dont il s'est rendu coupable sur les populations, la majorité a néanmoins reconnu que ses seuls actes de bravoures ont été des coups exécutés avec sang-froid, et tirant parti de sa très bonne connaissance et des lieux et de la mentalité de la population provençale. Il était devenu le maître des surprises, méritant ainsi le surnom qui lui avait été donné de *Matinier* et de *Renard*. Son intrépidité et sa détermination, on l'a vu lors de la bataille d'Allemagne, l'on servit et desservit, associées à une réelle capacité de prendre des décisions rapidement. Il n'a pas eu l'intelligence des grandes opérations militaires, comme le reconnaît Gustave Lambert, mais il avait les qualités nécessaires pour être reconnu chef de troupes partisans. Sachant gagner le peuple par des manières affables, il su le retenir par sa politique et son habileté dans l'art de manier les esprits. Il était aussi orgueilleux, et sans doute frustré de ne pas pouvoir se prévaloir de titres de noblesse qu'il pensait mériter au vu de ses actions. On peut trouver dans cette constatation une des raisons pour lesquelles il s'est tourné contre le roi qu'il avait sauvé au siège de La Rochelle, s'estimant insuffisamment reconnu.



6-93 : Blason des Garde © [31]

*D'azur à une tour ronde & crénelée d'argent maçonnée de sable, sur une motte de mesme accompagnée de deux estoilles d'or, l'une à droite & l'autre à gauche.*

L'abbé Papon, dans son *histoire de la Provence*<sup>1</sup>, conclue : « *Ainsi, en jugeant sans prévention du mérite de ce fameux chef des ligueurs, on voit qu'il ne dut qu'aux circonstances & au fanatisme de ses partisans les éloges extraordinaires qu'on lui donna, & le mausolée qu'on lui éleva dans le chœur de l'église métropolitaine d'Aix* ».

Charles-François Bouche, dans son *Essai sur l'histoire de Provence* conclue de manière encore plus critique : « *Il mourut sans remords, comme il avoit vécu sans vertus* »<sup>2</sup>.

César de Nostredame, qui l'a connu personnellement, en fait cette description : « *Car il estoit bien formé, & de taille droicte proportionnée & deschargée, roide et nerveux, ayant le en visage ovale, les yeux gris et gracieux a fleur de teste, le fron serein et non chauve, le nez bien pourfilé, & la bouche fort peu fendue, son teint tirant sur le roux, ainsy que faisoit son poil, qui commençoit à grisonner... Au demeurant si modeste en ses habits qu'il estoit toujours vestu de noir, sans aucune bobance ny superfluité.* »<sup>3</sup> ...

Jean-François de Gaufridi, dans son *histoire de Provence* publiée en 1694<sup>4</sup>, essaye d'en faire un tableau élogieux mais met en exergue ce qui l'aura conduit au rôle qu'il a joué dans les guerres de religion en Provence :

<sup>1</sup> [15], tome 4, page 284.

<sup>2</sup> [25], tome 2, page 137 - 1785

<sup>3</sup> César de Nostredame, dans [31], page 880

<sup>4</sup> [16], pages 598&599



« ... il avoit toutes les qualitez necessaires pour se faire aymer & pour se faire craindre. Il avoit l'air haut & fier, une éloquence naturelle qui charmoit tout le monde, & la reine mère elle même l'admira dans un discours qu'il lui fit, lors qu'elle reconcilia les carcistes avec les razats. S'il avoit des talans merveilleux pour les cœurs, dès qu'il avoit envie de plaire, il sçavoit encore mieux se les conserver. Il étoit doux, honnête, liberal, sensible aux besoins de ses amis, il sôutenoit leurs interêts avec chaleur, de sorte que personne ne se repentit d'avoir suivi son parti, & il étoit dangereux de l'abandonner. Car s'il étoit vif à servir ses amis, il l'étoit encore plus à poursuivre ceux qui le l'étoient pas. On ne pouvoit ni le surprendre ni l'épouvanter. Sa vigilance étoit extreme, & il s'étoit tellement fortifié contre tous les accidents de la vie, que jamais son esprit & son grand cœur ne paroisoient d'avantage, que dans les perils & dans les extremitez facheuses, où l'on croyoit qu'il n'y eut plus de remede. Le malheur des temps fût cause que tant de vertus demurerent sans recompense. Il étoit d'une noble & ancienne famille d'Aix, qui avoit passé par les charges de la ville & possédé des fiefs voisins. Son trisayeul avoit été seigneur de Colongue & de Venel ; il échangea ces terres pour celle de S. Marc. Son bisayeul & son ayeul firent un nouvel échange de cette terre, pour des biens scituez à Brignole, que Bertrand Puget leur donna. Peut-être firent-ils cet échange pour être plus proche de leur terre de Vins entrée dans leur maison par les femmes. Mais son pere impatient de ce sejour, se vint retablir dans la ville capitale, où prenant la profession de la robe, il fût fait conseiller, puis président du Parlement, & releva le lustre de sa maison par son mariage avec la sœur du comte de Carcès. Pour luy quoyqu'il eût des qualitez propres pour reüssir dans les lettres, il leur prefera les armes, qui le pousserent fort avant dans les biens & dans les honneurs. Il procura par là son mariage avec Marguerite d'Agout, sœur du comte de Sault, alliance qui a jetté de belles terres dans sa maison, & qui luy fournit à luy-même des occasions, qui le firent reconnoître par tout pour l'un des plus grans capitaines de son siècle. ».

Jacques-Auguste de Thou, peint un tableau moins élogieux dans son histoire universelle<sup>1</sup>, ne trouvant en lui rien que le goût de la violence, même quand il s'était agit de se marier : « De vins était fils d'Honorat<sup>2</sup> de Garde, qui étant chargé des affaires du comte de Carcès, avait épousé la sœur de ce seigneur, qui n'était ni jeune, ni belle. Le comte en considération de cette alliance, lui obtint de la reine mère le gouvernement de la ville d'Acqs<sup>3</sup>. De ce mariage sortit de Vins. Comme il étoit naturellement fier, & fort vain, il passa ses premières années à la Cour, & servit au siège de la Rochelle, où il exposa sa vie pour conserver celle de Henri qui y commandoit, comme je l'ai rapporté ailleurs. Mais dans la suite ayant perdu les bonnes graces de ce prince, piqué de ce qu'on ne récompensoit pas ses services, il se retira dans sa patrie, & rassembla les restes de la faction des Carcistes, qui avoit si long-tems désolé la Provence. Il pensa ensuite à se marier ; & comme son père avoit sçû se donner une femme par son adresse, & ses caresses, il résolut d'en prendre une à force ouverte. Ainsi il enleva Marguerite sœur de Farnçois-Louis Dagout comte de Sault, qu'il épousa. Du reste il étoit toujours les armes à la main, toujours courant la province, & répandant la terreur dans tout le païs. »

<sup>1</sup> Jacques-Auguste de Thou, [63], tome 10 page 290.

<sup>2</sup> De Thou se méprends ici entre le père, Gaspard, et le grand père, Honorat.

<sup>3</sup> Ancienne orthographe de la ville de Dax, mais je n'ai pas trouvé trace ailleurs de ce don.

---

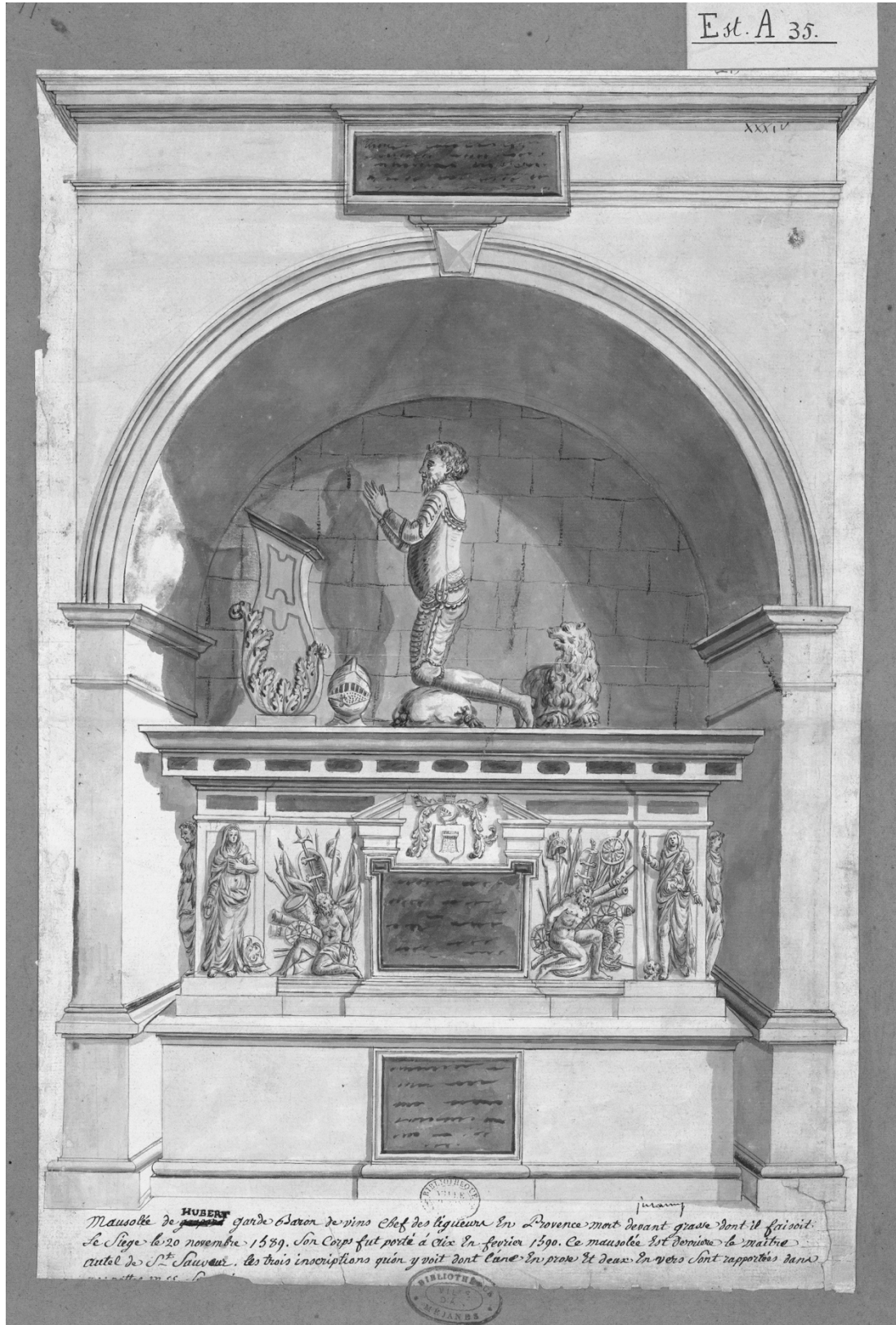
Besaudun, dans ses mémoires ([48] page 12) insiste aussi sur ses qualités à se faire aimer du peuple, et déplore que sa mort soit de nature à empêcher ses amis de recueillir le profit qu'ils espéraient en le suivant : « *Cependant le regret et l'ennuy qu'aporta la mort de ce gentil chevalier en ceste province, à tous ceux de son party, fust grand, comme l'on peut juger, sy l'on veut remarquer combien l'on avoit fondé d'assurance sur sa valleur, jointe à un esprit actif et vigoureux et accompagnée de la longue esperiance et créance qu'il s'estoit acquise de si longue main et avec tant de travail parmy ceux de sa nation. Ce feust chose fort déplorable de le voir périr si soudainement en sa fleur et faire un sy piteux naufrage, lors qu'il sembloit que les traverses et tourmens de l'envie, qui l'avoient toute sa vie agité, commençoient à ce calmer et qu'il feust appelé par une espérance certaine à l'abord d'un port plus heureux, où sa patrie et ses amis se prometoient de recueillir la plus grande par du gain et proffit de sa longue navigation.* »

La ville d'Aix lui fit des obsèques majestueuses. Son corps fut transporté à Aix le jeudi 22 février 1590. Il fut reçu hors de la ville par la population venue à sa rencontre en procession. La confrérie des pénitents à laquelle Vins avait adhéré le portèrent dans l'église des Grands-Carmes où se trouvait le tombeau de sa famille. Plus tard, la province, soucieuse de lui donner une sépulture plus digne de lui, lui fit construire au sein de l'église métropolitaine de Saint-Sauveur un mausolée surmonté d'une statue le représentant revêtu d'une armure, à genoux et les mains jointes<sup>1</sup>. Ellie de Lille et le flamand Jean Tabaquet, sculpteurs, furent chargés par un contrat daté du 3 mars 1590 de réaliser le tombeau. Le commanditaire était Jean-Baptiste de Vins, frère d'Hubert de Vins, prévôt et seigneur de Pignans et tuteur de ses enfants. La durée du chantier était alors estimée à cinq mois pour trois cent cinquante écus, non compris la pierre de marbre qui devait être utilisée pour réaliser la statue du défunt et devait être fournie par Jean-Baptiste de Vins. Cette pierre devait provenir des restes d'un ancien temple de Diane qui était à Marseille. Un second contrat, en date du 27 septembre 1590 couvrait la réalisation de l'arc triomphal qui devait abriter le cénotaphe, pour un prix cette fois de deux cents écus sol à soixante sous pièce, non compris quatre petites colonnes de marbre dantique avec leurs chapiteaux qui devaient être fournies par « *messieurs du chapitre* ».<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Ce monument aurait été détruit en 1793, d'après Gustave Lambert, [6], tome 2, page 107.

<sup>2</sup> Voir [342]



6-94 : Mausolée d'Hubert de Vins © Bibliothèque Méjanes

César de Nostredame cite<sup>1</sup> un éloge de Jean de Bologne, jurisconsulte :

« Benè merenti benè precare, viator,  
 Non potuit ferro vinci, non VINCIUS arte  
 Vinciri : id Martis, Palladis istud ope.  
 Vincere sed ferro, vincere sed artibus hostes,  
 Quod suetus nomen VINCIUS ind e tulit.  
 Mulciberen ne victa foret, neu vincta poposcit  
 Mors : hinc sulphureo VINCIUS igne cadit.  
 Scire velis quantus fuerim, germania dicet,  
 Dicet & innumeris gallia nostra locis. »

*Prie bien pour celui qui le mérite bien, passant.*  
*Vincius n'a pu être vaincu par le fer ni enchaîné par le savoir-faire(1)*  
*L'un grâce à l'aide de Mars, l'autre à celle de Pallas(2)*  
*Mais parce qu'il avait l'habitude de vaincre ses ennemis par le fer, de les enchaîner par son savoir-faire,*  
*C'est de là qu'il a tiré son nom de Vincius(1)*  
*La Mort a réclamé à Vulcain de ne pas être vaincue, mais enchaînée(3) ;*  
*C'est pourquoi Vincius tombe (ici) victime d'un feu de soufre(4)*  
*Tu veux savoir qui je fus : la Germanie te le dira,*  
*Notre Gaule aussi te le dira dans des lieux innombrables.<sup>2</sup>*

Du Périer rédigea lui aussi un sonnet, et un nommé Mongaillac adressa à la comtesse de Sault, qui représentait la réelle veuve politique du grand capitaine, une longue épître en cent cinquante vers, dont Claudine Allag en a repris quelques-un dans son ouvrage sur la comtesse de Sault<sup>3</sup> :

*Vins naquit trop vaillant pour craindre le trépas*  
*Il ne saurait mourir, sa gloire est immortelle (...)*

*Tant de charges, d'honneurs, de plaisirs et de coups*

<sup>1</sup> [31] page 880

<sup>2</sup> Traduction de Jacques Vaissier : (1) Jeu de mots sur le nom de Vincius, qui rappelle à la fois *vincere*, « vaincre » et *vincire*, « enchaîner » J'ai cherché un autre jeu de mots avec « fer » et « faire » (2) Surnom d'Athéna (Minerve), déesse de l'intelligence, des arts et des sciences. (3) Vulcain est un dieu forgeron. (4) J'ignore à quoi il est fait ici allusion : Vincius a pu mourir foudroyé (?). Je pense d'autre part que le vers fait référence à une représentation du héros militaire sur son tombeau, mais rien n'est certain.

<sup>3</sup> Claudine Allag, [396] et voir le texte complet original de la bibliothèque Ingembertine ainsi que la transcription faite par l'auteur au §12, ainsi que le poème de Du Périer.

*Tant de beaux étendards qu'il conquit entre nous  
Tant de châteaux condignes, tant de villes rendues,  
Tant d'escadrons défaits, tant de lances rompues,  
Tant de forts assaillis, tant de remparts forcés  
Et d'ennemis vaincus lui suffisent assez  
Pour ranimer sa cendre et la faire renaître  
Dans le cœur de ceux-là qui sont encor en estre (en vie) (...)*

*Si qu'on ne sait s'il fut plus aimé que craint  
Ou s'il est maintenant plus renommé que plaint.*

Cette proximité qu'il avait avec Chrétienne d'Aguerre ne manqua pas de susciter des soupçons quant à la réalité de leurs liens, soupçons utilisés par leurs opposants, parmi lesquels on peut soupçonner le comte de Carcès :

*Il ne lui faut pas de Requiem  
Il lui faut seulement une bougie  
Qui sert de feu pour tenir chaud  
Attendant Madame de sault  
Qui lui tiendra bientôt compagnie  
Car elle ne peut plus demeurer sans lui.*

**"ARRÊTE-TOI, PASSANT; VOICI LE TOMBEAU DU GRAND VINCIUS : LIS JUSQU'AU BOUT. CE GRAND VINCIUS, SPLENDUR DES NOBLES PROVENÇAUX, AMOUR DU SÉNAT ET DU PEUPLE AIXOIS, DÉLICE DE LA SAINTE LIGUE ET NOMMÉ PRÉFET DE L'ARMÉE DE PROVENCE PAR SÉNATUS CONSULTE, APRÈS QUE LES HÉRÉTIQUES, QUI PROJETAIENT DE DÉVASTER LA GAULE, EURENT PRIS LES ARMES ET EURENT ÉTÉ ÉCRASÉS CINQ FOIS À SAINT-DENIS, À COGNAC, À MONCONTOUR EN POITOU ET À AUNEAU EN ORLÉANAIS, APRÈS QU'UN ÉNORME CARNAGE DE GERMAINS EUT ÉTÉ FAIT PAR LES PRINCES DE GUISE, ALORS QUE, À PEINE ÂGÉ DE CINQUANTE ANS, IL ATTAQUAIT, SUR DES CRÊTES ESCARPÉES, UNE TROUPE ALLIÉE À DES HÉRÉTIQUES QUI MENAÇAIT LES PROVENÇAUX DES PIRES CALAMITÉS, CELA AVEC UN COURAGE GUERRIER, UNE SAGACITÉ SINGULIÈRE ET UN BONHEUR ÉGAL, ET QU'IL FAISAIT LE SIÈGE DE LA PLACE DE GRASSE.**

**LORS DE L'EXPÉDITION DE LA ROCHELLE, COMME IL DÉTOURNAIT POUR LA QUATRIÈME FOIS DE LA POITRINE ROYALE UN TRAIT ENFLAMMÉ POUR LE DIRIGER SUR LA SIENNE, (Ô DOULEUR!), IL FUT TERRASSÉ PAR UN CINQUIÈME TRAIT QUI LUI FUT LANCÉ EN PLEINE TÊTE DU HAUT DES REMPARTS; IL LAISSA UNE PATRIE SI DOUCE, DES ENFANTS SI AIMABLES, FRANÇOIS ET GASPARD, PRIVÉS DE LEUR ILLUSTRE PÈRE ET ABREUVANT DE PRIÈRES UN DEUIL ÉTERNEL,**

**LE 12 DÉCEMBRE DE LA 1589 ÈME ANNÉE DU SALUT RÉDEMPTEUR."**

## 6.8 Illustrations



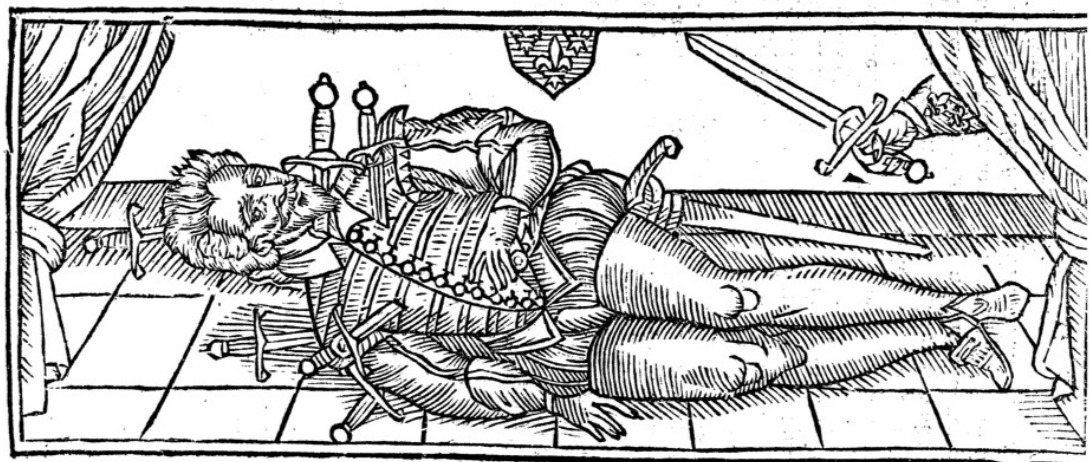
6-95 : Les pénitents du roi Henri III © [502]



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

6-96 : Les corps du duc de Guise et du cardinal de Guise, découpés et brûlés © BNF

REPRESENTATION DE LA CRUELLE ET BARBARE  
recompense pour tant de bons offices qu'ont fait ce magnanime Duc & ses predecesseurs à la  
Couronne de France, par un Henry de Valois.



6-97 : Le duc de Guise assassiné © [352]



Le soufflement et conseil diabolique deperson a Henry  
De Vallois, Pour saccager les catholiques.



Monsieur le Cardinal de Bourbon, & aussi  
L'archeveque sacré de Lion, sont Ici,  
Venus au mandement de Henry l'omicide:  
Pour entendre de luy, quelle est sa volonté,  
Mesmes pour le prier ne s'ire plus irrité,  
Contre un peuple deuoit, dont il doibt estre guide.

Henry cruel tirant de tous chrestiens honnestes,  
Des princes massacrez leur montre à ceulx les teilles,  
Que L'archant tenoit lors. Puis dict arrogamment,  
Pourautant (Cardinal) que louenois sans cesse,  
Ses deux ligueurs guifars, ne f'loit ta grand' vieillesse,  
Tu serois mis à mort comme eux presentement.

Deperson ce pendant que Belzebus concille,  
D'angouleme ou il est, souffle droit en laucille,  
De Henry de vallois, luy Remontrant qu'il fault,  
Mette par sang & feu, en ruine la France,  
Et que L'enfer sera son support et defence.  
Voila pourquoy Henry est l'vverrible et chault.

6-98 : Le soufflement du duc d'Epemon © [502]

Le martyre cruel du Reuerendissime Cardinal. de guise.  
Soubz l'inhumain tirant Henry de Vallois.



Monsieur le Cardinal de Guise, detenu,  
Des meurtriers de Henry qui l'auoient preuenu,  
Pour le faire soudain fuyre à la mort son frere  
Se prosterner à genoux, & fait son Oraison,  
Pardonnant aux bourreaux eloignez de Raïson,  
Lesquels se prepaioient pour l'occire & deffaire.

Cela fait, de sa main il se bouche les yeux,  
Pour ne voir ce carnage horrible & vicieux,  
Lors les traistres armez, luy donnent sans attendre,  
Tant de coups redoubles, qu'ils s'en trouuent lassés,  
Puis ilz preignent les corps des freres trespassez,  
Que carnallement ils consumment en cendre.

Henry, sachant cela, fait à son desir,  
S'auelle d'allegresse, & se donne plaisir,  
Et crie à haute voix qu'il est le seul Roy de France,  
Qu'il veult remettre sus l'Athee & Liberrin,  
Le Sorcier, le Volleur, le Huguenot mutin,  
Et les Diables, auxquels il a mis sa fiance.

6-99 : Le martyre du cardinal de Guise © [502]



6-100 : Les deux princes devant Mme. De Nemours © [502]



6-101 : La marmite renversée des huguenots © [502]



6-102 : [...] cruautés des schismatiques d'Angleterre : la destructions des lieux saints © [354]



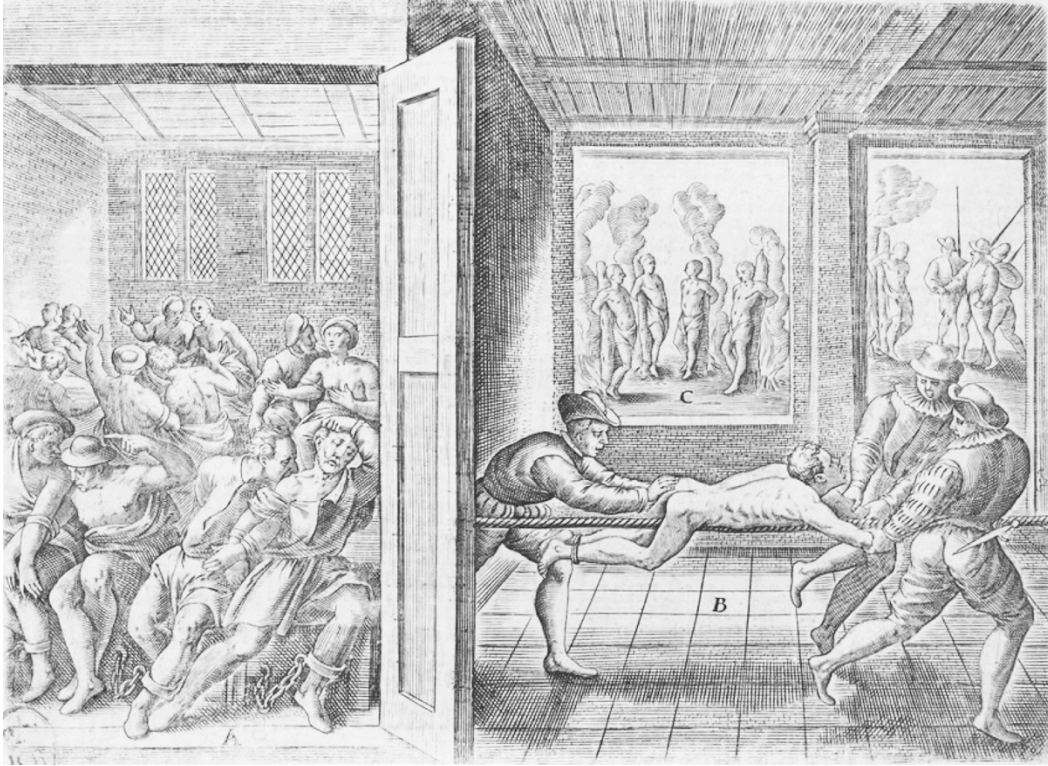
6-103 : [...] cruautés des schismatiques d'Angleterre : exécutions de Jean Fisher et de Thomas More © [354]



6-104 : [...] cruautés des schismatiques d'Angleterre : exécution de Jean Forest et d'autres prélats © [354]



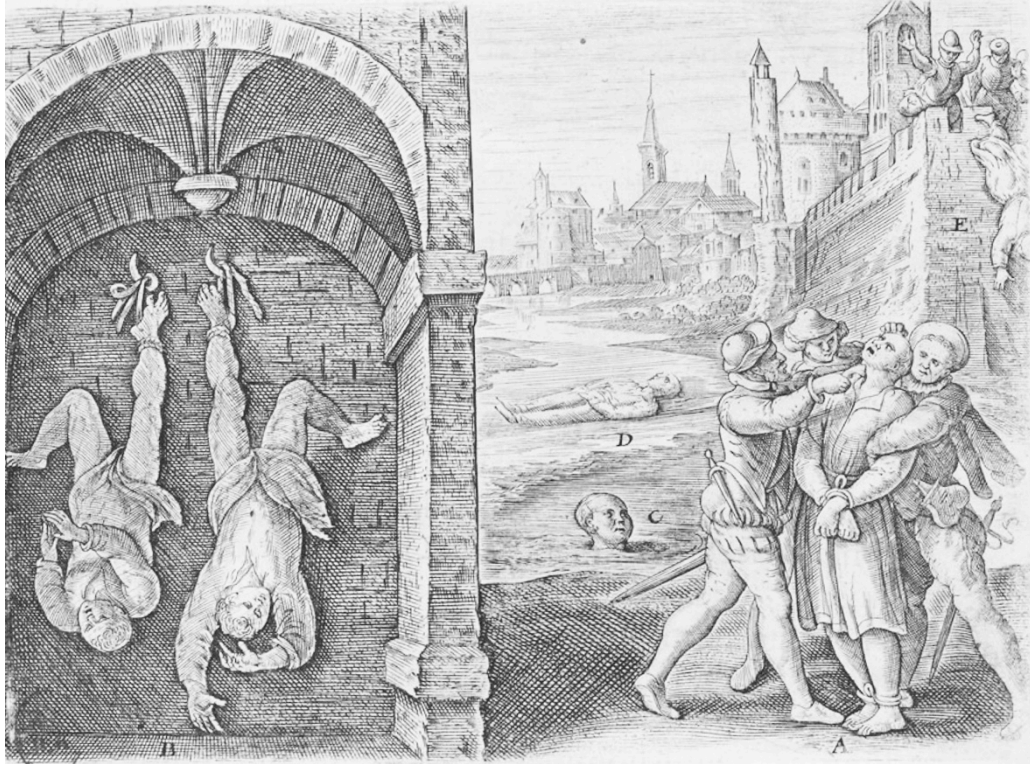
6-105 : [...] cruautés horribles exercées en France: Angoulême © [354]



6-106 : [...] cruautés horribles exercées en France: tortures à Angoulême © [354]



6-107 : [...] cruautés horribles exercées en France: exactions à Angoulême et torture à Montbrun © [354]



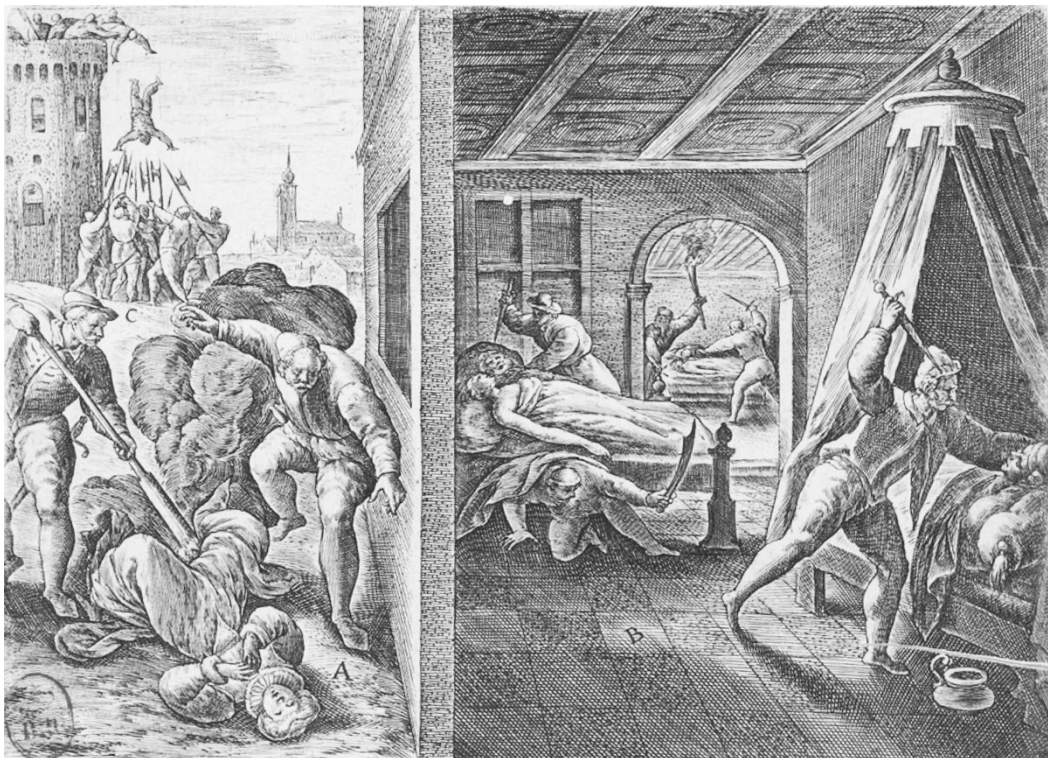
6-108 : [...] cruautés horribles exercées en France: Angoulême, Beaulieu, Fléac © [354]



6-109 : [...] cruautés horribles exercées en France: Angoulême © [354]



6-110 : [...] cruautés horribles exercées en France: Houdan, Floran © [354]



6-111 : [...] cruautés horribles exercées en France: Bazas, Montbrison et exécution des hommes de Sainte-Colombe © [354]



6-112 : [...] cruautés horribles exercées en France: exécution à Nîmes © [354]



6-113 : [...] cruautés horribles exercées en France: attaque des Jésuites se rendant au Brésil © [354]





6-114 : [...] cruautés perpétrées ... es Pays-Bas: Briel et Gorcom © [354]



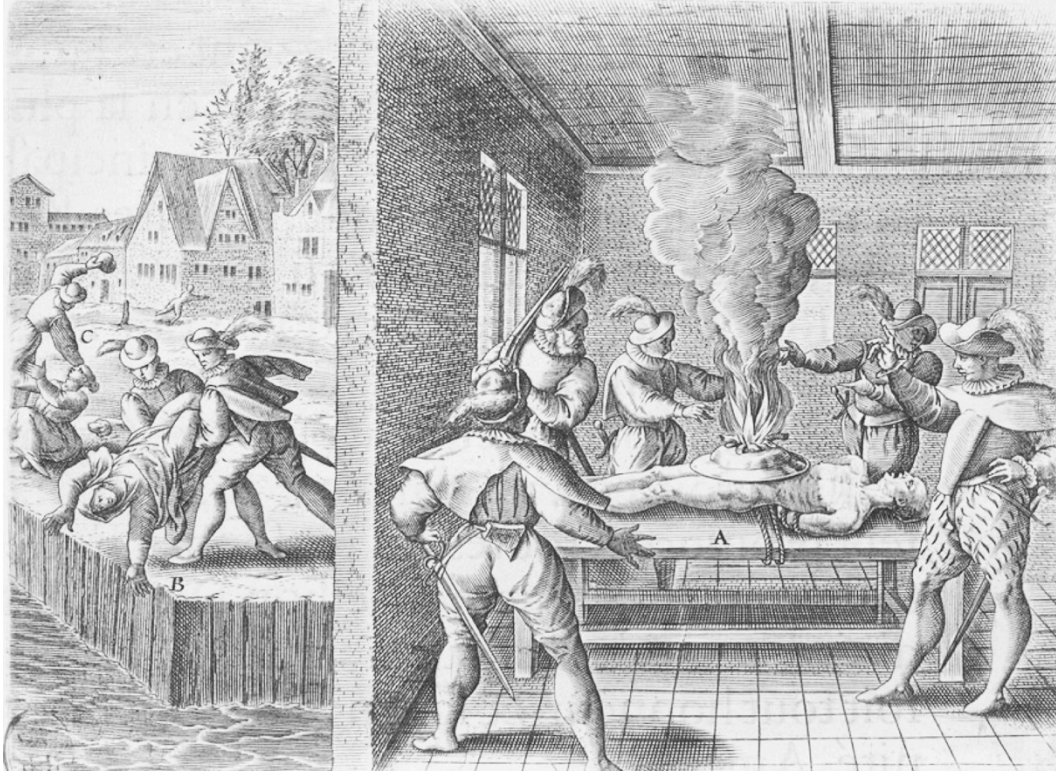
6-115 : [...] cruautés perpétrées ... es Pays-Bas: Rurmonde © [354]



6-116 : [...] cruautés perpétrées ... es Pays-Bas: Oudenarde © [354]



6-117 : [...] cruautés perpétrées ... es Pays-Bas: Delft © [354]



6-118 : [...] cruautés perpétrées ... es Pays-Bas: Horne, Harlem © [354]



6-119 : [...] cruautés machiavéliques exercées en Angleterre : chasse des catholiques © [354]



6-120 : [...] cruautés machiavéliques exercées en Angleterre : contre les Jésuites © [354]



6-121 : [...] cruautés machiavéliques exercées en Angleterre : vengeance contre les catholiques © [354]



6-122 : [...] cruautés machiavéliques exercées en Angleterre : diverses persécutions © [354]



6-123 : [...] cruautés machiavéliques exercées en Angleterre : en Irlande © [354]



6-124 : [...] cruautés machiavéliques exercées en Angleterre : diverses exactions © [354]



6-125 : LA sorcellerie de Jean d'Espéron, avec les lamentation d'iceluy, &amp; du roy de Navarre © [502]



6-126 : Cotignac et la forteresse du Roc © Marincic

## 6.9 Repères chronologiques

France	Provence
	<b>Octobre 1583</b> : Prise de Colmars par Cartier.
<b>10 juin 1584</b> : Mort du duc d'Anjou.	
<b>Septembre 1584</b> : Nancy, les Guise fondent une nouvelle ligue.	
<b>17 janvier 1585</b> : Traité de Joinville entre Philippe II et les Guise.	
<b>31 mars 1585</b> : Publication du manifeste de la Ligue ; début de la 8 <sup>e</sup> guerre de religion.	<b>19 mars 1585</b> : Le duc de Guise envoie le futur manifeste de la Ligue au Parlement.
	<b>3 avril 1585</b> : Hubert de Vins lance un manifeste justifiant l'entrée en campagne du duc de Guise et du comte de Sault.
	<b>8 avril 1585</b> : Dariez s'empare du fort Notre-Dame de Marseille.
	<b>13 avril 1585</b> : Exécution de Dariez et de Claude Boniface.
<b>17 mai 1585</b> : Les huguenots s'emparent de Giens.	<b>15 mai 1585</b> : L'armée du Grand prieur entre en campagne.
	<b>27 mai 1585</b> : Arrêt du Parlement contre Hubert de Vins et le comte de Sault.
<b>10 juin 1585</b> : Requête du cardinal de Bourbon au roi.	
<b>7 juillet 1585</b> : Traité de Nemours.	
<b>18 juillet 1585</b> : Enregistrement de l'édit de juillet.	<b>29 juillet 1585</b> : Tentative sur Brignoles.
<b>9 septembre 1585</b> : Bulle privative de Sixte Quint excluant Henri de Navarre de la succession à la couronne.	



## France

**7 octobre 1585** : Déclaration d'Henri III sur son édit de juillet.

## Provence

**1 novembre 1585** : Echech du baron d'Allemagne devant Fréjus.

**16 décembre 1585** : Assemblée des communautés à Salon.

**28-31 janvier 1586** : Siège de Castellane, échech des huguenots.

**Avril 1586** : Le baron d'Allemagne repart en campagne.

**26 avril 1586** : Vins refuse la convocation du Parlement.

**1<sup>er</sup> mai 1585** : Décès de Marguerite de Sault, épouse d'Hubert de Vins.

**25 mai 1586** : Sacage du Luc par les réformés.

**2 juin 1586** : Mort du Grand Prieur, Henri d'Angoulême.

**5 juin 1586** : Occupation de Le Val par les réformés.

**6 juin 1586, puis 21 juillet 1586** : Hubert de Vins général des troupes de Provence.

**9 juin 1586** : Echech du baron d'Allemagne à Draguignan.

**10 juin 1586, puis 21 juillet 1586** : Nomination du duc d'Epéron gouverneur de Provence.

**Juillet-Août 1586** : Campagne du duc de Joyeuse dans le massif central et le Languedoc.

**17 août 1586** : Capture de Cartier par Hubert de Vins.

**23 août 1586** : Début du siège d'Allemagne.

**6 septembre 1586** : Défaite d'Allemagne.

France	Provence
	<b>13 septembre 1586</b> : Le duc d'Epéron arrive en Avignon.
	<b>16 (?) septembre 1586</b> : Entrevue entre Hubert de Vins et le duc d'Epéron à Salon.
	<b>21 septembre 1586</b> : Entrée du duc d'Epéron dans Aix.
	<b>19 octobre 1586</b> : Le duc d'Epéron et Hubert de Vins sont à Sisteron.
	<b>2 novembre 1586</b> : Capitulation de Seyne.
	<b>12 novembre 1586</b> : Capitulation de La Bréole.
	<b>22 novembre 1586</b> : Le duc d'Epéron arrive devant Chorges.
	<b>23 novembre 1586</b> : Le comte de Sault est mort.
<b>13 décembre 1586</b> : Catherine de Médicis rencontre Henri de Navarre à Saint-Brice.	<b>24 décembre 1586</b> : Capitulation de Chorges.
<b>11 janvier 1587</b> : Convention entre Henri de Navarre et Jean Casimir.	<b>28 janvier 1587</b> : Etats de Salon qui votent les fonds pour une armée permanente de 1300 hommes.
<b>8 février 1587</b> : Exécution de Marie Stuart à Londres.	<b>16 février 1587</b> : Départ du duc d'Epéron.
	<b>14 mars 1587</b> : La Valette est à Aix.
<b>23 avril 1587</b> : Mariage du duc d'Epéron avec la nièce de Montmorency-Damville.	
<b>24 juin 1587</b> : Tableau de madame de Montpensier au cimetière Saint-Séverin.	
	<b>15 août 1587</b> : La Valette reprend Montélimar.
	<b>22 août 1587</b> : La Valette repousse les Suisses à Jarries.
<b>20 octobre 1587</b> : Victoire d'Henri de Navarre à Coutras ; mort du duc de Joyeuse.	

France	Provence
<b>26 octobre 1587</b> : Victoire du duc de Guise sur les Allemands protestants à Vimory.	
<b>24 novembre 1587</b> : Victoire du duc de Guise sur les Allemands protestants à Auneau.	
<b>23 décembre 1587</b> : Entrée du roi à Paris.	
<b>Janvier 1588</b> : Requête de la ligue au roi (assemblée de Nancy).	
<b>5 mars 1588</b> : Mort d'Henri de Condé.	
<b>9 mai 1588</b> : Entrée du duc de Guise à Paris.	<b>20 avril 1588</b> : La Valette repart de Puymore.
<b>12 mai 1588</b> : Journée des barricades.	
<b>13 mai 1588</b> : Henri III fuit Paris.	
<b>26 mai 1588</b> : Tremblement de terre d'Angers.	<b>Fin mai 1588</b> : La Valette convoque des représentants du Parlement à Pertuis.
	<b>Début juin 1588</b> : La Valette entre dans Aix.
	<b>6 juin 1588</b> : La Valette rentre dans Marseille.
	<b>24 juin 1588</b> : Hubert de Vins se présente à l'entrée d'Aix ; il y entre en triomphe.
	<b>28 juin 1588</b> : La ville, empêchant le départ d'Hubert de Vins, se rebelle contre l'autorité royale.
<b>15 juillet 1588</b> : Signature de l'édit d'union.	
<b>6 août 1588</b> : Nomination du duc de Guise lieutenant général des armées du roi.	<b>14 août 1588</b> : Traité de Castel-Arnoux entre la Valette et Lesdiguières.
<b>8 août 1588</b> : Bataille de Gravelines, l'invincible armada en déroute.	<b>21 août 1588</b> : Soulèvement à Salon.
	<b>27 août 1588</b> : Marseille, ville ligueuse.
<b>6 septembre 1588</b> : Le roi renvoi son gouvernement.	

France	Provence
<p><b>28 septembre 1588</b> : Prise du marquisat de Saluces par le duc de Savoie.</p>	
	<p><b>30 septembre 1588</b> : La Valette échoue devant Aix.</p>
<p><b>14 octobre 1588</b> : Bataille de La Chanau.</p>	<p><b>Octobre 1588</b> : Etats royalistes à Pertuis.</p>
<p><b>16 octobre 1588</b> : Ouverture des Etats généraux de Blois.</p>	
<p><b>18 octobre 1588</b> : Le roi reconnaît l'édit d'union comme loi fondamentale et irrévocable.</p>	
	<p><b>9 novembre 1588</b> : Le marquis de Trans investit Fréjus.</p>
	<p><b>25 novembre 1588</b> : Le duc de La Valette à Hyères.</p>
	<p><b>28 novembre 1588</b> : Pontcarré et Saint-Marie rencontrent La Valette à Brignoles pour lui signifier sa destitution.</p>
<p><b>23 décembre 1588</b> : Assassinat du duc de Guise ; soulèvement d'Orléans.</p>	<p><b>15 décembre 1588</b> : Tentative d'Hubert de Vins contre Pertuis.</p>
<p><b>24 décembre 1588</b> : Assassinat du cardinal de Guise ; soulèvement de Paris.</p>	
<p><b>26 décembre 1588</b> : Soulèvement d'Amiens.</p>	
<p><b>3 janvier 1589</b> : Soulèvement de Toulouse.</p>	<p><b>1<sup>er</sup> Janvier 1589</b> : Prise de Brignoles par Hubert de Vins.</p>
<p><b>5 janvier 1589</b> : Mort de Catherine de Médicis.</p>	<p><b>7 janvier 1589</b> : Hubert de Vins revient à Aix.</p>
<p><b>7 janvier 1589</b> : Déclaration de la Sorbonne déliant le peuple de l'obéissance au roi.</p>	
<p><b>16 janvier 1589</b> : Clôture des Etats généraux de Blois.</p>	
	<p><b>Début février 1589</b> : Rencontre de Meyrargue.</p>
<p><b>5 février 1589</b> : Soulèvement de Rouen.</p>	<p><b>3 février 1589</b> : Lettre du roi rétablissant l'autorité de La Valette.</p>
<p><b>23 février 1589</b> : Barricades de Lyon.</p>	<p><b>12 février 1589</b> : Soulèvement de Bormes contre Pompée de Grasse.</p>
<p><b>15 mars 1589</b> : Le duc de Mercoeur s'empare de Rennes.</p>	<p><b>15 mars 1589</b> : Assemblée des trois états à Riez.</p>

France	Provence
<b>3 avril 1589</b> : Trêve entre Henri III et Henri de Navarre.	<b>6 avril 1589</b> : La princesse de Lorraine à Aix.
<b>5 avril 1589</b> : Rennes revient au roi.	
<b>7 avril 1589</b> : Prise de Nantes.	
<b>30 avril 1589</b> : Rencontre de Plessis-Lès-Tours entre Henri III et Henri de Navarre.	
<b>Avril 1589</b> : Jacquerie des Gauthier.	
<b>8 mai 1589</b> : Bataille de Tours : le duc de Mayenne repoussé par les armées du roi et d'Henri de Navarre.	<b>5 mai 1589</b> : Transaction de Brignoles.
<b>26 mai 1589</b> : Sixte Quint publie un monitoire menaçant Henri III d'excommunication.	
	<b>7 juin 1589</b> : Adhésion formelle du parlement d'Aix à la Ligue.
	<b>12 juin 1589</b> : Beaumont chute devant La Valette.
	<b>23 juin 1589</b> : Meyrargues détruite par les flammes par La Valette.
	<b>24 juin au 4 juillet 1589</b> : Siège d'Aix – La Valette renonce.
	<b>12 juillet 1589</b> : prise de Lambesc par La Valette.
<b>1<sup>er</sup> août 1589</b> : Attentat de Jacques Clément contre Henri III.	<b>14 août 1589</b> : Brignoles libéré par La Valette.
	Les troupes envoyées par le duc de Savoie arrivent à Aix.
<b>2 août 1589</b> : Mort d'Henri III ; avènement d'Henri IV.	<b>19 août 1589</b> : La Valette entre dans Toulon.
<b>4 août 1589</b> : Déclaration royale promettant le maintien de la religion catholique.	<b>24 août 1589</b> : Le Parlement royaliste reconnaît Henri IV.
	<b>26 août 1589</b> : Première audience du Parlement royaliste de Pertuis.
<b>21 septembre 1589</b> : Victoire d'Henri IV à Arques.	<b>Début septembre 1589</b> : Prise du château de Bouc par Hubert de Vins.
	<b>6 septembre 1589</b> : Hubert de Vins et le comte de Carcès entrent dans Aubagne.

France	Provence
	<p><b>18 septembre 1589</b> : Décision de la Ligue d'Aix de faire appel à Charles-Emmanuel.</p> <p><b>5 octobre 1589</b> : Le Parlement accepte de faire appel au duc de Savoie.</p> <p><b>14 octobre 1589</b> : Les troupes languedociennes repoussées à Boulbon.</p> <p><b>15 octobre 1589</b> : Prise de Digne par les ligueurs.</p> <p><b>19 octobre 1589</b> : Hubert de Vins quitte Aix pour rejoindre le duc de Savoie.</p> <p><b>27 octobre 1589</b> : Hubert de Vins reçoit 12 000 écus du duc de Savoie.</p> <p><b>30 octobre 1589</b> : Défaite de Casaulx à Marseille.</p> <p><b>Fin octobre 1589</b> : Ampus rencontre le duc de Savoie à Nice.</p>
<p><b>Octobre-Novembre 1589</b> : Siège de Paris par Henri IV.</p>	<p><b>11 novembre 1589</b> : Bataille de Malemort.</p> <p><b>14 novembre 1589</b> : Début du siège de Grasse.</p> <p><b>16 novembre 1589</b> : Le Parlement royaliste s'installe à Manosque.</p> <p><b>20 novembre 1589</b> : Mort d'Hubert de Vins.</p> <p><b>24 novembre 1589</b> : Capitulation de Grasse.</p>
<p><b>14 mars 1590</b> : Victoire d'Henri IV à Ivry.</p>	